

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

L'AVENTURE AGRICOLE MONTRÉALAISE :
UNE GÉOPOLITIQUE URBAINE *QUID* DE TENSIONS ?

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN GÉOGRAPHIE

PAR
PASCALE NYCZ

AOÛT 2017

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.07-2011). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Après autant d'années de travail sur ce mémoire, je tiens ici à remercier mon directeur de recherche, Éric Mottet, pour ses précieux conseils, sa patience et sa disponibilité. Sans sa supervision et son soutien, ce mémoire n'aurait guère eu une structure aussi réfléchie.

Un grand merci à toutes les personnes qui ont collaboré à ce mémoire par leur temps et leurs idées. Vous m'avez permis une réflexion approfondie sur le sujet.

Mes pensées se tournent également vers mes meilleures amies, Annie-Claude et Joannie, pour leur soutien et leur compréhension à travers mes hauts et mes bas des cinq dernières années, ainsi qu'à mes parents, Marièle et Jocelyn, pour avoir cru à la réalisation de mon mémoire, même après ma renonciation et mon départ à l'étranger. Ce mémoire n'aurait point pris forme sans vous. Finalement, à mon partenaire *en crime*, Gonzalo, qui m'a poussée à écrire malgré mon désir de procrastination. *Thank you for being there. Always.*

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	ii
LISTE DES FIGURES.....	vii
LISTE DES TABLEAUX.....	xi
LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES	xii
LISTE DES SYMBOLES ET DES UNITÉS	xiv
RÉSUMÉ	xv
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I	
MISE EN CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE	1
1.1 Problème de recherche	1
1.1.1 Mondialisation et système agroalimentaire	1
1.1.2 Pourquoi l'agriculture urbaine?	6
1.1.3 Bref historique de l'agriculture urbaine nord-américaine.....	9
1.1.4 Distinction entre les jardins communautaires et collectifs	12
1.1.4.1 Les jardins communautaires à Montréal	12
1.1.4.2 Les jardins collectifs à Montréal	16
1.2 Pertinence géographique du sujet de recherche	19
1.2.1 Rapport humanité/nature	21
1.2.2 L'espace vécu dans le territoire urbain	23
1.3 Question, objectif et hypothèse principale de la recherche	24
1.4 Questions et hypothèses secondaires de la recherche	25
CHAPITRE II	
CADRE THÉORIQUE, CADRE CONCEPTUEL, CADRE OPÉRATOIRE ET	
DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE	26
2.1 Présentation du cadre théorique.....	26

2.2	Conceptualisation de la recherche	29
2.2.1	Fondements et définition de l'agriculture urbaine	29
2.2.2	Fondements et définition de la méthode géopolitique	36
2.2.2.1	Représentations sociales.....	41
2.2.2.2	Représentations territoriales.....	42
2.2.2.3	Acteurs	43
2.3	Cadre opératoire	46
2.3.1	Type de recherche.....	46
2.3.2	Structure de preuve	47
2.3.3	Cadre spatio-temporel.....	48
2.3.3.1	Échelle municipale : Le Plateau-Mont-Royal	50
2.3.3.2	Échelle régionale : L'île de Montréal.....	53
2.3.4	Variables et indicateurs.....	57
2.4	Démarche méthodologique.....	62
2.4.1	Mode de collecte de données	65
2.4.1.1	Observation documentaire	66
2.4.1.2	Observation directe	67
2.4.1.3	Entretiens individuels.....	68
2.4.2	Type d'échantillonnage	69
CHAPITRE III		
PORTRAIT SOCIOÉCONOMIQUE DE L'AGGLOMÉRATION DE		
MONTREAL ET DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU MONT-		
ROYAL		68
3.1	Occupation du territoire.....	68
3.2	Démographie	74
3.2.1	Population totale	74
3.2.2	Situation familiale.....	77
3.2.3	Immigration	80
3.3	Conditions de vie.....	83

3.3.1 Indice de défavorisation.....	83
3.4 Marché du travail et économie	86
3.4.1 Revenu moyen des ménages.....	88
3.4.2 Déplacement domicile-travail.....	94
3.4.3 Taux de scolarité.....	95
3.4.4 Taux d'emploi.....	98
3.4.5 Taux de chômage	100
3.6 Perspectives démographiques de Montréal	101
3.7 Chronologie des pressions urbaines sur le territoire montréalais.....	105
 CHAPITRE IV	
PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE DE CAS EN	
AGRICULTURE URBAINE SUR LE PLATEAU-MONT-ROYAL.....	113
4.1 Potentialités du territoire agricole montréalais.....	113
4.2 Les initiatives agricoles du Plateau-Mont-Royal	115
4.2.1 Jardins communautaires.....	119
4.2.2 Jardins collectifs	124
4.3 Les impacts locaux de l'agriculture urbaine sur le territoire montréalais	133
4.3.1 Effets positifs sur le territoire	133
4.3.2 Effets négatifs sur le territoire	139
4.4 Représentations des acteurs en agriculture urbaine.....	149
4.4.1 Acteurs internes	149
4.4.1.1 La Direction de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal.....	150
4.4.1.2 Les coordonnateurs de projets de jardin.....	156
4.4.1.3 Les organismes communautaires	159
4.4.1.4 Les citoyens du Plateau-Mont-Royal.....	164
4.4.2 Acteurs externes.....	168
4.4.2.1 La Ville de Montréal	169
4.4.2.2 Les organisations non-gouvernementales	177
4.4.2.3 Les arrondissements de la ville de Montréal.....	184

CHAPITRE V	
ANALYSE DES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE DE CAS EN AGRICULTURE	
URBAINE SUR LE PLATEAU-MONT-ROYAL	191
5.1 L'agriculture urbaine est-elle un objet de tensions ou de rivalités?	191
5.2 Dynamique territoriale des acteurs municipaux et nationaux	205
CONCLUSION	215
APPENDICE A	
CANEVAS D'ENTRETIEN POUR LES ACTEURS INTERNES	201
APPENDICE B	
CANEVAS D'ENTRETIEN POUR LES ACTEURS EXTERNES	205
APPENDICE C	
GRILLE D'ANALYSE DES ENTRETIENS POUR LES ACTEURS	
INTERNES	209
APPENDICE D	
GRILLE D'ANALYSE DES ENTRETIENS POUR LES ACTEURS	
EXTERNES	211
BIBLIOGRAPHIE	213

LISTE DES FIGURES

Figure		Page
1.1	Répartition de l'emploi en agroalimentaire (Métiers Québec, 2015)	4
1.2	Diversité des circuits courts de commercialisation (Bresson et al., 2012).....	8
1.3	Répartition des jardins communautaires et collectifs sur l'île de Montréal (Goudreau, 2011).....	15
2.1	Les multiples dimensions de l'agriculture urbaine (Duchemin <i>et al.</i> , 2008; Wegmuller et Duchemin, 2010).....	36
2.2	La logique économique, politique, résidentielle et patrimoniale, environnementale des acteurs par rapport au territoire (Subra, 2012).....	43
2.3	Densité de population de l'arrondissement Plateau-Mont-Royal en 2011 (Ville de Montréal, 2014b)	51
2.4	Répartition des jardins communautaires et jardins collectifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (AU/LAB, s.d.)	52
2.5	Population totale et superficie des arrondissements de la ville de Montréal et des villes liées (Ville de Montréal, 2015a)	55
2.6	Répartition des jardins communautaire et jardins collectifs de la région métropolitaine de Montréal (AU/LAB, s.d.).....	56
3.1	Division électorale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (Election Montreal, 2012)	71
3.2	Répartition de la densité de population de l'agglomération de Montréal (Ville de Montréal, 2011b).....	72
3.3	Répartition de la densité de population de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (Ville de Montréal, 2014b)	73

3.4	Pyramide des âges de l'île de Montréal et de l'ensemble du Québec (Gagnon <i>et al.</i> , 2015)	75
3.5	Évolution de la population totale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, 1966-2011 (Ville de Montréal, 2014f)	76
3.6	Pyramide des âges de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (Apparicio <i>et al.</i> , 2010)	77
3.7	Composition des ménages et les principaux groupes d'âge dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, 2011 (Ville de Montréal, 2014d).....	80
3.8	Proportion des immigrants de l'île de Montréal selon les principaux pays de naissance, 2006-2011 (CMM, 2013)	82
3.9	Répartition de l'indice de défavorisation sur l'île de Montréal, 2011 (Gagnon <i>et al.</i> , 2015)	85
3.10	Répartition du revenu moyen des résidents de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (Ville de Montréal, 2014b)	91
3.11	Répartition de la culture dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (CDEC-CSPMR, 2012)	92
3.12	Répartition des groupes communautaires dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (CDEC-CSPMR, 2012)	93
3.13	Population active de 15 ans et plus selon le mode de transport utilisé pour se rendre au travail sur l'île de Montréal (Ville de Montréal, 2014e)	94
3.14	Population âgée de 25 à 64 ans selon la diplomation dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, 2011 (Ville de Montréal, 2014f)	96
3.15	Taux de scolarité de la population des 15 ans et plus des arrondissements de l'île de Montréal (Gagnon <i>et al.</i> , 2015)	97
3.16	Taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage sur l'île de Montréal et au Québec (Gagnon <i>et al.</i> , 2015)	98

3.17	Population de 15 ans et plus selon le taux d'activité, le taux d'emploi et le taux de chômage de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, 2011 (Ville de Montréal, 2014f).....	100
3.18	Part de la population de la RMR habitant dans l'agglomération de Montréal, 1986-2031 (Ville de Montréal, 2011a)	103
3.19	Échanges migratoires entre l'île de Montréal et les régions adjacentes, 2009-2010 (Ville de Montréal, 2011a)	104
3.20	Montréal et ses banlieues, 1875 (Tackabury et Walling, 1875).....	110
3.21	Plan historique de l'île de Montréal et ses environs (Archives de Montréal, 1928).....	111
3.22	Répartition des parcs et espaces verts de l'agglomération de Montréal (Ville de Montréal, 2004b)	112
4.1	Répartition des jardins collectifs et communautaires dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, 2012a)	117
4.2	Répartition des jardins communautaires, des jardins collectifs, des jardins institutionnels et des jardins d'entreprises dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (AU/LAB, s.d.)	118
4.3	Jardin communautaire de Lorimier (Rubin, 2013).....	120
4.4	Jardin communautaire Mile-End (Hayeur, s.d.)	121
4.5	Jardin communautaire Baldwin (« Streetview - Jardin communautaire Baldwin », 2016)	121
4.6a	Jardin communautaire Rivard (Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, 2012b)	122
4.6b	Jardin communautaire Rivard (« Jardin communautaire - rue Rivard », s.d.)	122
4.7	Jardin Tournesol de la Maison d'Aurore (Vincent, 2015)	125
4.8	Bac des Incroyables Comestibles (AU/LAB, 2013)	126

4.9	Le Mange-Trottoir dans l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (Carignan, 2014)	127
4.10a	Jardin collectif de la Maison de l'Amitié (Jakab, 2009)	129
4.10b	Jardin collectif de la Maison de l'Amitié (« Tu parles français? », 2015)	129
4.11	Toit vert du Santropol Roulant (Ligne verte, s.d.)	130
4.12	Jardin collectif de Franchère, 2016 (Cloutier, 2016)	131
4.12	Jardin collectif du 175 avenue Laurier Ouest (Lopez, 2017c)	132
4.13	Fermes Sole Food à Vancouver (Zimmer, 2013)	145

LISTE DES TABLEAUX

Tableau	Page
1.1 Différences entre jardin communautaire et jardin collectif (Julien-Denis, 2013)	16
2.1 Cadre opératoire du concept clé : agriculture urbaine.....	59
2.2 Cadre opératoire du concept clé : géopolitique.....	61
2.3 Thèmes abordés durant l’entretien individuel	69
2.4 Les acteurs internes de l’agriculture urbaine.....	70
2.5 Les acteurs externes à l’agriculture urbaine.....	71
3.1 Population, superficie et économie (Lacroix, 2015)	69
3.2 Répartition des familles avec conjoints, sans ou avec enfants, et des familles monoparentales sur l’île de Montréal et au Québec (Gagnon <i>et al.</i> , 2015)	78
3.3 Composition des ménages dans l’arrondissement du Plateau- Mont-Royal, 2011 (Ville de Montréal, 2014d)	79
3.4 Répartition temporelle de l’immigration sur l’île de Montréal et au Québec, 1971-2011 (Gagnon <i>et al.</i> , 2015)	81
3.5 Revenu moyen de la population de 15 ans et plus (Gagnon <i>et al.</i> , 2015)	89
3.6 Revenu moyen des ménages de l’arrondissement du Plateau- Mont-Royal (Apparicio <i>et al.</i> , 2010).....	90
3.7 Évolution de la population de l’agglomération de Montréal, 1986-2031 (Ville de Montréal, 2011a).....	102

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

AU	Agriculture urbaine
AU/LAB	Laboratoire en agriculture urbaine
AP	Agriculture périurbaine
CA	Conseil d'administration
CDC-ASGP	Corporation de Développement Communautaire Action solidarité Grand Plateau
CDN-NDG	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CRAPAUD	Collectif de recherche en aménagement paysager et agriculture urbaine durable
CRDI	Centre de recherche en développement international
CRETAU	Carrefour de recherche, d'expertise et de transfert en agriculture urbaine
CTAU	Comité de travail permanent de la collectivité montréalaise en agriculture urbaine
DD	Développement durable
DUD	Développement urbain durable
FAO	Food and Agriculture Organization
GTAU	Groupe de travail en agriculture urbaine
H	Humanité
HLM	Habitation à loyer modique
ISE	Institut des sciences de l'environnement de l'UQAM
MAMROT	Ministère des Affaires municipales et l'Occupation territoriale du Québec

MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MDDELCC	Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques
N	Nature
NDG	Notre-Dame-de-Grâce
OBNL	Organisme à but non lucratif
OCPM	Office de consultation publique de Montréal
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PMR	Plateau-Mont-Royal
RMR	Région métropolitaine de recensement
SAM	Système alimentaire montréalais
UPA	Union des producteurs agricoles
UQAM	Université du Québec à Montréal

LISTE DES SYMBOLES ET DES UNITÉS

CM	Centimètre
CM ²	Centimètre carré
\$	Dollar
KG	Kilogramme
KM	Kilomètre
KM ²	Kilomètre carré
M	Mètre
M ²	Mètre carré
%	Pourcentage

RÉSUMÉ

Depuis plusieurs années, la question du système alimentaire prend de l'ampleur à Montréal. De nombreuses initiatives en agriculture urbaine (AU) prennent racine dans la métropole par une réappropriation citoyenne de l'espace public. Elles prennent la forme de jardins communautaires et collectifs, ou bien pour innover vers d'autres formes de production alimentaire en milieu urbain (toits verts, jardins à partager, etc.), mais sans toutefois réussir à se pérenniser dans l'espace et le temps.

Dans ce contexte, ce mémoire analyse la dimension géopolitique de la production alimentaire présente sur le territoire montréalais. Il aspire à mettre en lumière les raisons, les acteurs et les effets sur la ville de Montréal, spécifiquement sur l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, et d'analyser les interactions externes et internes entre les différents acteurs de l'AU, ainsi que les représentations et dynamiques territoriales qui les accompagnent et les soutiennent. Elle vise donc à mettre en évidence les interactions des acteurs locaux, régionaux et nationaux pour voir dans quelle mesure la question de l'AU est un objet de tensions entre les acteurs par l'interprétation de leurs représentations sociales et territoriales.

L'originalité de ce travail réside dans le fait qu'il constitue la première tentative à l'étude d'une géopolitique locale de l'AU. Ce mémoire s'attache à démontrer la pertinence géographique dans son cadre d'analyse et méthodologique. L'analyse fait preuve ici de sa capacité à être opérationnalisée dans une recherche priorisant la méthode géopolitique.

Les résultats obtenus permettent d'élargir les connaissances sur la question des potentialités, des acteurs et des représentations de l'AU sur le territoire montréalais et d'ouvrir de nouvelles perspectives sur la matière. La viabilité de l'AU est fonction de la prise en compte des spécificités du territoire, des politiques municipales, des représentations socio-territoriales des différents acteurs, des potentialités et des interactions entre les fonctions économiques, sociales et environnementales d'un territoire urbain. Malgré une forte volonté citoyenne pour l'implantation de projets en AU sur le territoire montréalais, leur viabilité en est toutefois diminuée sans un soutien politique, par l'intermédiaire de politiques municipales, de programmes de subvention à court et long terme, et d'une accessibilité à des espaces cultivables peu dispendieux. Avec l'appui du politique, les projets en AU augmentent leur probabilité à être pérenniser dans l'espace et le temps.

MOTS-CLÉS : agriculture urbaine (AU), géopolitique, représentations socio-territoriales, dynamiques territoriales, ville de Montréal, arrondissement du Plateau-Mont-Royal

INTRODUCTION

Au cours des dernières années, une effervescence s'est emparée de Montréal entourant la question du système alimentaire; elle se traduit par un intérêt croissant de la population montréalaise pour le sujet de la production alimentaire en milieu urbain. Reconnue comme ayant le plus vaste réseau de jardins communautaires en Amérique du Nord, la Ville de Montréal affirme effectivement que 42 % de la population montréalaise cultive une forme d'agriculture urbaine (AU) (Montréal, 2015b). Pour être plus précis, les montréalais cultivent non seulement dans les jardins communautaires (8 %, et 12 % dans le secteur centre), mais également sur les toits (1 %), les façades ou les côtés de bâtiment (4 %), les balcons (34 %, et 43 % dans le secteur centre), et les cours arrières (63 %) (Montréal, 2013). Ce mouvement de l'AU à Montréal est principalement porté par des citoyens désireux d'intégrer la production alimentaire au mode de vie urbain : se rapprocher de la nature en ville, en éduquant la population à la provenance des aliments – de la graine à l'assiette. La question se pose toutefois si la ville de Montréal peut être considérée comme une figure de proue en matière d'innovations agricoles en comparaison à d'autres villes canadiennes – Toronto, Vancouver.

Pour Éric Duchemin (2016), « Montréal est une ville nourricière qui s'ignore. » La question de la production alimentaire se confronte à des problématiques urbaines concernant son implantation et sa pérennité. Ceci étant dit, la Ville de Montréal n'a point pris une position claire sur la place de l'AU sur le territoire montréalais; aucune réglementation de la ville n'a encore été mise en place pour faciliter les initiatives agricoles citoyennes, à l'exception de quelques arrondissements qui ont développé leur propre réglementation pour faciliter son élaboration sur leur territoire. Comment se fait-il que la Ville de Montréal n'a toujours point développé une ligne directrice sur la question de la production alimentaire? Est-ce par un manque de ressources

humaines et financières, une absence de vision à long terme, ou bien par un manque d'espace pour la développer sur le territoire montréalais? Ce mémoire examinera ainsi les potentialités agricoles de la ville de Montréal, en plus de mettre en lumière les interactions entre les différents acteurs – internes et externes, les représentations et les dynamiques territoriales qui les accompagnent et les soutiennent.

La question du système alimentaire a une importance dans le raisonnement urbain d'une ville : attendu que se nourrir est un besoin de base que doit combler tout citoyen vivant en ville, elle se doit de collectivement réfléchir sur la provenance des aliments. Le phénomène de dissociation ville-campagne, s'étant particulièrement établi dans les années 50-60, a mis en péril la responsabilisation des citoyens envers leur alimentation. Pourtant, les projets en AU permettent un remodelage de l'espace urbain, une diminution des inégalités et une collaboration à nouveau entre la ruralité et l'urbanité. Dans cette optique, les concepts de l'AU et du système alimentaire deviennent essentiels au développement des villes puisqu'ils peuvent avoir des effets sur le territoire. Selon 80 % des répondants au sondage de la ville de Montréal, un effet positif est l'amélioration des rapports de voisinage (Montréal, 2015b). Autrement dit, l'AU serait plus qu'un rapport à l'alimentation, mais également une manière de socialiser dans la communauté avoisinante, de connaître ses voisins, de créer des liens communautaires de type *grassroot*. L'AU serait-elle donc un moyen pour l'amélioration de la qualité de vie des citoyens d'un quartier?

Ce mémoire se divise en cinq chapitres. La première partie débute par une mise en contexte de notre sujet de mémoire en lien avec les changements récents du système agroalimentaire causé par la mondialisation, suivie par un bref historique de l'AU ainsi qu'une distinction entre les deux types de jardins les plus communément

retrouvés sur l'île de Montréal, soit les jardins communautaires et les jardins collectifs. On aborde ici la question de la pertinence géographique de ce mémoire, incluant ici les questions, objectifs et hypothèses de recherche. Le deuxième chapitre présente le cadre conceptuel et théorique de la recherche, en y définissant les concepts de l'AU, la méthode géopolitique mobilisée, tout en posant le cadre opératoire, spatiotemporel et la démarche méthodologique, soit le mode de collecte de données – observation directe, entretiens semi-dirigés et observation documentaire. Le troisième chapitre se concentre sur un portrait socioéconomique de l'agglomération de Montréal et de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (PMR) pour mieux comprendre le contexte démographique, économique, social et culturel de notre lieu d'étude. Le quatrième chapitre s'attarde sur la question de la potentialité du territoire agricole à Montréal, pour ensuite présenter les effets positifs et négatifs de l'AU, et expliquer les représentations des acteurs internes et externes. Le dernier chapitre analyse les jeux de pouvoirs et les dynamiques territoriales entre les acteurs de l'AU. Avec l'aide des représentations socio-territoriales des acteurs et des effets positifs et négatifs de la production alimentaire en milieu urbain, l'analyse se questionne sur si l'AU peut être considéré un objet de tensions ou de rivalité sur le territoire montréalais, et qu'elles en sont les dynamiques territoriales à l'échelle municipale et nationale.

CHAPITRE I

MISE EN CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE

« Chaque partie du monde reflète l'histoire du monde entier, la subit, s'en accommode. » - *Braudel* (1948)

1.1 Problème de recherche

1.1.1 Mondialisation et système agroalimentaire

L'agriculture n'est pas une pratique nouvelle, ni récente. Il y a environ dix mille ans (Rastoin, 2008), la production agricole, soit une agriculture de subsistance, voire de production et négoce à une échelle locale, fut une étape radicale pour les sociétés et leur système alimentaire¹; elle fut en effet un élément clé de la sédentarisation des populations et du développement des villes. Ce type de production agricole ne changea guère jusqu'à la révolution industrielle, qui commença en Angleterre à la fin du 18^e siècle. En Amérique du Nord, les États-Unis ne s'industrialisèrent qu'à partir du milieu du 19^e siècle. En 1800 (ONU, 2001), seulement 2 % de la population mondiale était urbaine au point où l'agriculture était omniprésente en milieu urbain. Dans la ville de Montréal, le cadre bâti se voyait, au début de la colonie² et jusqu'à l'ère de l'industrialisation, que « secondaire par rapport aux jardins potagers qui étaient présents à l'intérieur des fortifications » (AU/LAB, 2016c). Dans les pays développés (Europe, Amérique du Nord), la révolution industrielle fit pencher la

¹ Le système alimentaire est « la manière dont les hommes s'organisent, dans l'espace et dans le temps, pour obtenir et consommer leur nourriture » (Malassis, 1993).

² La colonisation du Québec se fit à partir du 16^e siècle.

balance en moins de deux siècles du rural vers l'urbain, et transforma également le système agricole et alimentaire.

De nos jours, « la moitié de la population mondiale vit dans les villes, dont la population augmente chaque jour de 180 000 personnes. Le processus s'est toutefois stabilisé dans les pays développés; environ 75 % de la population vivant déjà dans les zones urbaines. » (ONU, 2001) D'ici à 2030, 84 % de la population des pays en développement vivront dans les zones urbaines (ONU, 2001). D'autres sources estiment que seulement 66 % de la population mondiale vivra en zone urbaine en 2050 (ONU, 2014). Basé sur le « recensement de 2006, près de 80 % de la population québécoise vit [déjà] en milieu urbain. À elle seule, la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal compte près de la moitié de la population totale du Québec » (Jean, 2012). Dans l'ensemble, les données s'accordent pour dire que la population des villes n'ira qu'en augmentant dans les prochaines années. La question qui se pose ici est : comment nourrir une population urbaine mondiale en croissance? Serait-ce par une modernisation de notre système alimentaire et/ou par une diversification de nos méthodes et techniques, dans le but de mieux répondre à la demande alimentaire mondiale? Voyons premièrement où se situe le système alimentaire mondial.

Progressivement au cours du 19^e et 20^e siècles, avec une accélération durant la seconde moitié du 20^e siècle, le système alimentaire est rentré dans l'ère agro-industriel avec une généralisation du mode de production industriel, notamment la standardisation et la fabrication en grande série, et de la consommation de masse (Rastoin, 2006). Ce modèle agro-industriel fut développé pour répondre à des besoins alimentaires en forte croissance à l'échelle mondiale, principalement causés par une

insuffisance de la production agricole. Avec la mondialisation de l'approvisionnement et des ventes, rendue possible par une succession d'innovations techniques (informatique, biotechnologies, traitements thermiques des aliments, etc.), le modèle agro-industriel s'est confirmé. Il se caractérise par une production de masse, des bassins de production agricole spécialisés, des intrants chimiques, un réseau mondialisé de transformation et de distribution de produits alimentaires standardisés (Fournier et Touzard, 2014). Pris en charge par de puissants groupes chimiques, pharmaceutiques et mécaniques (Rastoin, 2008), le système agro-industriel mondialisé s'est ainsi établi comme modèle dominant dans le but de nourrir les populations mondiales.

De par cette hausse substantielle de la production alimentaire, le système agro-industriel a permis une baisse des prix des aliments permettant une accessibilité mondialisée aux aliments – par exemple, la fraise est maintenant disponible au Québec, non seulement durant la saison estivale de juin à septembre (Les Fraîches du Québec, s.d.), mais à longueur d'année de par son importation de la Californie (États-Unis) (Mesly, 2015). Dans le contexte nord-américain, cette disponibilité des aliments provoque une diversification des pratiques alimentaires³ : l'ouverture vers des aliments atypiques de la région (couscous, pois chiches, figues, etc.), ainsi qu'une simplification [de la préparation] des repas par l'intermédiaire de plats congelés et tout-préparés. Ce modèle mise sur la standardisation des procédés, entre autres par des conditions hygiéniques de production et un étiquetage alimentaire. D'une perspective économique, l'industrie agroalimentaire est le secteur le plus important au Québec, et le premier secteur industriel au Canada (Canada, 2016), en y incluant l'ensemble de la chaîne bio-alimentaire – du producteur agricole jusqu'au

³ Les pratiques alimentaires dépendent de valeurs, de normes et de pratiques (Poulain, 2002) culturelles en relation avec l'environnement social.

consommateur (Figure 1.1). Le secteur alimentaire a permis la création d'emplois et la stimulation économique à une échelle nationale et provinciale, soit 6,6 % du produit intérieur brut (PIB) du Canada (Canada, 2016).

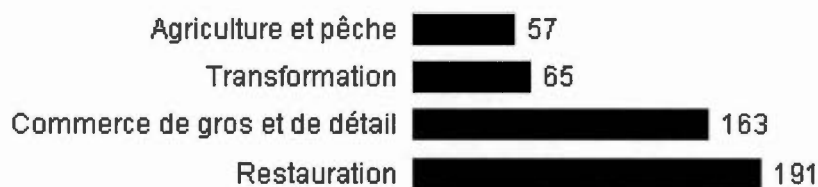


Figure 1.1 Répartition de l'emploi en agroalimentaire (Métiers Québec, 2015)

Des changements importants se sont produits en conséquence du remodelage de la production agricole et de l'avènement des populations dans les villes. En effet, les processus d'urbanisation ⁴ et de mondialisation du système alimentaire ont reconfiguré les territoires ruraux – la ruralité – et par le fait même provoqué des mutations dans les espaces urbains – l'urbanité (Jean, 2012). Or, l'urbanité décrit les spécificités au fait de vivre en ville tandis que la ruralité fait référence à l'ensemble des caractéristiques propres aux espaces ruraux et à la vie dans les campagnes (Solidarité rurale du Québec, 2016), en plus d'être associée à l'activité économique primaire (agriculture, élevage). Au Québec, la ruralité ne peut pas se réduire qu'à son passé agricole⁵ puisque l'urbanité n'est pas uniquement signe de progrès (Jean, 2012). Or, l'accroissement des villes nord-américaines des 100 dernières années a engendré une accélération de l'étalement urbain. Ce phénomène a provoqué une diminution des

⁴ L'urbanisation est un phénomène démographique se traduisant par une tendance à la concentration de la population dans les villes (Larousse, 2016b).

⁵ Son passé agricole lié à la colonisation, pré-révolution industrielle.

surfaces cultivables, qui ne totalisent que 2 % de la superficie totale de la croute continentale. La ville de Montréal et ses environs ne font pas exception à ces changements. Situés dans les Basses-terres du Saint-Laurent, ce territoire est considéré comme la région la plus fertile du Québec pour l'agriculture. De ce fait, l'étalement urbain de la région métropolitaine de Montréal, couplé à un système agro-industriel mondialisé basé principalement sur une agriculture industrialisée, intensive et de monoculture, génèrent de nombreux problèmes sociaux, environnementaux et territoriaux, de par la perte de la biodiversité (faune, flore), la dégradation de la qualité des sols (désertification) – causée par l'utilisation intensive d'intrants chimiques, la machinerie lourde et les organismes génétiquement modifiés (OGM)⁶, la déforestation et l'élevage industrielle, la diminution des terres arables par l'étalement urbain, la pollution de l'air et la contamination des eaux, la dévastation des paysages et le dérèglement climatique (NPA, 2014). Ces impacts environnementaux de l'agriculture intensive nécessaire au développement agro-industriel – eau, sols, biodiversité – menacent la durabilité du système, et représentent des coûts indirects importants (Fournier et Touzard, 2014). Par ailleurs, le système agroalimentaire industrialisé a engendré un changement dans les sociétés de par leur alimentation qui incite à une normalisation de certains comportements-type, tel que les gaspillages alimentaires⁷ (NPA, 2014); en d'autres termes, on perçoit « un " formatage " des individus et de leurs désirs par un univers marchand piloté par des grandes firmes dont la prospérité dépend de l'homogénéisation des comportements des clients. » (Stiegler, 2004) Malgré l'accroissement de la production alimentaire mondiale, le modèle agro-industriel ne parvient pas à enrayer le fléau de la faim et des carences alimentaires (Rastoin, 2008). A contrario, il crée une vulnérabilité dans les sociétés par une distribution inégale des aliments et une décroissance de leur

⁶ Les OGM, dont le canola, le soja GM et le maïs-grain, sont principalement commercialisés au Canada et au Québec à des fins d'alimentation animale (Québec, s.d.).

⁷ Le gaspillage alimentaire fait référence « aux aliments qui sont sains et nutritifs, produits pour la consommation humaine mais qui sont jetés ou détournés vers des utilisations non alimentaires le long de la chaîne d'approvisionnement, de la production primaire jusqu'au niveau du consommateur final. » (FAO, 2014)

qualité – sucre, gras trans – en plus d’être une source de maladies ayant l’allure de pandémies : obésité, diabète, maladies cardio-vasculaires, cancers (Rastoin, 2008). Pour le modèle agro-industriel, la nourriture n’est donc qu’une marchandise comme une autre. Dans la double perspective d’une augmentation de la population mondiale et de la diminution des terres arables, ce modèle basé sur la production d’envergure fait face à de nombreuses contraintes qui pourraient être comblées par un scénario alternatif fondé sur la proximité (Rastoin, 2008).

1.1.2 Pourquoi l’agriculture urbaine?

À l’échelle d’un quartier, ou bien d’une ville, l’agriculture urbaine (AU) se veut une réponse viable, quoique partielle, au modèle agro-industriel mondialisé. L’AU s’appréhende différemment de la production agricole en milieu rural, de par son changement d’échelle, ses espaces restreints de culture et son organisation sociale relevant de nouvelles réalités urbaines. Dans un monde où l’urbanisation et la mondialisation sont devenues des enjeux majeurs, la reconnaissance de l’AU par les autorités urbaines est relativement récente (Ayalon, 2006). En effet, l’AU commence à être intégrée dans la planification et l’aménagement des villes, même si sa pratique est reconnue comme tout aussi ancienne que l’existence même de la ville (Mougeot, 2006).

L’AU est considérée comme un modèle alternatif, de proximité face au système agro-industriel mondialisé. Une complémentarité des modèles de production alimentaire, entre le modèle de proximité et le modèle agro-industriel, semble être une possibilité pour nourrir une population mondiale en croissance. D’après Fournier et Touzard

(2014), le modèle agro-industriel ne s'est jamais imposé comme modèle unique. Or, une diversité de modèles de production et d'échange est reconnue et débattue dans la société, et repérable par les analystes : systèmes locaux, production du terroir, commerce au long cours de produits spécifiques, agriculture biologique ou agro-écologie, etc. (Fournier et Touzard, 2014). Néanmoins, ces différents modèles sont encore en phase embryonnaire; même si certains existent depuis une quarantaine d'années, ils sont précaires et peuvent disparaître si un projet d'envergure voit le jour à ce même endroit (Ibid.). Les initiatives en AU sont souvent impulsées par les collectivités locales, portées par des organisations non-gouvernementales (ONG), et appuyées par des mouvements citoyens. D'une part, l'AU encourage une réappropriation et une responsabilisation du territoire – concept de territorialité – par les citoyens ainsi qu'une sensibilisation des consommateurs sur les enjeux d'une alimentation durable. D'autre part, elle permet un renouement de l'Humanité (H) avec la Nature (N) en plus de créer des possibilités pour un verdissement des espaces et du territoire urbain. Dans l'état actuel des villes nord-américaines, l'AU valorise les « surfaces perdues dans nos villes en espaces agricoles et potagers, principalement au cœur des grands bassins de consommation » (UrbAgri, s.d.); le fait de s'approprier un territoire souvent vide et inoccupé, comme un terrain en friche, le transforme en un espace de pouvoir pour les citoyens (Ayalon, 2006). Elle génère un développement économique et social pour les populations locales, favorisant ainsi le développement de circuits courts qui facilitent l'accessibilité de la production et distribution d'aliments frais et sain. Le modèle de proximité qu'est notamment l'AU, se caractérise par un faible nombre d'intermédiaires entre les producteurs et les consommateurs – circuits courts, vente directe (Figure 1.2). Le renforcement récent de ce modèle dans les pays nord-américains ne doit pas occulter sa présence historique sur toute la planète, depuis le néolithique (Fournier et Touzard, 2014). Ce type d'initiatives agricoles locales sont une ressource qui contribue à alimenter les communautés ainsi qu'à améliorer les conditions de vie des populations (Duchemin *et al.*, 2008, cité dans Julien-Denis, 2013).

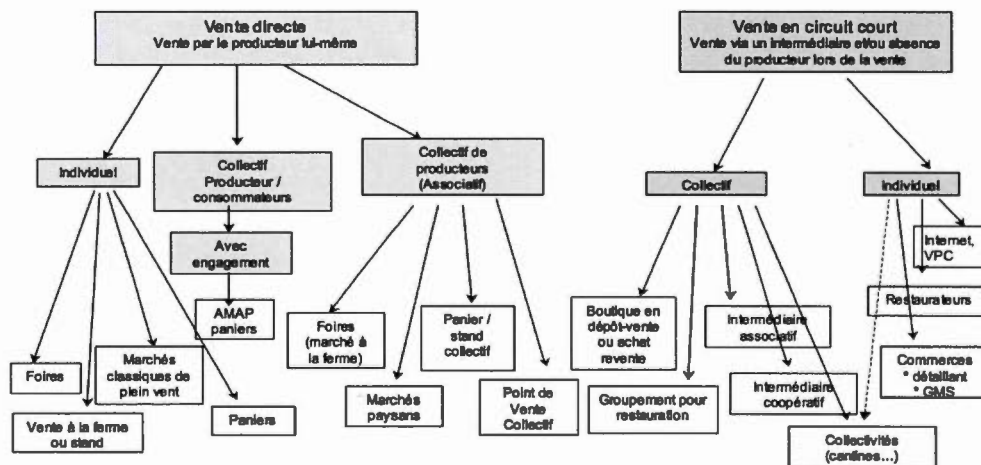


Figure 1.2 Diversité des circuits courts de commercialisation (Bresson *et al.*, 2012)

De nouvelles formes d'AU font maintenant leur apparition là où la production alimentaire n'est plus le but premier. Dans certains cas nord-américains, l'AU se dissocie des besoins de base, de subsistance, et elle est ainsi pratiquée pour ses bienfaits sociaux, économiques et environnementaux, notamment pour le plaisir de cultiver des aliments frais et pour les effets bénéfiques qu'elle produit sur la santé mentale et physique. Recourir à l'AU en tant qu'alternative à l'agriculture industrialisée est une préoccupation dont le but est de valoriser le processus de développement urbain durable (DUD) (Reyburn, 2006). Pratiquer l'AU est une façon de combler un manque provoqué par le modèle agro-industriel – diversité, qualité, proximité, etc. – de produire des aliments sains, sans intrants chimiques et modifications génétiques, de réutiliser les matières résiduelles en compostant pour contribuer à la récupération d'énergie et à la protection de l'environnement, et de réduire les dépenses alimentaires (Boulianne, 1999).

1.1.3 Bref historique de l'agriculture urbaine nord-américaine

Les villes nord-américaines⁸ ont commencé à expérimenter avec l'AU au 19^e siècle (Fairholm, 1999). Les premières initiatives nord-américaines du siècle dernier en matière d'AU ont encouragé l'aménagement de jardins domestiques et communautaires pour assurer une production alimentaire en période de crise économique (Mougeot, 2006). À cet effet, les premiers jardins communautaires au Canada ont débuté avec les *Railway Gardens* (1890-1930), conçus et maintenus par le *Canadian Pacific Railway*⁹ (Fairholm, 1999). Ces jardins étaient situés à travers le pays, principalement dans les villages pourvus d'une gare de train, et étaient en quelque sorte une manifestation de l'esprit de communauté de l'Ouest pionnier (Pedneault et Grenier, 1996). À cette même époque, entre 1900 et 1930, les écoles canadiennes ont vu l'apparition des *School Gardens* (Ibid.) : chaque étudiant se voit confier une parcelle de terrain où il doit cultiver des fleurs et des légumes, avec le principe – *de la semence jusqu'à l'assiette* – pour ainsi apprendre les rudiments agricoles en milieu urbain, par la transmission de la mémoire collective agricole. Pendant la Première Guerre mondiale, ces initiatives agricoles urbaines se sont multipliées et transformées en *Relief Gardens*. Aux États-Unis, les *Relief* ou *Sustainable Gardens*, créés par Herbert Hoover (Herbert Hoover Presidential Library and Museum, s.d.), furent davantage une réponse alimentaire au crash économique de 1929. Les municipalités nord-américaines ont également encouragés les *Vacant Lot Gardens*, considérés comme une méthode simple et facile d'améliorer la qualité de

⁸ La référence au terme « ville nord-américaine » y inclut également les villes canadiennes.

⁹ À l'origine, la compagnie ferroviaire *Canadian Pacific* avait comme mission d'« établir une liaison concrète entre tous les Canadiens, d'un océan à l'autre. » (Canadien Pacifique, 2017)

vie des communautés locales, en fournissant une production alimentaire et du travail à volonté pour les personnes défavorisées (Fairholm, 1999).

Lors de la Seconde Guerre mondiale, les *Victory Gardens* firent leur apparition en Amérique du Nord, aussi connus sous l'appellation de *War Gardens* ou *Food Gardens for Defence* (St. Catharines Heritage Committee, 2013). Au Canada, ces jardins n'ont eu que tardivement le soutien gouvernemental; le Ministère de l'Agriculture croyait à l'époque que les amateurs fermiers allaient gaspiller les ressources – engrais, outils de jardin – dus à leur manque d'expérience agricole (Ibid.). Le besoin grandissant de ravitailler l'Angleterre dévasté par la guerre couplé à une pénurie de main d'œuvre pour les récoltes poussa finalement le gouvernement canadien à donner son appui en 1943 à la création de 209 200 *Victory Gardens* (Ontario Historical Society, 2010). Chaque jardin produisait environ 250 kg de légumes (Ibid.). Dans l'ensemble, le développement des jardins communautaires durant cette première moitié du 20^e siècle fut généralement une réponse locale et agricole à des événements politiques et économiques mondiaux qui ont produit un manque alimentaire sur les populations nord-américaines.

Les années post-guerres amenèrent des changements au mode de vie nord-américain, notamment avec l'arrivée de l'automobile, la vie en banlieue et les aliments transformés. Les jardins communautaires ont entamé un déclin du fait de l'abondance et l'accessibilité des aliments dans les supermarchés/grandes surfaces causé par le renouveau du système agro-industriel; la nécessité alimentaire n'est que du passé. À Montréal, le maire Jean Drapeau, « alors un jeune avocat, prend la tête d'un mouvement visant à " nettoyer la ville " et commence à fermer de nombreux marchés publics de Montréal » dans les années 50 (Musée McCord, 2016, cité dans Jacques,

2012). À travers les villes nord-américaines, ce phénomène s'est également propagé aux jardins communautaires qui ont du fermé étant donné que le besoin n'y était plus. Avec la crise énergétique mondiale des années 70, le mouvement de *contre-culture peace* a fait renaître l'AU (Jacques, 2012). Avec une inquiétude grandissante pour l'environnement, mais aussi pour la conservation de l'énergie et l'autonomie des communautés, l'AU se voulait une manière de se réapproprier le territoire urbain via les collectivités locales. Les jardins communautaires sont en fait le résultat du mouvement des années 70; leur légitimité dans le territoire urbain a ainsi été reconnu par les citoyens, et plus récemment par le gouvernement, car elle promouvait l'ouverture des espaces publics (Fairholm, 1999) qui avaient jadis été abandonnés. À ce jour, la ville de Montréal possède le plus vaste réseau de jardinage communautaire en Amérique du Nord (Mougeot, 2006). À travers les 19 arrondissements de la ville, on compte maintenant 97 jardins communautaires (Ville de Montréal, 2016a; Arrondissement de Ville-Marie, 2005), dont 8 195 jardinets individuels (Ibid.), pour un total de 19,2 hectares (AU/LAB, 2016b), qui sont incorporés à une utilisation permanente des terrains municipaux. D'après un sondage réalisé auprès de la population de l'île de Montréal sur l'AU (Ville de Montréal, 2013), la proportion des Montréalais qui pratique l'AU est de 42 %. De ce pourcentage, le ratio de gens augmente à 55 % chez les propriétaires et à 48 % chez les universitaires (Ibid.). Le taux d'agriculteurs urbains est de 44 % chez les gens qui habitent l'île de Montréal depuis 10 ans ou plus, en comparaison à 34 % pour ceux qui habitent l'île depuis moins de 10 ans. Les femmes pratiquent davantage que les hommes, respectivement 45 % et 38 % (Ibid.). Au total, le jardinage communautaire attire entre 12 000 et 15 000 personnes s'impliquant de façon directe ou indirecte dans plus de 97 jardins, tandis qu'environ 2 000 personnes sont impliquées dans plus de 75 jardins collectifs (Duchemin, 2010, cité dans Julien-Denis, 2013).

1.1.4 Distinction entre les jardins communautaires et collectifs

L'AU ne constitue pas un champ d'activité homogène. Il est ici important de différencier les deux principales formes pratiquées à Montréal, c'est-à-dire les jardins communautaires et les jardins collectifs, dans le but de mieux saisir les actions et les effets à l'échelle locale.

1.1.4.1 Les jardins communautaires à Montréal

Les jardins communautaires peuvent être considérés comme l'une des plus vieilles formes d'AU en Amérique du Nord. Sur l'île de Montréal, le premier jardin communautaire organisé par la ville de Montréal fut créé en octobre 1974 (Jacques, 2012), « suite à un incendie qui a anéanti un quadrilatère complet dans le Centre-Sud de Montréal. Quelques habitants de ce quartier défavorisé ont alors demandé la mise sur pied d'un jardin dans cet espace qui leur permettrait d'assurer [une production] alimentaire. » (AU/LAB, 2016d) Le quadrilatère situé à l'intersection des rues Alexandre-Desève et Lafontaine, prit la forme du premier jardin communautaire en collaboration avec l'Office d'embellissement de la ville de Montréal et du Jardin botanique (Ibid.). Dans la même année, trois autres jardins ont émergé dans le quartier Centre-Sud (Ibid.). Par ailleurs, leur création coïncida avec la crise énergétique des années 70; à cette époque, « les jardins communautaires qui émergent à Montréal ont une vocation utilitaire et tentent [principalement] de pallier à [un manque] alimentaire. » (Julien-Denis, 2013)

Ainsi, le Programme municipal des jardins communautaires a officiellement débuté en 1975 sous l'administration municipale du maire Jean Drapeau (AU/LAB, 2016d), le même maire qui avait auparavant fermé les marchés publics et jardins communautaires pour cause d'insalubrités en ville. En 1977, les autorités municipales de Montréal ont décrété que 10 % du territoire serait dorénavant zoné espaces verts (Reid, 2006), y incluant les jardins communautaires. À la fin des années 80, la Ville de Montréal inscrit et intègre la planification, la coordination et l'harmonisation de ce programme municipal au sein du Service des sports, des loisirs et du développement social de la ville de Montréal (Julien-Denis, 2013). Il s'ensuit une reconnaissance internationale en 1996, avec l'avènement du 17^e Colloque de l'*American Community Gardening Association*, une organisation binationale – États-Unis, Canada – sur les pratiques de jardinage communautaire (Ibid.). Selon les données fournies par la Ville de Montréal, on comptait 43 jardins communautaires en 1981, 72 en 1996 et 76 en 2001 (AU/LAB, 2016d), pour un total présentement de 97 (Ville de Montréal, 2016a) (Figure 1.3). Depuis le milieu des années 90, le programme municipal connaît une certaine stagnation au niveau du développement de nouveaux jardins, particulièrement dans les quartiers densément peuplés de Montréal; la croissance se fait davantage « en faveur du développement immobilier mais aussi pour des raisons de contamination des sols, de coupes budgétaires au programme de la ville et de réduction du nombre de postes d'animateurs horticoles. » (Wegmuller et Duchemin, 2010)

Auparavant, les jardins communautaires relevaient de l'administration de la ville de Montréal; « depuis 2002, avec l'adoption de la loi 170 sur la réorganisation municipale, la gestion du programme est maintenant assumée par chacun des arrondissements. » (Ville de Montréal, 2016a) Les 19 arrondissements de la ville de Montréal offrent des jardinets de 18 m², qui peuvent être « cultiver individuellement,

en famille ou en co-jardinage de deux personnes » (Wegmuller et Duchemin, 2010) : chaque ménage est « responsable de sa parcelle, tant pour l'entretien que pour la récolte. » (Bouffe Action de Rosemont, 2016) Néanmoins, le fonctionnement du jardin communautaire – gestion, animation – est assuré par un conseil d'administration (CA) de jardin, élu en avril de chaque année, lors d'une assemblée générale annuelle (Ville de Montréal, 2016b), en plus d'être encadré par un agent de développement de l'arrondissement (Tableau 1.1). Dans certains cas, les arrondissements fournissent un animateur horticole, qui visite de manière hebdomadaire les jardins du quartier afin de prodiguer des conseils aux jardiniers (Ibid.). Couramment, le nombre de personnes qui cultivent sur l'île de Montréal dans un jardin communautaire s'élève à 8 %, et jusqu'à 12 % dans le secteur centre, situé dans l'axe nord-sud entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Denis (Ville de Montréal, 2013).

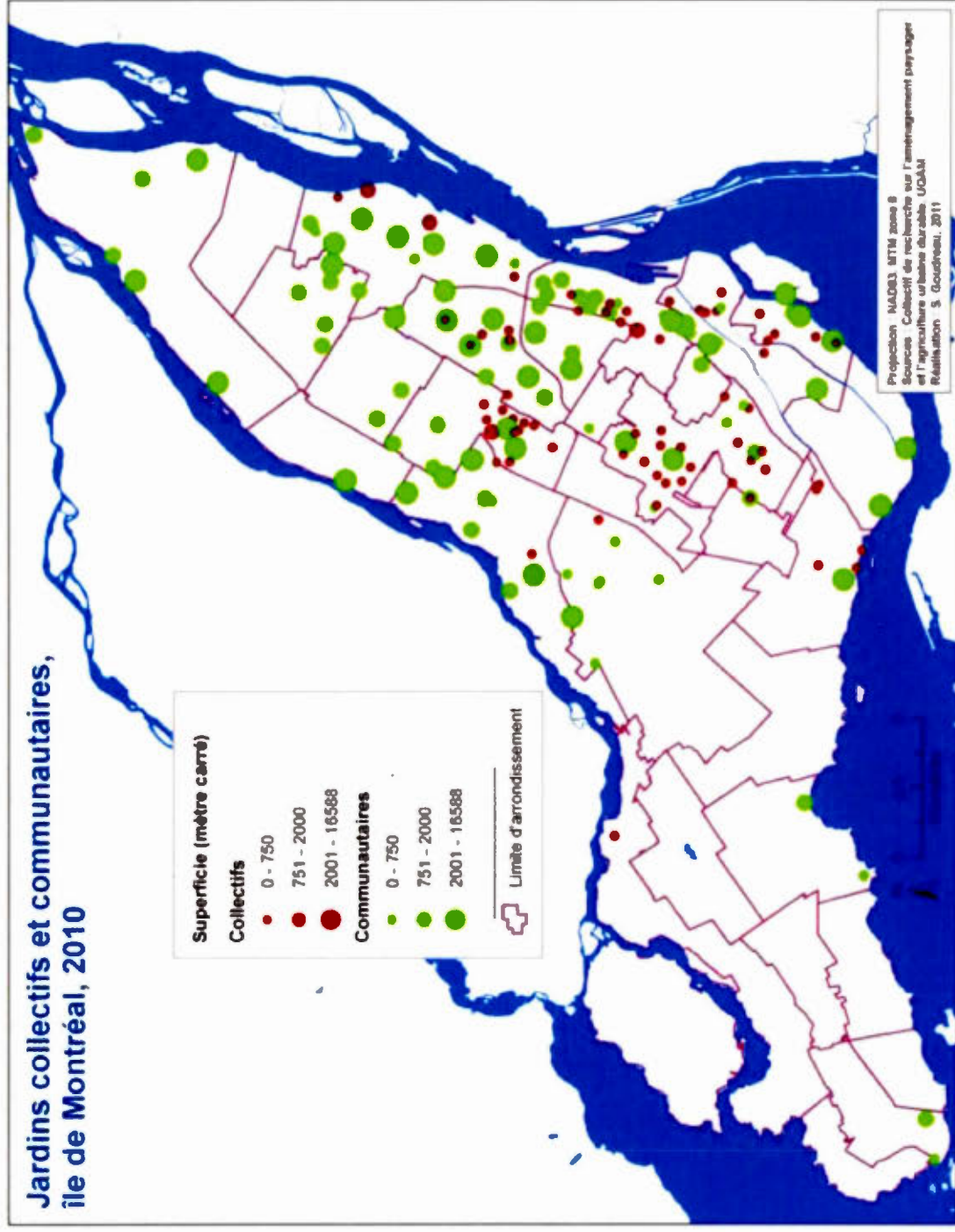


Figure 1.3 Répartition des jardins communautaires et collectifs sur l'île de Montréal (Goudreau, 2011)

1.1.4.2 Les jardins collectifs à Montréal

Tableau 1.1 Différences entre jardin communautaire et jardin collectif (Julien-Denis, 2013)

	Jardin communautaire	Jardin collectif
Division du jardin	Parcelles individuelles	Parcelle unique
Récoltes	Individuelles	Divisées entre jardiniers et/ou offertes à un autre organisme
Gouvernance	Hybride (Programme municipal avec OSBL)	Par l'organisme et/ou autogéré
Mission	Mission ludique et alimentaire	Mission en lien avec organisme ou groupe d'individus

Les jardins collectifs à Montréal ont été inspirés par des mouvements de sécurité alimentaire et de jardinage communautaire (Stiegman, 2004), notamment par les modèles de jardins communautaires new-yorkais, du modèle cubain ainsi que du mouvement de jardinage collectif français (AU/LAB, 2016d). Le premier jardin collectif à Montréal, dénommé le jardin Cantaloup (AU/LAB, 2016d), a vu le jour en 1997 dans l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (CDN-NDG) d'un partenariat entre Action Communterre¹⁰ et le Dépôt alimentaire NDG (Stiegman, 2004; Action Communterre, 2012). Ils développèrent le réseau des jardins collectifs de la Victoire, qui doit son nom à la campagne canadienne encourageant la population à cultiver leurs propres aliments afin de combler les pénuries alimentaires lors de la Seconde Guerre mondiale (Action Communterre,

¹⁰ Action communterre est « un organisme à but non lucratif établi dans le quartier de Notre-Dame-de-Grâce qui vise à promouvoir la sécurité alimentaire à travers un réseau de jardins collectifs ainsi que des activités communautaires et des ateliers éducatifs » (Conseil communautaire de Notre-Dame-de-Grâce, s.d.). Ce groupe a récemment fusionné avec le Dépôt alimentaire NDG (Dépôt alimentaire NDG, s.d.).

2012). À travers ce réseau de la Victoire, les jardins collectifs ont vite pris racine à Montréal, et partout au Québec (Ibid.). Même s'il existe à l'heure actuelle un réseau de jardins collectifs dans sept arrondissements de la ville de Montréal (Stiegman, 2004), cette pratique n'est guère aussi bien établie que le réseau des jardins communautaires à Montréal. En 2008, les jardins collectifs se dénombraient à 42 (AU/LAB, 2016d) avec environ 2 000 citoyens impliqués tandis qu'en 2011, le nombre s'élevait à plus de 75 sur le territoire montréalais (Ibid.).

Les jardins collectifs se distinguent du Programme de jardins communautaires de la ville de Montréal par leurs objectifs, leur fonctionnement social et leur enracinement communautaire (Tableau 1.1). Les jardins collectifs ne sont pas en tant que tel propriétaires de leur terrain. Ces derniers doivent négocier avec une église, un centre communautaire, une école, une habitation à loyer modique (HLM) ou un particulier pour obtenir un terrain par engagement entre le propriétaire et le collectif de jardiniers (Stiegman, 2004). Les jardins collectifs se subventionnent à partir des trois paliers gouvernementaux – au municipal, provincial et fédéral – ou bien par des fondations privées et Centraide¹¹ (Ibid.). La gestion d'un jardin collectif relève d'une ONG, ou bien d'une autogestion par un collectif d'individus, qui encouragent et supportent les jardiniers-participants à cultiver leurs propres aliments dans le but de bâtir une communauté et d'augmenter leur autonomie (Action Communiterre, 2012). Les principales caractéristiques du jardinage collectif « constituent la mise en commun de jardinets dont la responsabilité relève de tous les participants. » (Bouffe Action de Rosemont, 2016) En effet, le jardin collectif constitue une parcelle unique. Toutes ses activités horticoles – plantation, entretien, récolte – se font en groupe (Julien-Denis, 2013), et les récoltes sont partagées équitablement entre les membres du jardin. De plus, une formation horticole est souvent associée à l'activité de jardinage collectif

¹¹ Centraide est « une organisation autonome qui recueille des dons pour distribuer aux groupes communautaires » (Stiegman, 2004).

(Ibid.). Ces jardins se veulent un endroit qui permet aux communautés locales d'apprendre, de partager et de cultiver (Action Communiterre, 2012) de manière collective. Autrement dit, leur mission s'oriente sur la création d'un esprit de communauté/collectivité autour de l'urbanité. Bien que chaque jardin collectif soit unique par sa forme d'organisation, sa dynamique et ses participants, les jardins collectifs au Québec peuvent être divisés en quatre catégories (Stiegman, 2004), c'est-à-dire :

- (1) Les jardins collectifs de quartier : ils sont à la fois le résultat et l'élément moteur de la concertation locale. Ils visent à la mixité sociale en impliquant des jardinières représentant une diversité de profils économiques, culturels et sociaux. Les participants s'engagent pour une saison complète (généralement de mai à octobre). Une animation soutenue assure l'atteinte des objectifs sociaux.
- (2) Les jardins collectifs rattachés à un organisme : ces jardins sont établis en lien direct avec un organisme communautaire ou avec un programme spécifique. L'animation et la structure du projet s'adaptent aux objectifs du groupe porteur.
- (3) Les jardins-partage : ce sont des jardins partagés entre un résident du quartier qui offre son arrière-cour et un groupe de jardinières (généralement de un à cinq). La coordination est assurée par un groupe communautaire qui fait le lien entre le jardin-partage et un réseau de jardins collectifs. La dynamique collective et le suivi social sont moins importants que dans des jardins collectifs liés à des groupes plus grands ayant une animation plus soutenue.
- (4) Les jardins collectifs d'insertion : dans ces jardins collectifs, les jardiniers participent à un programme de réinsertion (Stiegman, 2004).

Selon les priorités de l'ONG ou du collectif d'individus en charge du jardin, leurs principaux objectifs se centrent sur différentes thématiques, soit : la sécurité alimentaire, la solidarité sociale et l'*empowerment* des communautés locales, la

promotion de l'égalité entre tous ou la conservation de l'environnement (Action Communiterre, s.d.; Stiegman, 2004).

1.2 Pertinence géographique du sujet de recherche

L'étude de l'AU n'est généralement guère associée au domaine de la géographie. Pourtant, une perspective géographique est essentielle à cette recherche attendue qu'elle contribue au savoir-faire géographique. Ce dernier est par ailleurs indispensable « à qui veut comprendre le monde sans subir la mondialisation » (Renard, 2009), et par conséquent le système agro-industriel. La mondialisation est une homogénéisation du monde; elle transforme des envies en besoins et crée des inégalités au niveau international et à l'intérieur des États (Diabagate, 2008). La géographie s'intéresse à ces faits politiques, se passionnant aussi pour les mouvements d'opinion publique, pour les réseaux qui l'alimentent et pour les supports qu'elles mobilisent sur un territoire (Claval, 2010).

Or, la géopolitique est à « l'intersection de la géographie, des sciences politiques et des sciences militaires. » (Badariotti, 2014) L'analyse géographique du politique se distingue par deux branches spécifiques : la géographie politique et la géopolitique (Breux, 2006). Malgré les divers courants théoriques, la géographie politique peut être définie par l'étude de la spatialité des phénomènes politiques, tandis que la géopolitique est l'étude des rivalités de pouvoir sur un territoire (Ibid.). Ces deux sujets d'étude sont « les produits d'un subtil mélange entre les sciences géographiques et la science politique. » (Ibid.) Le concept de géopolitique est

employé par d'autres disciplines, il n'est pas propre à la géographie. Néanmoins, l'analyse géopolitique, comme l'étude de la géographie se rattache à la dimension spatiale. Le territoire est un construit. Sa définition est multiple. Comme l'évoque Lasserre et *al.*, le territoire est une division politique, à diverses échelles : supranationale, étatique et locale (Lasserre, Gonon et Mottet 2016). Comme savoir scientifique, la géopolitique opère ainsi « un syncrétisme d'observations politiques, économiques, géographiques, sociales, voire environnementales, [proposant] une approche qui permet de rendre compte des enjeux de pouvoir sur des territoires et sur les images que les hommes s'en construisent » (Ibid.).

Notre recherche s'oriente en outre vers cette approche géopolitique. Ceci nous concerne puisque le territoire n'est plus simplement considéré comme un espace où se déroulent seulement des jeux de pouvoir, mais « le cadre dans lequel les identités se forgent. » (Claval, 2010) Le pouvoir s'exerce généralement dans des aires délimitées, véhiculé par des réseaux dont il faut comprendre leur structure : certains réseaux appartiennent à la société civile tandis que d'autres au système politique (Ibid.). Si appréhender un territoire signifie « mettre en évidence les interactions entre un groupe et son espace, c'est aussi placer ce dernier et ses interactions dans des ensembles plus vastes et d'autres plus petits. » (Ginet, 2012) Un territoire forme un système ouvert « qui entretient des échanges avec d'autres ensembles territoriaux dans lesquels il s'insère ou qui le constituent, à des échelles différentes, depuis plus ou moins de temps. » (Ibid.) Il faut tenir compte de cette complexité pour décrire, comprendre et intervenir sur les dynamiques et représentations d'un territoire (Ibid.). L'intérêt de cette recherche pour la géopolitique met l'accent sur les rapports entre les acteurs du territoire et leurs représentations, ainsi que sur leurs jeux d'influence et leurs effets de domination. La géopolitique, comme la géographie politique, travaille

désormais à toutes les échelles géographiques au lieu de seulement s'intéresser aux États et à la scène internationale (Claval, 2010).

L'étude de l'AU s'insère dans ce changement d'échelle de la géopolitique, vers une dimension plus locale. Notre recherche explore l'état de la situation en AU [sur un territoire spécifique] pour ainsi constater si elle est une réponse viable, quoique partielle, à la mondialisation du modèle agro-industriel. Dans une perspective sociale, notre recherche permet d'aborder les potentialités en AU, ainsi que ses dynamiques territoriales, et ses représentations sociales et territoriales des acteurs en interaction sur un territoire. Cette réflexion facilite notre entendement des effets positifs et négatifs sur le milieu de vie/l'espace vécu des acteurs en AU. Dans une perspective scientifique, notre recherche améliore notre savoir [scientifique] de la situation agricole sur un territoire d'une agglomération urbaine en Amérique du Nord, potentiellement dans le but de combler une lacune dans la littérature scientifique sur une telle thématique en sciences géographiques.

1.2.1 Rapport humanité/nature

La révolution industrielle changea la manière d'appréhender la N qui a donné à l'H une puissance sans commune mesure (Dorst, 2012). Dès lors, les interventions de l'H pouvaient être plus profondes et plus rapides sur la N, « entraînant de ce fait une rupture de l'équilibre qui avait été maintenu jusqu'à présent » (Ibid.). À travers le développement de nouvelles technologies, l'H pouvait enfin se rendre « maître et possesseur de la nature. » (Ibid.) Ce sentiment de domination lui a donné l'idée de

créer et développer un monde artificiel que les progrès scientifiques et techniques ont mis à sa portée avec la révolution industrielle, notamment par l'étalement des villes : « toute société gère le besoin de tenir la nature à bonne distance et la nécessité de réguler ses liens avec l'environnement. » (Planche, 2011) L'H veut ainsi s'imposer dans son rapport à la N (Ibid.) par une humanisation des milieux naturels (anthropisation) et une spatialisation des activités humaines dans sa relation espace/temps (Soulard, 2014). En effet, l'H encourage « l'individualisme et le matérialisme qui, portés au pinacle par le triomphe du libéralisme économique, nous obligent à détruire peu à peu le milieu naturel et le tissu social » (Beck, 2001; Sen, 2003, cité dans Bédard, 2006). Ce phénomène entraîne une perte des identités locales et de l'ancrage au territoire naturel. Depuis la fin des années 80, certains mouvements cherchent à contrer cette érosion et « dissociation au moyen d'une critique radicale des idées de croissance, de richesse et de déterritorialisation » (Augé, 1992; Badie, 1995, cité dans Bédard, 2006), étant associée à la mondialisation et au mode de vie qu'elle convoie (Cary, 2003, cité dans Bédard, 2006). Avec l'avènement du 21^e siècle, le rapport H/N fait face à la création d'une société différente, sur fond de crise du paradigme agro-industriel, dont l'AU se voit en tant qu'alternative puisqu'elle promeut une réappropriation citoyenne et locale du territoire naturel urbain. Elle crée de la sorte un espace où l'H peut réconcilier ses liens et interactions avec la N, permettant un renouement avec sa territorialité. L'AU devient dorénavant un outil pour concrétiser un rapprochement entre H/N à l'échelle locale; comme l'évoque Raoul Blanchard en 1911, « en dépit des changements humains, la nature garde ses droits, même sur un organisme aussi complexe qu'une ville » (Cosinschi et Racine, 1998).

1.2.2 L'espace vécu dans le territoire urbain

Le territoire est important par son articulation dans l'espace et le temps; il est à la fois le cadre et le moyen de reproduction de la société (Klein, 2011). Ces territoires « peuvent être définis comme les formes concrètes et symboliques, spatialement organisées et dynamiques, que produisent les activités des hommes. » (Di Méo, 2008) La notion de territoire implique nécessairement une dimension « vécue » (Géoconfluences, 2012). Le terrain de recherche est l'île de Montréal, avec une étude de cas axé sur l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (PMR). L'étude d'un quartier permet de concevoir un territoire à travers une échelle locale : « les quartiers, les rues sont les produits involontaires de la multitude des grands et petits gestes de la vie quotidienne. [...] ce que sont les individus, ils le doivent, pour une part, aux espaces où ils ont vécu et où ils vivent. » (Pinçon et Pinçon-Chariot, 1994) L'espace vécu se conçoit par les pratiques quotidiennes (espace de vie) et les interrelations sociales (espace social) perçues et représentées par les citoyens de leur milieu de vie (Géoconfluences, 2012). Le territoire est ainsi une appropriation de ces espaces, « de la superposition des espaces physiques et symboliques, l'interface entre réalité physique et perception de l'espace. » (Bouteilles, 2010) Cet espace physique, construit, délimité, intégré et approprié aboutit à un sentiment d'appartenance, se définissant en tant que concept de territorialité, entre un individu et son territoire (Ibid.).

Or, l'espace vécu correspond à l'espace habituel dans lequel se meuvent les résidents d'un quartier, « composé d'une chaîne d'unités de voisinage plus ou moins vaste, plus ou moins lâche selon l'intensité des relations sociales, la densité des habitants. » (Bastie et Dézert, 1980) Son étude se présente en tant que tentative de compréhension

en profondeur des relations qui unissent les lieux aux [êtres] humains (André, 1998). Le rôle de la géographie vis-à-vis l'espace vécu est « de désarticuler une certaine aire et à isoler l'élément, ou les éléments, du milieu auquel une certaine culture accorde l'exclusivité ou pour le moins la primauté » (Gallais, 1984, cité dans Soulard, 2014). Basés sur les représentations des acteurs, ces espaces expriment quant à eux des symbolismes complexes, liés au côté clandestin et souterrain de la vie sociale (Martin, 2006). Dans le cadre de l'AU, ils peuvent prendre la forme d'initiatives citoyennes non-reconnues – ruelles vertes impromptues, *guerilla gardening* – ou bien reconnues – jardins communautaires, jardins collectifs – par l'administration municipale. Cet espace vécu se définit à travers les images et les symboles qui l'accompagnent grâce aux résidents du territoire : « c'est l'espace dominé et subi, que l'imagination tente de s'approprier et de modifier. Il recouvre ainsi l'espace physique en utilisant symboliquement ses objets. » (Ibid.) À l'échelle locale, un exemple de ce symbolisme urbain est la réappropriation d'un terrain à l'abandon par un groupe d'individus pour le reconvertir en un espace collectif de production alimentaire.

1.3 Question, objectif et hypothèse principale de la recherche

La question principale de cette recherche se pose comme suit : En quoi les potentialités, les acteurs et les représentations de l'agriculture sur un territoire urbain peuvent être considéré comme un enjeu géopolitique? L'objectif principal de cette recherche comporte deux volets. Il s'agit d'abord d'analyser les représentations des acteurs d'un arrondissement de la ville de Montréal, puis de voir dans quelle mesure la question de l'agriculture urbaine est un objet de tensions entre les acteurs par l'interprétation de leurs représentations sociales et territoriales. L'hypothèse principale de cette recherche s'articule autour de la viabilité de l'agriculture qui est

fonction de la prise en compte des spécificités du territoire, des politiques municipales, des représentations socio-territoriales des différents acteurs, des potentialités et des interactions entre les fonctions économiques, sociales et environnementales d'un territoire urbain.

1.4 Questions et hypothèses secondaires de la recherche

Pour mieux cerner la question et l'hypothèse principale de cette recherche, il est pertinent de développer des questions et hypothèses secondaires, comme suit :

Question secondaire 1: De quelles façons l'agriculture urbaine, pratiquée à l'échelle d'un arrondissement, est-elle une réponse à la mondialisation du modèle agro-industriel?

Hypothèse secondaire 1: L'agriculture urbaine est une réponse viable à la mondialisation du modèle agro-industriel puisqu'elle permet une réappropriation territoriale, à la fois des populations et des acteurs municipaux, et une intégration de l'agriculture urbaine dans les politiques d'aménagement d'un arrondissement, par la création de circuits courts basé sur l'achat local, et pour une mise en place d'un système territorial multifonctionnel et durable.

Question secondaire 2: Comment est-ce que la dynamique territoriale engendrée par l'agriculture urbaine provoque-t-elle des tensions, des rivalités de pouvoir sur ces territoires?

Hypothèse secondaire 2: Les représentations de l'agriculture urbaine par les acteurs concernés vont différer, d'une part, selon leur contexte socioéconomique et physique sur le territoire urbain et, d'autre part, en fonction

de leur degré de sensibilisation aux problématiques environnementales et sociales. Elles ne provoquent pas de tensions, mais tout au plus une incompréhension essentiellement due au manque d'intérêt.

Question secondaire 3: Dans le contexte politique contemporain, est-ce que la pratique de l'agriculture urbaine a des potentialités de se développer sur le territoire montréalais?

Hypothèse secondaire 3: En combinant des analyses menées à différentes échelles, on peut ainsi faire ressortir des arguments en faveur de l'implantation de l'agriculture urbaine dans l'arrondissement Plateau-Mont-Royal. Même s'il y a une réticence à l'égard de l'AU, et même une certaine incompréhension de la part d'acteurs politiques, la ville de Montréal emboîte lentement le pas en développant une politique sur le système alimentaire, première étape vers une meilleure intégration de la production alimentaire en milieu urbain.

CHAPITRE II

CADRE THÉORIQUE, CADRE CONCEPTUEL, CADRE OPÉRATOIRE ET DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

« The laws of Nature take precedence of all human laws. The purpose of all human laws is one -- to defeat the laws of Nature. » – *Mark Twain*

2.1 Présentation du cadre théorique

Ce mémoire s'intéresse aux potentialités, aux enjeux, et aux représentations sociales et territoriales des acteurs de l'AU sur un territoire de la ville de Montréal. Pour bien encadrer cette recherche, il est nécessaire « de trouver un cadre théorique, à la fois multidimensionnel et multiscalaire, permettant un aller-retour permanent entre les différents niveaux d'analyse » (Mottet, 2014). Ainsi, la structure de cette recherche doit s'orienter vers une approche systémique-type de la recherche en géographie, ou plus précisément vers une approche géopolitique systémique, qui s'inscrit clairement dans une démarche pluridisciplinaire, multidimensionnelle et multiscalaire. Étant donné ce cadre théorique spécifique, cette recherche s'articule autour du *processus* puisque « c'est la dynamique entre les variables ou leurs interactions qui est alors l'objet d'un questionnement plus global » (Bédard, 2011). Néanmoins, elle ne dénigre pas entièrement la *structure*, elle-même basée sur les composantes du système.

À l'inverse de l'approche analytique¹², l'approche systémique « associe, rassemble, considère les éléments dans leur ensemble les uns vis-à-vis des autres et dans leur rapport à l'ensemble » (Yatchinovsky, 1999). En effet, elle se structure par « une approche conceptuelle globale décrivant plusieurs processus et leurs interactions. Les systèmes constituent ainsi un moyen de description et d'explication des interactions entre jeux d'acteurs et de contraintes. » (Houet *et al.*, 2008) L'approche systémique s'appuie sur une pensée globale, intégrée au temps long, tout en considérant les effets des interactions (Ibid.), en prenant en compte la complexité des éléments et en intégrant les représentations des acteurs présents sur un territoire où se situe un enjeu géopolitique (Mottet, 2014). L'approche systémique est intrinsèquement liée à la notion de système. Étant donné la nécessité d'un cadre théorique rigoureux, la notion de système peut être définie comme un « ensemble d'éléments en interaction dynamique, organisés en fonction d'un but » (Cambien, 2007), ou bien en tant qu'« un ensemble d'éléments en interaction dont chacun concourt à l'objectif commun ou finalité du système. » (Yatchinovsky, 1999) Adopter une approche systémique, c'est :

[A]dopter une démarche pour étudier un système qui s'efforce, au lieu de saisir séparément les différentes parties, d'appréhender de façon globale l'ensemble des composants du système en s'intéressant tout particulièrement à leurs liaisons et à leurs interactions. C'est aussi chercher à comprendre comment chaque élément contribue à la finalité du système tout en préservant sa propre identité. (Yatchinovsky, 1999)

L'approche systémique cherche ainsi à établir l'ensemble des interactions spatiotemporelles d'un territoire donné (Marchand, 1996, cité dans Houet *et al.*, 2008). L'ensemble de ces interrelations agit sur le fonctionnement et la structuration

¹² L'approche analytique prend en compte l'individu, l'élément ou le problème considéré et tente à partir de l'un ou de l'autre d'appréhender l'ensemble (Yatchinovsky, 1999).

d'un territoire (Houet *et al.*, 2008) permettant l'observation de « la réalité en la considérant comme étant formée d'ensembles dynamiques interreliés. » (Lapointe, 1993) En outre, elle insiste « sur l'étude des transactions qui ont lieu aux points d'interface entre le système et l'environnement et nous donne une vision axée sur les aspects dynamiques et interactifs des ensembles qui composent la réalité. » (Ibid.) Comme le signale Claval (2010, cité dans Mottet, 2014), « les jeux géopolitiques deviennent [...] plus complexes : les participants se diversifient, s'épient, se font concurrence [...] ». Comprendre cette complexité de la géopolitique relève (Morin, 2008) principalement de la « multidimensionnalité des choses, d'une connaissance qui cherche partout les liaisons, relations, associations. » (Fortin, 2000, cité dans Mottet, 2014) Le problème est désormais de transformer la découverte de la complexité en méthode de la complexité (Morin, 2008). La complexité d'un système fait référence en géopolitique à l'ensemble comme un plus grand tout que ses parties, ce qui rend difficile toute prévision de l'évolution d'un enjeu (Dussouy, 2010a, cité dans Mottet, 2014).

La méthode géopolitique a besoin d'une pensée globale, d'une pensée en réseaux et en systèmes dont on admet l'interdépendance et la fragilité (Mottet, 2014). La géopolitique, pareillement à l'approche systémique, étudie principalement les systèmes spatiaux d'acteurs, dont la complexité y est accrue parce qu'il convient d'intégrer les représentations des différents acteurs du territoire à l'étude. Dans cette recherche, la conception des processus évolutifs d'une tension géopolitique peuvent être compris à travers la compréhension des comportements des acteurs (Dussouy, 2010b, cité dans Mottet, 2014), de leurs interactions et représentations sur un territoire. En effet, un enjeu de pouvoir sur un territoire est un phénomène systémique, interactif, global, complexe dont l'évolution dans le temps est rarement linéaire (Mottet, 2014). Elle fait appel ici à une géopolitique systémique; c'est ainsi

« faire le pari que l'on peut aussi comprendre et connaître un " système " en le considérant dans sa globalité, sa complexité et en portant l'attention sur les interactions avec la périphérie. » (Ibid.)

2.2 Conceptualisation de la recherche

Dans le but d'examiner d'une manière efficiente le sujet de recherche, il convient maintenant de le conceptualiser, autrement dit d'exposer clairement le cadre conceptuel et de définir les concepts clé qui balisent cette analyse. Les deux principaux concepts de cette recherche sont l'agriculture urbaine et la géopolitique.

2.2.1 Fondements et définition de l'agriculture urbaine

L'AU est une notion complexe conjuguant tout un ensemble de critères, tels que sa localisation, son type d'activité, sa raison économique ou son inclusion dans le système alimentaire (Duchemin, 2012). Elle est difficilement saisissable dans son ensemble, d'où l'utilisation de l'approche systémique¹³ comme cadre théorique, puisqu'elle implique la notion de ville : « la ville est un concept flou, ce qui complique la définition de l'AU, puisque celle-ci est définie par rapport à la ville » (Moustier et Fall, 2004, cité dans Julien-Denis, 2012). La ville moderne est essentiellement apparue « comme l'antithèse de la campagne, ce qui a contribué à

¹³ L'approche systémique est une manière de confronter la complexité des problèmes posés par les concepts de ville et du DD à la nécessité d'agir dans un cadre simple (Lourdel, 2005).

dissocier, dans les imaginaires, production agricole et espace urbain » (Boulianne et Olivier-d'Avignon, 2013). Elle assemble de manière relativement dense des activités industrielles, commerciales et résidentielles (Ibid.). L'espace urbain constitue un lieu où « s'affrontent symboliquement et physiquement différentes manières de concevoir et de vivre la ville, la campagne, le travail, les loisirs, le transport et les relations familiales, notamment » (Ibid.). Dans ce contexte, la notion de ville se complexifie et pousse à une AU agencée à ses visions éclectiques de l'espace urbain. À multiples échelles, que ce soit dans une agglomération, une métropole, une ville, une municipalité ou un arrondissement, l'AU fait référence à de petites et moyennes zones ¹⁴ dédiées à des activités agricoles : la culture d'aliments et l'élevage d'animaux, tout en s'axant sur la transformation et distribution de différents produits alimentaires et non alimentaires, pour la consommation individuelle ou la vente dans des marchés environnants. Cette définition s'inspire de Mougeot (2000) et de Quon (1999) du Centre de recherche en développement international (CRDI), et du *Food and Agriculture Organization* (FAO, 1999). Sous une forme distinctive bien que complémentaire, l'AU inclut :

[T]he production of food for personal consumption, education, donation, or sale and includes associated physical and organizational infrastructure, policies, and programs within urban and suburban environments. From commercial farms in first-ring suburbs to rooftop gardens and beekeeping operations in built-out cities, urban agriculture exists in multiple forms and for multiple purposes. (Hodgson, 2012)

L'AU ne fait point strictement référence à la consommation domestique, ou à des fins éducatives : en formation – éducation populaire, universitaire, scolaire – ou en recherche scientifique (Hodgson, 2012; Golden, 2013; Duchemin, 2013). L'AU, c'est

¹⁴ Les petites et moyennes zones consistent en des parcelles de terres vacantes, des jardins, des accotements, des friches, des parcs, des balcons, des conteneurs, des toits, des murs, ou tout autre endroit propice à l'AU.

aussi des méthodes novatrices de production alimentaire dans le but de maximiser la production agricole dans les zones urbaines qui peuvent être limitées et restreintes, ainsi qu'un soutien des communautés locales à l'égard de fermes urbaines et périurbaines¹⁵ pour fournir en aliments les marchés fermiers urbains (Ibid.). Or, la ferme urbaine¹⁶ est un type d'AU qui met l'accent sur l'activité agricole génératrice de revenus (Poulsen et Spiker, 2014). Elle diffère des autres types d'AU – jardins communautaires, jardins collectifs – puisque ses aliments sont produits pour la distribution commerciale à multiples niveaux (Ibid.). Ainsi, les résidents pourraient acheter en période estivale des produits alimentaires dans un marché fermier d'un arrondissement, ou bien recevoir des paniers fermiers à des points de collectes à travers la ville. L'AU existe sous des formes et à des fins multiples (Hodgson, 2012), puisqu'elle s'intègre à une pluralité spatiotemporelle du système alimentaire, comme étant :

[P]art of a larger community-based food system continuum that spans rural, peri-urban (the periphery of urban and suburban areas, where urban meets rural), suburban, and urban areas. A community-based food-systems approach has the potential to simultaneously address issues of [...] public health, social justice, and ecological health in local communities and regions, as well as the economic vitality of agriculture and rural communities. (Hodgson, 2012)

Des études (Poulsen et Spiker, 2014) menées en AU, particulièrement dans les jardins communautaires, démontrent ses bienfaits, qu'ils soient sociaux, économiques, environnementaux et pour la santé (Relf, 1991; Armstrong, 2000; Brown et Jameton, 2000), sur les communautés urbaines. Il faut néanmoins

¹⁵ Une zone périurbaine signifie qu'elle est située à proximité immédiate d'une ville (Larousse, 2016a), entre l'urbain et le rural.

¹⁶ La ferme urbaine est la culture, la transformation et la distribution d'aliments ou de bétails à l'intérieur et à l'extérieur des centres urbains dans le but de générer des revenus (Poulsen et Spiker, 2014).

mentionner que certains effets – tels que pour la santé – découlent de l’agriculture même, et ne sont donc pas spécifiques à l’AU, tandis que d’autres – les avantages environnementaux, par exemple – proviennent de la création d’espaces verts, et ne sont également pas spécifiques à l’AU (Poulsen et Spiker, 2014). L’AU est un important maillon de la résilience des collectivités locales et de la santé globale de ses régions, notamment à travers l’adoption de saines habitudes de vie (Collectivités viables, s.d.), bien qu’elle ne soit qu’un élément à l’intérieur d’un système alimentaire plus vaste. L’AU contribue de manière significative au développement des liens sociaux, au renforcement des aptitudes agraires et à l’autonomie des communautés dans les quartiers urbains, le plus souvent à travers le réseau des jardins communautaires (Hynes, 1996; Johnson, 2010). L’AU se base ainsi sur « l’idée d’une agriculture tournée vers la ville, qui utilise des ressources, des déchets et une main d’œuvre de la ville » (Maison de l’Agriculture Urbaine, s.d.), en plus d’être une « partie intégrante [du] système écologique et de l’économie urbaine » (Torre et Bourdeau-Lepage, 2013). L’AU a donc pour vocation d’être une agriculture respectueuse de son environnement qui est la ville, et elle se veut par conséquent durable (Maison de l’Agriculture Urbaine, s.d.); en outre, elle « désigne à la fois un ensemble d’activités agricoles pratiquées en milieu urbain, un mouvement citoyen de réappropriation de l’espace urbain à des fins alimentaires et un outil de développement durable pour les collectivités. » (Collectivités viables, s.d.) D’après le rapport de la Commission mondiale sur l’environnement et le développement de l’ONU intitulé *Notre avenir à tous*, l’AU doit être considéré « en tant qu’outil pour un développement durable de nos villes » (Brundtland, 1987, cité dans Mougeot, 2006). Elle se profile donc par son intégration à travers une multiplicité d’actions dans la ville, qui se définit comme :

[U]ne approche d’intervention et de réappropriation de l’espace urbain. Portée par un mouvement social majeur dans les dernières années, celle-ci revendique

des actions sur plusieurs sphères : l'environnement urbain (lutte aux îlots de chaleur, biodiversité, gestion des déchets organiques urbains, développement de milieu de vie agréable, gestion de l'eau), sur les sociétés (santé, autonomisation sociale et politique, éducation) et sur la production alimentaire (économie sociale, sécurité alimentaire, justice alimentaire). Tout cela, dans une perspective de résilience urbaine. (Duchemin, 2013)

L'AU est multidimensionnel de par ses activités et ses formes à l'échelle locale ou nationale, et culturellement ancrée dans le lieu de son implantation (Duchemin, 2013); elle s'inspire ainsi de la notion du DUD. La Figure 2.1 illustre les différentes sphères d'intervention en AU. Cette multidimensionnalité de l'AU lui confère la possibilité de « fournir des réponses à la diversité des problèmes soulevés par une urbanisation galopante ainsi qu'à montrer le pouvoir d'adaptation de cette agriculture urbaine aux besoins différenciés des acteurs qui la mettent en pratique » (Wegmüller, 2010). Le DUD se décline sur des objectifs concrets : « réduction de la consommation d'espace, limitation des déplacements inutiles d'hommes et de marchandises, maîtrise de la consommation énergétique et des pollutions, amélioration de la qualité urbaine. » (Da Cunha, 2005) L'AU s'insère notamment dans cette idée de rentabiliser les espaces urbains pour les rendre plus efficace, plus productif, plus solidaire et plus respectueux de l'environnement (Ibid.). La notion de DUD se consolide donc à travers le développement de projets en agriculture au sein des villes (Reyburn, 2006). Elle se base sur les trois piliers fondateurs, en provenance du concept de développement durable (DD), c'est-à-dire un pilier économique qui vise à produire des richesses pour satisfaire les besoins de la population; un pilier social – sociétal – qui veille à réduire les inégalités; et un pilier environnemental qui cherche à préserver l'environnement que les générations futures recevront en héritage (Didier, 2007). En d'autres termes, ces trois dimensions primordiales du DD mettent de l'avant « la responsabilisation de la communauté locale, l'intégrité des écosystèmes et l'autosuffisance des entités territoriales en ce qui a trait à l'utilisation des ressources » (Sénécal, 1996, cité dans Sénécal *et al.*, 2011). À la fin des années

90, le DD s'intéresse nommément à la question de la ville, à l'échelle des agglomérations, par son intérêt pour la cohésion sociale. Autrement dit, elle s'intéresse principalement à l'échelle de la société urbaine, telle que l'accès à la formation, à la mobilité et à la ville (Lévy, 2010). Évoquer le DD est une manière d'entrer dans le débat sur l'avenir des villes (Da Cunha, 2005), et ainsi s'assurer de « la mise en place de nouvelles procédures visant à organiser la discussion entre les acteurs » (Blondiaux, 2008), plus précisément d'un dialogue multidimensionnel entre les acteurs urbains. Ainsi, la ville « est le développement durable [...] cela signifie que le meilleur moyen pour le monde urbain de développer les principes de durabilité, c'est de s'assumer comme agencement fondé sur l'urbanité, d'aller de l'avant dans ce sens franchement, sans s'excuser, sans temporiser. » (Lévy, 2010) Cette idée prend forme dans le DUD par l'intermédiaire d'un quatrième pilier, soit le politique, par son partenariat étroit entre les différents acteurs du milieu urbain – les gouvernements et les communautés – et par la planification et l'aménagement d'une ville (Sénécal *et al.*, 2011; Reyburn, 2006). Selon Boulianne *et al.* (2010), le simple fait que les espaces investis par l'AU, et plus exactement les jardins communautaires et collectifs, soient revendiqués et autogérés par les membres, fait ressortir indéniablement la dimension collective et politique de cette action.

Par ailleurs, la ville a toute sa place dans le paradigme du DD puisqu'elle est la pièce centrale de par sa « configuration spatiale qui est la plus économe en matière d'artificialisation des sols, de consommation d'énergie et de production de gaz à effet de serre, et ce d'autant plus que son espace interne est dense et divers. » (Lévy, 2010) La ville peut être d'ailleurs perçue comme la composante spatiale (Ibid.) du DUD, puisque la ville durable se définit comme :

[L]a ville de l'« âge démocratique » qui s'inquiète de l'accessibilité à des espaces publics de qualité, de l'urbanité de chaque fragment de la ville, de l'articulation de ses diverses échelles, du plus petit détail d'un aménagement au plus complexe projet d'agglomération. La ville durable est aussi celle où les citoyens veulent en savoir plus. (Da Cunha, 2005)

Au cours des deux dernières décennies, la notion de ville durable est avancée par les chercheurs en sciences sociales, les organismes gouvernementaux, les institutions métropolitaines et les villes (Gariépy et Gauthier, 2009). L'expérience canadienne et québécoise se caractérise par de nombreuses initiatives [gouvernementales et non-gouvernementales] qui mettent l'environnement, la biodiversité et le DD au centre de nouveaux aménagements urbains (Ibid.). Les principes¹⁷ du DUD peuvent s'appliquer à l'entièreté d'une ville; sa démarche semble néanmoins être « plus pertinente à l'échelle d'un quartier dans la mesure où celui-ci représente souvent une entité plus homogène que la ville. » (Didier, 2007) Un quartier offre une plus grande facilité de concertation entre les acteurs. En effet, la vie citoyenne est davantage développée à cette échelle : « les habitants et les usagers ont tendance à davantage s'impliquer dans des projets qui les touchent de près, ce qui contribue à créer des liens de solidarité. » (Ibid.) Le DUD affirme la nécessité de prendre en compte la dimension temporelle, ce qui implique une articulation entre le court et long terme, afin de pouvoir mieux appréhender les changements et leurs conséquences dans les villes. Le « passé, présent, futur sont ainsi reliés dans une même chaîne temporelle » (Laganier, Villalba et Zuideau, 2002), créant notamment une interdépendance temporelle entre les différentes générations d'un territoire. Cette dimension implique en fait une redéfinition du temps politique qui se borne généralement au temps court des mandats politiques; le temps long est trop souvent absent de l'action politique dans l'espace

¹⁷ Les principes du DUD interrogent les sociétés urbaines dans « leurs modes d'organisation de l'espace, leurs modes d'habiter et de se déplacer, les nouvelles technologies de production de communication, la gestion des ressources naturelles, les conditions d'existence et la qualité du cadre de vie des citoyens. » (Da Cunha, 2005)

urbain (Didier, 2007). Cette recherche en AU s'articule essentiellement à travers cet espace/temps du DUD.

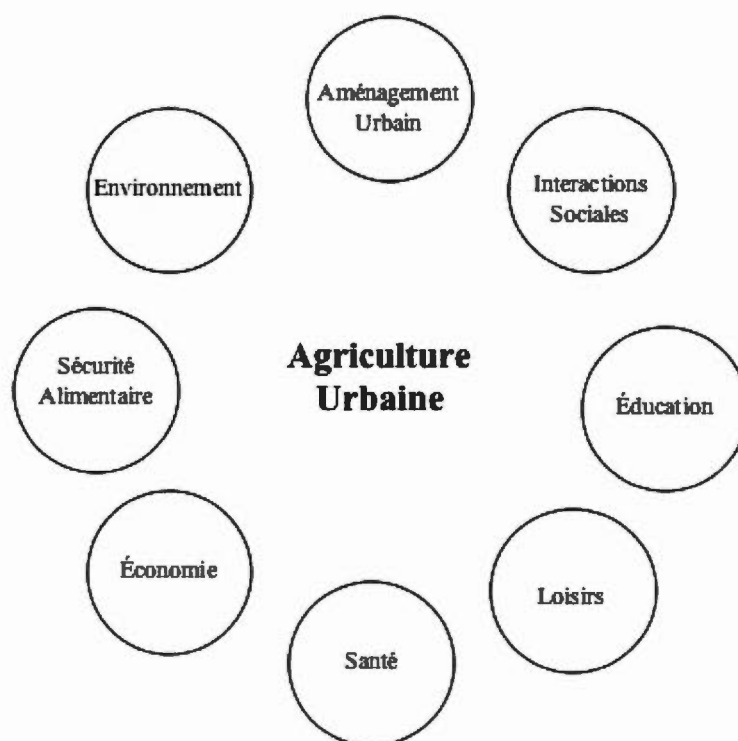


Figure 2.1 Les multiples dimensions de l'agriculture urbaine (Duchemin *et al.*, 2008; Wegmuller et Duchemin, 2010)

2.2.2 Fondements et définition de la méthode géopolitique

L'apparition de la géopolitique est étroitement liée à la géographie, il y a plus de 2 500 ans, par un des premiers géographes de la Grèce Antique, Hérodote. Ce n'est

pourtant qu'en 1887, en Allemagne, que le géographe Friedrich Ratzel publie une *Politische Geographie* (Lacoste, 2008). C'est par la contraction de ces deux termes par Rudolf Kjellen, juriste suédois devenu géographe, qu'est apparu quelques temps plus tard l'appellation *Geopolitik* (Ibid.). À partir de 1945, en réaction à la Seconde Guerre mondiale, le terme géopolitique a pendant plusieurs décennies été bannie aux États-Unis et en Europe en raison d'une connotation avec l'Allemagne nazie : le concept ayant été développé par l'école matérialiste allemande (Lasserre et Gonon, 2008, cité dans Dupré, 2009). Dès les années 50, on constate un renouveau des thématiques politiques en géographie (Dupré, 2009). Elle réapparaît principalement en France, dans les années 70, sous la forme d'une nouvelle géopolitique dans l'œuvre du géographe Yves Lacoste. Ce dernier remet en cause plusieurs postulats de la géopolitique dite « classique », dont l'existence d'un déterminisme géographique, l'importance internationale de l'espace territorial, de l'étendue et finalement, les frontières évoluant au gré des poussées territoriales, pacifiques ou non des États (Lorot et Thual, 1997). Avec ces constats, Yves Lacoste refonde et démocratise la géopolitique en France autour de l'école d'Hérodote. Cette nouvelle école géopolitique « s'inscrit dans une approche constructiviste de la connaissance, car elle avance que les intérêts des acteurs sont non seulement des constructions sociales et politiques, mais qu'elles sont rarement rationnelles et objectives. » (Lasserre, Gonon et Mottet, 2016) Cette réapparition de l'usage du terme géopolitique s'est enfin confirmée, et son utilisation courante en témoigne (Dupré, 2009). Comme le soulignent Lasserre *et al.* (2016), nous assistons au retour d'une discipline aujourd'hui à la mode.

Selon Lacoste (2012), la géopolitique se définit en tant que rivalités de pouvoirs sur un territoire qu'il soit de grande ou petite dimension, y compris au sein des agglomérations urbaines. Il insiste sur le fait que :

[L]e territoire géographique est essentiel en géopolitique mais il ne s'agit pas seulement du territoire en tant que tel, avec son étendue, ses formes de relief et ses ressources, mais aussi des hommes et des femmes qui y vivent et des pouvoirs qu'ils acceptent et ceux qu'ils combattent, en raison de l'histoire qu'ils se racontent à tort et à raison, de leurs craintes et des représentations qu'ils se font d'un passé plus ou moins lointain et de l'avenir plus ou moins proche. (Lacoste, 2012)

La géopolitique se positionne « comme une analyse géographique, le territoire et son instrumentalisation étant au cœur de toute analyse géopolitique » (Dupré, 2009); celle-ci se fonde sur une méthode dans laquelle l'étude des représentations est primordiale (Ibid.). Les représentations apparaissent essentiels dans l'analyse géopolitique puisqu'elles constituent des sources explicatives de positions politiques. Les représentations se basent « sur l'ensemble des idées et des perceptions collectives d'ordre politique, religieux ou autre qui anime les groupes sociaux et qui structure leur vision du monde. » (Lorot et Thual, 1997) Elles visent « à montrer comment cette perception se transforme en elle-même en justification d'actions, et en inspiration de postures géopolitiques. » (Ibid.)

La méthode géopolitique met en scène des espaces, des territoires, une approche multiscalaire, des acteurs publics et privés, ainsi que des cartes. Dans l'ensemble, elle se résume aux interrogations : « Qui veut quoi? Avec qui? Comment? Et pourquoi? » (Taje, 2008) Sur la scène locale, nationale et internationale, les acteurs se multiplient avec « l'émergence d'acteurs intra-étatiques (municipalités, provinces), trans-étatiques (constructions régionales, multinationales, bailleurs de fonds) et non-étatiques (ONG, groupes de pression politiques ou religieux, organisations criminelles). » (Mottet et Lasserre, 2017) La géopolitique vise ainsi à identifier les

acteurs, à décrire leurs intentions et à analyser leurs motivations, par leurs représentations. Il faut également prendre en compte de multiples échelles d'analyse. Pour Chauprade et Thual (1998), la géopolitique travaille :

[À] la fois à l'aide d'un microscope et d'un télescope et c'est en allant incessamment du général au particulier, puis du particulier au général, qu'elle fait naître du sens. Il en va de même pour la saisie dans le temps : l'événementiel, le conjoncturel, le court terme, le moyen terme, le long terme. Là aussi, la méthode géopolitique pratique un va-et-vient entre l'instant, la saisie annuelle, la saisie décennale, et la saisie sur le siècle ou sur une durée plus longue encore (Chauprade et Thual, 1998).

Or, la multiplication des échelles d'analyse provoque une multiplication des acteurs, et ainsi des objets de la géopolitique qui ne dérivent plus seulement des États et de leurs rapports (Fabre, 2004). La géopolitique fait appel ici à une analyse spatiotemporelle multiscalaire (Ibid.); autrement dit, elle n'est plus exclusivement du ressort des États, de l'échelle nationale ou mondiale. Le champ de la géopolitique, conçu par l'École géopolitique française, a évolué au-delà des relations internationales puisqu'elle prend en compte les conflits locaux, par exemple au sein des agglomérations urbaines où il s'agit de conflits entre acteurs dits « rivaux » (Lacoste, 2008). Certes, les médias, les responsables politiques et les chercheurs donnent à ce genre de conflits une connotation très politique, voire géopolitique, qui est toutefois plus souvent associée au discours écologique, reliant constamment le local et global¹⁸, et à la mondialisation produisant, en réaction, un développement des références à l'identité locale ou régionale (Subra, 2012).

¹⁸ Le discours écologique fait aisément le saut d'échelle, du local au global, par l'intermédiaire de son leitmotiv : *Agir local, penser global*.

De surcroît, la géopolitique se concerne pour la dimension spatiale du territoire, son échelle. D'après Lasserre *et al.* (2016), elle ne sert pas à rendre compte uniquement de situation de crise ou de conflit; la géopolitique fait aussi référence à des situations ordinaires susceptibles ou non d'évoluer vers une telle forme (Lasserre, Gonon et Mottet, 2016). Par l'intermédiaire d'un thème tel que l'AU, le concept de géopolitique s'approprie l'échelle locale, et devient ainsi une question de *géopolitique locale*, se définissant par Subra (2012) comme étant :

[U]ne démarche scientifique étudiant, avec les outils et les raisonnements de la géopolitique, les rivalités de pouvoir sur un territoire, en général à l'intérieur des États et dans la majorité des cas sur des territoires relativement petits; rivalités qui portent sur des enjeux locaux (l'aménagement, le pouvoir politique local, la protection de l'environnement, etc.) et mobilisent principalement des acteurs locaux.

La *géopolitique locale* dépend en général de la combinaison entre un territoire de relativement petite dimension – par exemple, un quartier – ainsi que de la présence d'enjeux et d'acteurs qui sont locaux (Subra, 2012). Pour Subra (2012), un conflit est local lorsqu'une majorité des enjeux et acteurs sont eux-mêmes locaux. Si ces conflits locaux sont des conflits géopolitiques, c'est parce qu'ils naissent eux-aussi de rivalités de pouvoir entre des acteurs qui se disputent le contrôle d'un territoire, c'est parce qu'ils expriment ces rivalités, et c'est parce qu'ils se traduisent par des rapports de forces entre les acteurs locaux.

2.2.2.1 Représentations sociales

Les représentations sont l'outil majeur des sciences naturelles, des sciences humaines, mais également de l'analyse géopolitique (Lacoste, 2012). Selon Bailly (1995), toute représentation, qu'elle soit sociale ou territoriale, est un acte de création. Ces représentations « reposent fondamentalement sur les jeux des acteurs » (Lorot et Thual, 1997). Cette notion permet d'évoquer des objets même s'ils ne sont pas directement perceptibles (Breux, 2006). Il s'agit de la prise en compte de processus mentaux qui font qu'un espace, une situation, une action sont perçus, puis dotés de significations, de valeurs (Bailly, 1995; Breux, 2006). Ainsi, une représentation « consiste soit à évoquer des objets en leur absence, soit lorsqu'elle double la perception en leur présence, à compléter la connaissance perceptible en se référant à d'autres objets non actuellement perçus. » (Guérin et Gumuchian, 1985) D'après Lasserre *et al.* (2016), une définition générale de la notion de représentation serait « une structure cognitive et mentale relativement globale et abstraite, laquelle constitue un modèle interne à un groupe, à un individu, ayant pour fonction de conceptualiser le réel » à travers ce que nous en percevons.

Une représentation sociale consiste en une « forme de connaissance, socialement élaborée et partagée, ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social » (Jodelet, 1989, cité dans Jean, 2012), également désignée comme un « savoir de sens commun » (Jodelet, 1984, cité dans Jean, 2012). Les représentations sociales se constituent d'un certain nombre de connaissances (contenu), mais aussi de relations qui les unissent (structure) (Ben Alaya et Campos, 2007). Collectivement forgées et partagées, elles reflètent le système des valeurs communes aux membres d'un même groupe ou communauté.

Elles jouissent d'une grande stabilité en raison de leur enracinement psychologique, mais aussi du fait de leur ancrage social et de leur assise institutionnelle (Di Méo, 2008). En général, les représentations sociales sont en relation avec les pratiques sociales d'un groupe se rapportant à l'objet de représentation (Abric, 1994).

2.2.2.2 Représentations territoriales

Les représentations territoriales sont un concept vaste, se définissant comme la méthode dont l'individu nomme et décrit son milieu de vie/espace vécu (Breux, 2008). En effet, les représentations territoriales d'un groupe donné s'enracinent dans les réalités matérielles de son espace, de ses lieux de vie, tout autant que dans son idéologie (Di Méo, 2008). Elles visent majoritairement à saisir leur influence sur les comportements urbains, ceux des habitants, des aménageurs ou des élus (Breux, 2006), puisqu'elles peuvent influencer sur le choix des décideurs politiques (Breux, 2008).

Quand on parle du rapport au territoire, c'est aussi faire appel au concept de territorialité. Cette notion désigne les liens, chargés d'affectivité, de symboles et de représentations, que l'individu tisse avec un territoire donné, lui conférant une certaine valeur au territoire ciblé (Breux, 2008). D'ailleurs, l'analyse des représentations « qu'un individu a d'un territoire permet [...] d'accéder au sens que l'individu lui attribue. » (Ibid.). De plus, la territorialité détient une dimension politique forte en raison de l'ensemble des lois et de l'action publique qui s'exerce sur le territoire en question (Lacoste, 1995; Faure, 2006, cité dans Breux, 2008). Ce

rapport au territoire est avant tout un rapport individuel (Bailly, 1995) qui dépend de l'identité sociale de l'individu et de la nature du territoire concerné. Il existe des éléments communs à l'ensemble des individus constituant une société permettant ainsi d'appréhender le rapport au territoire bien au-delà de ces spécificités (Di Méo, 1991; Gould et White, 1984, cité dans Breux, 2008). Il convient toutefois de mentionner que l'analyse des représentations territoriales est une photographie de la réalité à un moment précis, et ce propos ne peut donc pas être généralisé puisqu'il est en perpétuelle évolution (Breux, 2008).

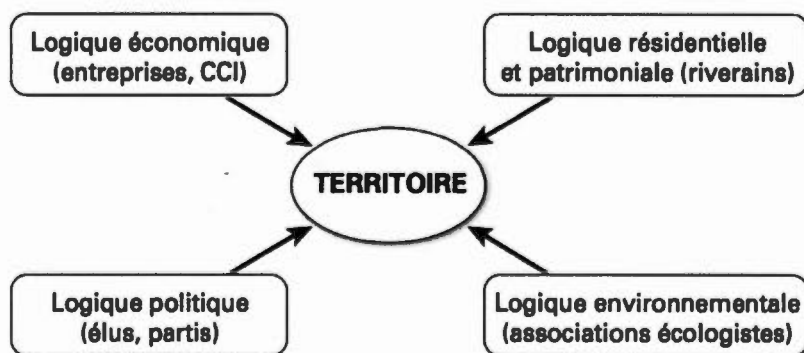


Figure 2.2 La logique économique, politique, résidentielle et patrimoniale, environnementale des acteurs par rapport au territoire (Subra, 2012)

2.2.2.3 Acteurs

L'acteur n'est pas un individu en général, c'est en fait un individu qui agit (Di Méo, 2008). Les acteurs comme les représentations sont multiples (Lasserre, Gonon et

Mottet, 2016). Ils établissent une relation avec leur espace, qui se les représente, et dont le déploiement des activités peut entrer en concurrence avec d'autres acteurs, individuels ou institutionnels, de cet espace : une concurrence qui implique une problématique géopolitique (Ibid.). Comme le précise la Figure 2.2, les principaux acteurs géographiques sont l'individu, la famille, le ménage, le groupe, l'entreprise, la société civile, l'État (Nosedá et Racine, 2001). À une échelle locale, l'État est considéré comme un acteur – en général principal, mais pas toujours – dans un système complexe d'acteurs, qui compte sur les pouvoirs politiques, à travers notamment les collectivités territoriales, régionales, municipales, etc. (Subra, 2012). Nombre d'acteurs se territorialisent dans la mesure où « ils participent de façon intentionnelle à un processus ayant des implications territoriales » (Gumuchian *et al.*, 2003). En effet, le statut d'acteur relève plus d'une posture, d'un comportement, d'une volonté, d'une intentionnalité associé à une position plus ou moins stratégique dans la complexité territoriale multiscalaire, que d'une fonction clairement définie et établie. Tout individu d'un territoire peut devenir acteur à tout moment; l'acteur est donc élément moteur d'un système social, ce que la notion de ville encourage et perpétue. Selon Mondada (2000), la ville est bien une entité configurée « par les pratiques des acteurs qui l'habitent et la fréquentent, y travaillent et y vivent, ainsi que par leur discours, qui la qualifient et la requalifient, lui confèrent un ordre, s'y identifient ou s'en écartent ». La ville est un espace où se matérialisent des contraintes sociales et spatiales, mais également un lieu privilégié d'échange et de liberté; autrement dit, un endroit idéal pour la constitution d'acteurs collectifs (Nosedá et Racine, 2001).

Cette recherche s'intéresse ainsi à ses différents acteurs, ou collectif d'acteurs, qu'ils soient directement ou indirectement, quoique pertinemment liés au thème de l'AU sur l'île de Montréal, et ce à travers leurs représentations sociales et territoriales, dans le

but de déterminer s'il existe sur le territoire urbain des tensions « là où on ne voyait naguère qu'harmonie et bonne entente. » (Claval, 2010) Les acteurs identifiés pour notre sujet de recherche sont les suivants :

- 1 Les citoyens : l'individu est acteur géographique, « le lieu est son espace de vie; toutes les relations s'y mêlent dans un écheveau de liens véhiculant nos sentiments personnels, nos mémoires collectives et nos symboles » (Bailly, 1989);
- 2 Les différents paliers gouvernementaux:
 - a. Le gouvernement municipal : les arrondissements, l'agglomération urbaine de Montréal, la communauté métropolitaine de Montréal (CMM) (Québec, 2010a). Selon Villeneuve (1992), les partis politiques municipaux se situent à la jonction entre la société politique et la société civile, et se construisent notamment sur « les aspects immédiats et concrets du cadre de la vie quotidienne des individus » (Ibid.);
 - b. Le gouvernement provincial;
 - c. Le gouvernement fédéral;
- 3 Les organismes communautaires et ONG;
- 4 Les institutions universitaires et centres de recherche;
- 5 Les promoteurs immobiliers et compagnies privées.

Les acteurs peuvent être également des entreprises, des syndicats, des organisations patronales, des partis politiques, et une multitude d'associations et d'institutions de tous ordres : chambres de commerce, comités d'expansion, établissements publics, sociétés d'économie mixte, bailleurs sociaux, etc. (Subra, 2012). Cependant, le choix des acteurs se base sur leur intégration proche ou lointaine à la production alimentaire

en milieu urbain. Connaître l'état de la situation en AU sur le territoire montréalais n'est possible que par l'intermédiaire des représentations et interactions entre les acteurs, car le milieu de vie/espace vécu est fait « d'action sur le milieu et d'interaction entre les [individus]. [Il] met en relation des êtres qui pour subsister doivent emprunter à l'environnement » (Claval, 2010). L'AU dépend de la tradition et culture de chaque groupe pour se maintenir et se développer via des échanges et communications assurant la transmission des acquis (Ibid.). Cette espace se traduit comme une vie de relations, souvent dissymétriques, reflétant des jeux d'influence et des situations de domination (Ibid.). Cette recherche sert potentiellement à mettre en lumière ces types de relation qui se perpétuent entre les acteurs du domaine agricole urbain à Montréal.

2.3 Cadre opératoire

2.3.1 Type de recherche

Cette recherche est non expérimentale; c'est « une recherche où le chercheur ne maîtrise pas les facteurs qui peuvent influencer son objet d'étude » (Bédard, 2011). Elle ne peut donc pas être reproduite en laboratoire. Ce mémoire tente de comprendre les potentialités, et les représentations sociales et territoriales des acteurs par l'intermédiaire de la géopolitique, et du domaine de l'AU à Montréal, particulièrement d'un arrondissement de la ville. Ainsi, cette recherche s'apparente plus à la perspective horizontale, ou approche holistique, qu'à la perspective verticale, notamment parce qu'elle décrit « les éléments qui composent l'ensemble du système à l'étude, mais aussi les relations entre ces mêmes éléments » (Ibid.). Elle s'associe à la recherche fondamentale puisqu'elle vise à comprendre la réalité, à

décrire et à expliquer un phénomène (Ibid.). Ce mémoire se base sur une approche qualitative, « fondée sur l'observation, la description, et l'appréciation du milieu et du phénomène étudié tels qu'ils existent » (Ibid.). Cette approche « sert à comprendre le sens de la réalité sociale » (Ibid.). Le modèle hypothéticodéductif est utilisé ici comme point de départ par l'intermédiaire d'une hypothèse afin de comprendre la globalité d'une problématique, qui sera ensuite vérifiée sur le terrain par des entretiens individuels avec les acteurs du territoire étudié.

2.3.2 Structure de preuve

Afin de vérifier les hypothèses de recherche et d'obtenir les réponses les plus pertinentes aux questions de recherche, il faut adopter une stratégie de vérification adéquate et adaptée au sujet d'étude (Mace, 1988, cité dans Bédard, 2011). L'étude de cas repose ainsi sur l'observation des « interrelations possibles entre ces variables » (Bédard, 2011), et l'étude « des phénomènes contemporains dans leur réalité » (Ibid.). Cette étude de cas s'inscrit sur le territoire montréalais, spécifiquement sur l'arrondissement du PMR. Ce quartier est pertinent pour cette recherche puisque l'AU y est acceptée, quoique relativement encouragée, à travers des initiatives agricoles par des acteurs du territoire, tels que des regroupements communautaires et des collectifs d'individus. De plus, cet arrondissement fait parti des tout premiers quartiers industriels de la ville de Montréal, avec une forte densité de population, ce qui implique un fort symbolisme patrimonial et territorial, et un contexte politique propice à l'élaboration des représentations sociales et territoriales entre les acteurs du domaine de l'AU.

2.3.3 Cadre spatio-temporel

Ce mémoire a débuté à l'hiver 2012 subséquemment à une pétition de 29 068 signatures déposée à la Direction de greffe de la ville de Montréal :

Cette initiative citoyenne s'étant déroulée conformément aux dispositions sur le droit d'initiative prévues à l'annexe B du Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056), le comité exécutif de la Ville de Montréal a mandaté l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) afin de préparer et tenir les consultations publiques. (AU/LAB, 2016a)

Le terrain d'étude a été délimité durant les consultations publiques tenues par l'OCPM au printemps 2012, portant sur l'état de la situation en AU dans les arrondissements de la ville de Montréal. Dans ce contexte, notre recherche fait appel à une démarche multiscalaire, c'est-à-dire aux échelles municipale, régionale et nationale, puisque « chaque échelle de décision possède son niveau d'influence et par là même peut avoir des répercussions sur tous les autres niveaux scalaires. » (Terrier, 2006) Concrètement, la logique de contrôle *top down* de long terme peut ainsi passer par une logique *bottom up* de court terme (Lapostolle, 2010). Dans le cadre de cette recherche, « tout raisonnement géographique nécessite de combiner plusieurs niveaux d'analyse à travers différentes mesures du temps et de l'espace. » (Lacoste, 2002) Dans une étude mobilisant la géographie et la géopolitique, il est pertinent d'évoluer dans une approche multiscalaire puisqu'elle permet une meilleure compréhension du monde actuel (Buzenot, 2007). Elles doivent « avant tout apprendre à penser l'espace » (Lacoste, 1985; Buzenot, 2007) attendues que les espaces géographiques

s'emboîtent les uns dans les autres, tout à l'image des poupées russes, pour en faire l'objet de leur analyse (Buzenot, 2007). La démarche multiscalaire renvoie à la multiplicité des niveaux de gouvernement, et ainsi de déterminer les acteurs dominants qui détiennent les fonctions d'intégration et de coordination de ces jeux d'échelles (Elias, 1991; Lapostolle, 2010). En outre, elle permet de voir « la répartition spatiale du phénomène mais aussi de mettre en valeur des éléments qui sont propres à chaque échelle spatiale. » (Fusco, s.d.)

Cette recherche met donc l'accent sur les échelles municipale et régionale pour mieux démontrer la répartition spatiale du phénomène à l'étude, et ainsi mettre en valeur les éléments qui sont propres à chaque échelle spatiale; en d'autres termes, « l'analyse du fonctionnement d'une place à l'échelle métropolitaine ne va pas mettre en avant les mêmes éléments qu'une analyse à l'échelle du quartier. » (Ibid.) L'espace géographique peut être compris dans sa complexité en tant qu'un emboîtement d'ordres de grandeur ou d'échelles spatiales, mais aussi doit être saisi comme une combinaison d'analyses et d'interactions humaines (Lacoste, 2002; Buzenot, 2007). Les échelles privilégiées – soit l'arrondissement du PMR et la ville de Montréal – ne doivent point exclure la pertinence d'élargir la recherche à l'échelle nationale pour mieux cerner le contexte gouvernemental de la politique provinciale et fédérale – respectivement du gouvernement du Québec et du Canada. Autrement dit, l'AU à l'échelle d'une ville ou d'un quartier ne sont pas exempts de l'influence des décisions politiques prises à une échelle plus grande.

2.3.3.1 Échelle municipale : Le Plateau-Mont-Royal

À une échelle locale, cette recherche se concentre sur l'arrondissement du PMR, l'un des 19 arrondissements de la ville de Montréal¹⁹. D'une superficie de 8,1 km² (Ville de Montréal, 2011c), cet arrondissement se situe en haut de la terrasse de la rue Sherbrooke, entre les arrondissements de Rosemont-La-Petite-Patrie, Outremont et Ville-Marie (Figure 2.3). Le PMR est le septième arrondissement le plus peuplé de la ville de Montréal, où environ 6 % de la population totale y habite (Ibid.). D'après la Figure 2.3, le quartier affiche la plus forte densité²⁰ de population des 19 arrondissements de la ville (Ibid.), avec la plus forte concentration de jeunes de Montréal. L'âge médian est de 34,1 comparativement à 38,6 dans l'ensemble de la ville. En effet, 28 % des résidents de l'arrondissement sont ainsi âgés de 25 à 34 ans, alors que la proportion est de 17 % dans la ville de Montréal (Ibid.). De par sa proximité au centre-ville²¹, le PMR est reconnu pour ses lieux culturels et artistiques, et pour ses parcs publics – notamment le parc La Fontaine, le parc Laurier, le parc du Mont-Royal, le parc Jeanne-Mance, et le parc Balwin (Figure 2.3) – de même que pour ses grandes artères commerciales et résidentielles – telles que les rues Saint-Denis et Sherbrooke, les boulevards Saint-Laurent et Saint-Joseph, les avenues Mont-Royal, Rachel, Papineau et de Lorimier. À l'échelle de ce quartier, l'AU y est présente sous la forme d'initiatives agricoles, que ce soient par ses jardins collectifs ou communautaires (Figure 2.4), ou même par ses marchés de quartier et ses ruelles vertes (Figure 4.1).

¹⁹ Cette section n'est qu'un bref descriptif du terrain d'étude. Le portrait sociodémographique et économique de l'arrondissement du PMR est détaillé dans le troisième chapitre de ce mémoire.

²⁰ Le calcul de la densité de population est le nombre d'habitants divisé par la superficie (km²) qui égale au nombre d'habitants/km². Pour connaître la densité de population du PMR, il faut se référer au troisième chapitre de ce mémoire.

²¹ Le centre-ville de Montréal se trouve dans l'arrondissement Ville-Marie (Figure 2.3).

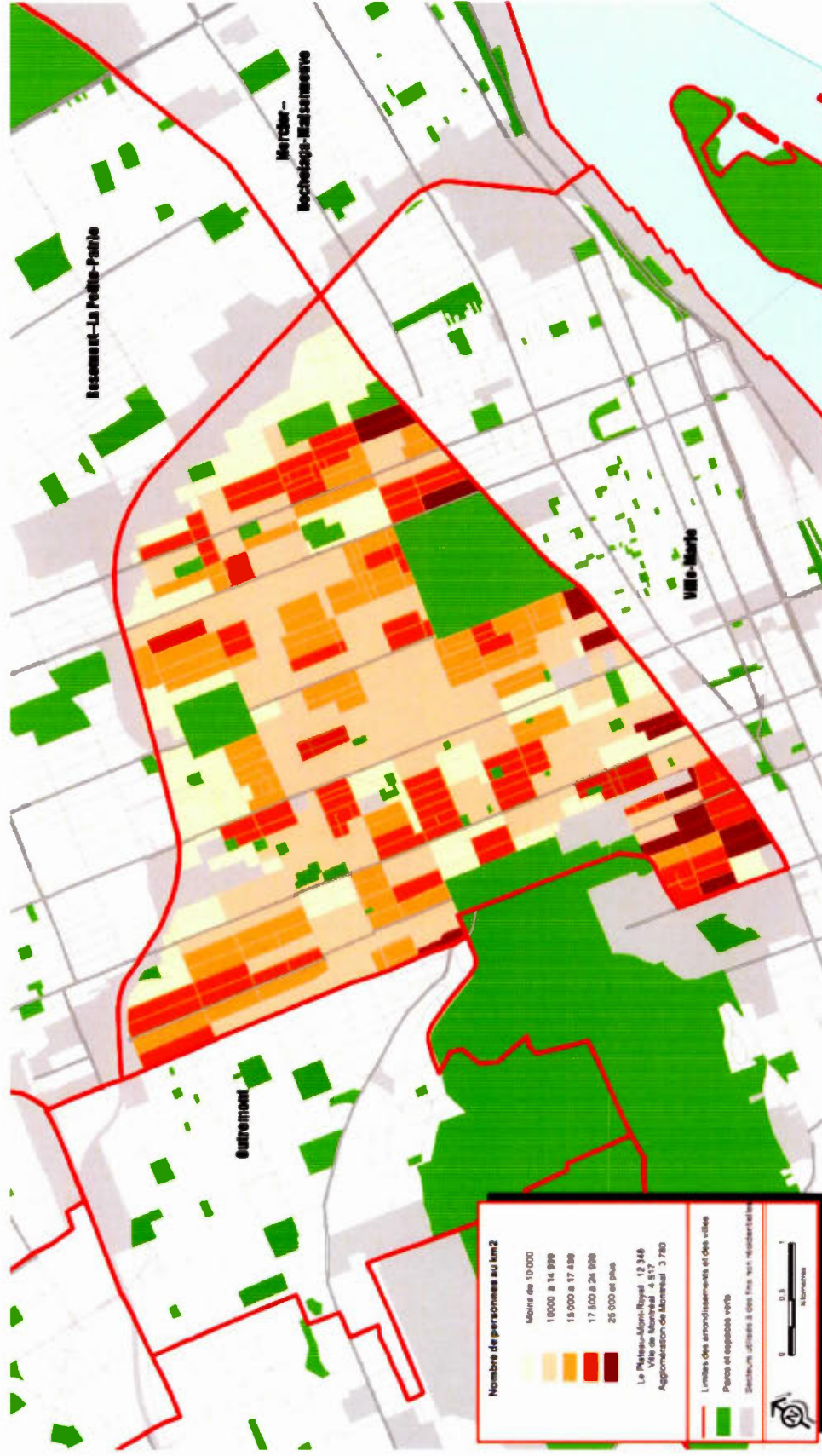


Figure 2.3 Densité de population de l'arrondissement Plateau-Mont-Royal en 2011 (Ville de Montréal, 2014b)

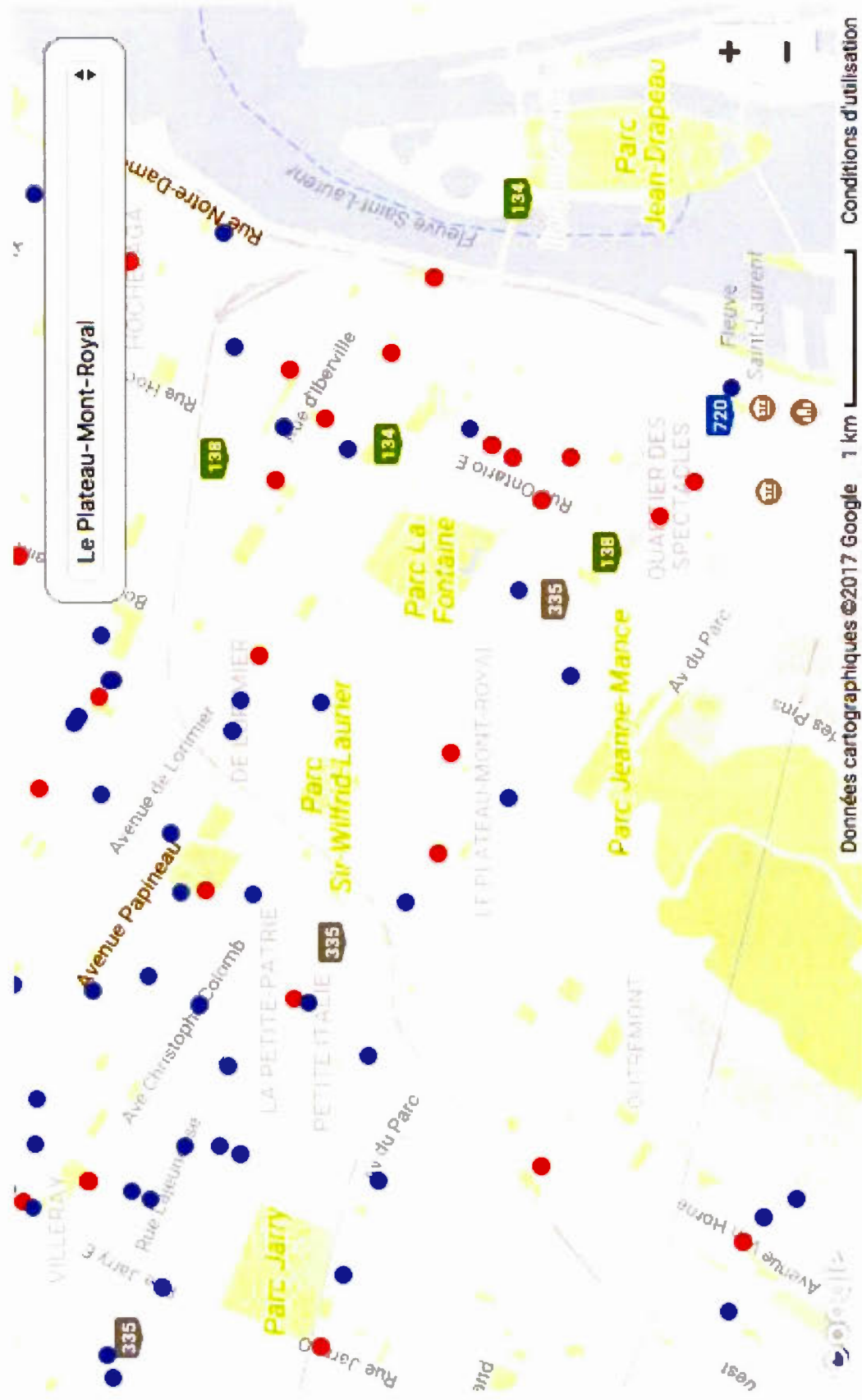


Figure 2.4 Répartition des jardins communautaires et jardins collectifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (AU/LAB, s.d.)

2.3.3.2 Échelle régionale : L'île de Montréal

En raison de l'approche multiscalaire de cette recherche, un changement d'échelle – du local au régional, ou du régional au local – est nécessaire pour une meilleure compréhension de l'état de la situation en AU à Montréal. Le contexte régional du terrain d'étude permet une vision d'ensemble essentielle à cette recherche. L'arrondissement du PMR se situe sur l'île de Montréal, au confluent du fleuve Saint-Laurent et de la rivière des Outaouais. D'une superficie d'environ 500 km² (Ville de Montréal, s.d.), cette île est de loin la plus grande des 234 îles qui composent l'archipel d'Hochelaga. Dans l'ensemble, l'agglomération de Montréal se divise entre les 19 arrondissements de la ville de Montréal et les 14 villes liées de l'île de Montréal (Figure 2.5). Selon les statistiques de la Ville de Montréal (2015b), la population totale de l'agglomération de Montréal est d'environ 2 000 000 habitants. De ce total, les 19 arrondissements comptent pour la majeure partie de la population, avec environ 1 731 000 habitants (Ville de Montréal, 2015a).

L'île de Montréal est encore riche de paysages agricoles. En effet, les terres de l'Ouest-de-l'Île représentent 2 047 hectares, soit 4 % de l'île de Montréal, et se situent majoritairement dans les arrondissements de Senneville, de Sainte-Anne-de-Bellevue et de l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève. Dans son Plan d'urbanisme²², la Ville de Montréal entend maintenir la zone agricole permanente puisque l'agriculture périurbaine²³ (AP) y est encore en activité (Ville de Montréal, 2004c). Sur le territoire

²² Le Plan d'urbanisme de Montréal a pour objectif de préserver et mettre en valeur le caractère champêtre et les activités agricoles de certains secteurs de l'ouest de la ville (action 11.4) (Ville de Montréal, 2004b).

²³ Selon la *Food and Agriculture Organization* (FAO) (1999), l'AP se caractérise par des unités agricoles proches de la ville qui gèrent des exploitations intensives commerciales ou semi-commerciales en pratiquant l'horticulture (légumes, vergers et autres cultures), l'élevage de volailles et d'autres animaux, pour la production de lait et d'œufs.

montréalais, l'AU est également présente sous la forme de jardins communautaires et jardins collectifs, tandis que l'AP se centre sur des productions maraichères et horticoles, commerciales ou semi-commerciales (Montréal, 2012). Dans la Figure 2.6, les points rouges représentent les jardins communautaires tandis que les points bleus sont les jardins collectifs dans la CMM. On y observe un plus grand nombre de jardins dans les quartiers centraux, ou tout du moins plus densément peuplés de la ville de Montréal, dont le PMR, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, Rosemont-La-Petite-Patrie, CDN-NDG. Au cours des dernières années, les jardins communautaires et collectifs ont gagné en notoriété à travers les quartiers plus densément peuplés de Montréal, puisqu'ils sont une manière pour les citoyens d'avoir accès à un terrain pour pratiquer une AU.

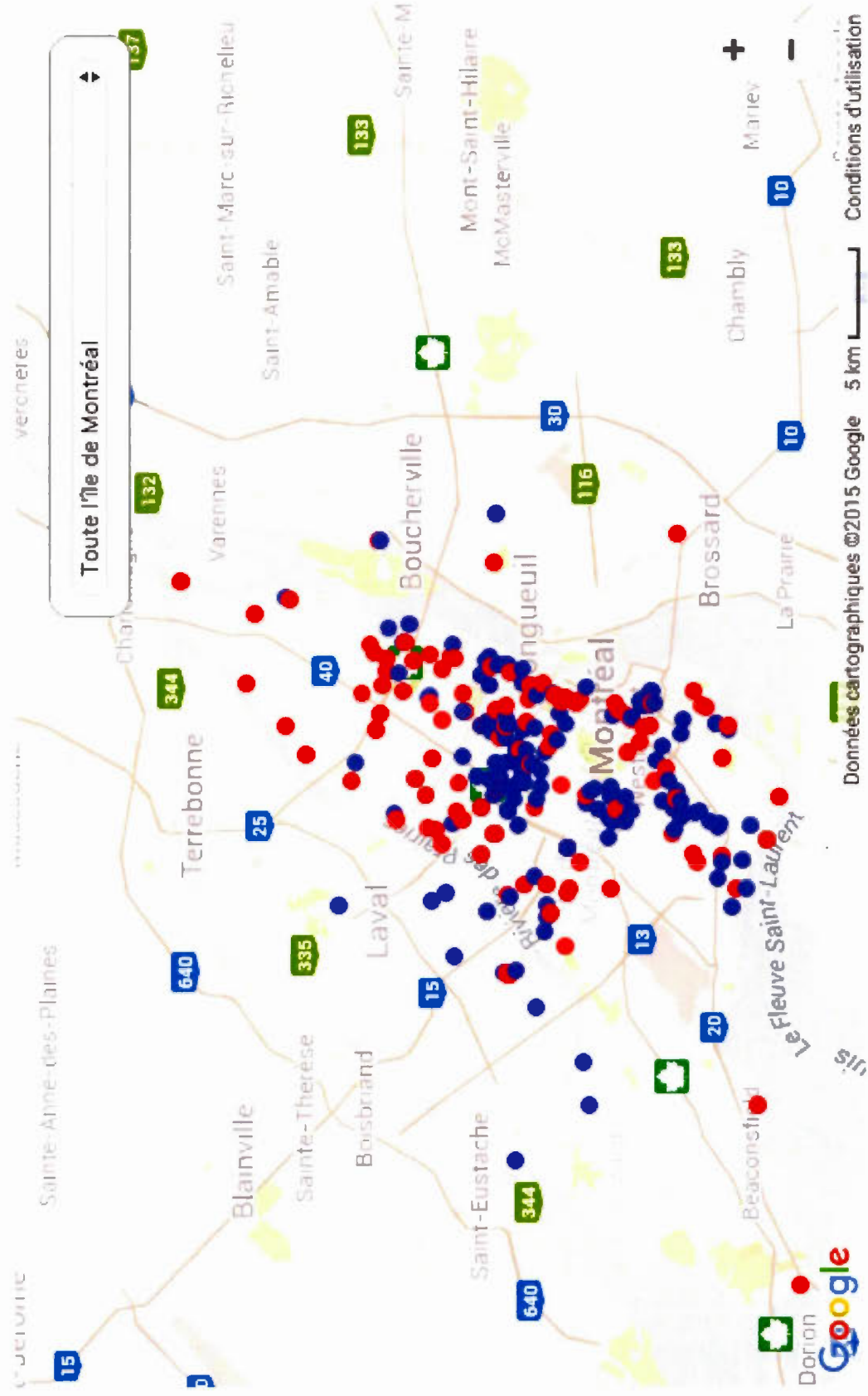


Figure 2.6 Répartition des jardins communautaire et jardins collectifs de la région métropolitaine de Montréal (AU/LAB, s.d.)

2.3.4 Variables et indicateurs

Afin d'opérationnaliser les concepts clés – AU et géopolitique – de cette recherche, un cadre opératoire doit être élaboré pour passer de la théorie à la vérification. Pour ce faire, l'utilisation de variables et d'indicateurs s'avère essentiel à l'analyse des données de recherche, pour démontrer la complexité des représentations et dynamiques sociales et territoriales via un enjeu tel que l'AU. Le choix des variables constitue une première étape dans la construction du cadre opératoire de cette recherche (Mottet, 2014). Une variable se définit comme étant un indicateur qui mesure un aspect ou une dimension renvoyant à un concept particulier, c'est-à-dire que « [...] les variables ne font que donner un indicateur des concepts étudiés et, éventuellement, une mesure qui oriente la perception et l'analyse de ces concepts » (Trudel et Antonius, 1991, cité dans Gumuchian *et al.*, 2000). D'après Mace (1988), « une variable est une caractéristique, un attribut ou encore une dimension d'un phénomène observable empiriquement et dont la valeur varie en fonction de l'observation ». Ainsi, elle consiste en un « regroupement logique d'attributs ou de caractéristiques qui décrivent un phénomène observable empiriquement. Elle identifie le " quoi ", la ou les dimensions du concept à observer pour vérifier l'hypothèse. » (Mace et Pétry, 2017)

Puis, il faut construire une deuxième étape, qui permette un passage d'un univers à un autre. C'est l'indicateur qui remplit cette fonction puisqu'« un indicateur est un instrument permettant d'articuler en langage concret le langage abstrait utilisé à l'étape de la formulation du problème et, jusqu'à un certain point, à l'étape de

l'énonciation de l'hypothèse. Il précise les variables et permet de classer un objet dans une catégorie par rapport à une caractéristique donnée » (Mace, 1988). Un indicateur se définit en tant qu'« une quantité (peut être quantitative ou semi-quantitative) mesurable directement ou calculable indirectement à partir de données de terrain et/ou issus d'une revue de littérature » (Mottet, 2014). En outre, elle se caractérise comme « une valeur observée comme représentative d'un phénomène à étudier » (Brunet *et al.*, 1992, cité dans Gumuchian *et al.*, 2000). Il doit être fiable et valide, puisque « [...] *an indicator must be more than reliable if it is to provide an accurate representation of some abstract concept. It must also be valid [...] An indicator it measures what it purports to measure* » (Carmines et Zeller, 1979).

Tel que présenté dans le Tableau 2.1, les variables utilisées pour notre premier concept clé – AU – sont les dimensions *politique*, *sociale* et *culturelle*, *environnementale* et *économique*. Le but de ce cadre opératoire étant de proposer des réponses plus adéquates aux questions de recherche, chaque variable est déterminée par une multiplicité d'indicateurs. La variable *politique* s'observe par une *identité politique* des acteurs présents sur un territoire, par les *politiques et/ou lois favorables*, et par une *citoyenneté critique* face aux enjeux en AU. Pour les variables *sociale* et *culturelle*, les indicateurs passe par la sensibilisation de la population de tous les âges à l'AU, par leur *éducation* aux enjeux et aux bienfaits sur la *santé*, et en permettant un *engagement* des individus d'une communauté à un projet agricole, en plus de faire référence à la *tradition agricole* à Montréal, du comment elle s'est transformée au fur et à mesure des années d'une production alimentaire à du jardinage de *loisir*. D'un territoire à un autre, l'AU dépend aussi d'une *approche interculturelle* des acteurs selon leurs acquis culturels. Pour la variable *environnementale*, elle analyse comment l'AU peut développer un *milieu de vie* dans les quartiers, permettant ainsi de *préserver des ressources* telles que l'écosystème urbain, la biodiversité urbaine, et de

gérer des problèmes tels que les îlots de chaleur, la pollution, le ruissèlement des eaux de pluie. Pour la variable *économique*, les indicateurs se caractérisent par les *couts* monétaires engendrés par l'AU, le *rapport* non marchand *entre les participants* d'une initiative agricole et finalement, par la *valeur productive* [réelle] d'un jardin.

Tableau 2.1 Cadre opératoire du concept clé : agriculture urbaine

Concept clé	Variables	Indicateurs
Agriculture urbaine	Politique	<i>Identité politique</i>
		<i>Politiques et/ou lois favorables</i>
		<i>Citoyenneté critique</i>
	Sociale/culturelle	<i>Éducation</i>
		<i>Santé</i>
		<i>Engagement communautaire</i>
		<i>Tradition agricole</i>
		<i>Loisir</i>
		<i>Approche interculturelle</i>
	Environnementale	<i>Développement d'un milieu de vie</i>
		<i>Ressources à préserver</i>
		<i>Problèmes à gérer</i>
	Économique	<i>Couts</i>
		<i>Rapport entre les participants</i>

		<i>Valeur de la production alimentaire</i>
--	--	--

Notre second concept clé – géopolitique – s’analyse par des variables et indicateurs, tel qu’exposés dans le Tableau 2.2. Les variables sont la *particularité du territoire*, les *systèmes d’acteurs internes*, les *représentations des systèmes d’acteurs* et la *présence d’acteurs externes*. Pour la variable de la *particularité du territoire*, les indicateurs se réfèrent à la *disponibilité des surfaces [urbains et périurbains]* cultivables, qui dépend de la *morphologie urbaine* favorable et défavorable, par exemple le zonage, ainsi qu’aux *pratiques agricoles* et *problèmes environnementaux*, tels que la contamination et l’épuisement des sols. Pour la variable des *systèmes d’acteurs internes*, les indicateurs se basent sur les *caractéristiques démographiques* des acteurs du territoire. Il faut également prendre en considération les *clivages ethniques, linguistiques, religieux, socioéconomiques* des acteurs, les différences culturelles de leur *mode de vie* et de leur *organisation sociale*, et la vie politique dans l’*organisation/pouvoir politique*, et les *désaccords politiques*. Pour la variable des *représentations des systèmes d’acteurs*, elle se caractérise par la *conscience territoriale*, la *résilience urbaine* et la *réappropriation territoriale* des acteurs en AU, en plus de la possibilité de *contentieux [historiques] entre acteurs*. En ce qui concerne la question de l’AU, l’interprétation de chaque acteur peut varier entre autres par un *sentiment de ne pas être consulté*, une *conception « messianiste » de l’AU*, une *volonté de ne pas l’implanter*, ou une *indifférence*. Pour la variable de la *présence d’acteurs externes*, les indicateurs s’orientent dans une *logique de solidarité ou d’hostilité* des acteurs devant le thème de l’AU, les *alliances entre acteurs et leadership politique* des acteurs, l’*opportunisme politique* vis-à-vis de projets agricoles, que ce soit d’envergure ou non, les *problématiques urbaines* tels que la contamination des sols, la réglementation et le zonage, et finalement les *intérêts*

économiques des acteurs dus aux *convoitises territoriales* entre les secteurs privé et public.

Tableau 2.2 Cadre opératoire du concept clé : géopolitique

Concept clé	Variables	Indicateurs
	Particularité du territoire	<i>Disponibilité des surfaces [urbains et périurbains]</i>
		<i>Problèmes environnementaux</i>
		<i>Pratiques agricoles</i>
		<i>Morphologie urbaine</i>
	Systèmes d'acteurs internes	<i>Caractéristiques démographiques</i>
		<i>Clivage ethnique</i>
		<i>Clivage linguistique</i>
		<i>Clivage religieux</i>
		<i>Clivage socioéconomique</i>
		<i>Mode de vie</i>
		<i>Organisation sociale</i>
		<i>Pouvoir politique</i>
		<i>Désaccords politiques</i>
	Représentations des systèmes d'acteurs	<i>Conscience territoriale</i>
		<i>Résilience urbaine</i>
		<i>Réappropriation territoriale</i>

		<i>Contentieux [historiques] entre acteurs</i>
		<i>Interprétation de chaque acteur : sentiment de ne pas être consulté, conception « Messianiste », volonté de ne pas implanter ou indifférence</i>
	Présence d'acteurs externes	<i>Logique de solidarité et d'hostilité</i>
		<i>Intérêts économiques</i>
		<i>Convoitises territoriales</i>
		<i>Alliances et « leadership » politiques</i>
		<i>Opportunisme politique</i>
		<i>Problématiques urbaines</i>

2.4 Démarche méthodologique

La démarche méthodologique adoptée dans le cadre de cette recherche comprend des techniques de collecte et d'analyse de données relevant de l'analyse qualitative. Elle est en fait « une activité de l'esprit humain tentant de faire du sens face à un monde qu'il souhaite comprendre et interpréter, voire transformer. » (Paillé et Mucchielli, 2016) L'objectif général d'une étude qualitative est un approfondissement de la connaissance du pourquoi et du comment d'un phénomène (Bédard, 2011), afin d'explorer un phénomène, une réalité, des faits non-mesurables par l'intermédiaire de

techniques de cueillette, d'analyse et de traitement. Elle se présente comme un instrument de collecte qui vise « à décrire et à interpréter de manière systématique le contenu manifeste des communications » (Mace, 1988). L'analyse qualitative se comprend comme « instruments et méthodes utilisés sont conçus, d'une part, pour recueillir des données qualitatives (témoignages, notes de terrain, images vidéo, etc.), d'autre part, pour analyser ces données de manière qualitative (c'est-à-dire en extraire le sens plutôt que les transformer en pourcentages ou en statistiques) » (Paillé et Mucchielli, 2016). Ainsi, l'analyse qualitative implique un effort d'identification de thèmes, de construction d'hypothèses (idées) ainsi que de leur clarification (Tesch, 1990, cité dans Wanlin, 2007).

Or, cette démarche « sert essentiellement à l'analyse du discours des acteurs ou spécialistes du domaine pour étudier, selon, leurs intentions manifestes ou leurs motivations, sinon pour constater et éprouver leurs conclusion, méthodes ou hypothèses. » (Bédard, 2011) Par l'intermédiaire d'entretiens, le discours sera analysé à travers le langage : « Parler, c'est sans doute échanger des informations; mais c'est aussi effectuer un acte, régi par des règles précises, qui prétend transformer la situation du récepteur et modifier son système de croyance et/ou son attitude comportementale » (Kerbrat-Orecchioni, 1980). En effet, l'analyse du discours permet d'analyser les relations qui existent entre un comportement culturel et des discours sociaux (Barry, s.d.), puisque l'étude des arguments présents dans un discours permet d'analyser les représentations de l'émetteur (Seignour, 2011). Comme l'évoque Negura (2006), l'analyse du contenu est « la méthode par laquelle on examine [des] éléments. Si l'analyse du contenu se réfère à la représentation sociale, l'analyse de contenu se réfère au discours. » Ainsi, elle se réfère à un ensemble d'instruments méthodologiques s'appliquant aux « discours » diversifiés et fondés sur la déduction ainsi que l'inférence. Il s'agit notamment d'un effort

d'interprétation qui se balance entre deux pôles : la rigueur de l'objectivité et la fécondité de la subjectivité (Bardin, 1977; Wanlin, 2007). En outre, l'analyse de contenu prend en considération les dynamiques des représentations sociales [et territoriales] des acteurs, et tient en compte l'importance du rôle qu'elles ont dans la production/réception des énoncés. Un double objectif se traduit de ce rôle de l'analyse de contenu : « d'un côté, elle tente de dégager la signification de l'énoncé pour l'émetteur, c'est-à-dire sa subjectivité, de l'autre côté, elle cherche à établir la pertinence pour le récepteur, à savoir son objectivité. » (Negura, 2006)

L'analyse de contenu s'organise autour de trois phases chronologiques : la préanalyse, l'exploitation du matériel, ainsi que le traitement des résultats, l'inférence et l'interprétation (Wanlin, 2007). L'inférence est « une opération logique par laquelle on tire d'une ou de plusieurs propositions (en l'occurrence les données établies au terme de l'application des grilles d'analyse) une ou des conséquences qui en résultent nécessairement » (Robert et Bouillaguet, 1997), tandis que l'interprétation consiste à « prendre appui sur les éléments mis au jour par la catégorisation pour fonder une lecture à la fois originale et objective du corpus étudié » (Ibid.). Certes, l'analyse de contenu est un élément essentiel à la démarche méthodologique puisqu'elle permet une analyse rigoureuse des représentations sociales et territoriales entre les acteurs de l'AU. À partir des entretiens effectués dans le cadre de notre recherche, la démarche méthodologique fait ici appel à une opposition entre présence et absence de chaque indicateur sur le territoire à l'étude. Cette technique a recours à deux grilles d'analyses – l'une pour les acteurs internes, l'autre pour les acteurs externes (Appendices C et D) – qui sont inspirées du cadre opératoire, c'est-à-dire des variables et indicateurs préétablis de cette recherche.

2.4.1 Mode de collecte de données

La généralisation des résultats d'une étude et leur contribution à l'avancée des connaissances n'est pas un processus simple. Il faut ainsi le faire avec prudence et s'appuyer sur des données fiables. Menée simultanément dans quatre domaines – territoire, représentations socio-territoriales, acteurs internes et acteurs externes, l'étude s'est appuyée tout au long de la recherche sur un principe de base : la triangulation. Par son utilisation, « le chercheur croise les informateurs, afin de ne pas être prisonnier d'une seule source. » (De Sardan, 1995, cité dans Mottet 2014). La collecte d'information fait appel à trois instruments : l'observation documentaire, l'observation directe et les entretiens individuels. Par souci de représentativité et de validité des données, une triangulation de ces modes de collecte de données assure une rigueur intellectuelle à la recherche. En effet, il faut procéder avec prudence et rigueur dans le but d'éviter que la subjectivité ne gagne sur l'objectivité (Baxter et Eyles, 1997). La géopolitique, qui s'intéresse aux représentations de différents groupes d'acteurs pouvant déboucher sur des tensions et des rivalités, utilise une triangulation complexe qui :

[E]ntend faire varier les informateurs en fonction de leur rapport au problème traité. Elle veut croiser des points de vue dont elle pense que la différence fait sens. Il ne s'agit donc plus de « recouper » ou de « vérifier » des informations pour arriver à une « version véridique », mais bien de rechercher des discours contrastés, de faire de l'hétérogénéité des propos un objet d'étude, de s'appuyer sur les variations plutôt que de vouloir les gommer ou les aplatir, en un mot de bâtir une stratégie de recherche sur la quête de différences significatives. (De Sardan, 1995)

La notion d'AU se base sur l'observation documentaire et directe, tandis que le concept de géopolitique est analysé à la fois par l'observation documentaire et les entretiens individuels, avec ses systèmes d'acteurs internes de l'arrondissement du PMR et la présence des acteurs externes à ce territoire.

2.4.1.1 Observation documentaire

L'observation documentaire permet d'approfondir les connaissances sur les concepts qui constituent la base de cette recherche, les caractéristiques du territoire étudié, les représentations sociales et territoriales, les acteurs et l'approche multiscalaire. Ce type d'observation, le plus utilisé en sciences humaines, extrait de l'information factuelle, des opinions ou des conclusions scientifiques de documents consultés dans le but d'appuyer l'argumentaire (Bédard, 2011). Des articles de revues scientifiques, des livres et des chapitres de livres ont été consulté pour consolider le cadre conceptuel de cette recherche, ainsi que des publications officielles des gouvernements du Canada, du Québec, de la Ville de Montréal et des arrondissements, entre autres sur les statistiques sociodémographiques et géographiques des villes à l'étude, ainsi que les politiques et les stratégies concernant l'AU, le DD et DUD, la planification urbaine, l'urbanisme et l'aménagement territorial.

2.4.1.2 Observation directe

L'observation directe permet d'observer directement, sans détour, l'« objet d'étude dans lequel le phénomène se produit afin d'en extraire les renseignements pertinents à [la] recherche. » (Bédard, 2011) Cette méthode d'observation est primordiale à la compréhension et l'appropriation de l'ensemble des enjeux en AU sur le territoire montréalais. Via les séances d'information de l'OCPM au printemps 2012, des informations indispensables à l'accomplissement de cette recherche ont été recueilli, spécifiquement sur l'état de la situation en AU dans chacun des 19 arrondissements de la ville de Montréal, sur les lois et règlements municipaux et provinciaux, sur les divisions internes au sein d'un arrondissement, sur la planification urbaine et l'aménagement territorial en lien avec l'AU et ses potentialités, ainsi que sur les principaux enjeux des acteurs du domaine urbain.

Cette observation directe s'est ainsi déroulée au printemps, de mai à juin 2012. Toutes les activités reliées à la consultation publique en AU à Montréal, telles que le colloque sur l'état de la situation en AU – 17 mai – et les séances d'information, les audiences publiques de chaque arrondissement – du 5 au 14 juin – et les auditions des mémoires des personnes et organismes désirant s'exprimer sur le sujet de l'AU – du 18 au 21 juin – furent pris en compte dans notre recherche (Ville de Montréal, 2016a). Tous les documents émis par l'OCPM furent par surcroît considérés pertinent et essentiel puisqu'ils sont teintés par les représentations, les perceptions, ou tout du moins par les enjeux auxquels font face les acteurs en AU, présents lors des consultations publiques.

2.4.1.3 Entretiens individuels

Les entretiens individuels servent principalement à faire ressortir la façon de voir le monde d'un individu, ses intentions et ses croyances (Bédard, 2011). L'entretien individuel permet :

[D]e saisir, au travers de l'interaction entre un chercheur et un sujet, le point de vue des individus, leur compréhension d'une expérience particulière, leur vision du monde, en vue de les rendre explicites, de les comprendre en profondeur ou encore d'en apprendre davantage sur un objet donné. Comme la parole est donnée à l'individu, l'entretien s'avère un instrument privilégié pour mettre au jour sa représentation du monde. (Baribeau et Royer, 2012)

L'entretien est en fait un moyen « d'appréhender des pratiques et qui, ce faisant, donnent une image du réel correspondant à la perception sélective qu'en a le locuteur » (Bédard, 2011). Elle permet donc une saisie des représentations d'un individu ou collectif d'individus en ce qui a trait à un sujet spécifique. Les entretiens sont de type semi-directif, à savoir que l'interviewé peut « structurer lui-même sa pensée autour de l'objet envisagé, mais dont l'objet défini par le questionnaire élimine du champ d'intérêt diverses considérations accessoires » (Ibid.). À partir des informations obtenues par l'observation documentaire et l'observation directe, les différents acteurs seront interrogés sur plusieurs thèmes (Tableau 2.3); les entretiens prendront ainsi la forme de discussions centrées sur des thématiques en lien avec notre problématique de recherche (Appendices A et B). Ces entretiens semi-dirigés ont pour but de faire ressortir les potentialités agricoles en milieu urbain, mais également les représentations socio-territoriales et les dynamiques territoriales entre les acteurs internes et externes de l'arrondissement du PMR et de l'agglomération de Montréal.

Tableau 2.3 Thèmes abordés durant l’entretien individuel

Présentation de la recherche et plan d’entretien
Présentation et visions de l’interviewé sur l’AU
L’arrondissement du Plateau-Mont-Royal ou la ville de Montréal
Les représentations des acteurs
Clôture

2.4.2 Type d’échantillonnage

L’échantillonnage de cette recherche est à base non-probabiliste de type représentatif, c’est-à-dire la construction d’une maquette spécifique de la population à étudier (Bédard, 2011) pour que la distribution des caractéristiques à l’intérieur de la population soit égale, et ainsi représentative de la réalité (Statistique Canada, 2013). Elle consiste à prendre d’abord un échantillon des acteurs internes qui interviennent sur l’arrondissement du PMR (Tableau 2.4), et ensuite de prendre un autre échantillon pour les acteurs externes à ce territoire (Tableau 2.5). Le choix des acteurs qui compose ces deux échantillons s’est fait par souci de représentativité dans le but d’obtenir la vision la plus globale de l’état de la situation en AU dans l’arrondissement du PMR, ainsi que dans l’agglomération montréalaise. Des canevas d’entretien ont été élaborés pour chaque échantillonnage (Appendices A et B). Les questions seront ainsi adaptées pour chaque acteur qu’il soit interne ou externe à l’arrondissement du PMR.

Tableau 2.4 Les acteurs internes de l'agriculture urbaine

Acteurs internes	Arrondissement PMR	Organismes communautaires	Citoyens
	Un ²⁴ conseiller de l'arrondissement	Un responsable du Jardin de l'amitié	
	Un responsable de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social - Division des parcs et de l'horticulture	Un responsable du Jardin tournesol de la Maison d'Aurore	
		Un responsable de Vert Duluth	
		Un responsable des Incroyables comestibles	
	Un responsable des jardins communautaires	Un responsable du Santropol Roulant	
	Un animateur horticole des jardins communautaires		

²⁴ Pour alléger le texte, les déterminants ont été mis au masculin.

Tableau 2.5 Les acteurs externes à l'agriculture urbaine

Acteurs externes	Ville de Montréal	Gouvernement du Québec	ONG et centre de recherche universitaire	Compagnies privées
	Un responsable de la Division du Développement durable	Un responsable du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)	Un responsable du Centre d'écologie urbaine de Montréal	
			Un responsable de Vivre en Ville	
	Un responsable du Comité permanent de la collectivité montréalaise en agriculture urbaine		Un responsable du CRAPAUD	
	Un responsable de la Direction de la Santé de Montréal		Un responsable d'Alternatives	
			Un responsable du Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRÉ)	
			Un professeur de l'Institut des sciences de l'environnement (ISE)	
Des conseillers d'arrondissement de la ville de Montréal	Un responsable du Marché Solidaire Frontenac			

CHAPITRE III

PORTRAIT SOCIOÉCONOMIQUE DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL ET DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU MONT-ROYAL

« La ville est pourtant ce qui compte le plus, qui doit compter le plus. Parce que rien n'est plus nous-mêmes que ça. Quand elle change, c'est nous qui la faisons changer » - *Eugène Guillevic* (1907-1997)

3.1 Occupation du territoire

Dans l'ensemble, l'agglomération de Montréal²⁵ se constitue de 16 municipalités²⁶ (Québec, 2010b), dont la ville de Montréal et ses 19 arrondissements. Son territoire englobe l'île de Montréal, en plus de l'île Bizard, l'île des Sœurs, l'île Sainte-Hélène et l'île Notre-Dame (Ville de Montréal, 2014e). À partir du Tableau 3.1, on constate qu'en 2014 la région administrative de Montréal (06) comptait une population de 1 988 243 habitants (Ville de Montréal, 2014e), et qu'elle avait d'une densité de 3 992,5 habitants par km². À l'échelle du Québec, cette région urbaine est la plus densément peuplée, suivie par Laval à 1 710,9 habitants par km² et la Montérégie à 135,7 habitants par km².

²⁵ Une distinction se doit d'être faite sur la terminologie de la ville : l'agglomération de Montréal, le Grand Montréal ou CMM, et la Région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal. D'abord, l'agglomération de Montréal se constitue comme instance politique municipale. Elle prend en compte l'île de Montréal, c'est-à-dire les arrondissements de la ville de Montréal et les villes liées. Ensuite, le Grand Montréal est administré par l'entité politico-administrative de la CMM. Il regroupe 82 municipalités, dont l'agglomération de Montréal, l'agglomération de Longueuil, Laval, et les villes des couronnes Nord et Sud. Finalement, la RMR de Montréal est définie par Statistique Canada. Elle se constitue géographiquement et économiquement au Grand Montréal.

²⁶ En ordre alphabétique, les 16 municipalités sont Baie-d'Urfé, Beaconsfield, Côte-Saint-Luc, Dollard-des-Ormeaux, Dorval, Hampstead, Kirkland, L'Île-Dorval, Mont-Royal, Montréal, Montréal-Est, Montréal-Ouest, Pointe-Claire, Sainte-Anne-de-Bellevue, Senneville et Westmount.

La population d'un territoire est un indicateur déterminant de son développement économique (Lacroix, 2015). Tel que l'agglomération de Montréal, « le développement d'une région est intimement lié à l'évolution future de sa population. » (Ibid.). En 2014, la population du Québec se concentre principalement dans les régions administratives de Montréal et de la Montérégie (Tableau 3.1). Ces deux régions mises en commun représentent près de la moitié de la population du Québec. Il faut regrouper les 13 régions les moins peuplées pour atteindre une proportion similaire.

Tableau 3.1 Population, superficie et économie (Lacroix, 2015)

Région administrative	Population	Poids démographique	Superficie terrestre	Densité	Poids économique ¹
	Habitants	%	km ²	hab./km ²	%
01 Bas-Saint-Laurent	200 292	2,4	22 186	9,0	2,0
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	277 786	3,4	95 762	2,9	3,2
03 Capitale-Nationale	731 838	8,9	18 644	39,3	10,0
04 Mauricie	266 794	3,2	35 448	7,5	2,5
05 Estrie	320 008	3,9	10 197	31,4	3,2
06 Montréal	1 988 243	24,2	498	3 992,5	34,7
07 Outaouais	383 182	4,7	30 472	12,6	3,6
08 Abitibi-Témiscamingue	147 868	1,8	57 349	2,6	2,0
09 Côte-Nord	94 906	1,2	236 502	0,4	2,2
10 Nord-du-Québec	44 256	0,5	707 333	0,1	0,9
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	92 472	1,1	20 272	4,6	0,8
12 Chaudière-Appalaches	419 755	5,1	15 073	27,8	4,3
13 Laval	420 870	5,1	248	1 710,9	4,1
14 Lanaudière	492 234	6,0	12 309	40,0	3,6
15 Laurentides	586 051	7,1	20 544	28,5	5,4
16 Montérégie	1 508 127	18,4	11 111	135,7	15,1
17 Centre-du-Québec	239 990	2,9	6 920	34,7	2,6

Une répartition inégale de la population s'observe à l'échelle de l'agglomération de Montréal (Figure 3.2) où 43 % de la population (797 500 habitants) se concentre dans

les arrondissements centraux de l'île²⁷, soit Ahuntsic-Cartierville, CDN-NDG, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, PMR, Rosemont-La-Petite-Patrie et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Les arrondissements et les villes liées des extrémités de l'île sont toutefois moins densifiés et regroupent un peu moins de 10 % de la population de l'agglomération (Ville de Montréal, 2011a). De tous les arrondissements centraux de l'île de Montréal, le PMR se distingue de manière générale pour de nombreuses raisons, notamment par sa situation géographique et ses caractéristiques sociodémographiques, économiques et culturelles. Son territoire se divise en trois districts électoraux : Jeanne-Mance, Mile-End et de Lorimier (Figure 3.1). Dans l'ensemble, l'arrondissement du PMR abrite une population de 104 045 (Ville de Montréal, 2015a), répartie sur un territoire de 8,1 km² (Ville de Montréal, 2011c). Son territoire est considéré comme étant le plus densément peuplé de Montréal, et même de l'Amérique du Nord (Leclerc-Marceau, 2016) avec une densité de population d'environ 12 845 habitants par km² (Figure 3.3).

²⁷ Les carrés de couleur « mauve bourgogne » représentent la densité de population la plus élevée (de 25 000 et plus habitant par km²), tandis que les carrés de couleur « beige blanc » ont une faible densité de population (moins de 5 000 par km²).

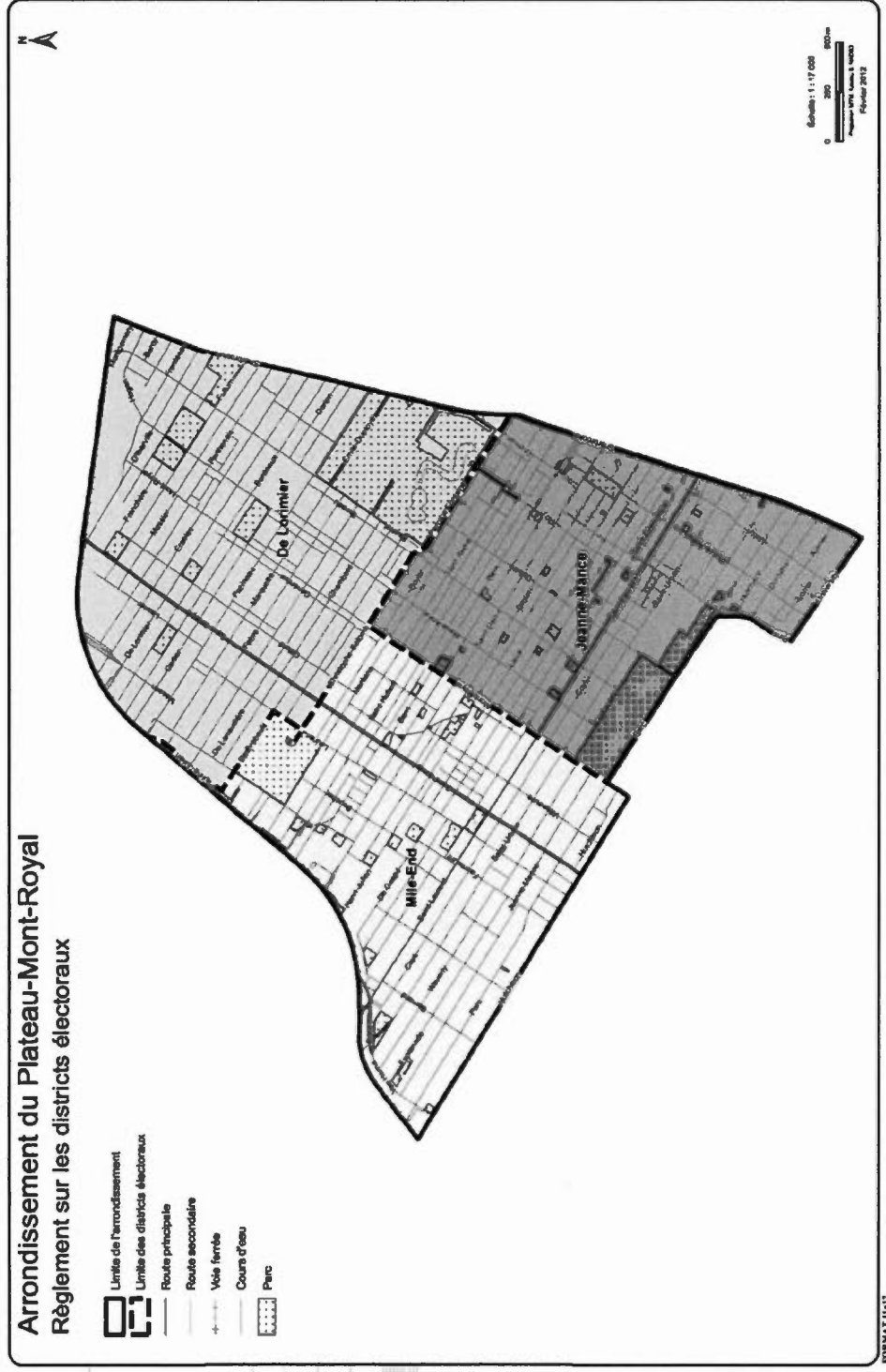


Figure 3.1 Division électorale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (Election Montreal, 2012)

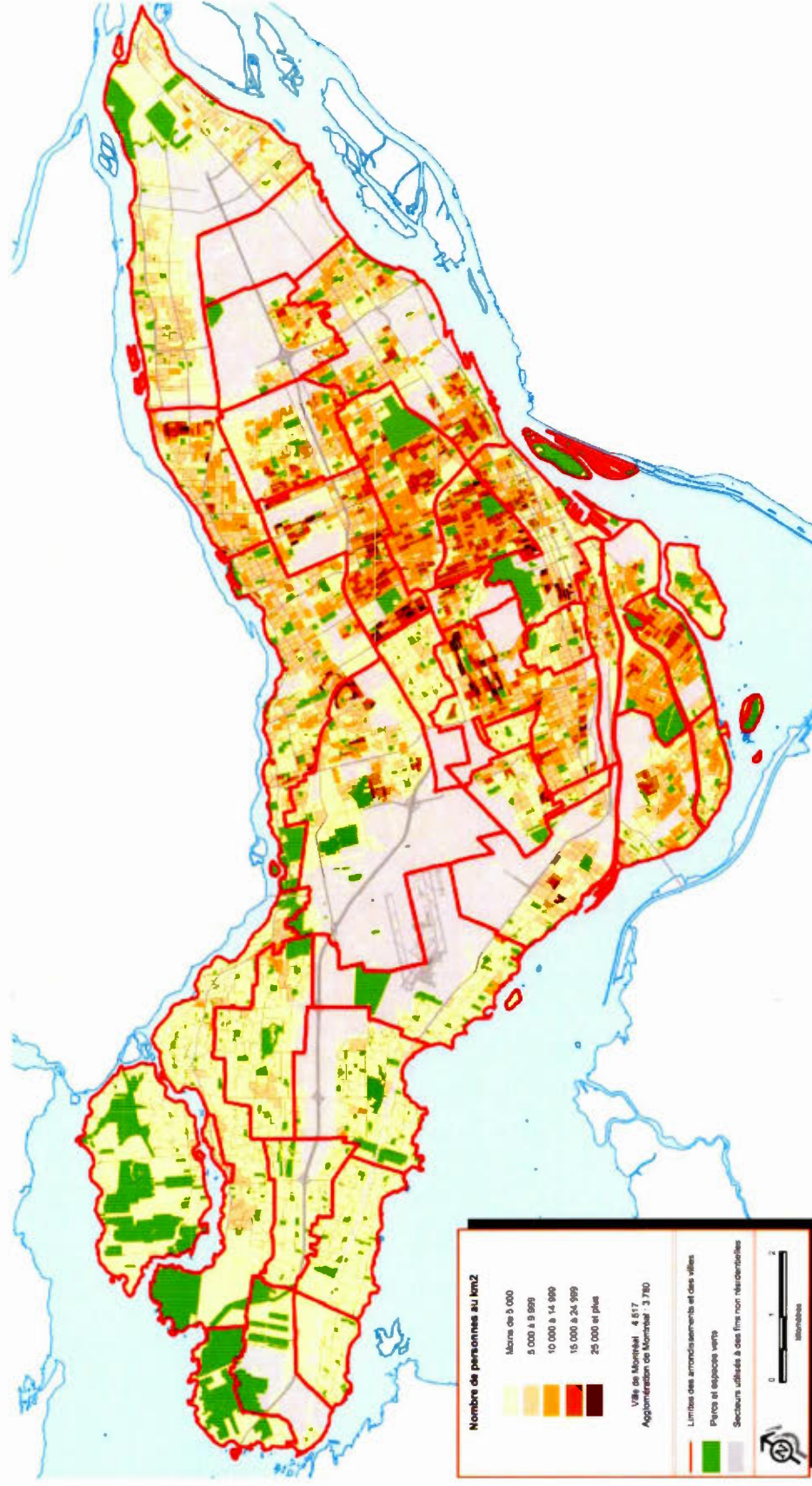


Figure 3.2 Répartition de la densité de population de l'agglomération de Montréal (Ville de Montréal, 2011b)

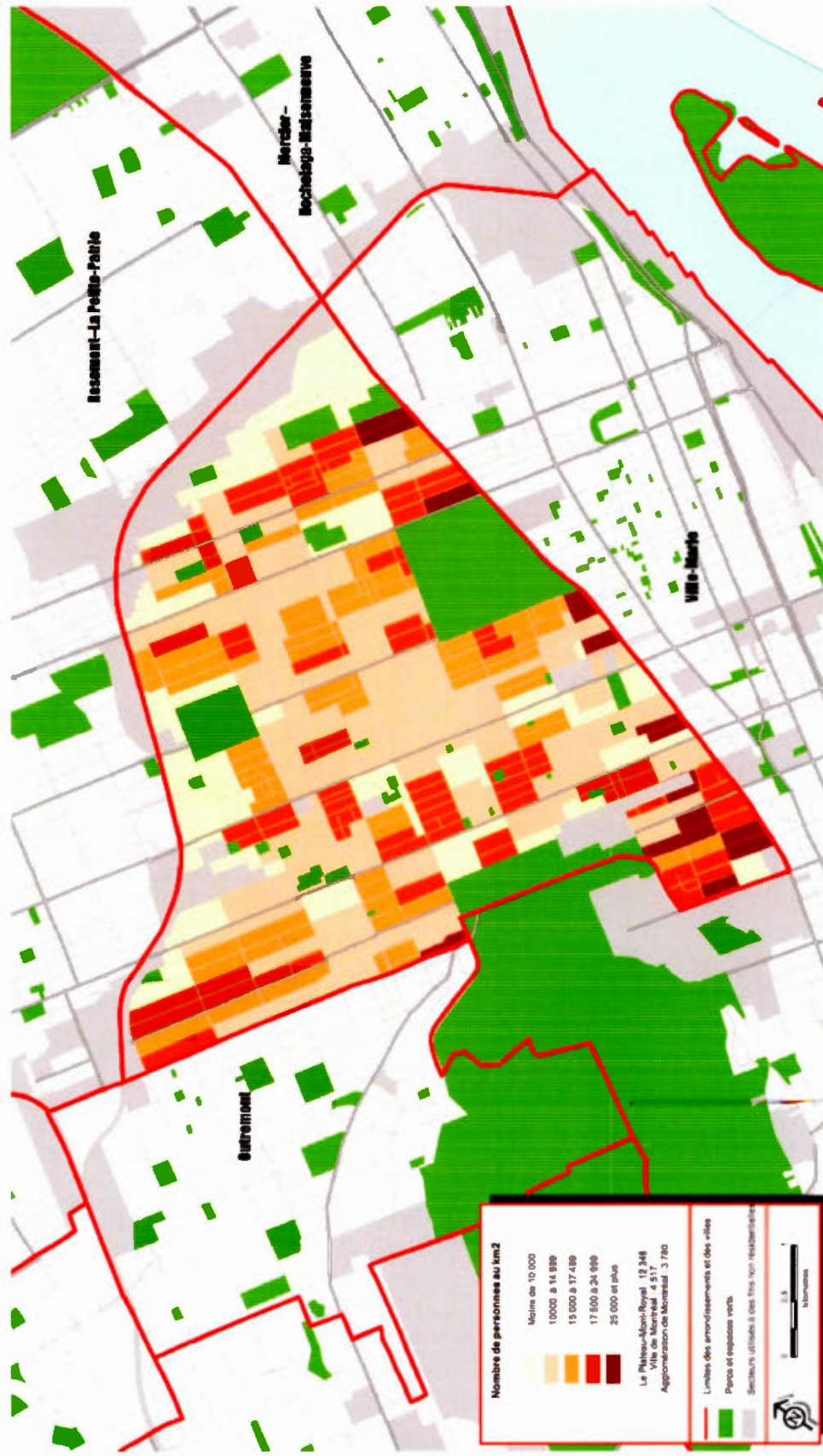


Figure 3.3 Répartition de la densité de population du Plateau-Mont-Royal (Ville de Montréal, 2014b)

3.2 Démographie

3.2.1 Population totale

Avec près de 2 millions de personnes, la population totale du territoire de l'île de Montréal constitue pour environ 25 % de la population québécoise (Gagnon *et al.*, 2015). De ce pourcentage (Figure 3.4), 28 % de sa population se situe en deçà des 24 ans. Le groupe d'âge des 25 à 34 ans, pouvant être catégorisés en tant que jeunes professionnels, compte pour une proportion de 16 % de la population totale de l'île de Montréal (Ville de Montréal, 2014e). La majorité de la population de l'agglomération de Montréal se concentre toutefois dans le groupe des 35 à 64 ans avec une proportion de 40 % (Ibid.). Le groupe des 65 à 79 ans s'estime pour seulement 11 % de la population, tandis que la population âgée de plus de 80 ans se calcule pour la part restante de 5 % (Ibid.).

D'après la Figure 3.4, la pyramide des âges de l'île se distingue en 2011 par deux points majeurs de celle de la province (Gagnon *et al.*, 2015). D'une part, les jeunes adultes de 20 à 39 ans sont nettement plus présents dans la région montréalaise; ceci étant souvent dus à la poursuite d'études postsecondaires en région urbaine. En pourcentage, ils représentent 30 % de la population contre 26 % pour l'ensemble du Québec (Ibid.). D'autre part, les adultes de 45 à 69 ans sont proportionnellement moins nombreux sur l'île de Montréal : ils représentent moins du tiers de la population de l'île en 2011, soit 30 % contre 35 % pour la province (Ibid.). La pyramide des âges démontre également une plus forte proportion de femmes que

d'hommes à l'échelle régionale. En effet, la population du territoire montréalais compte en 2011 plus de femmes que d'hommes, respectivement 52 % contre 48 %. Ce scénario se reproduit à l'échelle provinciale avec 51 % de femmes contre 49 % d'hommes (Gagnon *et al.*, 2015).

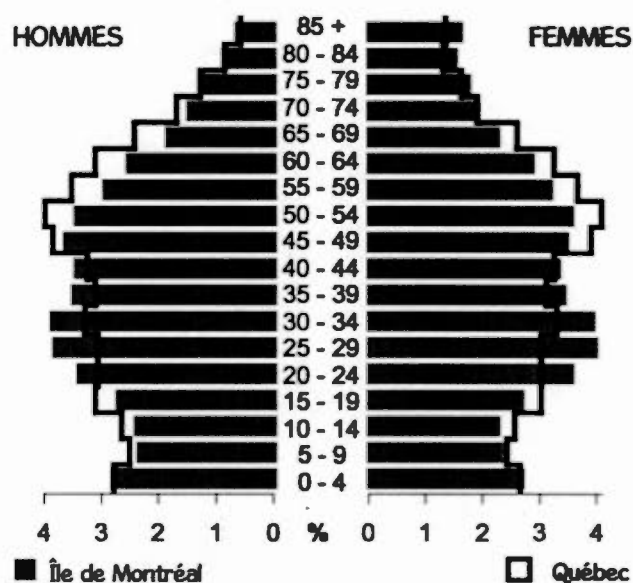


Figure 3.4 Pyramide des âges de l'île de Montréal et de l'ensemble du Québec (Gagnon *et al.*, 2015)

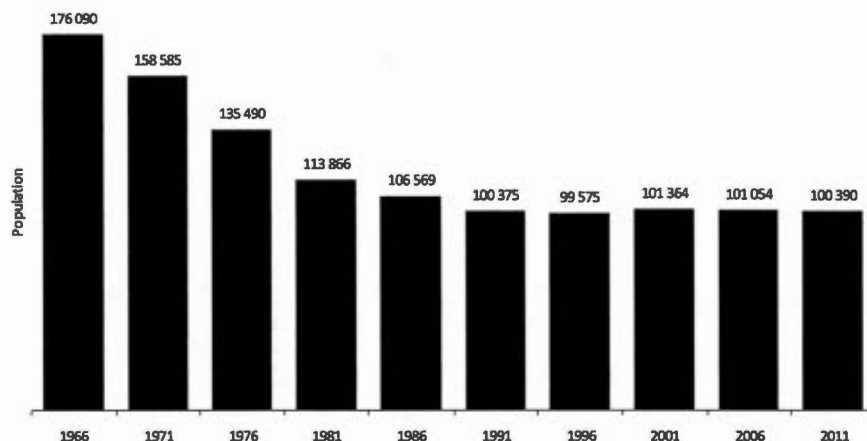


Figure 3.5 Évolution de la population totale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, 1966-2011 (Ville de Montréal, 2014f)

Depuis les 40 dernières années, la population totale de l'arrondissement du PMR reste relativement stable (Figure 3.5) en comparaison aux décennies précédentes où la population était plus élevée : 176 090 dans les années 60 et 158 585 dans les années 70. De la population totale recensée en 2011, une légère décroissance (0,7 %) s'observe depuis le recensement de 2006 (Ville de Montréal, 2014f), suivie d'une croissance d'un peu moins de 4 000 individus en 2015. D'après la Figure 3.6, la pyramide des âges démontre une plus forte concentration de jeunes professionnels (28 %), de la tranche d'âge 25-34 ans, que de toutes autres groupes d'âge dans l'arrondissement. Contrairement à l'île de Montréal et la province du Québec, la population de sexe masculin est prédominante au PMR, soit 49 % de femmes contre 51 % d'hommes. L'arrondissement du PMR et l'arrondissement Ville-Marie sont les deux seuls à héberger une population majoritairement masculine (Ville de Montréal, 2014f) des 19 arrondissements de la ville de Montréal.

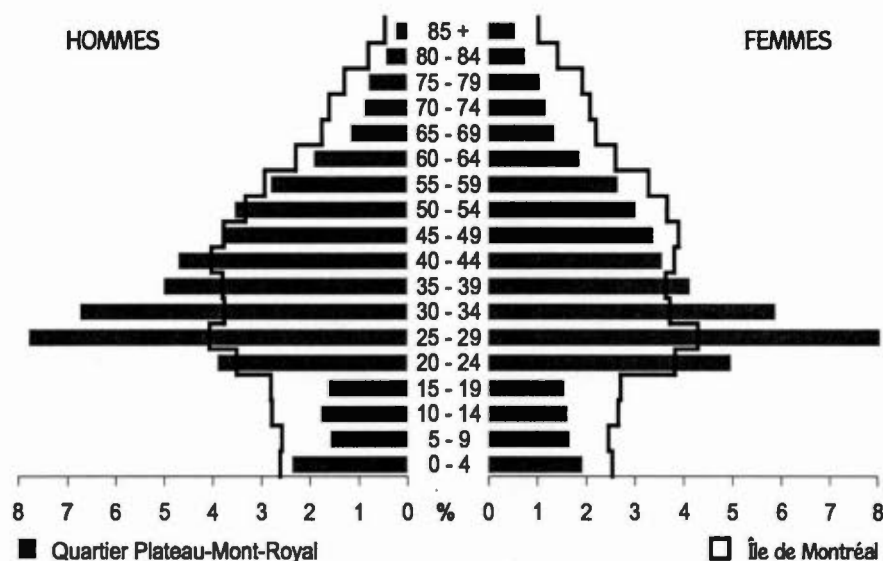


Figure 3.6 Pyramide des âges de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (Apparicio *et al.*, 2010)

3.2.2 Situation familiale

En 2011, l'agglomération de Montréal compte un nombre total de 475 095 familles, dont 377 045 avec conjoints (79 %), mariées ou en union libre, contrairement à 98 045 familles monoparentales (21 %) (Ville de Montréal, 2014e). Parmi les familles avec conjoints, 200 300 ont au moins un enfant à la maison (53 %), alors que 176 745 sont sans enfants au sein de leur domicile (47 %) (Ibid.). Parmi les familles monoparentales, 80 150 des 98 050 familles ont une femme à leur tête (82 %), tandis que 17 900 sont dirigées par un homme (18 %) (Ibid.). Dans l'ensemble, les familles avec enfants et les familles monoparentales constituent 63 % des familles à Montréal contre 58 % pour le Québec. Les personnes vivant seules représentent 39 % de

l'ensemble des ménages contre 32 % pour la province (Tableau 3.2) (Gagnon *et al.*, 2015). En fait, le nombre de familles avec enfants s'est accru de 0,2 % entre 2006 et 2011 dans l'agglomération de Montréal, tandis que le nombre de familles sans enfants a reculé de 0,3 %, et le nombre de familles monoparentales a connu une décroissance d'à peine 0,2 % (Ville de Montréal, 2014e). À partir du Tableau 3.2, on dénombre 298 345 familles avec au moins un enfant (ou plus) au sein desquelles vivent 515 945 enfants sur le territoire de l'île de Montréal : le nombre moyen d'enfants dans ces familles se situe à 1,7 enfant (Ibid.).

Tableau 3.2 Répartition des familles avec conjoints, sans ou avec enfants, et des familles monoparentales sur l'île de Montréal et au Québec (Gagnon *et al.*, 2015)

	Île de Montréal				Québec			
	2011 N	%	% des types de famille	Δ% 2006-2011	2011 N	%	% des types de famille	Δ% 2006-2011
Total des familles	475 095	100,0		-0,1	2 203 630	100,0		3,9
Familles avec conjoints	377 045	79,4	100,0	0,0	1 838 115	83,4	100,0	3,9
Sans enfants	176 745	37,2	46,9	-0,3	930 390	42,2	50,6	9,0
Avec enfants	200 300	42,2	53,1	0,2	907 725	41,2	49,4	-0,8
Familles monoparentales	98 045	20,6	100,0	-0,2	365 510	16,6	100,0	3,6
Parent de sexe féminin	80 150	16,9	81,7	-1,6	277 930	12,6	76,0	1,1
Parent de sexe masculin	17 900	3,8	18,3	6,5	87 580	4,0	24,0	12,4
Personnes vivant seules *	332 715	39,2		4,8	1 094 405	32,2		11,6
Autres ménages non familiaux *	50 070	5,9		6,9	126 680	3,7		11,0

Tel que le souligne le Tableau 3.3, l'arrondissement du PMR se distingue par une majorité de personnes vivants seules (53 %), suivis par les couples sans enfants (18 %) et ceux avec enfants (11 %) (Ville de Montréal, 2014f). Les personnes seules et les couples sans enfants prédominent dans la tranche d'âge des moins de 35 ans, alors que les couples avec enfants se concentrent dans le groupe d'âge des 35-44 (Figure

3.7). Du à sa situation géographique, le district Jeanne-Mance se caractérise par une plus forte densité de personnes seules (69 %); ce quartier se situe à l'intersection de deux institutions universitaires – McGill, UQAM – attirant ainsi de nombreux étudiants dans le district. L'arrondissement compte ainsi 20 255 familles, dont 16 705 familles avec conjoints (82 %) et 3 595 familles monoparentales (18 %) (Ville de Montréal, 2014f). Au sein des familles avec conjoints, 21 % vivent en union libre alors que 17 % sont mariées (Ibid.). Dans le cas des familles monoparentales, 2 780 ont une femme à leur tête (78 %) tandis que 785 sont dirigées par un homme (22 %) (Ibid.). Cet écart entre femmes et hommes monoparentales est légèrement moins élevé (de 4 %) que celui de l'île de Montréal. Dans l'ensemble, l'arrondissement comporte 9 760 familles avec enfants. On comptabilise environ 15 500 enfants dans l'arrondissement des 515 945 enfants vivant sur l'île de Montréal, dont 66 % âgés de 14 ans et moins (Ibid.) : le nombre moyen d'enfants est de 1,6 enfant, légèrement en deçà de la moyenne montréalaise. Les familles sans enfants se constituent des ménages les plus jeunes, principalement des moins de 35 ans (48 %) (Figure 3.7) (Ville de Montréal, 2014d).

Tableau 3.3 Composition des ménages dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, 2011 (Ville de Montréal, 2014d)

	Ménages	
	Nombre	%
Couples sans enfants	10 385	18,4
Couples avec enfants	6 380	11,3
Familles monoparentales	3 455	6,1
Personnes seules	30 045	53,1
Autres	6 320	11,2
Total	56 585	100,0

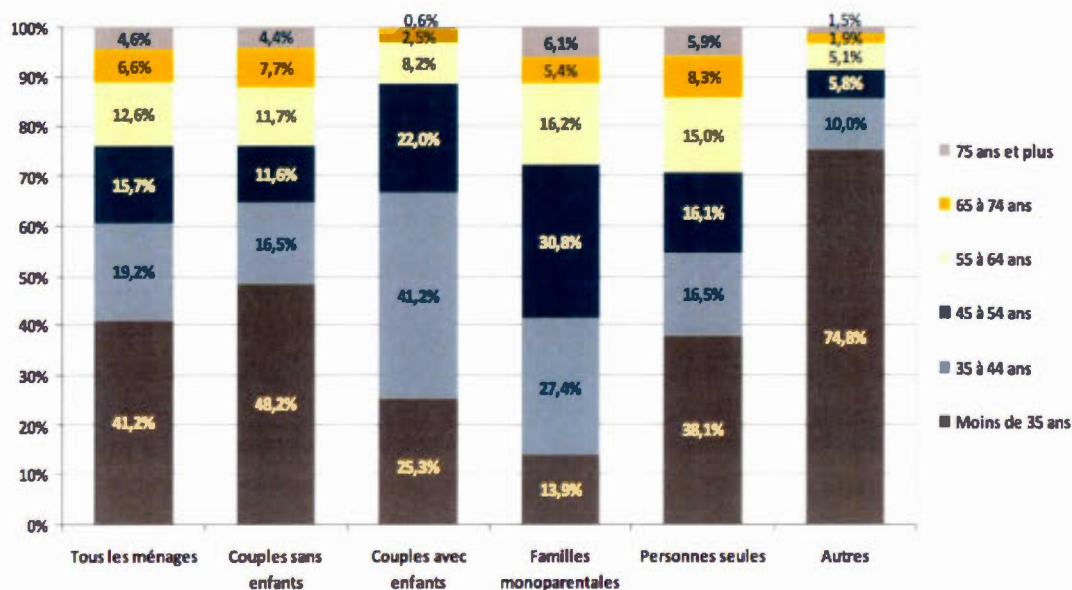


Figure 3.7 Composition des ménages et les principaux groupes d'âge dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, 2011 (Ville de Montréal, 2014d)

3.2.3 Immigration

Sur le territoire de l'île, tous âges confondus, le nombre de ménages compte en 2011 pour 612 935 immigrants, c'est-à-dire pour 33 % de la population contre 13 % pour la province (Gagnon *et al.*, 2015). Le quart des immigrants résidant sur le territoire

montréalais sont de nouveaux arrivants²⁸, soit un peu plus que dans la province : 25 % contre 23 % (Ibid.). Un pourcentage de 27 % des immigrants ont obtenu leur statut il y a plus de 35 ans, soit avant 1981, contre 28 % pour le Québec (Ibid.) (Tableau 3.4). D'après la Figure 3.8, le principal pays d'origine des nouveaux immigrants, entre 2006 et 2011, est l'Algérie avec 16 425 personnes, ce qui représentent 11 % des 152 610 nouveaux arrivants dans l'ensemble du territoire montréalais (Ville de Montréal, 2014e). Le Maroc et Haïti suivent de près avec 13 615 (9 %) et 10 325 (7 %) nouveaux immigrants (Ibid.). Les cinq autres pays de provenance des immigrants sont la France (9 455), la Chine (8 415), les Philippines (6 485), le Mexique (6 040) et le Liban (4 135) (Ibid.).

Tableau 3.4 Répartition temporelle de l'immigration sur l'île de Montréal et au Québec, 1971-2011 (Gagnon *et al.*, 2015)

	Île de Montréal		Québec	
	N	%	N	%
Total	612 935	100,0	974 895	100,0
Avant 1971	98 545	16,1	151 825	15,6
1971 à 1980	66 335	10,8	115 640	11,9
1981 à 1990	81 370	13,3	130 680	13,4
1991 à 2000	121 885	19,9	195 920	20,1
2001 à 2005	92 190	15,0	157 425	16,1
2006 à 2011	152 610	24,9	223 395	22,9

²⁸ Les nouveaux arrivants sont considérés comme les individus ayant acquis leur statut d'immigrant entre 2006 et 2011.

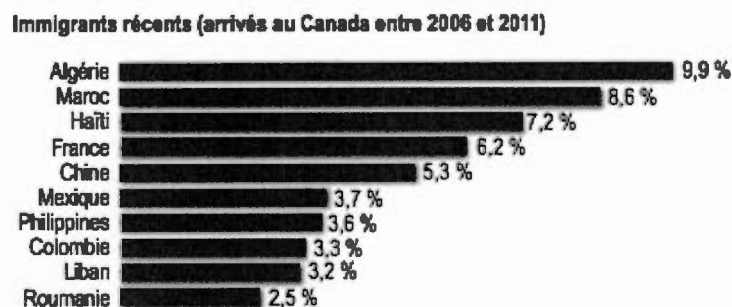


Figure 3.8 Proportion des immigrants de l'île de Montréal selon les principaux pays de naissance, 2006-2011 (CMM, 2013)

Dans l'arrondissement du PMR, la population est composée à 83 % de citoyens canadiens (Ville de Montréal, 2014f). L'immigration a néanmoins un fort impact sur l'arrondissement puisqu'elle représente la moitié de la population : environ 49 % des habitants sont nés à l'étranger (première génération) ou au moins un de leurs parents est né à l'extérieur du Canada (deuxième génération). En effet, plus de la moitié des immigrations ont entre 25 et 44 ans à l'immigration (Ibid.). Cette immigration provient principalement de la France (22 %) et du Portugal (6 %), suivi par les États-Unis (5 %), la Chine (5 %) et l'Algérie (3 %) (Ibid.). La France prédomine avec un quart de l'immigration (25 %) ayant ainsi une influence sur la langue parlée et la religion pratiquée sur le territoire. De la population totale de l'arrondissement, une grande majorité (68 %) est apte à avoir une conversation en français et en anglais (Ville de Montréal, 2014f). Le français reste la langue de prédilection dans l'arrondissement, même si l'anglais, l'espagnol, le portugais et le yiddish sont fréquemment utilisés. Environ 16 % de la population fait partie d'une minorité visible : ils s'identifient au groupe des latino-américains (20 %), au groupe des noirs (16 %) et au groupe des arabes (15 %). Quant à leur appartenance religieuse, la population est majoritairement de la religion chrétienne (51 %), puis musulmane et juive (4 %), et bouddhiste (1 %); près de 40 % de la population se considère sans

religion ou athée (Ibid.).

3.3 Conditions de vie

3.3.1 Indice de défavorisation

L'indice de défavorisation renvoie à la notion de pauvreté multidimensionnelle, « c'est-à-dire à la faiblesse des revenus, mais aussi à un ensemble de facteurs pouvant conduire à la pauvreté. Elle se manifeste lorsque les conditions de vie sont bien en dessous de celles atteintes par la majorité de la population d'une société donnée. » (Gagnon *et al.*, 2015) L'indice de défavorisation se divise entre la composante matérielle et la composante sociale²⁹. À partir de la Figure 3.9, on constate que la défavorisation est largement concentrée au centre et au centre-nord de l'île de Montréal. La majorité des secteurs classifiés comme très défavorisés se situent autour du centre-ville – dans l'ouest, Verdun, Le Sud-Ouest et CDN-NDG, dans l'est, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, et dans le centre-nord, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et Montréal-Nord. À contrario, la population du secteur de l'Ouest-de-l'Ile, suivie des secteurs de Pointe-aux-Trembles et du PMR sont considérés très peu ou peu défavorisés (Ibid.). Des zones de pauvreté sont toutefois visibles à travers les secteurs peu ou très peu défavorisés, tels que dans Rosemont-La-Petite-Patrie et Ville-Marie.

²⁹ La composante matérielle utilise trois indicateurs, soit la proportion de personnes sans diplôme secondaire, la proportion de personnes occupant un emploi et le revenu moyen par personne, tandis que la composante sociale se sert de la proportion de personnes vivant seules dans leur ménage, la proportion de personnes séparées, divorcées ou veuves et la proportion de familles monoparentales (OEDC, 2009).

Selon le recensement de 2011, les secteurs de l'est de Montréal – Montréal-Nord, Pointe-aux-Trembles, Saint-Léonard – affichent les plus fortes proportions de familles monoparentales (30 %) et de personnes de 25 à 64 ans sans diplôme (27 %) de l'île (Gagnon *et al.*, 2015). Les populations des territoires de CDN-NDG et Parc-Extension occupent les deux premiers rangs parmi les plus défavorisés des 17 territoires de la région montréalaise (Figure 3.9). De plus, les territoires de Saint-Michel et Montréal-Nord ont également des indices de défavorisation très élevés (Ibid.). Les résidents de Saint-Michel y présentent le plus haut taux de chômage de Montréal (16 %), et des proportions de familles monoparentales et de personnes de 25 à 64 ans sans diplôme équivalentes à Montréal-Est, respectivement 30 % et 27 % (Ibid.).

Or, l'arrondissement du PMR est considéré peu à très peu défavorisé en comparaison avec le reste de l'île de Montréal. Il faut néanmoins prendre conscience de l'existence d'une défavorisation sociale, soit que les résidents du PMR sont socialement plus défavorables (74 %) que matériellement plus défavorables (0 %), et matériellement et socialement plus défavorables (7 %) (Québec, 2008). L'indice de défavorisation social « souligne la fragilité du réseau social, de la famille à la communauté » (Ibid.) des résidents du PMR; ceci se traduit par la forte proportion de personnes vivant seules dans leur ménage (70 %), de personnes séparées, divorcées ou veuves (12 %), et de familles monoparentales (18 %) dans l'arrondissement (Ibid.).

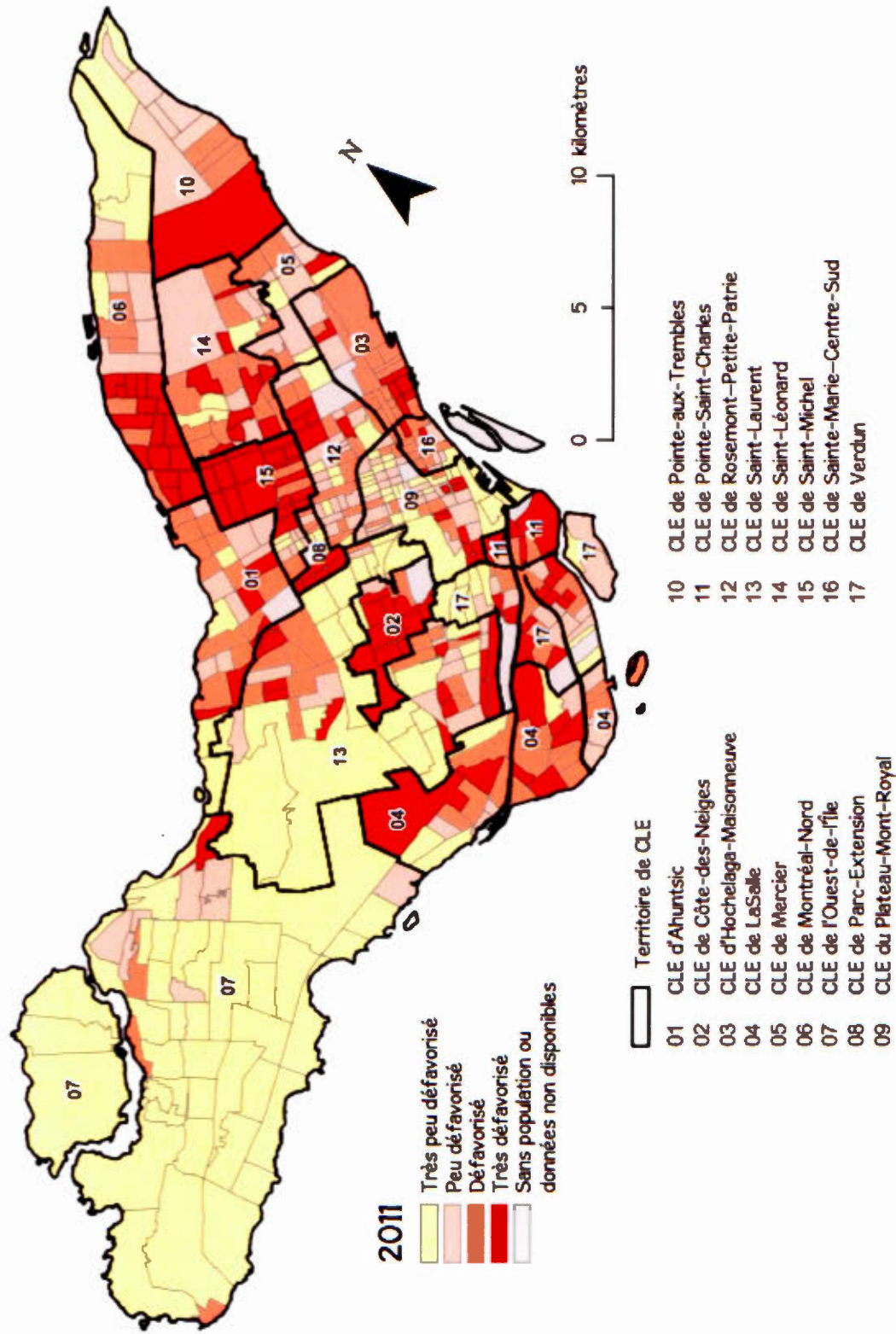


Figure 3.9 Répartition de l'indice de défavorisation sur l'île de Montréal, 2011 (Gagnon *et al.*, 2015)

3.4 Marché du travail et économie

La population totale de 15 ans et plus dans les ménages privés de l'île de Montréal s'élève en 2011 à 1 557 035 personnes, soit 24 % des travailleurs de la province (Gagnon *et al.*, 2015). La population active compte 984 845 individus, dont 889 580 personnes occupées (avec un travail) et 95 265 chômeurs. Du nombre de personnes occupées, 812 585 occupent un emploi ayant une adresse fixe située au Québec et 76 990 un emploi sans adresse fixe de travail ou situé hors Québec (Ibid.). Les résidents de l'île travaillent principalement dans les secteurs de Ville-Marie et du PMR (25 %), occupant notamment des postes de niveau professionnel (34 %) (Ibid.). Toutefois, le nombre total d'emplois sur le territoire de Montréal se chiffre à 1 142 170, un surplus de 329 585 emplois entre l'offre et la demande. Autrement dit, deux emplois sur trois (66 %) situés sur l'île de Montréal sont occupés par des personnes y résidant également (Ibid.). Cependant, le tiers des personnes occupant un emploi sur le territoire montréalais réside à Laval, dans les couronnes Nord et Sud ou ailleurs au Québec (34 %).

Le PMR compte environ 7 000 entreprises sur son territoire, principalement dans les secteurs économiques du commerce de détails, des services professionnels, scientifiques et techniques, de l'hébergement et restauration, et des autres services. L'arrondissement comprend 57 000 emplois (Ville de Montréal, 2014c) qui dépendent des nombreuses entreprises privées et institutions publiques (CDEC-CSPMR, 2012) sur son territoire – par exemple, Commission scolaire de Montréal, Ubisoft Divertissements Inc., Journal de Montréal, Vélo Québec, Hôpital Hôtel-Dieu,

Pharmacies Jean Coutu, Caisses Desjardins, Kanuk Inc. De plus, le PMR compte un nombre significatif de travailleurs autonomes, d'organismes communautaires et d'entreprises en économie sociale³⁰. Sur une population active de 64 515 résidents du PMR, environ 16 % se définissent comme étant des travailleurs autonomes – incluant les travailleurs culturels, artistes et artisans – ce qui est supérieur à la moyenne montréalaise de 10 % (CDEC-CSPMR, 2012). Dans cette forme d'entrepreneuriat, les hommes prédominent à près de 2 pour 1 sur le Plateau. De plus, un tiers des entreprises d'économie sociale de l'ensemble de l'île de Montréal se retrouve dans les arrondissements Ville-Marie et du PMR, respectivement 17 % et 15 % (Ibid.).

L'arrondissement du PMR est d'ailleurs reconnu pour une diversité de ses lieux de création et diffusion culturelle, de ses services professionnels et techniques, et de son industrie de l'information. À travers l'arrondissement, le domaine des arts³¹ est présent par l'intermédiaire de nombreuses institutions promouvant sa création et diffusion (Figure 3.11)³² – telles que l'École supérieure de ballet contemporain, le

³⁰ L'économie sociale est un « mode de développement économique qui contribue à la diversification et à l'appropriation locale d'activités économiques significatives pour la communauté. » (CDEC-CSPMR, 2012)

³¹ Le domaine des arts regroupe la danse, le théâtre, la musique et les arts visuels.

³² Les institutions de création et diffusion dans l'arrondissement PMR sont les suivants : 1 Action Terroriste Socialement Acceptable, 2 Art Neuf, 3 Atelier Circulaire, 4 Centre d'Art Public, 5 Centre International d'Art Contemporain de Montréal, 6 Galerie Fokus, 7 Théâtre La Licorne, 8 Oboro, 9 Âme Art, 10 Bibliothèque du Mile-End, 11 Bibliothèque du Plateau-Mont-Royal, 12 Théâtre de l'Esquisse, 13 Académie Flamenca de Montréal, 14 PPS Danse, 15 Production de la Gorgone, 16, Théâtre La Tulipe, 17 Tangente, 18 École Supérieure de Ballet Contemporain, 19 Alliance des Arts Médiaques Indépendants, 20 CINARS, 21 Chapelle, 22 Conseil des Arts Québécois, 23 Diversité Artistique Montréal, 24 Casa del Popolo, 25 Les Filles Électriques, 26 Buzz Cuivres, 27 Chœurs Vox Luminis de Montréal, 28 Sala Rossa, 29 Coopérative des Professeurs de Musique de Montréal, 30 Ensemble Vocal les Jongleurs, 31 Jeunesses Musicales du Canada, 32 Réseaux des Arts Médiaques, 33 École Les Petits Archets de Montréal, 34 Auguste Théâtre, 35 Centre du Théâtre d'Aujourd'hui, 36 Création les Indigestes, 37 Illusion, Théâtre de Marionnettes, 38 Other Theatre, 39 Théâtre Aphasique, 40 Théâtre Espace GO. Les services professionnels et techniques sont 41 Cardin Ramirez Julien, 42 Barin Architectes, 43 Smith Vigeant Architectes, 44 Ateliers L. McComber, 45 Daoust Lestage, 46 Factorie l'Agence, 47 TM Design, 48 Upperkut, 49 Architecte Nathalie Tremblay. L'industrie de

Conseil des arts québécois, l'Alliance des arts médiatiques indépendants, l'École nationale de théâtre du Canada, le Théâtre l'Espace GO et le Théâtre de la Licorne (CDEC- CSPMR, 2012) – en plus d'attirer une panoplie de groupes communautaires (Figure 3.12)³³. Ce type d'entreprises, d'organismes et d'institutions séduit la population jeune et engagée, notamment les jeunes professionnels, les étudiants et les artistes, de par son dynamisme socioculturel. L'arrondissement attire ainsi de nombreux artistes qui y habitent et y performant, créant de ce fait une forte identité culturelle (Leclerc-Marceau, 2016), ainsi que de jeunes professionnels, éduqués, sensibles aux questions environnementales, avec une attirance vers les arts (Primiani, 2015).

3.4.1 Revenu moyen des ménages

Le revenu moyen des ménages permet de connaître le niveau des revenus générés par les habitants de l'agglomération de Montréal (Lacroix, 2015). En 2010, le revenu moyen des ménages de l'île de Montréal s'élevait à 36 748 \$, soit à peine 400 \$ de plus que dans la province (36 352 \$) (Gagnon *et al.*, 2015). Les personnes de 45 à 54

l'information consiste en 50 Académie Canadienne du Cinéma et de la Télévision, 51 Association des Réalisateurs et Réalisatrice du Québec, 52 Association Coopérative de Productions Audio-Visuelles, 53 Groupe Intervention Vidéo, 54 Vidéographe (CDEC-CSPMR, 2012).

³³ Les groupes communautaires, membres de la CDC-ASGP, sont : 1 Mission communautaire du Mile-End, 2 YMCA du Parc, 3 Atelier habitation Montréal, 4 Plein Milieu, 5 Centre de Lecture et d'Écriture de Montréal, 6 La Petite Maison de la Miséricorde, 7 Atelier d'Éducation Populaire du Plateau, 8 Groupe Ressource du Plateau Mont-Royal, 9 Maison de l'Amitié, 10 Santropol Roulant, 11 Ma Chambre Inc., 12 Cuisines Collectives du Grand Plateau, 13 Réseau Habitation Femme, 14 Carrefour Justice et Foi du Plateau Mont-Royal, 15 CDEC Centre-Sud/Plateau Mont-Royal, 16 Droit de Cité, 17 Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain, 18 Centre de formation sociale Marie-Gerin-Lajoie, 19 Maison des jeunes du Plateau, 20 La Maison d'Aurore, 21 La Pirouette, 22 Institut Interculturel de Montréal, 23 La Maison des Amis du Plateau Mont-Royal, 24 Diners-rencontres St-Louis, 25 Option Consommateurs (CDEC-CSPMR, 2012).

ans jouissent du revenu moyen le plus élevé sur le territoire de l'île, soit de 49 424 \$ contre 47 348 \$ pour l'ensemble du Québec (Tableau 3.5). Le revenu moyen des femmes de ce groupe excède par un peu plus de 2 400\$ celui des femmes de la province : 41 654 \$ contre 39 233 \$. L'écart le plus prononcé s'observe chez les hommes de 65 ans et plus : 45 709 \$ contre 37 935 \$. Quel que soit le sexe, tous les groupes âgés de moins de 45 ans affichent sur l'île de Montréal des revenus moyens plus bas que dans l'ensemble du Québec, en particulier chez les hommes de 30 à 44 ans : 43 466 \$ contre 47 561 \$. Le revenu moyen des femmes est dans tous les cas inférieur à celui des hommes pour tous les groupes d'âge. Les écarts salariaux entre les femmes et les hommes sont moins grands sur l'île de Montréal que dans la province chez les moins de 55 ans – l'écart de 73 \$ contre 1 736 \$ chez les 15 à 24 ans, et plus élevés chez les 55 ans et plus – l'écart de 20 609 \$ contre 19 291 \$ chez les 55 à 64 ans.

Tableau 3.5 Revenu moyen de la population de 15 ans et plus (Gagnon *et al.*, 2015)

	Île de Montréal			Québec		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Total	36 748	42 471	31 373	36 352	42 343	30 523
Groupes d'âge						
15-24 ans	11 545	11 582	11 509	13 038	13 889	12 153
25-29 ans	26 733	27 198	26 282	30 415	31 840	28 981
30-44 ans	39 830	43 466	36 113	43 007	47 561	38 488
45-54 ans	49 424	57 105	41 654	47 348	55 356	39 233
55-64 ans	45 508	56 139	35 530	40 322	49 950	30 659
65 ans et plus	35 420	45 709	27 916	30 203	37 935	23 796
Lieu de naissance						
Nés au Canada	40 518	46 878	34 697	37 030	43 177	31 073
Nés hors Canada	31 070	36 051	26 208	32 468	37 631	27 333
Minorités visibles						
Nées au Canada	24 896	25 670	24 126	26 170	27 160	25 149
Nées hors Canada	25 796	28 572	23 125	27 788	31 189	24 503
Non-appartenance aux minorités visibles	40 799	47 811	34 283	37 283	43 590	31 148

Dans l'arrondissement du PMR, les couples avec enfants (85 978 \$) et sans enfants (72 095 \$), et les ménages multifamiliaux (83 977 \$) ont généralement un revenu moyen plus élevés que les familles monoparentales (47 144 \$), les ménages non familiaux d'une personne (34 360 \$) et de deux personnes ou plus (47 397 \$) (Tableau 3.6). Le revenu moyen des résidents du PMR est généralement moins élevé que celui de l'île de Montréal, à l'exception des familles monoparentales, des ménages non familiaux d'une personnes et de deux personnes ou plus, respectivement 576 \$, 1 834 \$ et 513 \$ de plus que la moyenne montréalaise. Comme le démontre la Figure 3.10, la répartition des revenus moyens est inégale à l'intérieur du territoire de l'arrondissement. Les zones centrales du PMR, sur les axes routiers Saint-Denis, Mont-Royal, Saint-Joseph et Papineau, sont habituellement plus aisés (70 000 \$ et plus) que les zones en marge de l'arrondissement (moins de 45 000 \$), tels que le secteur Milton-Parc situé dans le district Jeanne-Mance, et le secteur Plateau-Est dans le district de Lorimier (Ville de Montréal, 2014b).

Tableau 3.6 Revenu moyen des ménages de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (Apparicio *et al.*, 2010)

	Quartier Plateau-Mont-Royal					Île de Montréal				
	Total	Revenu moyen	Revenu médian	Sous le seuil de faible revenu		Total	Revenu moyen	Revenu médian	Sous le seuil de faible revenu	
				N	%				N	%
Tous les ménages	49 850	50 353	37 485	17 315	34,7	831 555	57 738	40 179	268 905	32,3
Couples avec enfants	5 865	85 978	69 129	1 130	19,3	195 210	91 668	69 522	41 035	21,0
Couples sans enfants	9 810	72 095	58 327	1 665	17,0	171 760	73 416	54 292	25 995	15,1
Familles monoparentales	3 520	47 144	38 393	1 330	37,8	82 665	46 568	37 401	35 985	38,8
Ménages multifamiliaux	185	83 977	61 871	65	35,1	7 705	87 303	78 102	1 365	17,7
Ménages non familiaux, 1 personne	25 095	34 360	25 930	10 240	40,8	317 350	32 526	23 780	141 115	44,5
Ménages non familiaux, 2 personnes ou plus	5 365	47 397	39 854	2 880	53,7	46 855	46 884	39 205	23 405	50,0

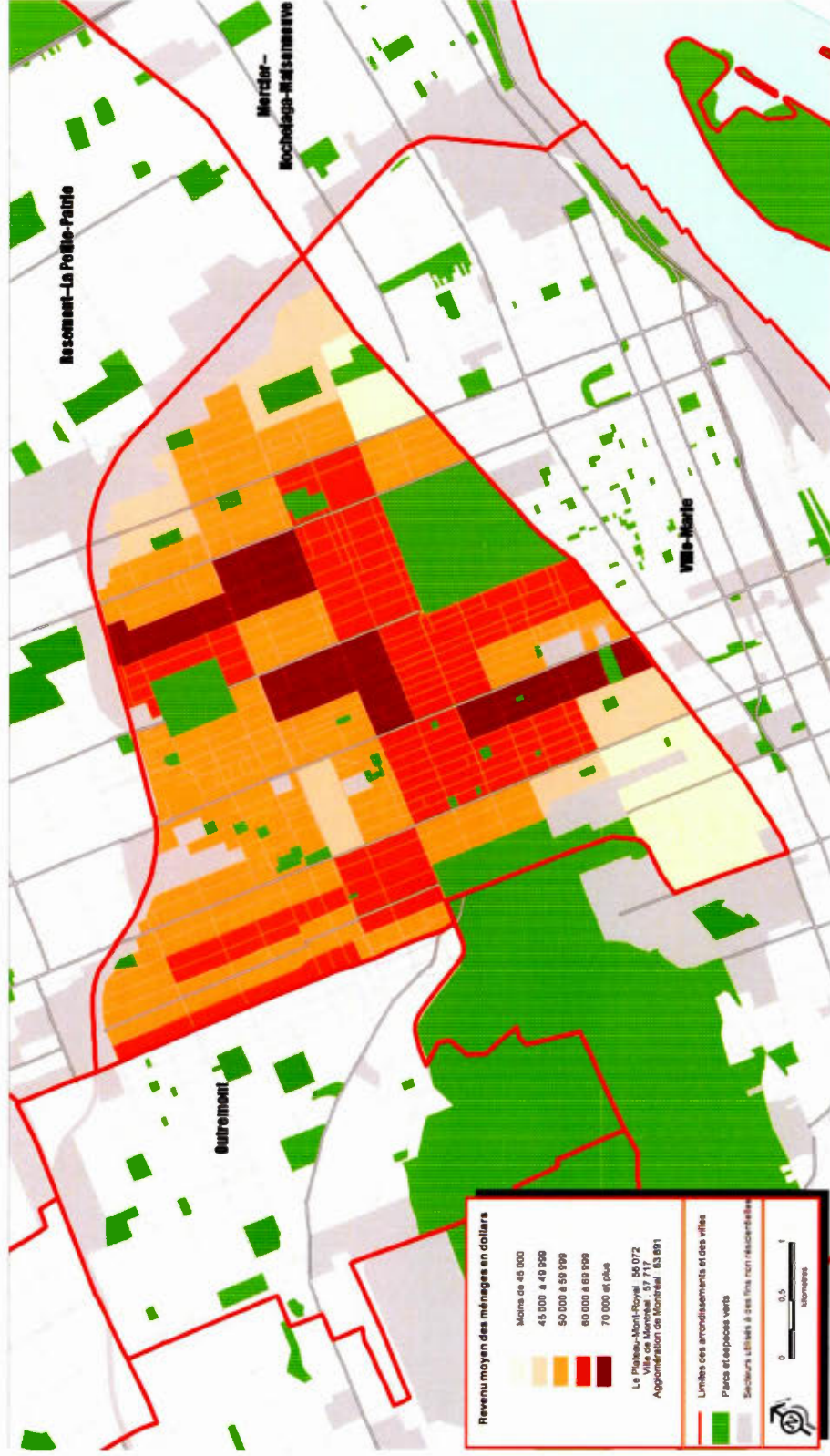


Figure 3.10 Répartition du revenu moyen des résidents de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (Ville de Montréal, 2014b)

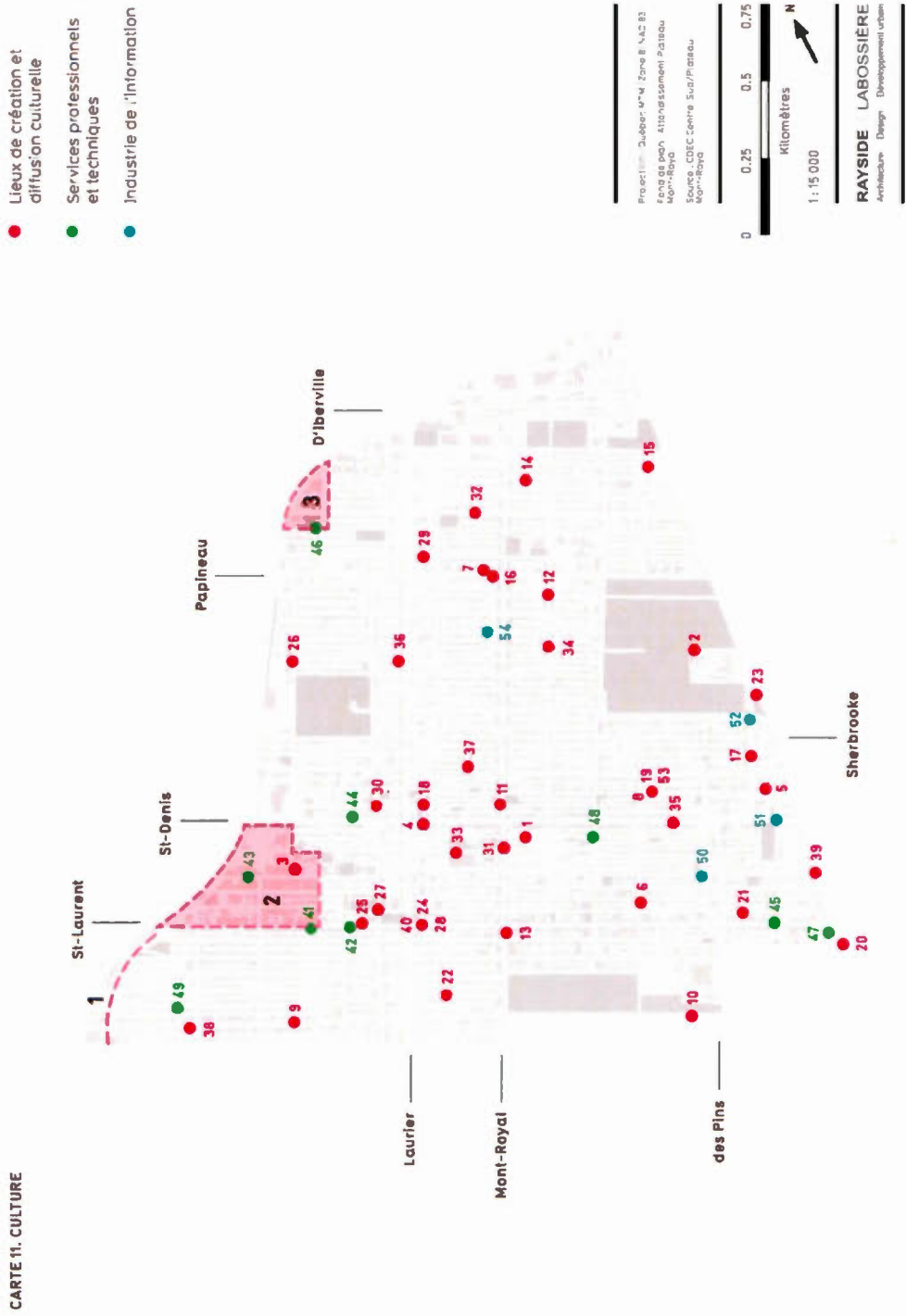


Figure 3.11 Répartition de la culture dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (CDEC-CSPMR, 2012)

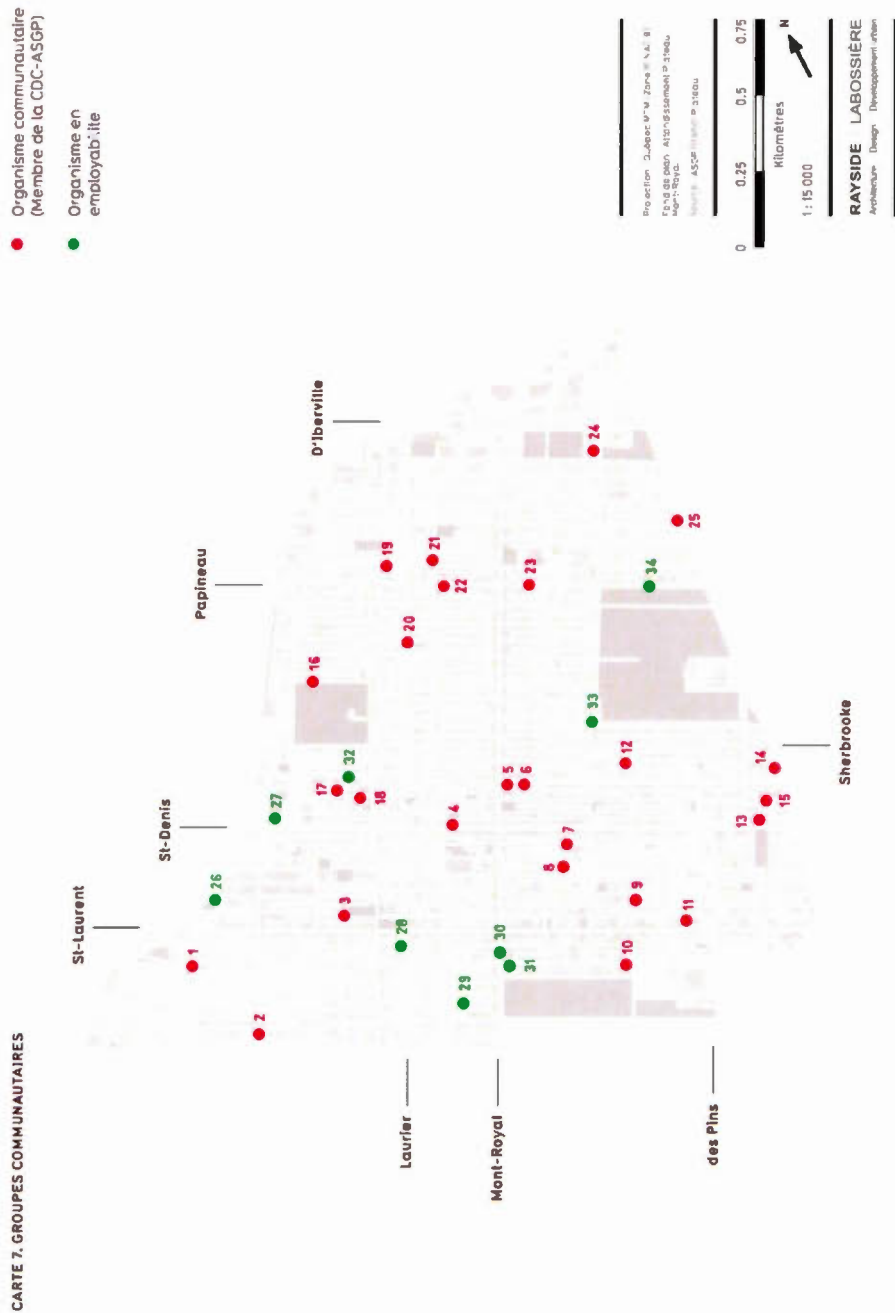


Figure 3.12 Répartition des groupes communautaires dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (CDEC-CSPMR, 2012)

3.4.2 Déplacement domicile-travail

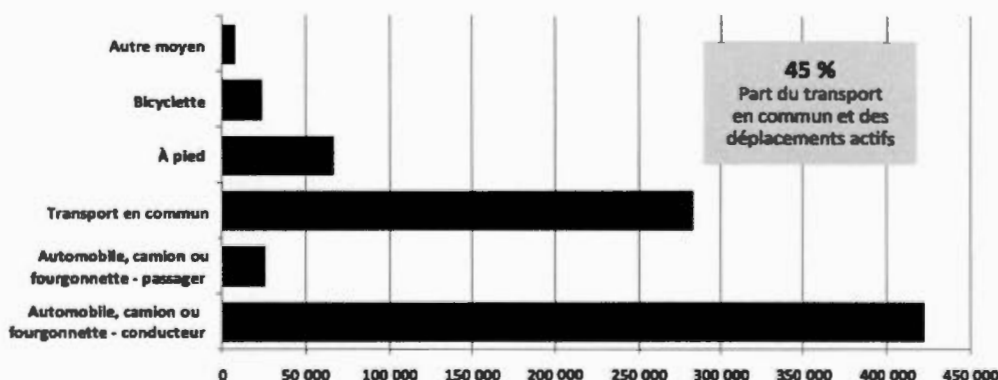


Figure 3.13 Population active de 15 ans et plus selon le mode de transport utilisé pour se rendre au travail sur l'île de Montréal (Ville de Montréal, 2014e)

Des 889 580 personnes occupées vivant sur l'île de Montréal, 448 110 personnes utilisent principalement l'automobile, en tant que conducteur ou passager, pour se rendre au travail, ce qui compte pour 54 % de la population (Figure 3.13). Par ailleurs, 34 % des travailleurs montréalais se déplacent en transports en commun, soit 282 955 personnes (Ville de Montréal, 2014e). Ce moyen de transport est plus souvent utilisé par les femmes (40 %) que les hommes. La marche et la bicyclette ne représentent que 11 % des déplacements actifs à l'échelle du territoire de l'île, ce qui correspond à 90 560 personnes occupées (Ibid.). La tendance générale sur le territoire montréalais est à une plus forte utilisation de l'automobile dans l'ouest; le transport en commun est davantage privilégié dans les arrondissements du centre et de l'est, tandis que les déplacements à bicyclette et à pied sont plus fréquents dans les

quartiers centraux (Ville de Montréal, 2004a). Dans l'arrondissement du PMR, seulement 27 % de la population active en 2011 utilisent l'automobile, en tant que conducteur ou passager, pour se rendre au travail. La plupart des travailleurs utilisent le transport en commun (38 %) (Ville de Montréal, 2014f), favorisé par son accessibilité sur le territoire. En effet, l'arrondissement est desservi par trois stations de métro – Sherbrooke, Mont-Royal, Laurier – et de nombreuses lignes d'autobus. Les résidents privilégient également les déplacements actifs (34 %), soit la marche et le vélo (Ibid.).

3.4.3 Taux de scolarité

Le niveau de scolarité des travailleurs est l'une des mesures du capital humain d'une économie. Le capital humain est « l'ensemble des aptitudes, des talents, des qualifications et des expériences accumulés, lesquels déterminent en partie la capacité à travailler ou à produire d'un individu pour lui-même ou pour les autres. » (Lacroix, 2015) Dans l'ensemble du Québec, la proportion des travailleurs de 15 ans et plus détenant un diplôme d'études s'est accrue en 2014 de 5,5 % par rapport à 2004, pour atteindre 89 %. En 2014, les régions urbaines – Montréal, Capitale-Nationale – se démarquent des autres régions par leur haut taux de travailleurs possédant un diplôme universitaire. Parmi cette population ayant un diplôme d'études postsecondaires, 213 435 personnes (14 %) ont étudié dans le domaine du commerce, de la gestion ou de l'administration publique; 158 255 individus (10 %) sont diplômés du domaine de l'architecture, du génie et des services connexes; et 8 835 personnes (moins de 1 %) ont fait leurs études dans le domaine de l'agriculture, des ressources naturelles et de

la conservation (Ville de Montréal, 2014e).

Le territoire montréalais a un niveau de scolarité supérieur à la province. En effet, la population de l'île compte moins d'individus sans diplôme (19 % contre 22 %), et bien davantage de personnes possédant une formation universitaire (35 % contre 23 %) (Gagnon *et al.*, 2015). D'après la Figure 3.15, les secteurs ayant le plus haut taux de scolarité, soit supérieur à la moyenne de l'île (35 %), sont l'arrondissement du PMR (58 %), suivi de loin par les arrondissements Saint-Laurent, CDN-NDG, Verdun, Ouest-de-l'Île, Saint-Marie-Centre-Sud, Rosemont-La-Petite-Patrie et Ahuntsic-Cartierville.

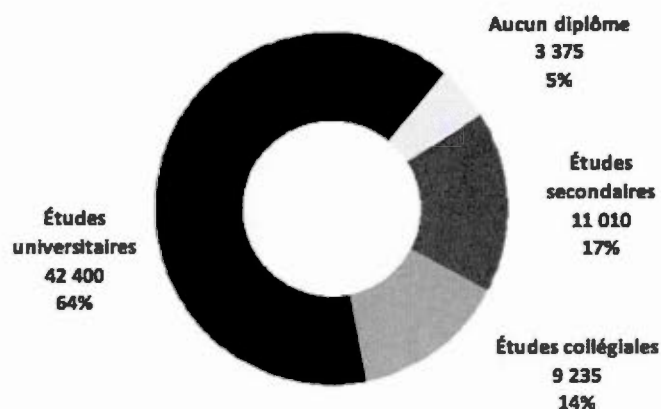


Figure 3.14 Population âgée de 25 à 64 ans selon la diplomation dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, 2011 (Ville de Montréal, 2014f)

Le PMR détient la plus haute proportion de diplomation de la ville de Montréal

(Figure 3.14) : le groupe des 15 à 64 ans détenant un diplôme d'études supérieurs compte pour 78 % de la population, et atteint jusqu'à 95 % pour un diplôme d'études secondaires (Ville de Montréal, 2014f). Parmi la population ayant un diplôme d'études postsecondaires, 12 370 personnes ont étudié dans le domaine des sciences sociales et de comportement, et du droit (14 %); 11 535 personnes sont diplômées du domaine du commerce, de la gestion et de l'administration publique (13 %); les arts visuels et d'interprétation, et technologie des communications (10 %), l'architecture, génie et services connexes (9 %), et les sciences humaines (8 %) sont également des domaines d'études privilégiés par la population de l'arrondissement (Ibid.).

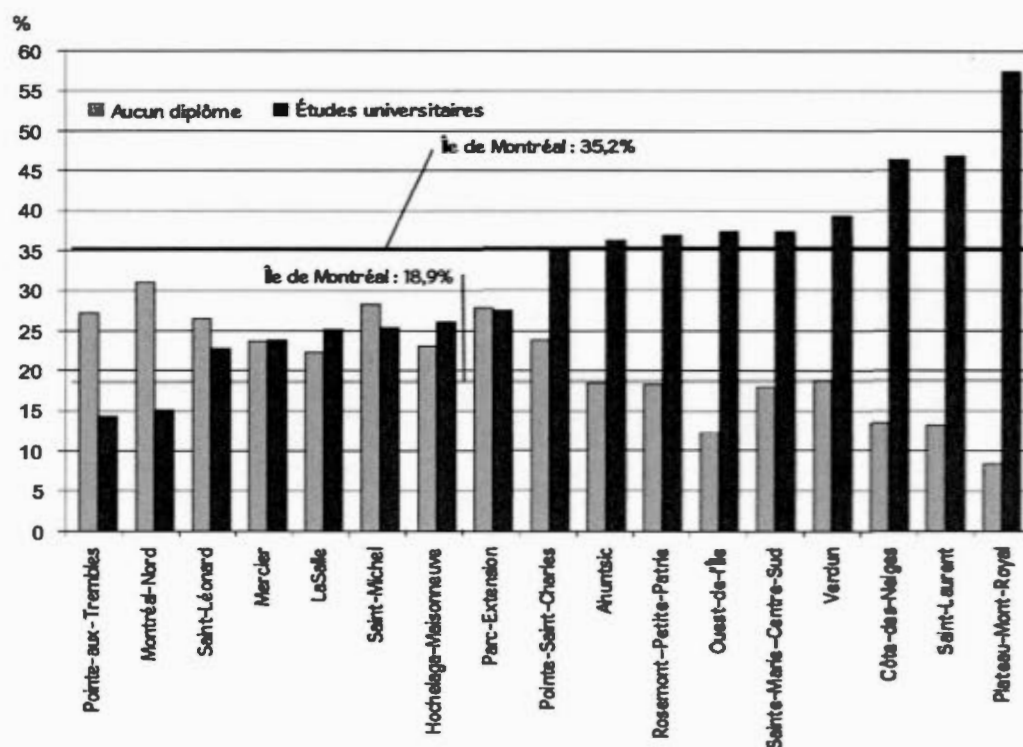


Figure 3.15 Taux de scolarité de la population des 15 ans et plus des arrondissements de l'île de Montréal (Gagnon *et al.*, 2015)

3.4.4 Taux d'emploi

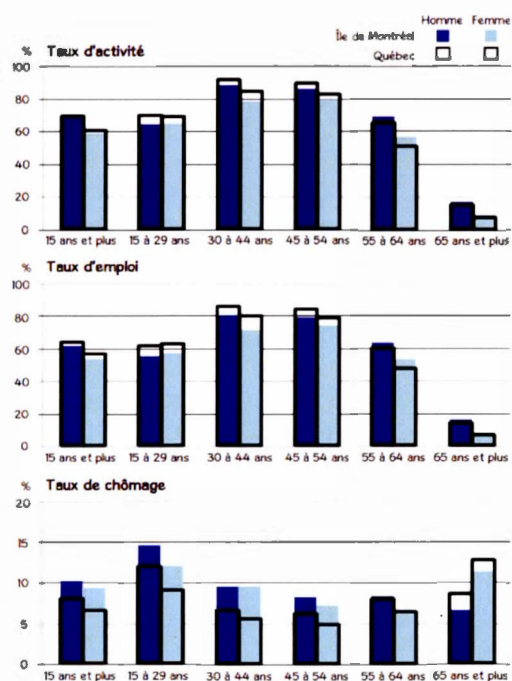


Figure 3.16 Taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage sur l'île de Montréal et au Québec (Gagnon *et al.*, 2015)

L'emploi représente l'effort de travail fourni par les personnes en âge de travailler au sein d'une économie, soit les personnes occupées d'un territoire; la création d'emplois est ainsi considérée comme l'un des indicateurs qui démontre le dynamisme économique d'une région (Lacroix, 2015). Le marché du travail est légèrement défavorable aux résidents de l'île de Montréal (Gagnon *et al.*, 2015). En

effet, le taux d'emploi de la population de l'île (57 %) est inférieur à celui de la province (60 %), l'écart étant notamment plus grand chez les femmes (53 % contre 57 %). À partir de la Figure 3.16, on constate que les personnes de moins de 55 ans occupent moins fréquemment un emploi que leurs homologues du Québec, contrairement aux groupes plus âgés. Les jeunes de 15 à 29 ans affichent le plus faible taux d'emploi dans la population de moins de 65 ans – 56 % contre 62 %, mais l'écart est le plus grand chez les personnes de 30 à 44 ans – 75 % contre 83 %. Les personnes de 45 à 54 ans présentent le taux d'emploi le plus élevé sur l'île en 2011, mais il demeure nettement inférieur à celui de l'ensemble du Québec – 76 % contre 81 %. Au niveau du PMR, sa population active compte pour 64 515 individus, tandis que sa population inactive consiste notamment en des étudiants, des personnes au foyer, des retraités, etc. Tel que le démontre la Figure 3.17, le taux d'activité des 15 ans et plus compte pour 74 % : 76 % chez les hommes et 71 % chez les femmes. Leur taux d'emploi est de 68 % : 70 % chez les hommes et 65 % chez les femmes (Ville de Montréal, 2014f). Le taux d'emploi de l'arrondissement du PMR est ainsi supérieur à ceux de l'île de Montréal et de la province, respectivement de 11 % et 9 %.

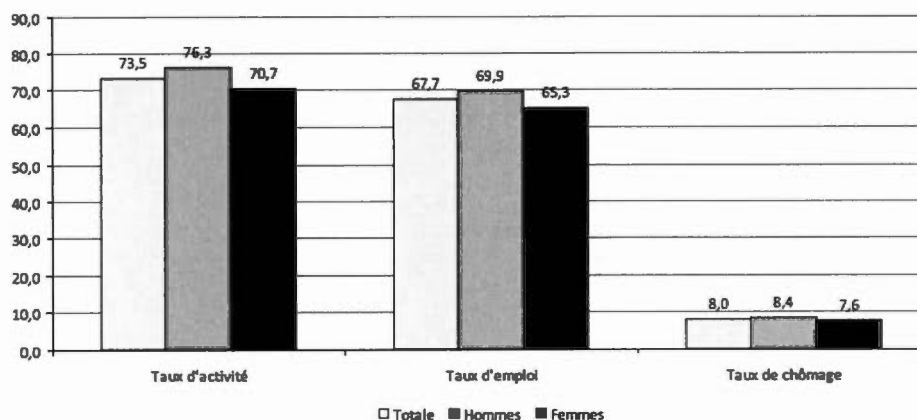


Figure 3.17 Population de 15 ans et plus selon le taux d'activité, le taux d'emploi et le taux de chômage de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, 2011 (Ville de Montréal, 2014f)

3.4.5 Taux de chômage

Le taux de chômage³⁴ mesure la part de la population active qui n'a pas de travail et qui est activement à la recherche d'un emploi; cette situation peut résulter d'une première recherche d'emploi, « du désir de retrouver un emploi après une période d'inactivité, d'un licenciement, d'une démission volontaire ou d'un désir de changer d'activité. » (Lacroix, 2015) De 2004 à 2014, le taux de chômage a fluctué dans la région de Montréal, passant de 10,3 % en 2004, à 11,3 % en 2009, et diminuant à 9,8 % en 2014. Le taux de chômage a augmenté en raison de nombreuses coupures d'emploi durant la récession économique de 2008, puis à diminuer à 9,8 % avec la relance économique (et la création d'emplois) qui a eut lieu de 2009 à 2014.

Le taux de chômage sur l'île de Montréal est généralement supérieur à celui de l'ensemble du Québec. En 2011, il atteint 9,7 % contre 7,2 % pour la province (Gagnon *et al.*, 2015). Le chômage prévaut davantage parmi les hommes que les femmes – 10,1 % contre 9,2 %, sauf pour le groupe des 65 ans et plus – 6,5 % contre 11,2 % (Ibid.). Le taux de chômage des 55 à 64 ans est le plus bas sur le territoire

³⁴ Dans le cas du taux de chômage, les pourcentages sont avec leurs décimales pour augmenter la précision des données.

montréalais, avec une variation de 7,5 % contre 7,1 % pour la province, tandis que les jeunes de 15 à 29 ans affichent le taux le plus élevé – 13,2 % contre 10,5 % pour le Québec (Ibid.). En 2011, le taux de chômage de l'arrondissement du PMR atteint 8 %, plus précisément 8,4 % chez les hommes et 7,6 % chez les femmes (Figure 3.17). Ce pourcentage se situe en deçà de celui de l'île de Montréal (9,7 %), mais légèrement au-dessus de la moyenne nationale (7,2 %).

3.6 Perspectives démographiques de Montréal

Dans les perspectives démographiques émises par l'Institut de la statistique du Québec (2016), la population du Québec a atteint 8,3 millions d'habitants³⁵ et pourrait atteindre les 9,2 millions d'habitants en 2056. À l'échelle de la RMR de Montréal³⁶, la population passerait de 3 685 000 habitants en 2006 à 4 443 000 en 2031, ayant déjà atteint les 4 027 100 personnes depuis le 1^{er} juillet 2014 (Fortin-Gauthier, 2015). L'agglomération de Montréal afficherait une hausse de la population

³⁵ La population du Québec en 2016 est une donnée en prédiction.

³⁶ Le RMR de Montréal est constitué de 91 municipalités : Baie-d'Urfé, Beaconsfield, Beauharnois, Beloeil, Blainville, Bois-des-Filion, Boisbriand, Boucherville, Brossard, Candiac, Carignan, Chambly, Charlemagne, Châteauguay, Coteau-du-Lac, Côte-Saint-Luc, Delson, Deux-Montagnes, Dollard-des-Ormeaux, Dorval, Gore, Hampstead, Hudson, Kahnawake, Kanesatake, Kirkland, L'Assomption, L'Épiphanie, L'Île-Cadieux, L'Île-Dorval, L'Île-Perrot, La Prairie, Laval, Lavaltrie, Les Coteaux, Les Cèdres, Longueuil, Lorraine, Léry, Mascouche, McMasterville, Mercier, Mirabel, Mont-Royal, Mont-Saint-Hilaire, Montréal, Montréal-Est, Montréal-Ouest, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Oka, Otterburn Park, Pincourt, Point-Calumet, Pointe-Claire, Pointe-des-Cascades, Repentigny, Richelieu, Rosemère, Saint-Amable, Saint-Basile-le-Grand, Saint-Bruno-de-Montarville, Saint-Colomban, Saint-Constant, Saint-Eustache, Saint-Isidore, Saint-Joseph-du-Lac, Saint-Jérôme, Saint-Lambert, Saint-Lazare, Saint-Mathias-sur-Richelieu, Saint-Mathieu, Saint-Mathieu-de-Beloeil, Saint-Philippe, Saint-Placide, Saint-Sulpice, Saint-Zotique, Sainte-Anne-de-Bellevue, Sainte-Anne-des-Plaines, Sainte-Catherine, Sainte-Julie, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Sainte-Thérèse, Senneville, Terrasse-Vaudreuil, Terrebonne, Varennes, Vaudreuil-Dorion, Vaudreuil-sur-le-Lac, Verchères, Westmount.

plus faible que la région métropolitaine. Sa population passerait ainsi de 1 988 243 habitants en 2014 à 2 101 000 en 2031 (Tableau 3.7), soit une augmentation de 12 % (Ville de Montréal, 2014e).

Tableau 3.7 Évolution de la population de l'agglomération de Montréal, 1986-2031
(Ville de Montréal, 2011a)

	Agglomération de Montréal
1986	1 760 122
1991	1 752 582
1996	1 775 845
2001	1 812 723
2006	1 873 589
2011p	1 925 478
2016p	1 979 241
2021p	2 022 532
2026p	2 061 774
2031p	2 100 826

Le reste de la RMR connaîtrait une plus forte croissance démographique (30 %) au cours de la même période, avec 2 342 000 habitants prévus en 2031 (Ville de Montréal, 2011a). L'île de Montréal ne connaîtra pas une densification de son territoire mais davantage une migration des populations vers les banlieues. En outre, rien ne semble arrêter l'étalement urbain autour de l'agglomération montréalaise : « les années 2010 et 2011 constituent un moment charnière où la population du reste de la RMR de Montréal sera dorénavant plus imposante que celle de l'île de Montréal. » (Ibid.) L'étalement urbain a conséquemment favorisé un accroissement plus vigoureux de la population dans le reste de la RMR que dans l'agglomération de Montréal, respectivement 650 000 contre 113 000 nouveaux résidents (Ibid.)

L'Institut de la statistique du Québec prédit d'ailleurs la poursuite du recul progressif de la population de l'agglomération de Montréal pour les vingt prochaines années au profit des régions adjacentes (Ville de Montréal, 2011a). En 2031, l'île de Montréal compterait moins de la moitié (47 %) de la population de la RMR avec une population d'environ 2 millions d'habitants alors qu'en 1986, son pourcentage se tenait à 60 %, soit une diminution de 13 % en 45 ans (Figure 3.18).

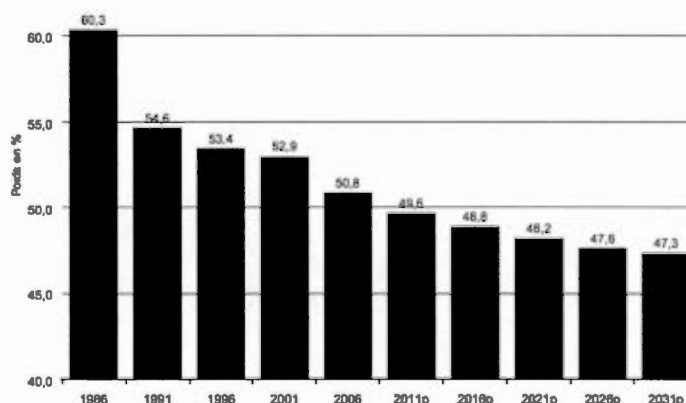


Figure 3.18 Part de la population de la RMR habitant dans l'agglomération de Montréal, 1986-2031 (Ville de Montréal, 2011a)

En 2009-2010, les échanges migratoires avec les régions adjacentes se sont ainsi soldés par une perte nette de 22 489 habitants au profit des quatre régions administratives limitrophes de l'agglomération : Laval, Laurentides, Lanaudière et Montérégie (Figure 3.19). Le solde le plus déficitaire pour l'île de Montréal a été observé avec la région de la Montérégie, la perte étant évaluée à 8 785 habitants. Dans le cas de Laval, 14 255 personnes ont quitté Montréal pour aller s'y établir, alors que 6 764 Lavallois ont fait le choix de vivre à Montréal, laissant un déficit de 7

491 habitants au détriment de l'agglomération. D'après la Figure 3.19, les pertes migratoires de l'île de Montréal se sont faites majoritairement au profit des régions des Laurentides et de Lanaudière, soit respectivement de 2 134 et 4 079 personnes.

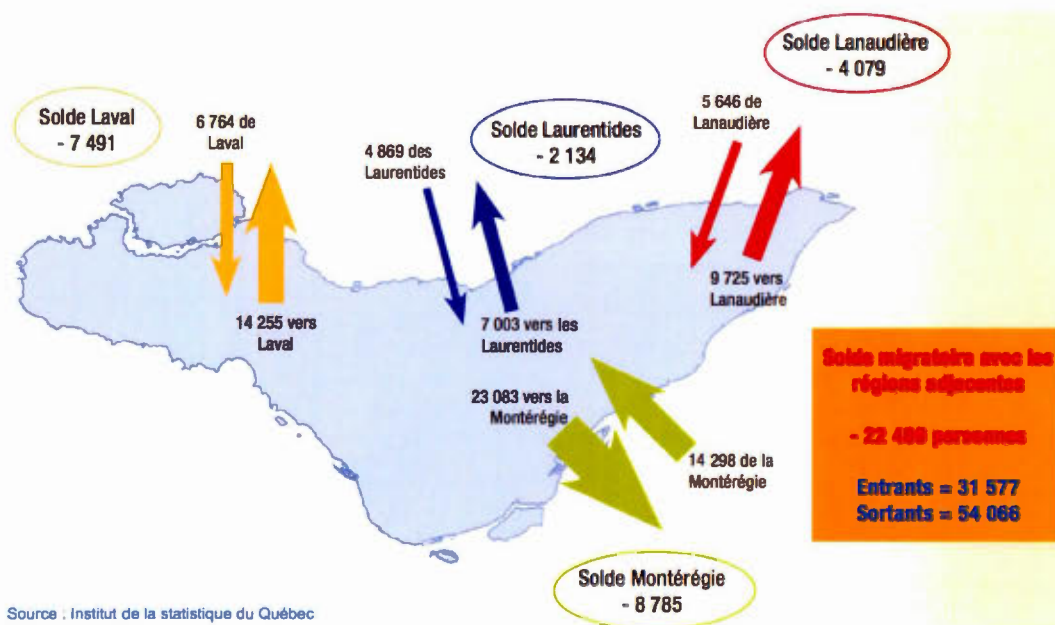


Figure 3.19 Échanges migratoires entre l'île de Montréal et les régions adjacentes, 2009-2010 (Ville de Montréal, 2011a)

Or, la plus forte cohorte de personnes provenant des autres régions du Québec et venant s'installer dans l'agglomération de Montréal est âgée de 20 à 29 ans; de ce groupe, un total de 14 990 personnes ont emménagé sur l'île (Ville de Montréal, 2011a), fort probablement pour y étudier. Au cours de cette période, on constate une forte proportion de jeunes adultes âgés de 25 à 39 ans qui, au moment d'acquérir une résidence et de fonder une famille, s'en vont vivre à l'extérieur de Montréal. Ce

phénomène migratoire des jeunes familles vers les régions provoquerait un essor de l'étalement urbain au détriment des terres fertiles de la Vallée du Saint-Laurent (Québec, 1999).

3.7 Chronologie des pressions urbaines sur le territoire montréalais

La région de Montréal et ses régions adjacentes comportent un potentiel agricole exceptionnel par rapport au reste du territoire québécois. En effet, la qualité des sols et les conditions climatiques favorables permettent la pratique de culture qui sont impossibles ailleurs au Québec; environ 80 % des sols aptes à produire une agriculture rentable au Québec se retrouvent sur la rive sud du Saint-Laurent (Gumuchian *et al.*, 2000). Si l'on se fie à la Figure 3.21 (1928), l'île de Montréal n'était que très peu construit sauf dans les zones centrales de l'île, qui sont encore à ce jour les arrondissements les plus densément peuplés de l'île. La Vallée du Saint-Laurent, incluant l'île de Montréal, est intrinsèquement liée à un passé agricole. Les tracés fondateurs de Montréal sont « généralement rectangulaires, étroites, profondes et implantées perpendiculairement à un cours d'eau » (Ville de Montréal, 2011d). Une fois les premiers rangs occupés, d'autres sont ouverts à l'arrière, reliés entre eux par des « chemins de rangs » (Ibid.). Ils trouvent leur origine du régime seigneurial agricole français. Deux particularités distinguent l'île de Montréal du reste du Saint-Laurent : la configuration de l'île avec les rapides de Lachine et la présence du Mont-Royal. Elles ont donné lieu à des modifications importantes de ce système de découpage des terres : « [...] Ainsi, le territoire de l'île ne se développe pas

uniformément : [...] la partie nord se peuple plus rapidement que la partie sud-ouest, et la périphérie se développe avant l'intérieur» (Ibid.). Dès les débuts de la colonisation française, l'Église et les communautés religieuses avaient un rôle prédominant dans l'installation de diverses communautés sur de grands espaces au cœur de la ville naissante – telles que les « Hospitalières de l'Hôtel-Dieu disposaient, sur le flanc sud-est du mont Royal, d'un grand jardin muni d'un potager » (Laperrière, 2003). Les trois quarts du territoire de l'île furent d'ailleurs concédés sous forme de terres dès 1731 (Ibid.). Le paysage montréalais se caractérisait par des jardinets bien entretenus et d'élevages domestiques dans la cour arrière des résidences. En 1749, la culture de melons d'eau s'observait déjà sur l'île de Montréal (Ibid.). Après la Conquête britannique, la production agricole fut stimulée par un accès accru aux marchés, entraînant une nouvelle dynamique commerciale : « en 1815, on vantait encore l'agriculture exceptionnelle de Montréal. » (Laperrière, 2003) À partir de 1819, le paysage fermier se transforme avec la construction de grandes villas entourées de vergers suivies de grandes institutions d'enseignement; les jardins et les vergers de l'Hôtel-Dieu établis par les Sœurs hospitalières de Saint-Joseph avaient une grande importance à Montréal (Bumbaru, 2012). À cette époque, le parc La Fontaine était une ferme qui fut convertie en 1850 en champ de manœuvres militaires. Au nord, l'activité économique des carrières donne naissance au village de Coteau-Saint-Louis en 1846, suivis par le village de Saint-Jean-Baptiste en 1861, le village de Saint-Louis-du-Mile-End en 1878 (Figure 3.20) et le village de Lorimier en 1895, respectivement annexés à la ville de Montréal en 1893, 1886, 1910 et 1909 (Desjardins, 2014a). Vers la fin du 19^e siècle, la ville de Montréal achète le flanc de la montagne pour y aménager le parc du Mont-Royal. Malgré cette urbanisation graduelle, la vocation agricole de l'île de Montréal prédomine jusqu'au milieu du 20^e siècle; la production maraîchère fut particulièrement importante à Outremont et à

NDG³⁷ (Figure 3.20), alors que les élevages laitiers occupaient surtout les extrémités de l'île (Ibid.).

D'importants changements démographiques ont vu le jour dans les années 50³⁸ en raison du *baby-boom* survenu après la Seconde Guerre mondiale (Statistique Canada, 2015a), qui ont drastiquement changé le développement territorial de l'île de Montréal. La culture « fut graduellement abandonnée et les deux tiers des terres composant le patrimoine agricole se retrouvèrent en friche. » (Laperrière, 2003) Malgré cela, l'activité agricole a perduré; l'agriculture en ville, par l'intermédiaire des jardins communautaires, créé à l'origine par les immigrants portugais et italiens « pour contrer les dures conditions économiques de l'entre-deux-guerres. » (Laperrière, 2003) Ainsi, les jardins communautaires sont nés parce que « des gens faisaient pousser des aubergines dans les craques de l'asphalte et que la Ville a un jour décidé de collectiviser » (Bourgault-Côté, 2007) cette activité; les jardiniers cultivent non seulement des légumes, mais aussi les erreurs du passé (Ibid.) en ce qui concerne notamment la contamination des sols. Les terres agricoles ont subi les effets néfastes d'une industrialisation, et par le fait même d'un étalement incontrôlé. Pendant les années 60, les zones urbaines et périurbaines ont également connu de fortes poussées de croissance démographique et graduellement l'implantation d'activités urbaines, préalablement non-existantes. Or, cette vague d'urbanisation et périurbanisation a entraîné la perte de nombreuses terres agricoles sur l'île de Montréal. Plusieurs recherches (Bryant et Greaves, 1978; Marois *et al.*, 1991) démontrent les impacts négatifs de l'étalement urbain sur les terres agricoles de

³⁷ Des spécialités se sont même développées à travers l'île de Montréal : les fleurs à CDN, le céleri à Saint-Michel, l'échalote à Montréal-Est (Laperrière, 2003).

³⁸ Plus particulièrement de 1946 à 1960.

Montréal, qui se traduisent par une déstructuration de l'agriculture dans certaines zones urbaines et périurbaines (Gumuchian *et al.*, 2000). Le développement urbain désorganisé des années 60 et 70 a profondément marqué l'agriculture dans la région métropolitaine et ce, particulièrement avant l'entrée en vigueur de la Loi sur la protection du territoire agricole en 1978³⁹. Leurs effets en sont toujours ressentir, particulièrement par :

[La] déstructuration de l'agriculture dans certaines zones périurbaines, la perte de superficie agricole, la réduction du nombre de fermes, la quasi-disparition de la production laitière et des fermes d'élevage et le remplacement par des grandes cultures, l'accroissement de la spéculation foncière, le blocage de la relève agricole et la faible croissance des investissements (Marois, 2010, cité dans Québec, 2012).

D'après Thibodeau (1984), cette déstructuration s'est nommément traduite par « un accroissement de la spéculation foncière, un blocage de la relève, une faible croissance des investissements et le passage progressif à des productions plus extensives. » Par ailleurs, des problèmes de cohabitation des usages agricoles et non agricoles, causés par le rapprochement de la zone urbaine et de la zone de production, sont en augmentation. Des citoyens, qui sont venus s'installer en zone périurbaine,

³⁹ Le 9 novembre 1978, le gouvernement du Québec a adopté la Loi sur la protection du territoire agricole. Ainsi, « sur un territoire identifié par décret gouvernemental, l'utilisation du sol à des fins autres que l'agriculture, le morcellement des terres, l'enlèvement de sol arable et la coupe d'érables dans une érablière ont été prohibés. L'objet de la loi est d'assurer la pérennité d'une base territoriale pour la pratique de l'agriculture et de favoriser, dans une perspective de développement durable, la protection et le développement des activités et des entreprises agricoles dans les zones agricoles établies. La loi s'applique au gouvernement, à ses ministères et à ses organismes. Elle a par ailleurs préséance au regard de toute disposition inconciliable d'une loi générale ou spéciale applicable à une communauté ou à une municipalité. La loi prévaut également sur toute disposition incompatible d'un schéma d'aménagement et de développement, d'un plan directeur ou d'un règlement de zonage, de lotissement ou de construction. » (Québec, 2015a)

méconnaissant parfois de la réalité agricole, tolèrent peu les odeurs causées par l'épandage, la circulation de la machinerie agricole sur les voies publiques, le bruit, la poussière, le manque d'esthétisme, etc. (Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, 2008; Chahine, 2011). Certains producteurs ont également vécu des situations de non-respect de leur propriété privée, notamment par la circulation de véhicule tout-terrain et de motoneige pour les producteurs périurbains, et de vandalisme et de vol pour les producteurs périurbains et urbains (Québec, 2012).

Les paysages agricoles de l'Ouest-de-l'Île sont les derniers vestiges de cette activité sur le territoire. La zone agricole (Figure 3.22) se divise entre le parc agricole du Bois-de-la-Roche, l'Arboretum Morgan, l'écomusée de la Vallée du Saint-Laurent, la ferme expérimentale du Campus MacDonald de l'Université McGill, une partie du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme et des golfs (Ville de Montréal, 2004b; Lavoie, 2016). Les cultures y sont principalement maraichères, avec un vignoble et huit moutons; seulement 430 hectares sont en culture avec un potentiel à en développer 100 autres hectares. Les activités agricoles y demeurent « toutefois marginalisées, en raison du manque de dynamisme du milieu agricole : terres en location, absence de relève agricole, manque d'investissements, etc. » (Ville de Montréal, 2004b) Ainsi, la majorité des activités agricoles sont réalisées à l'extérieur de l'île, soit dans la « ceinture agricole » montréalaise. En fait, la plupart des entreprises maraichères du Québec « se trouvent dans un rayon de 100 km autour de Montréal, faisant du bassin montréalais le " panier alimentaire " des Québécois » (Chahine, 2011).

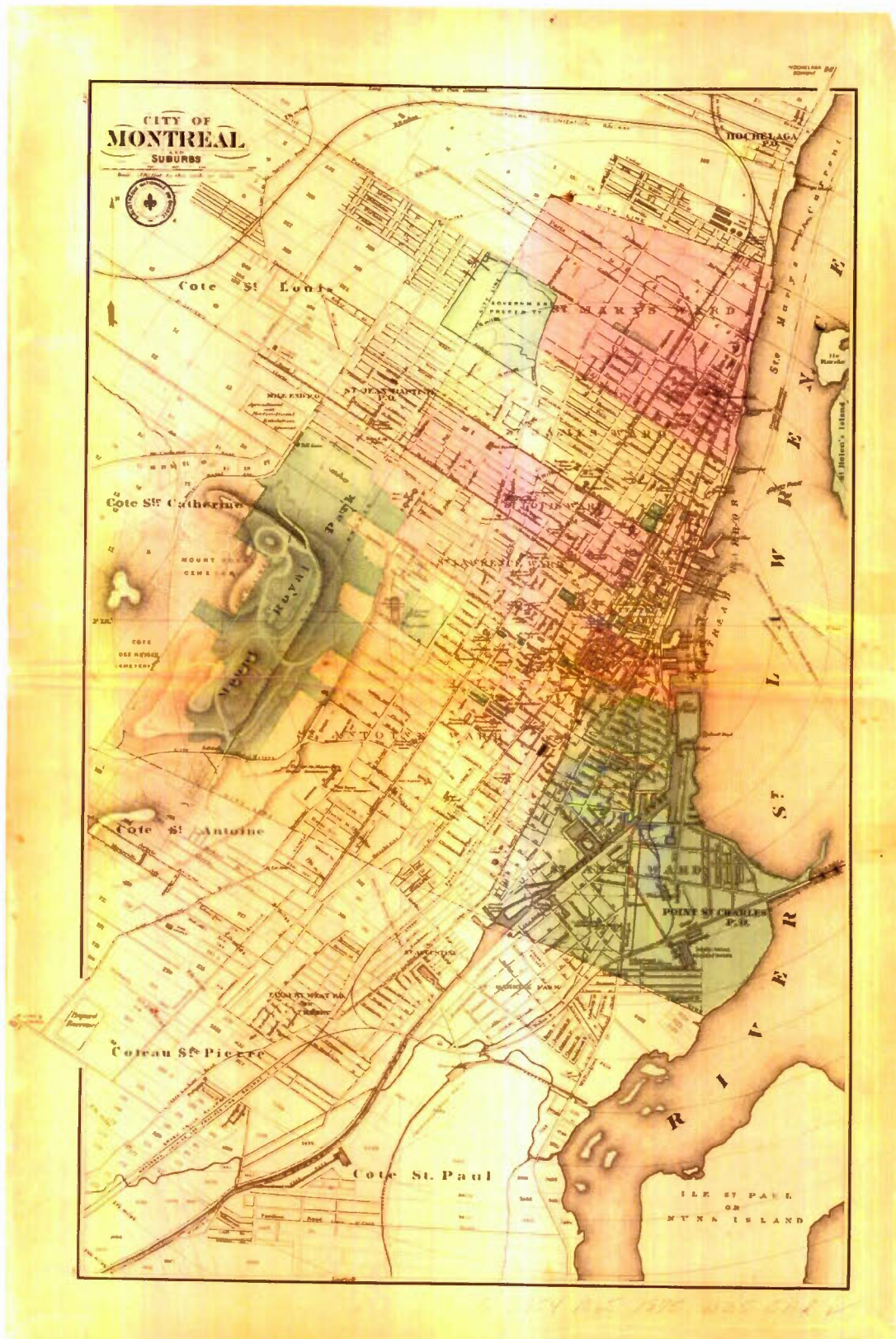


Figure 3.20 Montréal et ses banlieues, 1875 (Tackabury et Walling, 1875)

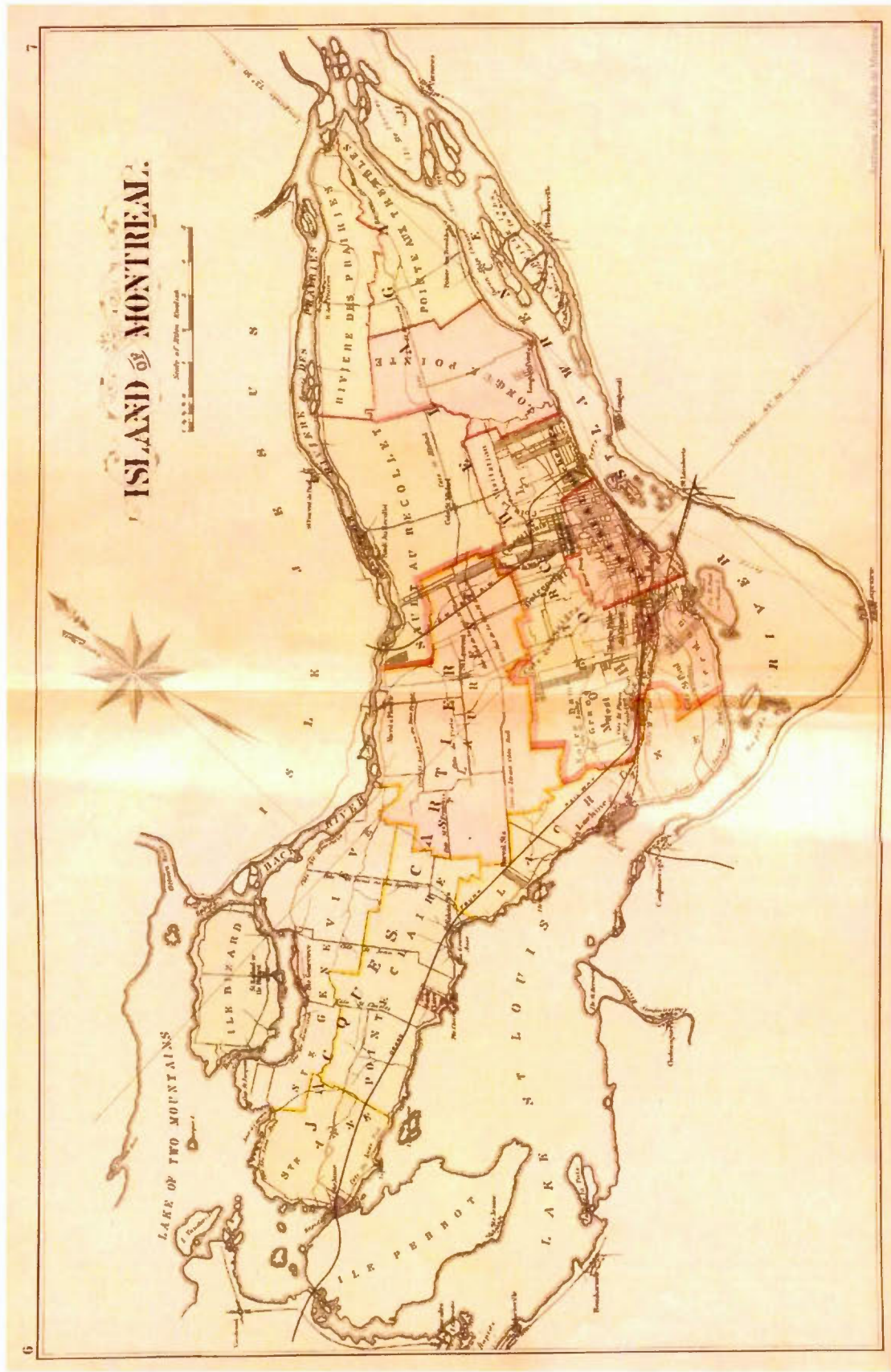


Figure 3.2.1 Plan historique de l'île de Montréal et ses environs (Archives de Montréal, 1928)

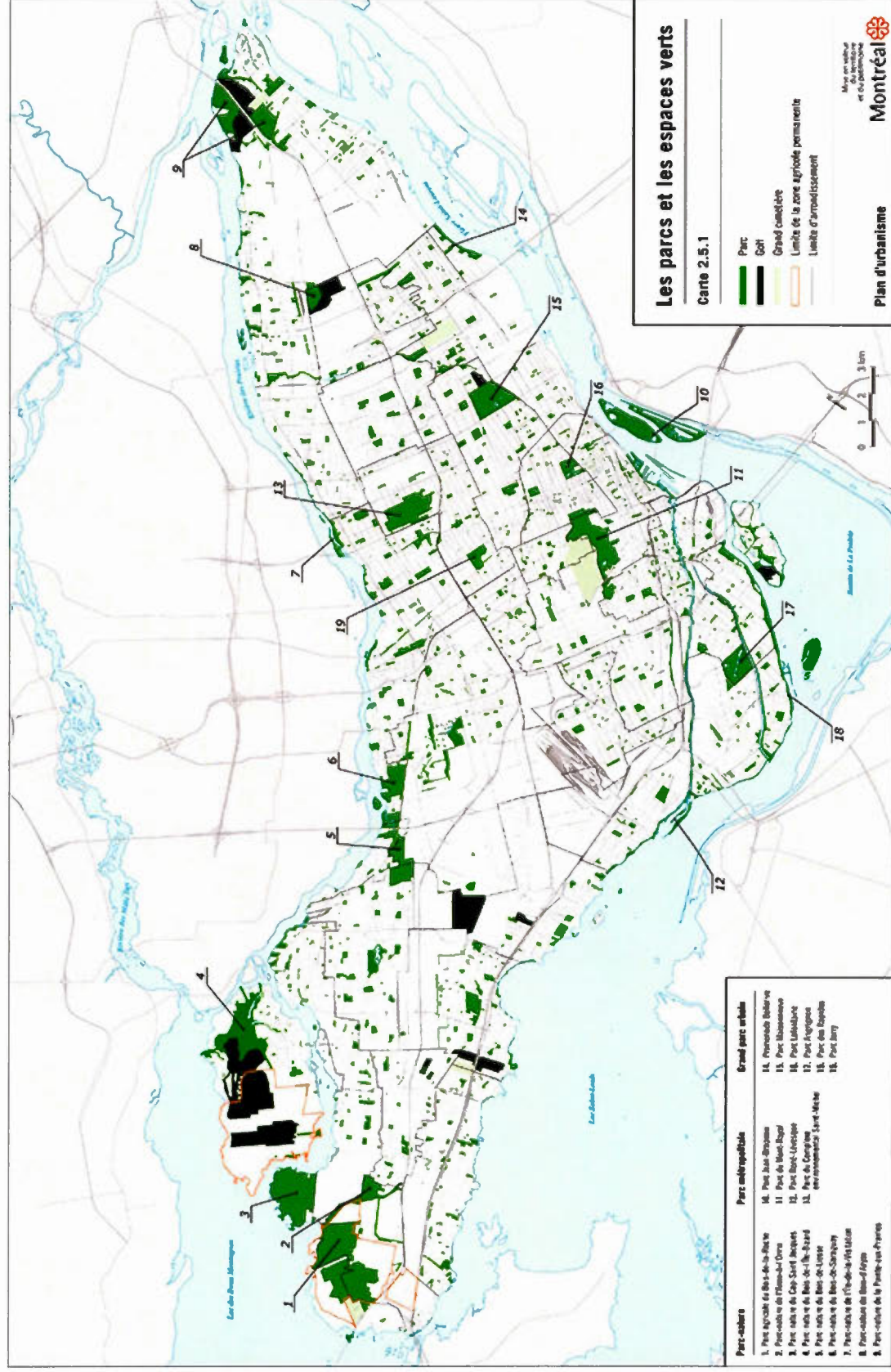


Figure 3.22 Répartition des parcs et espaces verts de l'agglomération de Montréal (Ville de Montréal, 2004b)

CHAPITRE IV

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE DE CAS EN AGRICULTURE URBAINE SUR LE PLATEAU-MONT-ROYAL

« La rue Saint-Denis m'est douce et je la sais par cœur. Montréal a d'autres rues, plus opulentes ou plus fiévreuses. Nulle n'a, comme elle, le pouvoir d'habiter mes rives désertes, de réchauffer et colorer les abstractions tournoyantes de mon esprit » - *André Belleau*

4.1 Potentialités du territoire agricole montréalais

L'île de Montréal et ses environs sont reconnus comme étant au centre de l'exploitation agricole des traditions ancestrales québécoises. En effet, le territoire montréalais est au centre des terres les plus fertiles des Basses-terres du Saint-Laurent (Chahine, 2016). Ce patrimoine agricole ne s'arrête pas qu'à une vision agricole traditionnelle de la ferme rurale; elle s'étend à un patrimoine urbain bel et bien réel qui figure sur l'île de Montréal. En effet, « l'AU fait partie du patrimoine de Montréal depuis longtemps. » (Duchemin, 2016) On peut l'entrevoir à travers des bâtiments fermiers, vestiges du temps passé où l'agriculture était une partie intégrante de la manière de vivre à Montréal. Les terres agricoles de la ville étaient une source « directe » d'aliments frais pour les citoyens, ainsi produire de l'agriculture en ville a toujours existé (Lauzon, 2015). Depuis de nombreux siècles, l'AU « [...] est une pratique humaine, naturel [...] l'agriculture est une pratique normale de l'humain. L'humanité n'existerait pas sans agriculture. » (Croteau, 2016) La distinction qui est maintenant faite entre l'urbain et le rural n'était point autrefois un concept prédominant; il y avait « [...] des vergers en plein cœur du centre-ville qui n'existent plus. Le site où se situe actuellement la Bibliothèque Nationale était un verger à

l'époque. Il y avait une diversité, une valeur qui a disparu. » (Duchemin, 2016) Le Château Ramsay dans le Vieux-Montréal a un potager (Ménard, 2016), référence patrimoniale à une AU qui est toujours en activité. En effet, « les agricultures définissent Montréal » (Chahine, 2016) : l'exemple des fermes sur le territoire de CDN-NDG reconnu à une époque non lointaine pour ses gros melons savoureux (Bujold, 2001). Au début du 20^e siècle, situé proche des circuits de course à chevaux, le sol y était riche en minéraux de par leur utilisation du fumier de chevaux (Marlan, 2016). Cet engrais naturel était épandu sur les terres pour enrichir le sol et favoriser la culture de melons. Couplé à une exposition favorable au soleil et à une protection des vents du nord-ouest, le melon était cultivé principalement sur la pente ouest du Mont-Royal jusqu'aux abords du fleuve Saint-Laurent (Ibid.). Sous l'effet de l'urbanisation et du changement des habitudes de consommation, le melon de Montréal disparaît graduellement du paysage agricole montréalais dans les années 50 (Deglise, 2006). Entre 1914 et 1930, cette urbanisation a multiplié la population de NDG, de 5 000 à 50 000 personnes; des blocs appartements, des écoles et des églises sont rapidement construits pour accueillir cette forte croissance (Marlan, 2016). Les agriculteurs ont ensuite vendu leurs terres aux promoteurs industriels et immobiliers – tels que la famille Décarie en 1923. De nos jours, l'autoroute Décarie passe à travers les terres où les melons de Montréal poussaient autrefois (Marlan, 2016); seul l'hippodrome *Blue Bonnets* de Montréal a survécu au développement urbain.

Aujourd'hui, le patrimoine industriel de Montréal témoigne de l'entrée du Québec dans la modernité – tels que l'urbanisation, l'industrialisation, la disponibilité de biens de consommations (automobile, télévision) (AQPI, s.d.). Depuis la seconde moitié du 20^e siècle, la mutation de l'économie mondiale – restructuration, automatisation, délocalisation, etc. – a entraîné la fermeture de vastes zones industrielles (Ibid.). Malgré l'urbanisation galopante des dernières décennies, se

traduisant par une accélération de l'étalement urbain, les terres agricoles environnantes conservent un énorme potentiel d'exploitation. On remarque une importance à se questionner sur la potentialité agricole réel de l'île de Montréal en accord avec son passé industriel, pouvant miner la pratique de l'AU dans certains arrondissements de la ville. Ce désir d'avoir un accès à la terre semble motiver les citoyens vers « une manière de briser les distances entre la campagne et la ville » (Lauzon, 2015), et peut-être même jusqu'à une certaine réconciliation entre l'urbain et le rural. Or, l'agriculture s'était fait reléguer vers la périphérie. L'idée du maire Jean Drapeau était de rendre la ville propre et hygiénique, une « espèce de ville aseptisée où il n'y a plus de nature, tout est construit en béton, en asphalte et en métal, tout est droit, lisse » (Croteau, 2016). Pourtant, les « [...] jardins, il y en a toujours eu dans les villes. Ce n'est pas nouveau. Maintenant, ce qui est peut-être nouveau c'est qu'on a un mouvement » (Lauzon, 2015). Depuis les 10 dernières années, il y a un mouvement médiatisé, qui priorise le contact avec la terre. Le fait de parler de l'AU, soit en la médiatisant, en la publicisant, en la rendant public, participe à la rendre plus intéressante et même attrayante (Ibid.). Le mouvement à Montréal mise sur la potentialité du territoire agricole, et il est porté par « des acteurs qui se sont vraiment définis comme des acteurs de l'agriculture urbaine » (Ibid.) dans le but de créer une étiquette de l'AU. L'île de Montréal regorge d'initiatives en AU démontrant ainsi une potentialité qui n'est pas exempt de nombreux problèmes.

4.2 Les initiatives agricoles du Plateau-Mont-Royal

Depuis les dernières années, les initiatives en AU se multiplient à travers les différents arrondissements de la ville de Montréal. Malgré sa forte densité de population, l'arrondissement du PMR n'en fait pas exception. Comme le démontrent

les Figures 4.1 et 4.2⁴⁰, l'AU est présente sur le territoire de l'arrondissement. Les projets en AU prennent différentes formes sur le PMR : jardins communautaires, jardins collectifs, saillies de trottoirs, façades de bâtiment, cours arrières, balcons, murs végétaux, toits verts, ruelles vertes, marchés fermiers, etc. Cette section se dédie à décrire et expliquer les initiatives en AU de l'arrondissement, plus spécifiquement les jardins communautaires et les jardins collectifs.

⁴⁰ Les points rouges, les points bleus, les points mauves et les points noirs représentent respectivement les jardins communautaires, les jardins collectifs, les jardins institutionnels et les jardins d'entreprises.

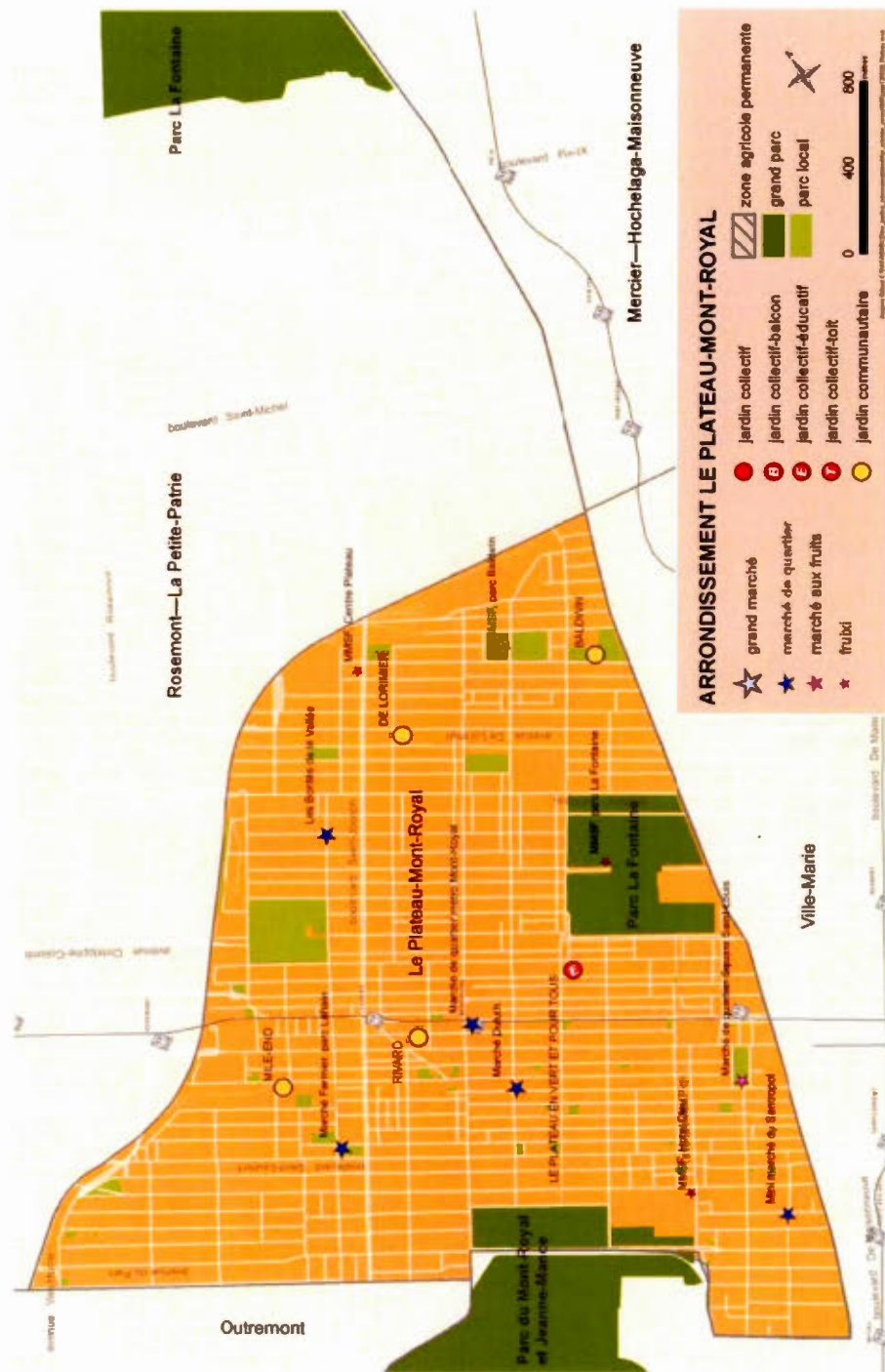


Figure 4.1 Répartition des jardins collectifs et communautaires dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, 2012a)

4.2.1 Jardins communautaires

Les jardins communautaires du PMR se composent du : jardin de Lorimier, jardin Mile End, jardin Balwin, et jardin Rivard. D'une superficie de 5 257 m², le jardin de Lorimier (Figure 4.3) se situe dans le district électoral de Lorimier, aux angles des rues de Lorimier, Gilford et Bordeaux. Il contient 119 jardinets potagers dont 5 bacs de jardinage (Ville de Montréal, 2016c). Le jardin de Lorimier est le plus grand des jardins communautaires de l'arrondissement. Bien avant l'ouverture du jardin de Lorimier en 1981, l'église de la paroisse St-Dominic dédiée à une communauté anglophone avait été érigée en 1913 sur le même emplacement (Société d'Histoire et de Généalogie du Plateau Mont-Royal, 2015). D'une superficie de 2 860 m², le jardin Mile-End (Figure 4.4) se campe en zone résidentielle dans le district du Mile-End, entre l'avenue Henri-Julien et la rue Maguire. Il a 89 jardinets potagers et 4 bacs pour personne à mobilité réduite (Ibid.). Entre 1961 et 1981, la population du quartier était composée par des Canadiens français et des nouveaux groupes d'immigrants – Grecs, Italiens et Portugais (Desjardins, 2014b) – ayant une longue tradition de la pratique de l'AU : « [l]es anciens, surtout les Européens, la terre, il faut que ça rapporte » (Wegmuller et Duchemin, 2010). L'aménagement du jardin Mile-End en 2000 fut ainsi une réponse à l'intérêt grandissant de cultiver dans le quartier (AU/LAB, 2013). D'une superficie de 1 547 m², le jardin Baldwin (Figure 4.5) se trouve dans le district de Lorimier sur la rue Fullum, entre la rue Rachel et la rue Sherbrooke Est. On y retrouve 45 jardinets potagers en bacs avec un minimum de 25 % de fleurs (Ibid.). Au début du 20^e siècle, le terrain était un site d'exploitation d'argile (carrière) pour fabriquer des briques dans le Plateau-Est d'aujourd'hui, et a ensuite été transformé en dépotoir de 1907 à 1921. Par la suite, le parc Baldwin et les résidences avoisinantes ont été aménagés (Desjardins, 2016). Depuis 1994, le jardin Baldwin ne peut être qu'un jardin de fleurs, ceci étant due à la contamination du sol (Leclerc-Marceau, 2016). D'une superficie de 1 001 m², le jardin Rivard (Figure 4.6a, Figure 4.6b) se

niche sur la rue Rivard, parallèle aux rues Saint-Denis et Berri, dans le district du Mile-End. Il est le plus petit des jardins communautaires de l'arrondissement, avec seulement 29 jardinets potagers en bacs (Ville de Montréal, 2016c). L'ouverture du jardin communautaire en 1982 résulte d'une initiative d'un groupe de citoyens. Une cour d'école se trouvait jadis à l'emplacement du jardin. En 1991, le terrain a été zoné « parc » suite à la demande du président du jardin à la ville de Montréal (Bouvier, 2001). Contrairement aux districts de Lorimier et du Mile-End, le district de Jeanne-Mance n'a point accès à un jardin communautaire. L'espace y est toutefois disponible bien que les ressources [humaines et financières] ne le soient pas nécessairement (Simard, 2016). Malgré de nombreuses discussions des autorités municipales au cours des dernières années, le projet d'un nouveau jardin communautaire sur le PMR n'a toujours pas abouti.



Figure 4.3 Jardin communautaire de Lorimier (Rubin, 2013)



Figure 4.4 Jardin communautaire Mile-End (Hayeur, s.d.)



Figure 4.5 Jardin communautaire Baldwin (« Streetview - Jardin communautaire Baldwin », 2016)

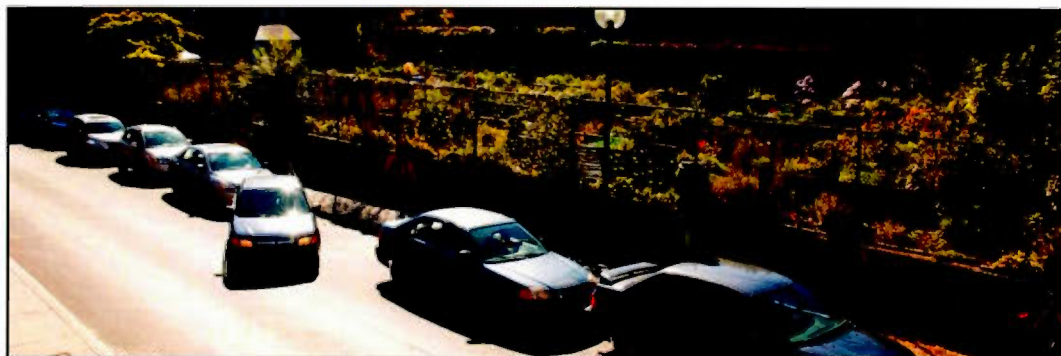


Figure 4.6a Jardin communautaire Rivard (Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, 2012b)



Figure 4.6b Jardin communautaire Rivard (« Jardin communautaire - rue Rivard », s.d.)

Sur le plan de la gestion des jardins communautaires, la Division des parcs et de l'horticulture de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social de l'arrondissement du PMR « gère les inscriptions, fournit l'espace, un point d'eau, une remise ou un coffre à outils, des tables et des clôtures » (Ville de Montréal, 2016c), en plus de fournir du compost d'une pépinière de l'extérieur de Montréal (Seers, 2016). La tarification pour avoir accès à une parcelle de 3 m par 6 m est de 20 \$, et pour un demi-jardin de 10 \$, par année (Ville de Montréal, 2016c; Seers, 2016). Un animateur horticole visite régulièrement, une fois par semaine, les jardins pour conseiller les jardiniers et les accompagner dans le bon fonctionnement du comité de jardin (Ville de Montréal, 2016c). Chaque jardin se constitue ainsi d'un comité de jardin, responsable de la gestion du jardin communautaire (Ville de Montréal, 2016c). Lors de l'assemblée générale annuelle, les membres jardiniers procèdent à l'élection du CA qui prend les responsabilités suivantes :

- [A]ppliquer les procédures et les règles en vigueur
- attribuer les jardinets aux personnes inscrites
- épauler les nouveaux jardiniers dans leur apprentissage
- fournir les outils de base nécessaires à la pratique du jardinage
- gérer de façon responsable les lieux, le matériel et les équipements
- organiser, s'il y a lieu, des activités de rassemblement au cours de la saison
- tenir annuellement une assemblée générale des membres
- transmettre les demandes de service à l'animateur horticole. (Ibid.)

Le comité de jardin peut demander à ses membres une somme variable entre 5 \$ et 15 \$ par année pour assumer des dépenses non-couvertes par l'arrondissement (Ville de Montréal, 2016c). Un jardin communautaire est une dépense assez dispendieuse pour un arrondissement puisqu'il n'est pas rentable, sauf d'un point de vue qualitatif : un jardin est sans retour de taxes, ni vente de produits du fait de son zonage parc

(Beausoleil, 2015). Pourtant, la demande pour ces jardins s'en va grandissante depuis les dernières années. Chaque jardin a des listes d'attente variant de 50 à 300 personnes, entre 2 et 5 ans (Leclerc-Marceau, 2016; Primiani, 2015; Simard, 2016; Giguère, 2015). L'offre sur le Plateau est inévitablement limitée puisque son territoire est enclavé entre le Mont-Royal à l'ouest, le chemin de fer *Canadian Pacific* au nord et à l'est, et la Rue Sherbrooke au sud (Figure 4.1). Même avec un nouveau jardin communautaire, « on ferait migrer quelques personnes des listes d'attente vers ce jardin, et il se remplirait tout autant. » (Simard, 2016) Certains citoyens se tournent donc vers d'autres alternatives pour jardiner en ville, entre autres les jardins collectifs.

4.2.2 Jardins collectifs

Dans l'arrondissement du PMR, les jardins collectifs sont difficilement identifiables, et souvent de courte durée. Selon la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social de l'arrondissement, les jardins collectifs sont quasi inexistants sur leur territoire (Leclerc-Marceau, 2016). Plusieurs initiatives existent néanmoins dans le quartier, telles que le jardin Tournesol de la Maison d'Aurore, Vert Duluth de la Maison de l'Amitié, le toit vert du Santropol Roulant, le jardin Franchère et le jardin de l'avenue Laurier Ouest. D'autres projets ne peuvent guère être considérés comme jardin collectif; le Champ des possibles dans le Mile-End en est un exemple, dans la mesure où ce projet s'oriente davantage sur la réappropriation d'un espace public, le verdissement d'une friche industrielle et le retour de la biodiversité urbaine (Maison de l'Amitié, 2010) que sur la pratique de l'AU.



Figure 4.7 Jardin Tournesol de la Maison d'Aurore (Vincent, 2015)

La Maison d'Aurore est un « centre de regroupement et d'action communautaire au cœur du Plateau Mont-Royal depuis 1976 » (Maison d'Aurore, « Notre mission », s.d.). Elle a pour but d'accueillir, de rassembler et d'accompagner « les personnes du Plateau Mont-Royal afin d'améliorer leurs conditions de vie et leur milieu » (Maison d'Aurore, « À propos de nous », s.d.), en brisant l'isolement et en offrant un lieu d'appartenance, d'information et de rencontre. Le jardin Tournesol de la Maison d'Aurore se situe sur la rue Garnier, entre la rue Gilford et le boulevard Saint-Joseph, dans le district de Lorimier. Le terrain est un prêt de la paroisse de Saint-Stanilas-de-Kostka. Le jardin est entièrement composé par des pots (*smartpots*) et des bacs fabriqués par un membre du jardin (Figure 4.7), puisque la Maison d'Aurore n'a pas le droit de cultiver la terre (Cellier, 2015). D'après Giguère (2015), le jardin collectif de la Maison d'Aurore agit en tant que médium pour réunir les gens, créer des rencontres, créer du partage; c'est une animation de la rue et de la vie d'une multitude

de personnes. Autrement dit, le jardin collectif sert essentiellement à un travail d'éducation populaire (Cellier, 2015).



Figure 4.8 Bac des Incroyables Comestibles (AU/LAB, 2013)

À partir d'une initiative de la Maison d'Aurore, les Incroyables Comestibles ont fait leur apparition dans le secteur du Mile-End, au coin des avenues Henri-Julien et Laurier Est, à l'été 2013 (AU/LAB, 2013); l'idée étant de cultiver de la « nourriture à partager » dans l'espace public, plus particulièrement sur les trottoirs (Figure 4.8), où chaque individu peut « planter, faire l'entretien et récolter les légumes. » (Ibid.) L'arrondissement du PMR avait fourni pour cette initiative des contenants à cultiver. Le projet fut principalement soutenu par la volonté des membres (Ibid.) et s'essouffla bien rapidement sur le PMR. L'année suivante, dans l'arrondissement Villerey-Saint-Michel-Parc-Extension, le Mange-Trottoir (Figure 4.9) fit son apparition sur la rue de

Castelneau Est. À ce jour, ce projet dans l'espace public est soutenu par les membres organisateurs et les citoyens du quartier (Archambault, 2015).



Figure 4.9 Le Mange-Trottoir dans l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (Carignan, 2014)

La Maison de l'Amitié est un « centre communautaire fondé en 1974 et situé sur l'avenue Duluth, au cœur du Plateau-Mont-Royal. Notre mission vise l'autonomisation (*empowerment*) des personnes. » (Maison de l'Amitié, s.d.) Le projet Vert Duluth soutenu par la Maison de l'Amitié se logeait au cœur de l'avenue Duluth Est, entre l'avenue Coloniale et la rue de Bullion. Cette initiative a eu pour but de transformer le stationnement de la Maison de l'Amitié en jardin collectif. En l'espace de deux fins de semaine, il fut réalisé avec l'aide de 75 bénévoles (Maison de l'Amitié, 2010) et d'un budget de 7 500 \$ (Stiff, 2016). Le projet dépendait de nombreux dons, soit en matériaux – pôles d'Hydro réutilisés, dallages de pierre

recyclés – et en ressources humaines et financières. Le projet eut un énorme succès lors de sa création à l'été 2009 (Figure 4.10a). À cette date, le jardin est toujours présent devant l'entrée de la Maison de l'Amitié, à l'état sauvage (Figure 4.10b); l'engouement de la communauté a depuis disparu puisque les organisateurs du projet Vert Duluth ont poursuivi d'autres projets (Stiff, 2016).

Le Santropol Roulant est un « centre alimentaire communautaire qui rassemble sa communauté par ses différents programmes, activités et services » (Santropol Roulant, 2015c) avec leurs jardins urbains et périurbains – la ferme de Senneville, les jardins de McGill et le toit vert du Roulant⁴¹. Cet organisme à but non-lucratif « utilise la nourriture pour lutter contre l'isolement économique et social, en promouvant les relations interculturelles et intergénérationnelles, en renforçant et en nourrissant la communauté locale. » (Carrot City, 2014) En 2011, le Santropol a inauguré leur toit vert dans le district Jeanne-Mance, qui est situé au 111 rue Roy Est, entre l'avenue Coloniale et la rue de Bullion. Leur toit de 139 m² (Figure 4.11) comprend « un jardin potager, une vaste terrasse jardin avec [60] contenants à réserve d'eau, une petite cuisine d'été pour préparer les légumes [...] une petite serre qui sert principalement à démarrer les semis au printemps » (Ibid.) et 3 ruches depuis l'hiver 2015 (Santropol Roulant, 2015a). Ce jardin sur le toit se veut une démonstration du potentiel cultivable des toits à Montréal. Cet aménagement permet également la récolte de légumes frais, cultivés de façon écologique et destinés à leur *popotte roulante* et à leurs « paniers bio », ainsi que de lutter contre les îlots de chaleur (Guthrie, 2011).

⁴¹ Le Santropol Roulant chapeaute également le collectif *Les fruits défendus* qui promeut la cueillette urbaine de fruits dans les quartiers centraux de Montréal : le Plateau-Mont-Royal, le Mile-End, Rosemont-La-Petite-Patrie, Parc-Extension et Villeray (Santropol Roulant, 2015b).



Figure 4.10a Jardin collectif de la Maison de l'Amitié (Jakab, 2009)



Figure 4.10b Jardin collectif de la Maison de l'Amitié (« Tu parles français? », 2015)



Figure 4.11 Toit vert du Santropol Roulant (Ligne verte, s.d.)

Inauguré en 2016 dans l'arrondissement du PMR, le jardin Franchère (Figure 4.12), au coin de l'avenue Mont-Royal Est et de la rue Franchère, a été propulsé par une initiative du Dépôt alimentaire NDG. Ce projet d'économie sociale est soutenu par leur programme *Ça pousse!* qui propose du jardinage éducatif, thérapeutique et récréatif à travers la ville de Montréal, en tant que moyen de rassembler les collectivités et améliorer leur santé physique et mentale (Lopez, 2017a). Le jardin de fines herbes, légumes et fleurs est entretenu par des bénévoles du quartier. Le programme *Ça pousse!*⁴² a également travaillé à la mise en place d'un jardin collectif au 175 avenue Laurier Ouest (Figure 4.13). Le jardin fut élaboré par 200 bénévoles de la Banque de Montréal et de l'organisme Centraide, avec le soutien de l'arrondissement du PMR. Ce jardin collectif est toutefois de courte durée : les

⁴² Le programme *Ça pousse!* « a été créé pour répondre aux demandes de plus en plus nombreuses pour le développement de l'agriculture urbaine à Montréal. [Il s'offre] du soutien horticole et des activités éducatives à différentes institutions, des écoles aux établissements de santé en passant par les résidences pour aînés et les organismes communautaires afin de les accompagner dans l'accomplissement de leurs propres projets d'agriculture urbaine. » (Dépôt alimentaire NDG, 2017)

propriétaires ont seulement prêté le terrain à l'Association des commerçants en attendant la construction de leur hôtel. Le terrain était devenu vacant après la démolition d'un bâtiment qui s'était en partie effondrée à l'hiver 2017. Malgré le fait que le mobilier du jardin – outils, planches de bois, bacs, etc. – puisse être déplacé vers un autre terrain vacant au profit d'une autre communauté de l'arrondissement, cet exemple démontre bien l'éphémérité d'un tel projet collectif.



Figure 4.12 Jardin collectif de Franchère, 2016 (Cloutier, 2016)



Figure 4.12 Jardin collectif du 175 avenue Laurier Ouest (Lopez, 2017c)

Les projets de jardin recensés sur le territoire de l'arrondissement peuvent souvent être précaire et de court durée; dans certains cas, « les jardins collectifs ne sont pas très utilisés parce que cela prend des ressources pour le gérer [...] une volonté [de membres bénévoles] et des ressources pour que cela puisse réussir à long terme » (Martin, 2016). En effet, les jardins collectifs dépendent principalement des programmes de subvention – que ce soit de la ville, des arrondissements, de fondations privées ou de groupes communautaires. Comme le souligne Duchemin (2016), un jardin collectif coûte cher à faire fonctionner pour de la production alimentaire. D'autres projets verront assurément le jour dans les prochaines années dans l'arrondissement, notamment un jardin collectif en ruelle; les ressources financières devant être disponibles pour entamer ce type d'investissement, la réalisation du projet est prévue pour 2017⁴³ (Leclerc-Marceau, 2016).

⁴³ À l'été 2017, le projet de ruelle productive n'a pas encore vu le jour.

4.3 Les impacts locaux de l'agriculture urbaine sur le territoire montréalais

4.3.1 Effets positifs sur le territoire

Au cours des dernières années, le thème du verdissement⁴⁴ urbain est en émulation à Montréal par la mise en œuvre de projets *verts* : ruelles vertes, toits et murs verts, réaménagement et verdissement de saillies de trottoir, plantation d'arbres, etc. Dans ce type de projets *verts*, l'AU n'y est point une priorité à moins d'avoir des énoncés et objectifs précis et clairs pour l'implantation de jardins par quartier ou par nombre d'habitants (Galarneau, 2016). Dans l'arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie, le pourcentage de verdissement a augmenté depuis les dernières années par la mise en vigueur d'une réglementation favorisant son implantation, « ce qui peut pousser à créer des toits verts [...] Le verdissement est déjà un début qui donne un potentiel pour l'agriculture urbaine. » (Lauzon, 2015) L'arrondissement du PMR priorise le milieu de vie vers un style de vie pedestre, encourageant les cyclistes, vivre de manière écologique et locale, et le verdissement (Primiani, 2015). Il encourage également le *guerilla gardening* sur son territoire (Leclerc-Marceau, 2016), une méthode qui consiste en une réappropriation d'espaces incongrus, souvent délaissés, pour les cultiver. L'AU permet ainsi la création d'espaces dédiés à la communauté dans une ville, un endroit avec de la vie, avec un esthétisme (Lauzon, 2015); sa pratique devient « un moyen de rencontrer ses voisins, d'échanger sur la beauté du jardinage et de l'agriculture » (Croteau, 2016), ainsi que « de partager avec ses voisins des bonnes techniques, de connaître ses voisins, de sortir de chez soi, et de former une communauté locale de bon voisinage. » (Ibid.) Ceci étant dit, l'AU

⁴⁴ Le verdissement se définit comme une « opération visant à augmenter la quantité de végétaux présents dans un espace donné, motivée par des objectifs environnementaux (îlots de chaleur, eau, air, etc.) et d'amélioration de la qualité de vie. » (Vivre en ville, s.d.)

s'avère être multifonctionnelle; elle sert entre autres pour une production alimentaire, un esprit de communauté et une réappropriation de l'espace public par ses citoyens. Que ce soit sous la forme de jardins communautaires, de jardins collectifs, ou de fermes urbaines et périurbaines, de nombreuses études (Santo *et al.*, 2016) démontrent les avantages socioculturels de l'AU :

[R]enforcement des liens sociaux et l'intégration de nouveaux immigrants; occasion des personnes marginalisées de sortir de leur isolement et d'acquérir des compétences; transformation de terrains vagues en espaces productifs entraînant une revitalisation de secteurs défavorisés; embellissement des quartiers favorisant un sentiment d'appartenance. (Ayalon, 2017)

Chaque jardin attire des personnes-type : les jardins collectifs attirent généralement des familles ou des personnes en situation difficile, au niveau de la santé mentale ou de l'insécurité alimentaire (Galarneau, 2016), tandis que les jardins communautaires affichent une plus forte proportion de personnes âgées et de retraités (Simard, 2016). Dans les dernières années, un changement s'opère au sein des jardins communautaires du PMR. Les jeunes familles – entre 25 et 30 ans – vivent un engouement pour l'AU (Ibid.). Les groupes communautaires intègrent graduellement les jardins communautaires; le Centre d'aide à la famille (CAF)⁴⁵ a d'ailleurs une parcelle dans le jardin Baldwin sur le PMR (Ibid.). Cet organisme aide les familles nouvellement immigrées ou défavorisées à développer des aptitudes agricoles pour qu'elles apprennent, et puissent ensuite cultiver de manière indépendante sur leur balcon ou dans leur cours arrière. Le but de ce projet est de produire un apport en aliments frais, moins dispendieux pour ses familles. Certes, le rapport qualité-prix d'une récolte dépend des méthodes de culture et du type de produits cultivés (Ibid.). Cette agriculture, à prime abord micro et saisonnière, « peut être un fort apport à une

⁴⁵ Le CAF est un organisme à but non-lucratif qui a pour mission « d'apporter du support et de l'aide aux individus et familles en difficulté » (CAF, 2017).

diète familiale lorsqu'on est en production collective ou individuelle » (Chahine, 2016). L'AU n'arrive toutefois pas à combler tous les besoins alimentaires, mais elles les complètent très bien (Ibid.). Les groupes communautaires l'utilisent sous la forme de programmes pour combattre l'insécurité alimentaire et l'isolement social, ou pour sensibiliser les jeunes à la production alimentaire en milieu urbain – de la germination, à la transplantation et la cueillette – par des ateliers pratiques et éducatifs, lors de camps de jour⁴⁶ (Centre du Plateau, 2014). L'engagement d'un groupe communautaire dans un jardin rend possible la création de relations et d'interactions entre les intervenants, les membres jardiniers et la communauté locale. Les jardins communautaires et collectifs sont des milieux de vie qui reflètent l'héritage culturel de ses membres jardiniers. Ces espaces agricoles favorisent un sentiment d'appartenance des jardiniers. Ils encouragent l'intégration des groupes ethniques et le renforcement des relations intergénérationnelles, pour ainsi maintenir la diversité de l'héritage culturel d'une collectivité (Santo *et al.*, 2016). Certains jardins communautaires du PMR sont multiculturels, multiethniques : portugais, hindous, pakistanais, grecs, algériens, chinois, français, anglais, québécois, etc. La nationalité du jardinier va grandement influencer ce qu'il va planter sur sa parcelle de terre : des pois chiches pour les Algériens, des figuiers pour les Grecs, des tomates pour les Québécois. Les jardins communautaires reflètent la culture et les traditions de ses jardiniers (Simard, 2016).

La pratique de l'AU produit des effets positifs sur la santé mentale et physique, par l'intermédiaire d'un « meilleur accès physique et financier à des aliments frais, nutritifs et diversifiés » (Ayalon, 2017), en plus d'être une source d'activité physique (Santo *et al.*, 2016). Avoir les mains dans la terre permet une réduction du stress, une

⁴⁶ Le camp de jour est une collaboration entre l'arrondissement du PMR et le Centre du Plateau, situé sur le boulevard Saint-Joseph Est, dans le district de Lorimier.

amélioration de la santé émotionnelle, une stimulation cognitive, et s'associe à un sentiment de fierté et d'accomplissement (Ayalon, 2017; Santo *et al.*, 2016). Pratiquer une agriculture en ville s'apparente à un moment de méditation et de relaxation : « [...] *when I spend time in the garden, I feel better after, I feel calmer.* » (Stiff, 2016) En interaction avec la terre et les plantes, une personne est généralement plus calme et satisfaite après la pratique de cette activité (Ibid.). L'AU s'associe à un moyen d'apaisement, une manière de retrouver un peu de calme dans la frénésie urbaine. Elle se veut une connexion à la N, un refuge dans l'univers urbain et un moyen d'être dehors (Santo *et al.*, 2016). Même si la pratique de l'AU peut être un travail exigeant (Ibid.), elle correspond plutôt à « une façon de méditer, de prendre un repos dans une journée, de se concentrer sur autre chose, d'avoir l'esprit ailleurs. » (Croteau, 2016)

D'après Croteau (2016), l'AU introduit un esthétisme à l'espace urbain, et devient ainsi un moyen de lutter contre les insalubrités en ville. Lorsque les citoyens créent de la beauté dans un espace public, il est plus gênant de le polluer en y abandonnant ses déchets (Ibid.). Les impacts environnementaux de l'AU se ressentent autant à l'échelle locale – micro – que nationale – macro. Elle améliore la biodiversité par la création d'habitats favorables aux pollinisateurs (Ayalon, 2017); elle réduit la pollution de l'air et les émissions de gaz à effet de serre (Santo *et al.*, 2016) causées « par le transport des aliments⁴⁷, grâce au développement d'un système alimentaire local » (Ayalon, 2017); elle régularise le climat à l'échelle micro – notamment en réduisant les îlots de chaleurs, en améliorant le drainage des eaux de pluie et en réduisant les risques d'inondation (Croteau, 2016; Santo *et al.*, 2016); elle réduit les déchets biodégradables par le compostage; elle aide à travers la mémoire collective à

⁴⁷ En limitant la distance du transport des aliments à un circuit court, l'utilisation du pétrole diminue, entraînant une réduction des émissions de gaz à effet de serres à un niveau global (Croteau, 2016).

maintenir la production alimentaire et à protéger des espaces verts en ville pour les futures générations (Santo *et al.*, 2016). La contamination des sols est une problématique affectant la pratique de l'AU sur l'île de Montréal. À partir d'analyses de sol, la Direction de la santé publique avait mené à bien un recensement des sols contaminés dans les jardins communautaires de Montréal. Après l'émission d'un avis de contamination du sol et de fermeture du jardin Rivard, les membres jardiniers avaient pris action en faisant une demande de subventions à la Ville de Montréal, dans le but de transformer et adapter le jardin pour continuer sa culture (Figure 4.6b). Les jardiniers ont reçu l'autorisation municipale d'y mettre une *géomembrane* – un type de plastique ne laissant point passer les racines, ni l'eau (Beausoleil, 2015), puisque les 30 premiers cm de sol étaient considérés propres. Les jardiniers ont ensuite acheté du bois pour construire de grands contenants multi-étagés et ainsi reproduire la pente d'écoulement des eaux. Le remodelage et la réouverture du jardin Rivard sont dus à l'effort collectif des membres pour protéger cet espace communautaire et pérenniser leur production alimentaire.

En outre, la pratique de l'AU se caractérise comme un geste responsable du citoyen, par la réappropriation de l'espace pour le changer, le transformer, l'améliorer, et le rendre personnel (Croteau, 2016). Les villes vont rarement s'engager à développer l'AU sur leur territoire; l'AU repose essentiellement sur un mouvement citoyen. Les jardins communautaires de Montréal sont le résultat d'une demande citoyenne à la ville, au même titre que les jardins collectifs se créent à travers des initiatives locales et citoyennes. Le mouvement en AU est d'origine *grassroot* (Duchemin, 2016). Ce faisant, la consultation publique en AU fut une demande citoyenne à la ville de Montréal – de manière *bottom-up* – pour faire entendre leur voix sur l'échiquier montréalais (Côté, 2016). En 2012, la consultation publique de l'OCPM avait engendré une effervescence de l'AU à Montréal, sensibilisant les citoyens à la

question de la production alimentaire, auparavant déléguée ou associée au monde rural. Ce *momentum* créé par l'AU a mis de l'avant une panoplie de nouveaux projets : les poules en ville, l'apiculture urbaine, les fermes urbaines, les moutons en ville (Biquette MTL), les produits de niche⁴⁸. Dès lors, les innovations citoyennes se sont multipliées à travers l'île de Montréal.

Dans les dernières années, la question de la conservation des terres agricoles de l'Ouest-de-l'Île a émergé à la Ville de Montréal. Le Système alimentaire montréalais (SAM) travaille sur une stratégie alimentaire régionale afin d'agir sur l'ensemble du système de production : la transformation, la distribution, la consommation et la post-consommation (Lavoie, 2016). Le but de cette stratégie est d'agir sur le micro-local, en valorisant une agriculture de proximité tout en travaillant pour le système alimentaire dans son ensemble, dans la perspective de développer une résilience au sein de la ville (Ibid.). L'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie et la ville de Côte-Saint-Luc ont déjà entamé une transition vers un milieu urbain intégrant le système alimentaire et l'AU, dans le but d'offrir à ses citoyens une meilleure qualité de vie locale. Développer les fermes urbaines et périurbaines sur l'île de Montréal permet la promotion de programmes d'éco-stage⁴⁹, en plus de créer des emplois dans le domaine agricole (Santo *et al.*, 2016). Ce type d'entreprises attire du capital

⁴⁸ Sur le plan *marketing*, les produits de niche se promeuvent dans un marché de niche. Ce dernier se centre « autour de clients spécifiques peu nombreux, les produits et services sont généralement très différenciés et très spécialisés. » (Barthelot, 2015) Dans le cas de l'AU, les produits de niche sont de la vente de produits spécifiques à une clientèle-type, notamment les « paniers bio » des Fermes Lufa (Vermette, 2016), des champignons de haute qualité ou de grandes variétés de fraises à forte valeur ajoutée pour des restaurants à Paris (Duchemin, 2016). La production de niche est spécifique, adaptée au monde urbain.

⁴⁹ Les éco-stages sont soutenus par le programme Katimatik et permettent à des jeunes de 18 à 30 ans d'« acquérir une expérience de travail significative en réalisant un stage au sein d'un organisme à vocation environnementale [...] développer des compétences pratiques et transférables durant le stage et le projet communautaire collectif en environnement et en saines habitudes de vie [...] s'engager concrètement dans un changement pour un mode de vie plus sain [...] s'engager concrètement pour la protection de l'environnement. » (Katimavik, 2016)

financier et crée des opportunités commerciales rentables (Ibid.) : les Fermes Lufa et les fermes du Santropol Roulant en sont des exemples sur l'île de Montréal. D'après le SAM (Chahine, 2016), les terres agricoles montréalaise ont un tel potentiel, qu'il devient primordial de trouver une relève pour les producteurs, de convaincre les bailleurs de fonds et les gouvernements à différentes échelles pour qu'ils incluent cette réflexion du développement agricole urbain dans leurs programmes (Lavoie, 2016). La conservation des terres et son potentiel pour la production alimentaire permettraient l'établissement de nouvelles relations entre les agriculteurs urbains et périurbains, ainsi que la création de nouveaux circuits courts sur le territoire montréalais entre producteurs et consommateurs.

4.3.2 Effets négatifs sur le territoire

Jusqu'à présent, l'idée de la ville était principalement fonctionnelle (Croteau, 2016), de fournir des services : « ramasser les vidanges et la récupération, nettoyer la rue, boucher les nids de poule, enlever la neige, nettoyer les parcs » (Ibid.), et de la considérer comme une extension de la voiture. En grande partie, la ville de Montréal soutient cette image par l'intermédiaire de mégaprojets immobiliers ou d'infrastructures routières en béton et asphalte. Cette vision est en opposition à l'image des villes anglo-saxonnes de l'ouest américain et canadien (Vancouver, Seattle, Portland) : elles perçoivent la ville comme un milieu de vie, et une extension de l'être humain pour lui offrir une meilleure qualité de vie urbaine, à travers l'aménagement et les politiques publiques de la ville (Croteau, 2016). La manière d'envisager les pratiques en ville se base entièrement sur la perception des dirigeants du territoire montréalais. La réalisation de projets en AU est confrontée à une résistance des administrations municipales et de leurs dirigeants politiques,

notamment pour des raisons économiques; leur principale critique est que l'AU demande un grand nombre de ressources humaines et financières. D'après Vermette (2016), produire de l'AU est une pratique dispendieuse à court et long terme. Avec un montant de 1 000 \$, une personne peut produire un petit jardin, avec des animations horticoles pendant un mois, mais ce projet sera sans pérennité; avec ce même montant, elle peut planter 10 arbres qui pousseront sur une période de 40 ans et plus (Vermette, 2016). Quand les projets agricoles urbains s'associent à des missions sociales, ils doivent être soutenus par des subventions – fonds, dons, programmes, etc. – et par le politique, puisqu'ils ne peuvent survivre que sur les bénéfices issus de la vente de produits (Santo *et al.*, 2016). Pour assurer le succès et la pérennité d'un projet, l'AU suppose ainsi des investissements en temps, en ressources humaines, en entretien et en ressources financières. Sa viabilité ou rentabilité économique à long terme n'a pas encore été prouvé au niveau commercial; les innovations en AU sont toujours à leurs débuts en recherche et dans la pratique (Ibid.).

En raison d'une demande élevée pour leur exploitation, les terrains sur l'île de Montréal ont une forte valeur ajoutée : les projets en AU ne sont pas des investissements intéressants et rentables pour les propriétaires de terrains qui préfèrent vendre à des promoteurs immobiliers ou commerciaux dans l'optique de maximiser leur profit. De surcroît, l'absence d'une vision à long terme du régime foncier rend les projets en AU vulnérables au réaménagement, au dézonage et à la concurrence avec d'autres usages du terrain (Santo *et al.*, 2016). Même un projet sur les toits comme les Fermes Lufa, ayant obtenu des capitaux d'investisseurs privés (Syndicat des producteurs en serre du Québec, 2013), doit être difficilement rentable. Les taxes foncières sont généralement plus élevées à Montréal que dans les régions adjacentes. D'environ 45 000 \$, le compte de taxes à Montréal étant 10 fois plus élevé qu'à Laval (Froment, 2012) est un obstacle majeur à ce type de projet.

Développer un projet de production alimentaire en zone urbaine coûte cher ce qui minimise sa viabilité à long terme; d'autres types de construction seraient probablement plus rentables qu'un jardin ou une serre urbaine (Chahine, 2016). Dépourvu d'un financement à long terme, soit d'un investisseur privé ou public, la survie d'un projet en AU est difficilement envisageable en raison de la compétition foncière entre les acteurs du territoire. Les producteurs agricoles, comme la Coopérative Bioma⁵⁰ à Montréal, font un peu de profit par la vente de leurs produits, mais il restera toujours très limité (Duchemin, 2016). La majorité des agriculteurs ne cultivent pas pour des raisons monétaires, pour devenir riche; faire du profit n'est pas leur objectif principal. Contrairement au milieu rural où les terres se vendent à moindre coût, le principal défi en ville est d'en obtenir une pour un prix raisonnable. Dans l'Ouest-de-l'Île, la ferme du Santropol Roulant a surmonté ce défi : elle a obtenu une location d'un propriétaire leur permettant de mettre en culture sa terre de 4 hectares à un prix symbolique (Ibid.). Pratiquer une AU de moyenne à grande taille pour un prix raisonnable est difficilement accessible sur l'île de Montréal. En effet, elle rencontre une opposition des paliers gouvernementaux qui privilégient davantage le développement économique des villes que leur viabilité et durabilité; autrement dit, ils préfèrent miser sur les développements immobiliers et commerciaux puisqu'ils payent des taxes foncières plus importantes que les projets en AU ou AP.

Les discussions autour de l'AU ont relancé la problématique des sols contaminés. Lorsque l'objectif de la ville était d'implanter des jardins communautaires sur le territoire montréalais, la ville s'est aperçue que la majorité des sols étaient contaminés plus en profondeur qu'en surface (Beausoleil, 2015). D'après les contrôles de qualité

⁵⁰ Basée dans l'arrondissement Outremont à Montréal, la Coop Bioma est une coopérative de travail qui « se spécialise dans l'agriculture urbaine, l'entretien paysager écologique, l'aménagement paysager comestible et le service-conseil. » (Coop Bioma, s.d.) Elle contribue également à la transition socio-écologique de la ville à travers différents projets communautaires – tels que la production alimentaire locale et la réappropriation d'espaces urbains (Ibid.).

des sols exécutés par la Direction de la santé publique dans tous les jardins communautaires de Montréal, il y a plus de 20 ans, les résultats furent que la majorité des jardins communautaires des quartiers centraux étaient contaminés de par leur densité de population (Ibid.). Dans l'arrondissement du PMR, une partie de son territoire est contaminé, notamment le jardin Baldwin reposant sur un ancien dépotoir. La municipalité avait déjà offert aux membres jardiniers de décontaminer le site; pour la complétion du processus de décontamination, les jardiniers n'auraient toutefois pas eu accès à leur jardin pendant une année (Beausoleil, 2015). La majorité des jardiniers s'étant fait des installations et ayant investi de l'argent et du temps dans l'organisation de leur parcelle, avaient refusé l'offre de la municipalité préférant continuer à jardiner en terre, mais seulement en y plantant des fleurs (Leclerc-Marceau, 2016). Plus récemment, l'arrondissement a fourni aux jardiniers quelques contenants hors-sol pour cultiver des fruits et légumes, puisqu'elle n'a plus désormais accès aux ressources financières pour procéder à une décontamination du sol. Durant quelques semaines d'été, il offre également un marché fermier pour améliorer l'accès aux résidents du secteur Baldwin à des aliments frais. Cette solution temporaire est loin de régler le problème des jardins contaminés. Les activités industrielles et commerciales du 19^e et 20^e siècles avec ses tanneries, ses garages, ses abattoirs (Giguère, 2015), et ses anciennes carrières transformées en dépotoirs, puis en parcs et espaces verts (Ville de Montréal, 2016e), couplées à un manque de vision de la classe politique et des citoyens de l'époque expliquent la raison pour laquelle la contamination des sols est toujours un problème dans le jardin Baldwin. L'opinion générale sur la question des sols contaminés est dissemblable. Pour certains acteurs, la contamination des sols n'est pas vraiment un problème; pour d'autres, cette situation est considérée un problème à ne pas ignorer, qui doit être pris au sérieux, sans toutefois devenir alarmiste. L'arrondissement du PMR ne prend pas de risques. Ceci étant dit, il n'encourage pas les citoyens du jardin Baldwin à cultiver la terre

contaminée, quoiqu'elle ne sanctionne pas la culture de plantes non-comestibles sur cet espace (Leclerc-Marceau, 2016). Pour la Direction de la santé publique⁵¹, l'AU est une question de gestion de risque des sols, et sollicite au minimum une qualité de sol A. Pourtant, cette qualité de sol n'existe pas dans les quartiers centraux de la ville de Montréal. Si la qualité du sol d'un jardin communautaire est de type B, la Direction va le tolérer. Les résultats de l'étude furent que :

61 des 95 jardins étudiés ne nécessitaient aucune intervention, 12 ont dû être décontaminés et 1 a été fermé. Enfin, 19 jardins devront être décontaminés, soit parce qu'il n'est plus recommandé d'y cultiver des plantes comestibles, soit pour améliorer la qualité environnementale des sols à long terme. (Montréal, 2016)

La création d'un nouveau jardin devient ainsi un problème. Si un terrain n'a qu'une qualité de sol de type B, les critères de la Direction ne sont pas atteints, et donc insuffisants pour la création d'un jardin. La plupart des terrains se voient *de facto* exclus pour une production alimentaire à cause des coûts engendrés par la décontamination des sols (Leclerc-Marceau, 2016). Le processus de décontamination consiste principalement à enlever une portion du sol contaminé pour la remplacer par de la terre propre. Les arrondissements ne peuvent guère se permettre d'accomplir ce procédé coûteux sur leur territoire. Leur solution, quoique temporaire, pour les jardins communautaires est l'utilisation de bacs hors-sol, et dans quelques rares cas la relocalisation du jardin (Montréal, 2016). Ces méthodes ne sont qu'une manière pour détourner la question des sols contaminés (Lauzon, 2015), du fait que les

⁵¹ La Direction de la santé publique utilise la catégorisation des sols définie par le Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) du Québec, qui va comme suit :

Critère A : Limite acceptable pour des sols considérés comme propres.

Critère B : Limite maximale acceptable pour des usages résidentiels et certains usages institutionnels considérés comme sensibles.

Critère C : Limite maximale acceptable pour des usages commerciaux ou industriels. (Montréal, s.d.)

arrondissements n'ont point les moyens financiers pour entreprendre ce type de projet. L'option temporaire devient quant à elle une solution permanente.

Or, la majorité des espaces toujours vacants ne sont plus détenus par la ville de Montréal et ses arrondissements, mais par des propriétaires privés. Étant donné que ces terrains sont souvent plus rentables sous la forme de friche ou de stationnement, les projets en AU n'intéressent point les propriétaires privés puisqu'ils n'amènent aucune rentabilité économique. À une époque, les organisateurs du groupe Vert Duluth avaient approché le propriétaire détenant une friche devant la Maison de l'Amitié pour lui proposer de transformer son terrain en un espace communautaire, vert et productif; ils accusèrent un refus du propriétaire (Stiff, 2016). Dans le même secteur, le regroupement citoyen Vert Duluth avait également entamé des discussions avec l'arrondissement pour transformer un autre espace ayant un potentiel productif (Ibid.). En vain, l'arrondissement ne pouvait pas intervenir puisque le terrain ne leur appartenait pas. Même si un terrain devient un *eye sore* pour la communauté locale, les propriétaires privés à Montréal ont le droit de laisser leur terrain à l'abandon, sans avoir l'obligation de le développer. Ce type de problème se passe également à l'échelle régionale : l'hippodrome de Montréal et la ferme du parc Angrignon, respectivement de 43,5 hectares et de 2 hectares, furent abandonnés pendant près d'une décennie à cause d'une absence de consensus et d'entente entre les acteurs pour la mise en œuvre de projets de réaménagement de ces deux espaces (Duchemin, 2016). À cette date, l'hippodrome est maintenu en friche, toujours en attente de l'approbation d'un projet, tandis que le projet Angrignon sera bientôt reconverti en ferme urbaine. Le territoire de Montréal regorge de ces espaces vacants, disponibles pour des projets d'envergure en AU (Duchemin, 2016). Les propriétaires de terrains – privés ou publics – font résistance, ou tout du moins désintéressé au développement de leurs terrains pour un usage agricole. La préférence est de laisser les terrains en

friche pour ensuite les vendre à un coût élevé, généralement pour le développement de projets immobiliers ou commerciaux.



Figure 4.13 Fermes Sole Food à Vancouver (Zimmer, 2013)

Sur l'île de Montréal, les terrains en friche sont fréquemment associés à une contamination des sols. Si des mesures préventives ne sont pas prises pour réduire adéquatement leurs expositions, certains risques à la santé des producteurs, consommateurs et de la communauté peuvent provenir des contaminants du sol et des polluants atmosphériques (Santo *et al.*, 2016). Il existe des méthodes relativement faciles permettant la réappropriation de terrains vacants et contaminés pour la production alimentaire : le projet de *Sole Food Street Farms*⁵² avec leur demi-hectare

⁵² Depuis les sept dernières années, le *Sole Food Street Farms* est le plus grand projet de ferme urbaine en Amérique du Nord. Ils ont transformé un demi-hectare de terrains vacants et contaminés en une

en bacs sur des stationnements est soutenu par la ville de Vancouver (Duchemin, 2016) (Figure 4.13). La difficulté à Montréal repose essentiellement sur le manque de volonté des intervenants privés et publics à encourager et promouvoir des projets agricoles urbains, puisqu'ils sont souvent considérés peu rentables économiquement.

De plus, le phénomène du *greenwashing* est en émergence, qui se veut « une pratique commerciale qui consiste à utiliser des arguments environnementaux souvent trompeurs pour vendre des produits qui ne sont pas, la plupart du temps, si verts. » (Futura Planète, s.d.) Le *greenwashing* peut s'utiliser autant par des institutions publiques que privées dans le but de promouvoir un *branding* vert. À l'encontre de la plantation d'arbres, du verdissement et des murs verts, ou même de l'apiculture urbaine, ce phénomène est rare en AU. Le danger est pourtant présent de tomber dans un discours de *greenwashing*. En Europe (Zbinden, 2014), et dans quelques cas au Québec, le *greenwashing* est appliqué en apiculture urbaine. Des raccourcis sont ainsi pris pour justifier l'implantation de l'abeille partout en ville : « Aidez l'environnement! Aidez l'abeille! Mettez des ruches partout à Montréal! » (Lauzon, 2015) Ce discours fait plus référence à une tendance, à un *marketing vert* (Planterra, s.d.); il est employé par des entreprises pour revitaliser leur image qu'à une vraie inquiétude pour la sauvegarde de l'abeille et de l'environnement (Lauzon, 2015). Les murs verts sont semblablement utilisés pour améliorer l'image *verte* d'une entreprise. Au nom de la Fondation TD des amis de l'environnement, le Groupe Banque TD a fait une donation de 25 000 \$ au AU/LAB pour le développement d'un projet de verdissement (Groupe Banque TD, 2015; Lapresseaffaires.com, 2015; Stiff, 2016) au centre-ville de Montréal. Sur une superficie d'environ 1 400 m², ce projet est pour lutter contre les îlots de chaleur et pour approvisionner en produits frais les

ferme productive de fruits et légumes de bonne qualité (Sole Food Street Farms, 2016). Le projet fournit des emplois et une formation agricole à une douzaine d'individus ayant des problèmes mentaux ou d'addiction pour ainsi faciliter leur réinsertion dans la communauté (Ibid.).

restaurateurs et organismes communautaires de l'arrondissement Ville-Marie (Groupe Banque TD, 2015). Plus souvent qu'autrement, ce type de projet relève d'un plan de *marketing vert* de l'entreprise donatrice que d'un réel souci pour les questions environnementales.

Des investissements considérables doivent être sollicités pour démarrer et soutenir un projet lucratif en AU. Les Fermes Lufa en sont un exemple récent. En tant que première serre commerciale sur un toit en Amérique du Nord (Coutié, 2011), elles ont fait appel à des investisseurs privés pour mener à bien leur initiative commerciale. La motivation principale pour ce type d'investissement est généralement le retour financier. D'autres motifs peuvent ici s'ajouter :

Besoin de l'investisseur de démontrer une orientation plus verte de son portefeuille;

Bénéficier du capital médiatique généré autour des projets de fermes urbaines;
Etc. (Syndicat des producteurs en serre du Québec, 2013)

Pour Duchemin (2016), le *greenwashing* s'interprète davantage comme une AU ayant une volonté de remanier, de transformer les cartes du système alimentaire, mais finalement de retomber dans le même système que l'agro-industriel où quelques acteurs détiennent le contrôle sur tous les aspects de l'AU – la production, la distribution, la vente, les prix, etc. Les agriculteurs perdraient ainsi leur pouvoir sur ce qu'ils produisent et vendent. Même si elle a une volonté d'être une alternative au système agro-industriel, l'AU pourrait elle-même facilement tomber dans un *greenwashing* (Duchemin, 2016).

Outre cela, les institutions publiques commettent un certain *greenwashing*; la Ville de Montréal utilise l'AU pour faire bonne figure médiatique (Croteau, 2016), et accroître favorablement l'opinion publique. Le fait d'aménager un *potager* avec quelques pots de fleurs et légumes décoratifs sur la terrasse de l'hôtel de ville de Montréal ne signifie pas faire de l'AU. Cette action de la ville ne démontre pas une véritable conscientisation de la classe politique en ce qui concerne l'AU. Elle semble plutôt être un verdissement, d'ajouter une touche de *green* sur une surface minéralisée (Ibid.). Le même principe s'applique aux études statistiques complétées par la ville de Montréal. Ces données⁵³ incluent les citoyens cultivant des fines herbes sur leur balcon en tant qu'AU : « avoir quelques plants de basilic ou romarin ne représente pas une production agricole, mais plus une activité d'agrément » (Vermette, 2016). Le *greenwashing* peut également s'interpréter par une instrumentalisation de l'AU des instances municipales et provinciales pour justifier l'étalement urbain au Québec (Galarneau, 2016), et ainsi légitimer le dézonage des terres agricoles à des fins de développement immobilier ou commercial. Pour compenser la destruction des terres les plus fertiles des Basses-terres du Saint-Laurent, les instances politiques construisent un jardin communautaire, ou bien permettent quelques bacs sur les toits d'un édifice, d'un nouveau bâtiment ou d'un complexe immobilier. Ces projets ne justifient pas leur dézonage puisque ces actions ne sont guère à la même échelle (Ibid.). En ce sens, une instrumentalisation peut être observée. Pendant que de grandes terres agricoles sont reconvertis et bétonnés, on compense en mettant de l'avant de beaux projets en AU. Quelques dizaines de m² avec un usage agricole urbain ne redonnent pas les 100 hectares de terre déjà perdus (Ibid.).

⁵³ Cette affirmation est une référence aux données statistiques calculées par la ville sur le nombre de montréalais pratiquant l'agriculture urbaine de plusieurs façons. Le pourcentage de 42 % signifie que l'AU ne peut être que faire pousser des fines herbes sur son balcon, étant une vision simplifiée de ce qu'est l'agriculture en milieu urbain (Montréal, 2015b).

4.4 Représentations des acteurs en agriculture urbaine

De nombreux acteurs doivent être pris en compte en AU. Chaque acteur a une représentation unique, qui leur est propre. Ces représentations entre les acteurs peuvent parfois se ressembler, se confronter, s'interpeler ou se rejoindre. En AU, les représentations peuvent converger vers une même vision et une bonne entente, mais elles peuvent parfois diverger au point de créer des tensions entre les acteurs. Les représentations des acteurs sont ainsi des outils permettant une compréhension approfondie des problématiques survenant sur un territoire ou un espace précis. Chaque acteur du territoire définit l'AU, ses objectifs et ses impacts/effets, différemment. Entre la Ville de Montréal, l'arrondissement du PMR, les autres arrondissements de la ville, la Direction de la santé publique, les organismes non-gouvernementaux, les regroupements communautaires et les citoyens, chaque entité a un rôle à jouer en AU. De ces acteurs, certains priorisent la production alimentaire, ou bien la lutte contre les insalubrités urbaines; d'autres voient l'AU comme un simple plaisir d'avoir les mains dans la terre, pour un contact avec la N en ville, ou bien comme un outil de sensibilisation et d'éducation populaire sur la provenance des aliments. Certains acteurs peuvent aussi être indifférents à l'AU et n'y voient point l'intérêt de développer le débat à Montréal. Ces exemples ne montrent qu'un aperçu de la multiplicité des représentations abordées dans les prochaines sections.

4.4.1 Acteurs internes

Les acteurs internes sont directement liés à la problématique de l'AU. Leurs représentations, leurs dynamiques territoriales et leurs jeux de pouvoir ont un impact

immédiat sur l'arrondissement du PMR. Chaque acteur interne a ainsi une représentation unique de l'AU. Dans cette section, on interpelle différents acteurs interagissant sur l'arrondissement du PMR, notamment la Direction de l'arrondissement du PMR, les coordonnateurs de projets de jardin, les organismes communautaires et les citoyens de l'arrondissement. Chaque groupe d'acteurs sera donc un assemblage de leur position professionnelle ainsi que de leur vision personnelle du territoire en relation avec l'AU.

4.4.1.1 La Direction de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal

Soutenu par des conseillères d'arrondissement⁵⁴ et la Direction de l'arrondissement, le maire Luc Ferrandez poursuit depuis 2009 une mission bien précise : ramener les familles dans les quartiers centraux (Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, « Mission et valeurs », s.d.). La Direction de l'arrondissement veut transformer le PMR en « un lieu d'exception, un endroit où il fait bon vivre autant que travailler [...] miser sur la fierté, l'expertise, les attitudes tant du savoir-faire que du savoir-être. » (Ibid.) Le PMR est un territoire emblématique dans la mesure où tout le monde au Québec en a entendu parler, en bien ou en mal (Giguère, 2015). L'arrondissement a une forte connotation de par ses artistes, *bobos*, *hippies*, *éclos*. Au niveau politique, l'arrondissement a élu Amir Khadir, le seul député de Québec Solidaire⁵⁵ nommé au Parlement du Québec depuis 2008, en plus d'être le berceau de Projet Montréal, un autre parti politique progressif et écologiste (Ibid.). Ces choix politiques reflètent ainsi les motivations et aspirations de la population du territoire. En matière

⁵⁴ Les conseillères d'arrondissement sont Marianne Giguère du district de Lorimier, Christine Gosselin du district Jeanne-Mance et Marie Plourde du district Mile-End (Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, « Coordonnées des élus », s.d.).

⁵⁵ Québec Solidaire veut offrir une alternative progressiste, écologiste, de gauche, démocrate, féministe, altermondialiste, souverain et solidaire aux partis existants (Québec Solidaire, 2006).

d'AU, l'objectif de l'arrondissement n'est pas de fournir une parcelle de terre pour chaque habitant du Plateau, ni « de nourrir le quartier [par les jardins communautaires] » (Leclerc-Marceau, 2016). Selon Giguère (2015), l'AU est le plaisir de faire pousser des aliments, d'avoir un contact avec la terre. Elle affirme que d'opposer ville et N est pernicieux étant donné que le cadre bâti de la ville ne l'a jamais écrasé, ni étouffé. La N se trouve dans chaque cm^2 de terre bien qu'elle existe davantage « dans nos cours, sur nos balcons, dans des jardins collectifs et communautaires » (Giguère, 2015). Ayant accès à une parcelle de terre, les résidents gagnent en qualité de leur alimentation, en argent et même en temps (Ibid.). La Direction de l'arrondissement reconnaît les bienfaits de l'AU, de ses raisons d'être, et même reconnaît que l'activité de jardiner, d'avoir les mains dans la terre est un outil d'apaisement psychologique (Giguère, 2015; Leclerc-Marceau, 2016). L'activité de jardinage, plus particulièrement les jardins collectifs et communautaires, devrait toujours être inscrite dans l'offre « sport et loisir » d'un arrondissement (Giguère, 2015), puisqu'elle donne une expérience d'agriculture aux urbains (Leclerc-Marceau, 2016). Le parc Jeanne-Mance consiste en de grands champs de gazon, protégés jalousement par la ville de Montréal pour son panorama du parc et de la montagne. Pourtant, en arrière de l'hôpital Hôtel-Dieu, un verger s'y trouve. Il pourrait être étendu, en y plantant des arbres fruitiers – pruniers, pommiers, cerisiers – pour retrouver un peu du Montréal, à une époque où elle se nourrissait de son territoire (Giguère, 2015). Ce contact avec la N devient un outil pédagogique pour comprendre d'où provient chaque fruit – telle que la prune se récolte de l'arbre prunier (Ibid.). Les discours qui insistent sur l'autonomie et l'indépendance alimentaire du quartier, suscitent des réticences et haussements de sourcils auprès de la Direction de l'arrondissement (Giguère, 2015). Selon elle, la préservation des terres agricoles sur l'île de Montréal et ses environs, notamment dans l'Ouest-de-l'Île, est un enjeu plus important, puisque cette agriculture de proximité peut potentiellement nourrir les résidents de Montréal (Ibid.).

Du point de vue des élus et administrateurs d'arrondissement, un engouement est perceptible (Giguère, 2016); l'aspiration de la Direction de l'arrondissement serait d'augmenter les espaces cultivables (Leclerc-Marceau, 2016). L'arrondissement se confronte néanmoins au problème des terrains potentiellement contaminés. Pour une institution publique telle que l'arrondissement, l'agriculture en ville est complexe dans la mesure où elle ne peut pas prendre de risque quant à la question des sols contaminés (Leclerc-Marceau, 2016), du fait que la sécurité publique est une priorité pour l'arrondissement (Giguère, 2015). Dans le cas du Champ des possibles, l'arrondissement n'a pu autoriser la culture en sol à cause de la forte contamination du terrain occupé (Ibid.). La contamination des sols est un problème récurrent à travers le territoire de l'arrondissement. Financer la décontamination des sols ou racheter un terrain pour y mettre un jardin communautaire coûte extrêmement cher (Leclerc-Marceau, 2016). Des fois, la Direction de l'arrondissement se confronte à des questionnements de valeurs et de principes : si elle doit choisir entre un jardin communautaire permettant à 30 personnes de cultiver une parcelle de terre ou des HLM pour héberger 30 familles, elle pèsera évidemment le pour et le contre des deux options, mais priorisera le projet de logements sociaux avant celui du jardin communautaire (Ibid.). L'arrondissement est également contraint dans la réalisation de projets par des normes, de la bureaucratie et de la réglementation. Dans le secteur du parc Jeanne-Mance, un groupe de citoyens avaient tenté d'installer un jardin *itinérant*, où tout changement au site patrimonial du Mont-Royal doit à priori être autorisé par la ville de Montréal et le gouvernement du Québec. Les jardiniers furent considérés par l'arrondissement comme un groupe d'individus ne voulant pas normaliser leur intervention de jardinage dans l'espace urbain (Giguère, 2015; Leclerc-Marceau, 2016). Après une saison estivale, le groupe s'est dissous et le jardin abandonné.

Par ailleurs, l'arrondissement se caractérise par un cadre bâti dans les plus denses de la ville de Montréal (Giguère, 2015). Le manque d'espace est un problème d'envergure; en effet, l'arrondissement ne détienne plus de terrains publics pour développer des projets. Pour investir dans de nouveaux projets urbains, l'arrondissement doit racheter des terrains privatisés antérieurement (Ibid.). Ne pouvant pas assurer de nouveaux espaces cultivables, la responsabilité revient ainsi aux citoyens de prendre des initiatives en AU. La Direction les invite à pratiquer le *guerilla gardening* (Leclerc-Marceau, 2016), que ce soit en investissant un carré d'arbre, en mettant un bac, ou bien en utilisant la façade d'un édifice. Cette action encourage à planter un peu partout pour une nourriture à partager et dans un esprit de communauté (Giguère, 2015). Cet appel vise à pallier au manque de parcelles disponibles dans les jardins communautaire et à déjouer la pénurie des subventions. Planter dans les saillies de trottoir ou dans les contenants aménagés en façade des édifices publics n'est guère toléré par la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social, étant donné que ces espaces sont entretenus par les équipes du service horticole de l'arrondissement (Leclerc-Marceau, 2016; Giguère, 2016). Malgré ces quelques restrictions, la Direction ne s'oppose pas aux initiatives en AU sur son territoire, et invite même ses citoyens à mettre de l'avant des projets dans lesquels elle aidera à y poser un cadre normatif et législatif (Ibid.). En outre, le programme des ruelles vertes peut être une manière de promouvoir une AU. En reconvertissant une ruelle non-utilisée du Plateau en un espace productif, le but de l'arrondissement est d'amener la population locale à s'impliquer dans le projet pour qu'il devienne un jardin collectif géré par ses citoyens (Leclerc-Marceau, 2016).

En outre, les ruelles ont un véritable potentiel de donner un espace de jardinage (Ibid.). Plus d'une soixantaine de ruelles vertes ont déjà été complétées dans les 15 dernières années (Ville de Montréal, 2016d). Ces projets démontrent une volonté croissante pour l'amélioration de la qualité de vie, de la part des résidents et de l'arrondissement. Sans nécessairement intégrée une AU dans les projets, elle met de l'avant un verdissement du béton et de l'asphalte, pour contrecarrer les îlots de chaleur et favoriser la biodiversité urbaine. Le processus de transformation d'une ruelle consiste en l'excavation du sol sur une profondeur de 50 cm pour ensuite y mettre une couche de bonne terre. Malgré le fait que le taux de contamination des sols soit méconnu dans les ruelles, cette couche garantit la qualité de la terre au-dessus de 50 cm. Le choix des légumes à cultiver est donc crucial – par exemple, un fraisier ou un framboisier sont acceptables dus à leurs racines superficielles (environ 40 cm). Due à cette problématique, l'arrondissement ne peut guère fournir des plants de tomates aux citoyens pour une question de responsabilités civiles; la responsabilité revient donc aux citoyens s'ils désirent ou non cultiver des aliments sur ces espaces urbains. La réappropriation de ses lieux souvent délaissés ou sous-utilisés comblent ainsi le manque d'espaces dont souffre l'arrondissement (Leclerc-Marceau, 2016). Réaménager une ruelle retire un peu d'espace à la voiture pour en redonner à l'H.

En ce qui concerne les toits verts, l'arrondissement du PMR ne peut pas l'exiger puisque leur construction est du ressort de la Régie du bâtiment du Québec⁵⁶. Même si les toits verts ne relèvent pas de règlements municipaux, l'arrondissement ne limite pas la pratique. Au niveau politique, le maire Ferrandez « reste à convaincre de l'utilité des toits verts. Il ne serait pas enclin à investir de l'argent public dans des

⁵⁶ La construction de toits verts doit respecter des critères énoncés par la Régie du bâtiment du Québec, concernant notamment : les composantes requises, les charges structurales, la résistance au soulèvement dû au vent et à l'érosion, la protection contre la propagation de l'incendie, et l'entretien (Québec, 2015b).

toits verts parce que cela ne profite pas à assez de personnes. » (Giguère, 2015)
L'arrondissement préfère donc investir dans le verdissement au niveau du sol, où les citoyens passent quotidiennement et peuvent en profiter.

Au cours des trois dernières décennies, l'arrondissement a connu une gentrification de son territoire. De nombreux projets urbains entamés par la Direction de l'arrondissement s'orientent vers la revitalisation et redéveloppement du milieu de vie, tel que le programme d'urbanisme du secteur d'emplois du Plateau-Est⁵⁷. Malgré cela, un pourcentage de la population est encore considéré comme défavorisé, ou sous le seuil de pauvreté. D'après Giguère (2015), la problématique de l'insécurité alimentaire doit être abordé dans l'arrondissement, mais sans toutefois croire que l'AU pourrait être une véritable solution à ce problème. L'arrondissement soutient des marchés fermiers pour améliorer l'accessibilité estivale aux aliments frais dans certains quartiers mal desservis du PMR. Une famille de quatre personnes, 2 adultes et 2 enfants, peuvent travailler sur leur besoin alimentaire en ayant une parcelle dans un jardin communautaire, en y ramassant une quantité adéquate de fruits et légumes durant la saison estivale. Cette famille ne peut guère survivre une année complète sur leurs récoltes; la sécurité alimentaire ne peut donc pas être évoquée pour motiver la création de nouveaux jardins communautaires, ni comme justification pour quelques bacs des Incroyables Comestibles (Giguère, 2015). Par le biais d'une parcelle, l'agriculture devient une méthode d'apprentissage pour les personnes défavorisées à récolter, à cuisiner, à apprendre comment produire quelques conserves (Ibid.). Les jardins communautaires sont donc des espaces pour sensibiliser la collectivité locale à l'AU, et ainsi apprendre les rudiments agricoles. Pour véritablement nourrir la

⁵⁷ Durant l'année 2016, l'arrondissement a collaboré avec la communauté d'affaires de l'avenue du Mont-Royal sur une série d'initiatives – l'œuvre d'art éphémère sur les échafaudages de la Caserne 26, le jardin Franchère sur un terrain vacant, l'aménagement d'un placotoir géant avec piano public et animation, et l'embellissement de la place Valentin-Jautard – à l'est de la rue de Lorimier, dans le but de dynamiser et régénérer ce secteur (d'emplois) de l'arrondissement (Le Plateau-Mont-Royal, 2016).

population de Montréal, les gouvernements doivent plutôt travailler sur la problématique de l'étalement urbain, et la perte des terres arables des Basses-terres du Saint-Laurent.

4.4.1.2 Les coordonnateurs de projets de jardin

Depuis les dernières années, l'AU est devenue une activité à la mode en milieu urbain; un désir, une volonté de la développer davantage se note sur le territoire (Winters, 2016; Seers, 2016). Due à son statut international comme modèle en AU, l'aspect agricole pourrait être plus souvent mis de l'avant par Montréal puisque la ville n'a pas toujours de solutions facilitantes (Simard, 2016). Par ailleurs, elle devrait s'inspirer des innovations déployées dans les villes – par exemple, en Asie – où les communautés n'ayant pas accès à une AU, auraient potentiellement des problèmes alimentaires (Simard, 2016). Autrement dit, l'AU sert « à manger. À la base, c'est de faire pousser des légumes » (Winters, 2016), tout en permettant aux membres jardiniers de socialiser, de passer le temps, de les tenir actifs dans la communauté (Ibid.). Elle permet de jardiner dans tous les espaces disponibles – balcon, façade de bâtiment, jardin communautaire, et même à l'intérieur de la maison – et durant la période estivale, de se nourrir en fruits et légumes (Simard, 2016). Pour Seers (2016), l'AU est principalement un loisir. Avoir un jardin communautaire⁵⁸ peut aussi être considéré comme un moyen pour s'alimenter à faible cout, ce qui n'est pourtant pas toujours une possibilité puisque la réussite d'une récolte dépend des connaissances, des ressources et de l'expérience de chaque jardinier (Ibid.). On retrouve une forte

⁵⁸ Une fois par semaine, les jardins communautaires reçoivent la visite d'un animateur horticole qui promulgue des recommandations aux membres jardiniers. De plus, les besoins de base – eau courante, outils, espace de rangement, toilette portable, fumier – sont fournis par l'arrondissement.

proportion d'âinés dans les jardins communautaires qui font de l'agriculture pour le loisir et contre l'isolement social : un jardin communautaire est un endroit où se rendre pour y être bien et côtoyer d'autres personnes ayant la même passion (Ibid.). Une transition s'est récemment entamée du jardinier-type : de retraités et personnes âgées à de jeunes professionnels et familles (Seers, 2016; Simard, 2016; Winters, 2016). Ce changement est principalement due à une effervescence généralisée pour les produits biologiques, du terroir, et une curiosité pour l'AU (Seers, 2016). Les jardins représentent ainsi la *pseudo* mixité sociodémographique du Plateau : une population plus démunie entremêlée de jeunes professionnels et de retraités (Seers, 2016). Sur le territoire de l'arrondissement, la pauvreté y est présente et consiste en des poches à visibilité réduite, à l'exception des extrémités ouest et est du Plateau où s'aperçoivent la majorité des HLM; l'arrondissement affiche plus de 200 adresses de logements sociaux sur son territoire (Winters, 2016).

Le maire Ferrandez priorise un mode de vie « vert », avec moins de voitures et plus d'arbres (Winters, 2016). Il veut diminuer le nombre de voitures, qui se campe à environ 50 %, par la promotion des transports en commun, de la marche, et du vélo d'été ou d'hiver, et par des politiques et des projets de réaménagement urbain (Ibid.). Étant principalement dus au gouvernement du Québec affirmant une nécessité à l'austérité (Seers, 2016), les compressions budgétaires se font lourdement ressentir à l'échelle locale. Attendu que le budget pour la mise en œuvre de projets n'est que de 500 000 \$ par an, le maire du Plateau est responsable de trancher sur la question des nouveaux projets dans lesquelles l'arrondissement va investir; le droit de veto lui revient sur les projets à prioriser dans l'arrondissement (Ibid.). Même si les taxes municipales augmentent à chaque année, l'arrondissement du PMR ne reçoit qu'une infime partie de cet argent de la ville de Montréal. L'absence de fonds empêche la réalisation de tous les projets, et la Direction de l'arrondissement doit prioriser.

Même si l'arrondissement fait part d'une ouverture face aux projets en AU, leur mission s'oriente davantage sur le verdissement, le réaménagement des artères principales et secondaires, le changement de la signalisation routière, le réaménagement des espaces publics, l'augmentation du patrimoine arboricole, etc. (Seers, 2016; Winters, 2016).

De surcroît, les jardins communautaires sont accablés par de longues listes d'attente, dans certains cas de plus de 400 personnes (Winters, 2016). Des regroupements citoyens font pression pour faire de l'agriculture plus spontanée, pour que l'arrondissement ouvre des parties de parc pour la culture de fruits et légumes; la demande citoyenne est donc forte, et l'arrondissement à intérêt à offrir des opportunités aux résidents (Ibid.). Même si un problème existe et doit être solutionné, l'arrondissement ne va point dépenser de l'argent et de l'énergie pour le régler, tant que la Direction n'a la confirmation que les citoyens veulent ce changement. Ces temps derniers, des discussions avaient été entamées pour la création d'un jardin communautaire dans le district de Jeanne-Mance, afin de combler un manque dans la partie sud-ouest du PMR (Simard, 2016). Malgré une forte demande citoyenne pour la création de nouveaux jardins et parcelles cultivables dans le quartier, le réseau des jardins communautaires stagne depuis de nombreuses années. Une raison pour laquelle l'arrondissement ne semble guère prioriser la création de nouveaux jardins communautaires, est que les citoyens considèrent trop souvent leur parcelle de terre comme une extension de leur propriété privée (Simard, 2016). En effet, le modèle des jardins communautaires promeut cette mentalité chez ses membres de par la création d'un espace clôturé, dissocié de l'espace public, tandis que le jardin collectif se veut plutôt un espace de partage entre ses membres (Ibid.). Ces deux types de jardins sont des modèles pouvant convenir à des besoins différents de la collectivité locale; chacun peut être à la fois intéressant et limitatif.

D'autres modèles en AU pourraient être développés dans les arrondissements de la ville de Montréal, ou en zone périurbaine (Seers, 2016; Simard, 2016) : la majorité des édifices du Plateau ont des toits plats, sous-exploités, et pourraient être réaménagés en toit cultivable. Les principaux problèmes de cette conversion sont les coûts de construction et d'entretien du toit, de même que la privatisation de ces espaces productifs. L'arrondissement du PMR pourrait aller plus loin en développant des règlementations pour la favoriser, comme le fait déjà l'arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie. Vu que l'espace urbain est presque complètement bâti et le coût foncier élevé, la condition de nouvelles constructions en banlieue devrait inclure des toits ou espaces productifs, aptes à recevoir un jardin, pour de l'AU ou du verdissement; les promoteurs immobiliers devraient obligatoirement incorporer un pourcentage minimum de leur bâti dédié à un aménagement vert (Simard, 2016). À cette date, les promoteurs immobiliers incluent rarement des espaces verts dans leurs projets commerciaux ou immobiliers. Les bâtiments de ces projets – tels que le mégaprojet du quartier Dix30 dans la couronne Sud de Montréal – ont de nombreux murs aveugles, qui pourraient potentiellement recevoir des projets de verdissement sous la forme de mosaïciculture (Ibid.).

4.4.1.3 Les organismes communautaires

L'arrondissement du PMR accueille plusieurs organismes communautaires sur son territoire, notamment le Santropol Roulant, la Maison d'Aurore et la Maison de l'Amitié. La Maison d'Aurore et le Santropol Roulant sont engagés dans la Corporation de développement communautaire action solidarité Grand Plateau (CDC-

ASGP), se composant d'environ « une cinquantaine d'organismes, majoritairement des groupes communautaires » (CDC-ASGP, 2012), et s'impliquant dans le développement social, communautaire et économique des quartiers Saint-Louis, Mile-End et PMR. Leur programme s'oriente sur la revitalisation du Grand Plateau, spécifiquement sur la sécurité alimentaire, le logement social et l'aménagement urbain. Ces organismes utilisent l'agriculture comme un de leurs outils de promotion du tissu social de la communauté du Plateau et de ses environs, à des degrés d'intensité différents.

D'après Carlo Primiani (2015), l'agriculture en ville est un moyen de socialiser – *to socialized*, de rencontrer ses voisins, ses amis, d'intégrer les nouveaux arrivants à Montréal, de les impliquer en tant que bénévoles. Le Santropol Roulant devient un point de contact, de rencontre pour les personnes nouvellement arrivées, en plus d'être un point d'accès pour les résidents de l'arrondissement, et même de la ville, pour se reconnecter avec leur système alimentaire, pour prendre en main leur alimentation (Primiani, 2015). L'agriculture permet une approche de travail social envers les citoyens du PMR engagés dans un projet d'agriculture (Cellier, 2015), et devient une activité thérapeutique, avec des bienfaits psychologiques et physiques pour ceux qui la pratiquent – en étant dehors, en mettant les mains à la terre et socialisant (Primiani, 2015). L'AU est une question de culture, pour la maintenir, puisque l'agriculture fait partie de la tradition chez certains immigrants : arrivés dans les années 50-60, les italiens se sont installés dans la Petite Italie à Montréal, amenant avec eux leur tradition de culture potagère, semer dans sa cour arrière pour récolter des produits frais à cuisiner (Ibid.). L'AU est un moyen d'unir la communauté, de promouvoir le partage et l'entraide au sein d'un quartier (Primiani, 2015). Elle permet également une réappropriation de l'indépendance et de l'autonomie des citoyens face au système agro-industriel, en leur proposant un choix entre une production

alimentaire biologique ou conventionnel (Martin, 2016). Depuis les dernières années, l'AU connaît une effervescence sur le territoire montréalais. Néanmoins, un grand nombre de personnes n'ont pas suffisamment confiance en eux pour avoir leur propre jardin (Primiani, 2015). Les citoyens viennent donc dans les jardins du Santropol Roulant comme bénévoles pour apprendre à jardiner (Ibid.).

Quand le mouvement de l'AU a commencé à Montréal, la communauté agricole urbaine parlait avec un nombrilisme, et avait pour présomption que l'AU était la solution : un *silver bullet* à tous les problèmes alimentaires de la ville, en la rendant autosuffisante (Primiani, 2015). Ce nombrilisme changea pour la communauté du Roulant avec l'acquisition de leur ferme à Senneville en 2012, dans l'Ouest-de-l'Ile, prouvant qu'un mariage entre les villes et les régions était nécessaire en terme d'efficacité de la production, puisque certains aspects fonctionnent mieux en campagne qu'en ville (Ibid.). Même si l'AU joue un rôle important en tant que « point d'accès pour apprendre, pour littéralement salir ses mains [...] pour mieux comprendre le travail, l'effort qui est nécessaire pour produire des légumes » (Ibid.), le débat de transformer la ville en ressource agricole n'est pas nécessaire. Le soutien envers les producteurs à petite échelle, de proximité, doit être priorisé, tandis que l'AU fait partie d'« une solution plus large pour avoir une société qui est nourrie et saine » (Primiani, 2015). Le rôle des organismes communautaires est de pousser le discours de l'AU au-delà du jardin communautaire, de la privatisation des terrains publics pour jardiner; le rôle du citoyen en AU n'est non seulement d'avoir un jardin communautaire où il cultive sa parcelle de terre, mais aussi de proposer des solutions pour que les politiciens prennent des décisions pour aider de manière proactive le mouvement, et ainsi éliminer ou diminuer les réglementations, les contraintes sur le *où* et le *comment* de produire en ville (Ibid.). Selon Martin (2016), les citoyens tiennent à créer un milieu de vie sur le Plateau, et sont ouverts à l'idée de développer

l'AU sur le territoire de l'arrondissement. La pratique de l'AU suppose un travail substantiel, alors les questions se posent à savoir : « Qui veut le faire? Qui a le temps? Qui a l'argent? » (Martin, 2016) Sur le PMR, les jardins collectifs ne sont pas tellement utilisés étant donné que ce type de projet prend « des ressources pour le gérer [...] une volonté et des ressources pour que cela puisse réussir à long terme » (Ibid.). Nonobstant, l'AU est loin d'être une activité où tout le monde doit produire une quantité définie de légumes à chaque année; au contraire, elle s'adapte aux connaissances et moyens que chaque personne possède : « *to do it as much as they feel that they are able to or they can do* » (Primiani, 2015).

Par ailleurs, le parti Projet Montréal⁵⁹ a une forte volonté de promouvoir les initiatives *vertes* en promouvant un milieu de vie non-dominé par la voiture (Martin, 2016). Le maire Ferrandez cible le milieu de vie au cœur de leur mission qui encourage le *pedestrian family*, les cyclistes, le verdissement, pour « un mode de vie dans un certain sens local » (Primiani, 2015). L'arrondissement est un acteur qui affecte directement notre expérience du milieu de vie, dans le sens qu'il est plus proche du quotidien de ses résidents, plus micro, tandis que le municipal, provincial et fédéral sont plus éloignés et macro (Martin, 2016). Cette dissemblance entraîne des désaccords entre les paliers gouvernementaux : particulièrement entre l'arrondissement et la ville centre, de par leurs représentations divergentes de la ville et du mode de vie (Primiani, 2015). La ville doit normaliser l'AU pour qu'elle fasse partie de l'aménagement urbain et de la réglementation, pour qu'elle devienne un réflexe : lorsqu'un bâtiment est construit ou rénové, une quantité d'acres devrait être ajoutée en AU (Martin, 2016). Ce faisant, la Direction du PMR soutient les initiatives en AU – tel que le jardin du Santropol Roulant – et même les appuie au niveau politique et financier. La Maison de l'Amitié entretient également une bonne relation

⁵⁹ Le parti politique Projet Montréal représente l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

avec l'arrondissement qui soutient leur marché fermier : de juin à novembre, deux fois par semaine, au métro Laurier, en face de l'église. De 14 à 18 producteurs viennent des alentours de Montréal, à moins de 50 km, pour vendre leurs produits, encourager l'achat local et animer l'espace public (Martin, 2016). L'arrondissement met ainsi en valeur l'agriculture de proximité à travers le développement de marchés fermiers (Primiani, 2015), particulièrement dans les secteurs de l'arrondissement où l'offre est limitée, ou considérée comme marécage alimentaire⁶⁰. Les organismes communautaires utilisent le thème agricole pour travailler sur le problème méconnu de la pauvreté : environ 30 % de la population totale du PMR est considérée sous le seuil de pauvreté⁶¹ (Martin, 2016). Les districts électoraux de Lorimier et Jeanne-Mance, spécifiquement le ghetto McGill et le Plateau-Est, se distinguent par une forte concentration de leur population sous le seuil de pauvreté. Le ghetto McGill se caractérise par une majorité d'étudiants qui fréquentent les institutions universitaires environnantes (McGill, UQAM) (Ibid.).

Depuis les 15 dernières années, la gentrification du PMR accentue les disparités socioéconomiques dans le quartier, en la cachant derrière une multitude de restaurants, bars et cafés, de centres de yoga, de parcs, de boutiques qui attirent un modèle-type de citoyens, notamment de jeunes professionnels célibataires (Primiani, 2015), principalement d'origine française (25 %) (Martin, 2016). La pauvreté est encore bien présente dans l'arrondissement, quoique moins perceptible que précédemment. Elle se démarque par la présence de HLM; la majorité se situe sur

⁶⁰ Le terme marécage alimentaire, également connu sous la dénomination de désert alimentaire, fait référence à un accès restreint à des aliments de qualité ou frais, ainsi qu'à une forte concentration d'aliments à haute valeur énergétique et de restaurants de *fast food* (Bohigas, 2014; Géoconfluences, 2016).

⁶¹ Le seuil de pauvreté fait référence aux seuils de faible revenu, c'est-à-dire à « des limites de revenu en deçà duquel une famille est susceptible de consacrer une part plus importante de son revenu à l'achat de nécessités comme la nourriture, le logement et l'habillement qu'une famille moyenne. » (Statistique Canada, 2015b)

l'axe est-ouest du boulevard Saint-Laurent et de la rue Saint-Denis, et l'axe nord-sud des rues Saint-Grégoire et Sherbrooke, avec quelques exceptions dans le Plateau-Est, logeant principalement des familles, couples et personnes seules, mais également des personnes âgées, des logements adaptés, et une résidence avec services (OMHM, 2016). Au nord de la rue Roy Est, des HLM pour les familles, couples et personnes seules (Ibid.) se situent, assez dissimulés, à l'arrière des bureaux du Santropol Roulant : « dans notre allée, on trouve souvent des seringues [...] La drogue existe dans toutes les classes [sociales], mais les gens qui vont se piquer dans une allée, c'est clairement une association à la pauvreté. » (Primiani, 2015) Cette problématique socioéconomique qu'est la pauvreté affecte donc des secteurs spécifiques du PMR.

4.4.1.4 Les citoyens du Plateau-Mont-Royal

L'AU est « le droit d'être dehors » (Rouette-Tétreault, 2015), le contact avec la N, pour découvrir ou redécouvrir d'où provient chaque aliment, le long processus – graine, pousse, plant – avant que l'aliment soit prêt à manger. D'après Rouette-Tétreault (2015), l'agriculture est un outil de sensibilisation à l'environnement, par son importance en tant qu'écosystème urbain – terre, eau, insectes – en plus d'être le point de départ de la vie, de la base de l'alimentation. L'idée derrière l'AU n'est point de nourrir la population de Montréal, mais de donner un contact avec la N et d'apprendre à jardiner (Ibid.). Pour Cellier (2015), l'AU est une thérapie, un soutien psychologique qui aide à se remettre d'une dépression, d'un *burn-out* professionnel, par l'intermédiaire d'une communauté centrée sur l'activité agricole. Avec l'intérêt grandissant pour l'AU, les jardins communautaires se caractérisent par de longues listes d'attente dans le PMR. Pourtant, la plupart des citoyens qui reçoivent un lopin

de terre dans un jardin ne savent pas nécessairement cultiver et doivent expérimenter; quand un citoyen ne prend pas soin de son jardin communautaire, le lopin s'assèche et perd de sa beauté (Ibid.). Avoir un jardin nécessite du temps, de la générosité, de la curiosité, de la volonté à se déplacer, de la patience pour prendre soin de ses plants (Ibid.). Dans les premiers mois, les nouveaux jardiniers abandonnent souvent leur jardin par découragement ou manque de temps (Ibid.).

Durant la consultation publique, des membres du jardin de Lorimier ont dénoncé le manque d'équité et l'absence de consultation de la part de l'arrondissement dans la prise de décisions et l'élaboration de politiques régissant leur activité (Cédras, 2012).
La gestion de la ville :

[P]our nous est ressenti comme un déni de la volonté démocratique qui s'exprime lors de notre assemblée générale. Cette absence de consultation est ressentie aussi comme la négation de notre gestion quotidienne qui se fait en consultation avec les membres du jardin (Ibid.)

De surcroît, une nouvelle division des jardinets a été créée. En 2011, la ville a divisé 9 jardins pour en faire 18 demi-jardins, et en 2012, la ville a divisé 15 jardins pour en faire 30 demi-jardins. Selon les membres jardiniers, les décisions de l'arrondissement ont causé des problèmes : un manque d'équité, un accroissement de achalandage du jardin et une utilisation intensive des services. Le manque d'équité entre les membres jardiniers est causé par leur clivage en trois catégories : les membres qui ont un jardin selon les anciens critères, les membres qui se sont vus attribuer un demi-jardin, et les co-jardiniers qui participent à un jardin ou demi-jardin sans aucun statut (Ibid.). Avec les 124 espaces de jardinage (Ville de Montréal, 2016c), une moyenne de 1,6 personnes par jardinets se dénombre (conjointes, amis, famille), faisant une occupation

d'environ 230 à 250 personnes, et en y rajoutant les co-jardiniers, un achalandage d'environ 310 à 330 personnes (Cédras, 2012). De ce fait, les services offerts – toilettes, outils de jardins – se retrouvent sur-utilisés causant des bris plus fréquents du matériel (Ibid.).

D'après Rouette-Tétreault (2015), les jardins communautaires ne peuvent pas répondre à la demande en AU. À part la création de nouveaux jardins communautaires et étendre les jardins collectifs, les possibilités sont limitées sur le territoire du PMR, ceci étant causé principalement par le cadre bâti. L'accès à une terre n'est point toujours possible, ni à un balcon. Nonobstant, l'arrondissement pourrait permettre des poules en ville, et réserver des terrains en friche pour faire de nouveaux jardins (Rouette-Tétreault, 2015). Au niveau légal, la Direction peut aider et même faciliter la consolidation de projets en AU pour des petites entreprises, des coopératives et des organismes à but non-lucratif (OBNL); elle peut également soutenir des regroupements à l'implantation de jardins temporaires sur des terrains vacants, en agissant à titre d'intermédiaire auprès des propriétaires de ses espaces (Ibid.). Aucune législation n'empêche les citoyens de cultiver les carrés d'arbres, bien que la propreté – matières fécales, urines animales, déchets – démotive un certain nombre de résidents à le faire (Cellier, 2015; Rouette-Tétreault, 2015).

Le PMR est reconnu pour son mode de vie, sa manière de vivre : « [...] on marche, on fait notre épicerie à pied, on essaie de cuisiner » (Cellier, 2015). Les citoyens du quartier doivent généralement cuisiner puisqu'il y a une culture assez raffinée des aliments (Rouette-Tétreault, 2015). De manière générale, les citoyens ne déménagent pas du quartier sauf pour des raisons monétaires. Le PMR attire par sa vie communautaire, son « village dans la ville » (Ibid.). Bien que les jardins

communautaires aillent une vie de quartier de par leurs activités en saison estivale⁶² (Rouette-Tétreault, 2015), le sentiment d'appartenance au Plateau se lie davantage au confort qui s'articule autour de sa sécurité, ses services, ses restaurants et cafés, sa tranquillité, son verdoisement, et finalement à ses jardins communautaires (Ibid.). La réputation et le caractère unique du Plateau proviennent de ses petits commerces qui créent la vie de quartier comme dans le Mile-End (Ibid.). En effet, les citoyens du PMR n'apprécient pas l'arrivée de grosses chaînes de commerce dénaturant la qualité de leur vie de quartier, puisqu'ils mettent en danger les petits commerces et amènent des produits de moindre qualité (Ibid.).

Les citoyens de l'arrondissement démontre une forte préoccupation envers la pauvreté cachée du PMR, puisque vivre sur le Plateau ne signifie pas être bien habillé et nanti (Rouette-Tétreault, 2015). À priori dissimulée, la pauvreté touche un grand nombre de personnes, notamment les personnes âgées et les retraités, les travailleurs autonomes [des arts et des communications], les jeunes professionnels, les familles et les étudiants (Ibid.). La génération des jeunes professionnels de 25-34 ans est « souvent dans le même créneau que [leurs] parents parce qu'[ils] profitent de leur patrimoine » (Rouette-Tétreault, 2015) social et culturel, économique et financier. D'après Cellier (2015), le jardin de la Maison d'Aurore attire des citoyens avec « une forme d'éducation, mais ils n'avaient pas d'éducation agricole. Il y avait autre chose dans leur vie. Donc il faut combler ce vide. » (Cellier, 2015) Il y a une nécessité « de travail d'éducation populaire à faire dans le quartier » (Ibid.) du Plateau-Est. Chaque jardin communautaire [et collectif] a des dynamiques internes qui leur sont propres; elles dépendent principalement des individus qui le composent. Pour améliorer la situation de cette pauvreté qui dérange, les élus de l'arrondissement du PMR « vont

⁶² Dans le jardin de Lorimier, les activités de la saison estivale sont la fête de la famille et jardin des enfants, et la fête des récoltes (Jardin de Lorimier, 2016).

essayer d'aider les organismes communautaires du coin » (Ibid.). La Maison d'Aurore reçoit en effet des subventions de l'arrondissement pour son fonctionnement et ses activités dans la communauté. Pour certains citoyens, cette méthode n'est pas suffisante puisqu'« il y a une pauvreté qui va s'installer bientôt, avec le vieillissement de la population [...] l'argent manque. C'est toujours une question d'argent. » (Ibid.) Or, les compressions budgétaires affectent déjà de nombreux organismes communautaires à travers le PMR qui dépendent entièrement de ses subventions pour survivre. Les subventions de la Maison d'Aurore ont été coupé depuis l'année 2015 « [...] parce que d'autres organismes sont plus dans le besoin que nous [...] on ne veut pas aller chercher de l'argent ailleurs, sinon on va se faire couper encore plus. » (Cellier, 2015) Le fait d'investir collectivement dans des projets en économie sociale, avec l'aide d'initiatives en AU, pour ainsi former une main d'œuvre qualifiée pourrait « augmenter la qualité de vie des gens [dans le quartier], c'est exponentiel. » (Ibid.) Dans un quartier, ce type de projet permet également une forme d'éducation, soit une éducation agricole. Améliorer la qualité de vie des citoyens n'aide pas seulement les travailleurs, mais toute la population.

4.4.2 Acteurs externes

Les acteurs externes sont indirectement liés à la problématique de l'AU sur le territoire du PMR. Néanmoins, leurs représentations, leurs dynamiques territoriales et leurs jeux de pouvoir ont un impact détourné, bien que parfois significatif à l'échelle locale. La Ville de Montréal, les organisations non-gouvernementales et les arrondissements de la ville de Montréal interagissent entre eux, de manière multiscalaire et transversale. De plus, ces trois groupes d'acteur sont inévitablement associés à l'intégration, à divers degrés d'importance, de l'AU sur le territoire

montréalais. Les représentations de ces acteurs sont un assemblage de leur position professionnelle et de leur vision personnelle du territoire en relation avec l'AU.

4.4.2.1 La Ville de Montréal

La ville de Montréal est responsable du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (2015b) et du Plan d'urbanisme (2004b, 2004c), tandis que les arrondissements sont responsables de leur règlement d'urbanisme (Côté, 2016). En janvier 2015, la ville de Montréal a adopté un nouveau Schéma d'aménagement et de développement de Montréal. En ce qui concerne leur position envers l'AU et l'AP, la ville centre s'oriente vers la protection et mise en valeur de la zone et des activités agricoles en misant sur la multifonctionnalité de l'agriculture (Ville de Montréal, 2015c). En effet, les terrains utilisés pour l'AU et l'AP sont maintenant intégrés à la trame verte de l'agglomération, tout autant que « les éléments naturels du territoire, soit les bois, les milieux humides et les friches naturelles, par les arbres urbains qui forment la canopée » (Ibid.). Dans le cas des activités agricoles hors de la zone agricole, les objectifs du Schéma d'aménagement sont de « maintenir la zone agricole dans ses limites actuelles et y favoriser l'utilisation prioritaire du sol à des fins agricoles; augmenter la superficie des terres cultivées en zone agricole, en respectant les milieux naturels; assurer une cohabitation harmonieuse des usages agricoles et non agricoles; soutenir l'agriculture urbaine » (Ville de Montréal, 2015c). En ce qui a trait aux interventions proposées par la ville, le schéma propose de « se doter d'outils règlementaires qui favorisent et encadrent le développement de l'agriculture. » (Ibid.) Dans le Plan d'urbanisme de Montréal, en vigueur depuis décembre 2004, l'AU se retrouve dans la section des parcs et espaces verts. La ville de Montréal élabore les lignes directrices, tandis que la réglementation

relève des arrondissements. La ville centre peut néanmoins avoir un impact à l'échelle locale dans la mesure où les arrondissements dépendent de sa vision pour élaborer leurs règlements (Côté, 2016). D'après Montréal Durable 2016-2020, la ville de Montréal intègre brièvement l'AU dans son plan d'action de développement durable, par l'intermédiaire d'organisations partenaires⁶³ qui soutiennent l'accès à une saine alimentation et à l'AU (action 15) et de l'administration municipale qui intègre l'AU et les saines habitudes de vie à l'ADN des quartiers (action 12) (Gagnon, 2016). Les actions à entreprendre par l'administration municipale sont spécifiées, comme suit :

[1] Consacrer près de 1 M\$ des enveloppes actuellement destinées à appuyer financièrement les organismes communautaires pour soutenir des projets locaux favorisant l'adoption de saines habitudes de vie (saine alimentation et activité physique);

[2] Adopter une politique alimentaire municipale destinée aux installations culturelles, sportives et administratives municipales. (Gagnon, 2016)

La première action devrait recevoir 226 000 \$ en 2016, et 904 000 \$ en 2020. Bien que la question de la biodiversité, des espaces verts et des milieux naturels soit bien intégrée dans le Schéma d'aménagement et dans le Plan de développement durable, l'AU n'y est pas encore aisément intégrée (Côté, 2016). En effet, l'objectif de soutenir l'AU est difficilement quantifiable et n'empêche point les nuisances; dans un autre 10 ans, peut-être sera-t-il mieux intégrer dans le schéma (Ibid.).

Présentement, la Ville de Montréal anime le Comité de travail permanent de la collectivité montréalaise en AU (CTAU) qui se rassemble sur la thématique de l'AU

⁶³ Les organisations partenaires ne sont point nommées dans Montréal Durable 2016-2020.

de 3 à 4 fois par année⁶⁴ (Primiani, 2015), et regroupe environ 30 acteurs⁶⁵. À l'échelle internationale, la ville de Montréal fut également sollicitée par la ville de Paris pour le partage de bonnes pratiques. Des représentants de la ville de Montréal vont à Paris une année sur deux pour un échange normé à l'intérieur d'un protocole (Ménard, 2016). Ce réseau d'échanges professionnels était à priori basé sur la biodiversité en ville. À la suite d'une demande de Paris, il a été élargi à l'AU et aux toits végétalisés (Côté, 2016). À l'échelle nord-américaine, la Division du développement durable de Montréal a également intégré le réseau américain USDN (*Urban Sustainability Director Network*), plus précisément le sous-groupe *Food Network*, où des échanges ont lieu sous la forme de *webinaires* (Côté, 2016). Les échanges se centrent occasionnellement sur l'AU, sur les innovations agricoles dans une ville américaine en particulier – Atlanta, San Francisco, Los Angeles, etc. À l'échelle locale, l'existence d'un réseau en AU se résume à des rencontres informelles entre les arrondissements voulant faire progresser la réglementation en AU (Ibid.). Les échanges se limitent à la volonté de chaque arrondissement à faire avancer la cause de l'AU sur leur territoire. Dans ce contexte, l'arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie fut le premier à changer sa réglementation pour des toitures blanches ou végétalisées lors de la réfection de toits, de promouvoir un règlement en faveur de l'AU commerciale en désignant des zones pour de l'aquaponie, de l'aquaculture et de l'AU, et de clarifier la question des serres urbaines (Côté, 2016). Sur l'île de Montréal, cet arrondissement est considéré le pionnier en matière de réglementation favorable à l'AU. Les arrondissements peuvent ainsi s'en inspirer, bien qu'il existe

⁶⁴ Le dernier compte rendu du comité de travail en ligne remonte au 6 octobre 2015 (Montréal, 2015c).

⁶⁵ Les rencontres organisées par le Comité de travail permanent de la collectivité montréalaise en AU regroupent des représentants de la ville de Montréal (Direction de la diversité sociale, Direction du développement durable, Direction des grands parcs et du verdissement, Direction de l'urbanisme et du développement économique, Service de la qualité de vie, Jardin botanique), du Conseil régional de l'environnement de Montréal, du CRAPAUD/LAB-AU, de la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, du Groupe de travail en AU (GTAU), de la MAPAQ, du Centre d'écologie urbaine de Montréal, du D-3-Pierres, du Marché Solidaire Frontenac et Rencontres-Cuisines, de l'arrondissement CDN-NDG, de la Conférence régionale des élus de Montréal, des Fermes Lufa, d'Alternatives et du Santropol Roulant.

toujours des interdictions de jardin, de planter en façade dans certains arrondissements. Les règlements de base sont souvent des copier-coller du règlement d'urbanisme de la ville centre, qui vont ensuite être modifiés (Ibid.). Les réglementations varient généralement dans chaque arrondissement. Leurs modifications dépendent du *leadership* de leur maire d'arrondissement et de leurs élus. Par exemple, le maire de la ville de Côte-Saint-Luc a exercé un fort *leadership* sur la question d'une saine alimentation et de l'AU : en une année, l'arrondissement a eu une politique, des ressources et des jardins. En politique, ce type d'intervention *top-down* provoque une conjoncture pour la réalisation et l'avancement d'un tel projet; à contrario, le *leadership* de la consultation publique en AU est venu d'une demande citoyenne à la ville de Montréal – *bottom-up*. Depuis cette initiative citoyenne, la ville centre a créé des tables de concertation sur le sujet de l'AU et travaille sur sa réglementation. En 2016, la Ville de Montréal s'est mandatée de travailler sur la question de l'apiculture urbaine avec l'aide du MAPAQ⁶⁶ et des arrondissements (Côté, 2016). Ils veulent en arriver à un cadre réglementaire pour permettre aux arrondissements de mieux encadrer des activités comme l'apiculture urbaine sur leur territoire; leur prochain mandat sera ensuite l'encadrement des serres urbaines et de la vente locale d'aliments. D'après Côté (2016), la ville centre travaille sur plusieurs niveaux : 1) la ville concerte avec les organismes locaux, entre autres à travers le CTAU, et puis 2) la ville fait un travail de concertation à l'interne avec les arrondissements, dans le but de faire avancer les projets.

La Ville de Montréal se confronte à un dilemme en ce qui concerne l'implantation de l'agriculture en milieu urbain. Les réticences proviennent principalement du fait de sa

⁶⁶ Le MAPAQ a publié en mai 2017 son Guide de l'agriculteur urbain, qui donne des renseignements utiles afin de : cultiver des fruits, des légumes, des fines herbes, etc., créer ou utiliser les espaces verts de votre ville, faire prospérer vos cultures, élever des animaux en ville, développer une agriculture écologique, adaptée à votre environnement, obtenir de l'information sur la sécurité et la salubrité des aliments, connaître la réglementation en vigueur (Québec, 2017b).

nouveauté; pour de nombreux citoyens, l'agriculture est une activité réservée à la campagne, marginale et déconnectée (Côté, 2016). La réalisation d'un projet en AU dépend des valeurs de chaque individu engagé dans le processus décisionnel. En tant qu'institution publique où il y a une hiérarchie des prises de décision, le *leadership* politique doit également être pris en considération. S'il y a conjoncture, les projets seront plus faciles à élaborer sur le territoire montréalais. La Ville de Paris est un exemple de ce *leadership* et volonté politique : après leur visite à Montréal en 2015, la ville a décidé de végétaliser 100 hectares de toitures et murs, dont 30 % dédiés à l'AU (Ibid.). Cette commande est venue du politique, qui a ensuite percolé et été mis en pratique par les services de la ville. Dans le cas de Montréal, le maire Coderre est favorable aux projets en AU (Ibid.), comme il l'a déclaré en juin 2014 devant des représentants des jardins communautaires et d'organismes œuvrant en AU et DD :

L'agriculture urbaine suscite un réel engouement auprès d'un nombre croissant de Montréalais et d'organisations publiques, privées et communautaires. La Ville de Montréal, pour sa part, compte l'agriculture urbaine comme partie intégrante de ses démarches en développement durable. Les nombreux jardins communautaires et jardins collectifs occupant plus de 12 000 jardiniers font de notre ville une pionnière en la matière. Il était donc important de mettre l'emphasis sur le sujet de l'agriculture urbaine à l'hôtel de ville (Ville de Montréal, 2014a).

En effet, la ville installe sur la terrasse de l'hôtel de ville des bacs de plantes comestibles – bettes à carde, melons, plants de tomates – où les événements protocolaires ont lieu (Côté, 2016). Les contenants sont entretenus par les jardiniers de l'arrondissement Ville-Marie (Ibid.). En 2016, le gouvernement du Québec a annoncé sa Stratégie de soutien de l'AU⁶⁷ (Québec, 2017). De plus, la Ville de

⁶⁷ La Stratégie de soutien de l'AU « contient des mesures visant la sensibilisation des citoyens à la pratique de l'agriculture urbaine, l'accompagnement des acteurs municipaux et l'appui des entreprises bioalimentaires, de façon qu'elles profitent pleinement du potentiel qu'offre ce secteur d'activité »

Montréal a récemment créé un partenariat avec le MAPAQ et l'UQAM pour la mise en place du Carrefour de recherche, d'expertise et de transfert en AU (CRETAU), dans le but de :

[F]avoriser le transfert des résultats de recherche aux entreprises commerciales et aux entreprises d'économie sociale [et de] développer le réseautage entre les différents acteurs de l'agriculture urbaine au Québec, au Canada et à l'étranger. (Québec, 2017)

Depuis les dernières années, le contexte économique de la ville est affecté par des coupures budgétaires causées par des compressions budgétaires provinciales. Cette situation entraîne des coupures de personnels, de ressources et de programmes, restreignant la mission traditionnelle de la ville – les déchets, l'eau, etc. Le mandat de la ville centre en AU s'oriente davantage vers de la coordination que le développement de nouveaux jardins, attendu que la ville n'a guère le budget, ni les compétences pour le faire (Côté, 2016). La gouvernance revient ainsi aux arrondissements. Des équipes de travail avec des responsables innovateurs peuvent aller plus aisément chercher du financement pour mettre en valeur leur vision, et ainsi développer un dossier (Ibid.). Depuis 2015, la Ville de Montréal investit plus de 50 000 \$ par année pour le fonctionnement du projet Cultiver l'espoir; plus de 100 000 kg de légumes biologiques cultivés seront réparties « entre les banques alimentaires Mission Bon Accueil, Moisson Montréal et Jeunesse au Soleil pour nourrir 25 000 familles démunies de Montréal et pour vente dans les magasins Metro et Super C du Québec, afin de permettre l'autofinancement du projet. » (Regroupement Partage, 2015) Sous la supervision du Regroupement Partage, D-3-Pierres⁶⁸ cultive quatre variétés de légumes racines – betteraves, carottes, choux et rutabagas – dans le parc-

(Québec, 2017a). Elle est dotée « d'une enveloppe budgétaire de près de deux millions de dollars répartie sur une période de trois ans » (Ibid.).

⁶⁸ D-3-Pierres est une entreprise d'insertion sociale en agriculture (Regroupement Partage, 2015).

agricole du Bois-de-la-Roche, situé sur les terres appartenant à la Ville de Montréal dans l'Ouest-de-l'Ile (Côté, 2016). Le projet intègre la notion de solidarité et d'utilité social (économie sociale) en lien avec l'AU, ainsi que le respect des valeurs environnementales pour le bénéfice de la collectivité montréalaise. Dans les marchés de niche, l'AU peut être rentable : l'exemple de Cultiver l'espoir démontre que la production de légumes de conservation, pouvant être écoulés durant l'hiver, dont une partie s'en va sur le « marché bio » et une autre partie à des organismes en sécurité alimentaire, peut devenir rentable à long terme (Côté, 2010). Aux États-Unis, la crise financière de 2009 a provoqué une crise de pauvreté chez des communautés locales où un besoin alimentaire s'est développé. Beaucoup de projets en AU ont vu le jour aux États-Unis à cette époque; la production alimentaire à moindre coût est devenue une nécessité – tel en est le cas de la ville de Détroit⁶⁹.

Durant la consultation publique, une demande citoyenne avait été faite pour développer un usage ou une affectation en AU à Montréal – comme le fait déjà la Ville de San Francisco en permettant un usage AU en zone résidentielle pour les jardins de moins d'un demi-hectare, et en zone commerciale et industrielle pour les jardins de plus d'un demi-hectare (SFUAA, 2011). Étant donné qu'un zonage agricole, comme un zonage parc, enlève toutes les possibilités de développement économique d'un terrain, la ville de Montréal a des réticences à changer les règlements de zonage. Les bonnes terres en milieu urbain sont ainsi en compétition pour leur usage économique du sol, dont « les gouvernements municipaux sont les arbitres entre plusieurs acteurs. » (Côté, 2016) Même s'il faudrait pérenniser tous les projets en AU, au même titre que les jardins communautaires, la Division de l'urbanisme de Montréal n'est guère prête à décréter un zonage agricole ou un

⁶⁹ Le *Michigan Urban Farming Initiative* a développé le premier *sustainable urban agrihood* dans un quartier du *North End* à Détroit; ce projet positionne l'AU comme élément central d'un développement urbain à usage mixte (Michigan Urban Farming Initiative, 2016).

usage/affectation en AU des espaces pour des raisons de développement économique. Certains terrains pourraient être disponibles pour la pérennisation de l’AU, tels que les terrains de communautés religieuses, les terrains d’université, les terrains de commissions scolaires, etc. Ces terrains ne sont pas nécessairement du ressort de la ville de Montréal, et « dépend[ent] entièrement de la volonté de ces acteurs à collaborer. » (Côté, 2016) Cette collaboration entre la ville, les arrondissements et tout type d’organisations dépend des positions de chaque acteur impliquées dans la réalisation d’un projet, facilitant ou non un partenariat pour la création d’un projet en AU. Le contraire provoque ainsi des difficultés à trouver un consensus et débiter sa mise sur pied, au point de le faire stagner pendant de nombreuses années : le cas du parc Angrignon⁷⁰ en est un exemple. Dans tout type de projet, la volonté politique se doit d’être intentionnée vers la réalisation du projet. Or, les projets en AU rentrent directement en compétition avec d’autres usages sociaux ou économiques, qui vont être plus souvent priorisés, tels que la construction immobilière et commerciale – bureaux, condos, HLM, etc. (Côté, 2016). Dans de nombreux cas, l’investissement financier dans un projet agricole en ville ne se restitue guère aux arrondissements, ni à la Ville de Montréal. L’AU superposée à d’autres usages en employant la cinquième façade⁷¹ comme espace de culture, l’usage du sol en est augmenté (Côté, 2016). Quelques exemples de ce type d’agriculture sur toit s’observent à Montréal : l’hôtel Fairmont The Queen Elizabeth (Singer, 2011), l’hôtel Hyatt et le Palais des congrès. Pourtant, les entreprises privées qui investissent dans les toits verts ou de manière générale en AU sont encore marginales. Le Palais des congrès, qui permet Culti-Vert en partenariat avec la Ligne verte, Miel Montréal et projet VERTICAL (Palais des congrès de Montréal, 2017) à entreprendre des projets-pilotes innovateurs de démonstration sur leur toit, en trouve leur intérêt parce qu’il récupère les aliments produits pour les intégrer dans leur cuisine (Côté, 2017). Au centre-ville de Montréal,

⁷⁰ Pour le cas du parc Angrignon, voir la section : L’agriculture urbaine est-elle un objet de conflits ou de rivalités?

⁷¹ La cinquième façade est une référence au toit des immeubles.

les toits sont privilégiés aux jardins communautaires à cause de la densité du cadre bâti et des sols contaminés. L'implantation d'un nouveau jardin stagne à cause de la contamination des sols, de l'indisponibilité de terrains publics et du manque de financement. Même si le terrain n'était pas contaminé, la nécessité d'une volonté politique est nécessaire du fait que l'installation d'un jardin coûte cher et n'amène aucun profit pour l'arrondissement (Beausoleil, 2015). Dans les années 80-90, l'objectif de la ville de Montréal était de mettre des jardins communautaires dans tous ses arrondissements (Ibid.). Depuis cette époque, la ville a délégué les responsabilités des jardins communautaires à la Direction de chaque arrondissement.

4.4.2.2 Les organisations non-gouvernementales

L'AU joue un rôle central dans la production alimentaire (Lauzon, 2015). Des projets inspirants en AU « nourrissent des volontés citoyennes à avoir des projets de jardin dans leur milieu de vie » (Ibid.); ils ont pour but de rapprocher les citoyens à la production alimentaire, pour avoir un contact avec la N en ville (Ibid.) Bien que la ville fait partie intégrante d'un écosystème – de la N en ville, l'AU est « une manière de favoriser cette nature en ville, en plus de jouer une fonction dans notre alimentation. » (Lauzon, 2015) En outre, l'AU permet de rapprocher l'agriculture du citoyen et de la ville, d'entretenir des circuits courts, de favoriser les échanges de connaissances entre les citoyens, d'encourager l'émergence de solutions pour cultiver sur des petites surfaces, ainsi que de créer un réseau dans la ceinture agricole autour des grandes villes pour faciliter une agriculture locale, en consommation locale (Archambault, 2015). Le Mange Trottoir est un exemple de ce type de partenariat : des producteurs exposant au marché Jean-Talon ont acceptés de leur fournir des

plants et semences à rabais, et même dans certains cas gratuitement, parce qu'ils aiment cette initiative et veulent l'appuyer (Ibid.). De plus, l'agriculture en ville rend la ville plus vivable et viable; les citoyens ont un besoin fondamental d'être en relation avec la N, « *to be close to soil, to touch soil, to touch plants, to care for plants* » (Stiff, 2016). La ville a une tendance vers les surfaces imperméables – asphalte, béton, ciment – et elle tend vers une toxicité et une non-durabilité, puisqu'elles consomment une quantité considérable de ressources non-renouvelables (Ibid.). Par ailleurs, la ville n'intègre guère la N dans son schéma de fonctionnement. La principale raison du pourquoi la ville est recouverte de surfaces imperméables, est qu'elle priorise les transports routiers – tels que l'automobile et le camion – au lieu de la végétation et des citoyens (Ibid.). Il faut réorienter la ville pour qu'elle devienne plus viable et vivable : « *If we have a green city, we have a healthy city* » (Stiff, 2016). En créant un espace agréable et relaxant qu'est un jardin, la ville devient un espace sain, productif et plus sécuritaire, fondement pour une société saine – « *healthy society* » (Ibid.). À travers leurs interactions avec ces espaces, les collectivités locales développent une relation différente à la N; en d'autres termes, « *caring for plants is just training for caring for the world, caring for people, being more attentive and careful* » (Ibid.). En outre, l'AU est un outil multifonctionnel : elle peut être politique par la revendication et réappropriation des espaces publics et citoyens (Vermette, 2016), et l'augmentation des espaces verts, ou bien éducative et sociale par la sensibilisation et l'éducation citoyenne à l'environnement (Lauzon, 2015), ou bien économique, d'insertion et de thérapie (Vermette, 2016) – pour ses bienfaits physiques et psychologiques. Pour Stiff (2016), avoir un jardin est une manière de relaxer et méditer. L'AU met l'H en relation avec la terre et les plantes; elle provoque ainsi la création de communautés où les citoyens peuvent se réunir et échanger (Ibid.). Néanmoins, la fonction centrale de l'AU est alimentaire (Vermette, 2016). L'idée derrière l'AU est d'avoir une production alimentaire, dans l'optique de compléter l'approvisionnement des citoyens en aliments frais et de qualité.

Malgré la couverture médiatique reçue en 2012, l'AU semble encore bien méconnue. D'après Chahine (2016), la question des jardins communautaire, des jardins collectifs, d'un projet d'entrepreneuriat ou d'économie sociale, de commercialisation communautaire, n'est pas souvent abordée : la majorité des citoyens ne semblent pas connaître l'AU, tandis que l'agriculture rurale est bien connue par la population générale. En 2012, l'OCPM a fait un rigoureux travail de compréhension sur l'état de la situation en AU à Montréal : « Concrètement, qu'est-ce qui se passe aujourd'hui, je ne suis pas tant fière des résultats [de la Consultation publique] ... » (Vermette, 2016). La position de la ville centre apparaît mitigée aux acteurs engagés en AU : elle ne semble ni pour, ni contre (Duchemin, 2016). Selon Vermette (2016), le maire Coderre est pour les projets en AU « parce qu'il n'est pas contre la vertu ». Bien qu'il soit favorable aux projets en les finançant et les encourageant, le maire n'empêchera pas pour autant le développement économique et immobilier dans la ville (Ibid.). Même si l'intention et la volonté sont présentes, la ville centre est rendue au point où elle doit entreprendre des actions concrètes en AU, autant dans son positionnement que dans son engagement réel (Chahine, 2016). La ville de Montréal doit ainsi se doter d'une réglementation et d'une politique, qui doit s'inscrire dans son schéma d'aménagement et son plan d'urbanisme.

Le projet de ferme urbaine au parc Angrignon (Arrondissement Le Sud-Ouest, 2016) témoigne que les processus municipaux sont lents et doivent passer à travers une multitude de comités en lien avec la réglementation, le financement et la bureaucratie pour être autorisée : ce processus donne l'impression que l'administration municipale est une « coquille vide » (Lauzon, 2015). Ce sentiment d'inertie de la ville est partagé par de nombreuses ONG impliquées dans la mise sur pied de projets en alimentation ou en AU. Jusqu'à présent, les paliers gouvernementaux – la Ville de Montréal et les gouvernements provincial et fédéral – n'apportent aucun réel soutien ou vision à long

terme pour un système alimentaire complet (Stiff, 2016). En effet, le mouvement n'est guère uniforme au niveau politique; aucune politique n'est véritablement dédiée à soutenir ou faciliter l'AU (Ibid.). La ville de Côte-Saint-Luc a mis sur pied une politique orientée sur l'alimentation et la qualité de vie, telle que l'amélioration de la santé ou la diminution des *gras-trans* (Lauzon, 2015). Ce projet est-il toutefois applicable aux arrondissements de la ville de Montréal : ces derniers sont-ils prêts à emboîter le pas à cette première initiative régionale (Ibid.). D'après Archambault (2015), les arrondissements ne se parlent pas nécessairement puisque leurs politiques ne sont pas toutes uniformes; le maire Ferrandez et le maire Croteau, respectivement des arrondissements du PMR et de Rosemont-La-Petite-Patrie, ont une ouverture permettant aux citoyens d'innover et de mettre en place des projets en AU. Dans l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, sachant pertinemment que le projet du Mange Trottoir n'aurait point l'appui de la maire Samson et de son conseil, les citoyens ont fait passer leur projet – d'une manière *bottom-up* – devant le Conseil municipal de l'arrondissement pour présenter leur idée de jardin lors d'une assemblée générale (Archambault, 2015). La réalisation du Mange Trottoir⁷² passa due au fort appui qu'ils reçurent de la communauté locale : le Conseil municipale fut face au constat que les citoyens veulent ce genre de projet dans leur quartier (Ibid.). Mis à part ces trois arrondissements centraux, l'appui politique reste marginal; les arrondissements de l'ouest et de l'est de Montréal sont plus difficilement accessibles pour ce type de projet (Ibid.).

Pour mettre sur pied des projets d'envergure, l'actuel modèle politique ne le favorise pas, au point d'être complexe et prenant (Lauzon, 2015). À travers l'île de Montréal, les initiatives en AU sont présentes de manière parcimonieuse et inégale; aucune

⁷² Le projet du Mange Trottoir a reçu durant la première année une subvention du GRIP-UQAM pour faire une analyse de sol pour s'assurer de sa qualité avant d'entreprendre la culture du saillie de trottoir (Archambault, 2015).

ligne directrice n'a été émise par la ville centre (Stiff, 2016). Malgré la création du CTAU en 2013, les projets mis de l'avant avancent lentement, et même stagnent dans certains cas. Du point de vue des organisations, cet immobilisme est représenté en tant qu'une inertie, un manque d'intérêt et de *leadership* de la part de la Ville de Montréal, les obligeant à mener à bien leurs projets de manière indépendante, sans recevoir suffisamment d'aide financière et de soutien politique (Ibid.). Cette dissociation du politique et de l'alimentaire se perçoit dans les espaces publics de la ville, tels que la Place des Festivals et la Maison du développement durable, où des zones de verdissement de type décoratif ont été inclus, y délaissant l'AU dans leur conception (Stiff, 2016). L'espace en ville est particulièrement convoité provoquant ainsi des conflits d'usage : bâtir un projet immobilier pour y loger une soixantaine de personnes payant de 4 000 \$ à 5 000 \$ de taxes par locataire a plus d'intérêt financier pour une ville qu'un espace vert (Vermette, 2016). D'après Stiff (2016), les villes sont en général entre les mains des promoteurs immobiliers, en raison d'une corruption bien ancrée dans la distribution des contrats de construction. Par ailleurs, les compagnies privées désirent rarement perdre de l'argent en mettant des espaces verts obligatoires ou en construisant un toit vert. Cette problématique se reproduit dans les aménagements urbains faits par la Ville de Montréal, notamment dans la réfection des rues, où l'AU est ignorée au profit du verdissement, nonobstant des bénéfices prouvés de l'agriculture (Ibid.). Dans le cas de la rue Saint-Denis, la réfection a été appréhendée de manière similaire à l'aménagement urbain précédemment établi (Despatie, 2017), ne faisant preuve d'aucune innovation – le verdissement consiste en quelques arbres et des contenants de plantes décoratives. Un certain cynisme s'observe à l'égard de la Ville de Montréal chez certains acteurs (Lauzon, 2015; Stiff, 2016), du fait que les citoyens ne semblent pas toujours être consultés ou engagés dans le processus décisionnel de la revitalisation des espaces publics (Stiff, 2016). À travers ces discours, la ville centre ne démontre pas une réelle préoccupation pour l'environnement et les aménagements urbains innovateurs

(Lauzon, 2015). En fait, la position de la ville envers les projets en AU semble être davantage pour s'appeler de l'électorat, et ainsi en tirer partie (Ibid.).

Avec toute la couverture médiatique des dernières années, l'AU est un thème en vogue qui demande une ouverture de la part des élus municipaux (Archambault, 2015). Pourtant, un grand nombre d'acteurs sont encore sceptiques face au réel engagement des élus de Montréal et à leur désir de faire avancer la cause de la production alimentaire (Ibid.). Des élus, à l'exemple du maire Croteau de Rosemont-La-Petite-Patrie, qui encouragent leurs citoyens à pratiquer une AU dans les saillies de trottoir, prouvent une détermination politique à promouvoir cette activité urbaine; le problème provient davantage de l'absence de programmes de subvention en AU (Vermette, 2016). Aucun soutien concret n'existe pour un projet d'envergure sur le territoire (Ibid.). Pour Vermette (AU/LAB, 2017), l'arrondissement de Ville-Marie se démarque dans les questions alimentaires à l'échelle des arrondissements montréalais :

L'un de nos souhaits est que d'autres arrondissements et villes liées puissent y trouver source d'inspiration pour emboîter le pas afin que Montréal puisse se positionner au cœur de la création d'environnements favorables à la consommation d'aliments sains et locaux. En effet, la création de ces environnements ne doit pas se limiter à la volonté des commerçants privés, mais doit être une responsabilité partagée de tous. (Ibid.)

La problématique s'étend principalement à la nécessité financière qu'ont les projets en AU, souvent considérée en tant que projets en économie sociale⁷³. Pour ce type de

⁷³ L'économie sociale se caractérise comme l'ensemble des activités et organismes s'orientant vers « une économie de transformation sociale. En plus d'offrir des produits et des services, ces entreprises

projet, il y a un besoin grandissant de financement pour le simple fonctionnement de l'activité en soi. La difficulté réside ensuite dans la rentabilisation du projet. Plus souvent qu'autrement, le financement en AU est presque nul par manque de vision. Selon Lauzon (2015), les personnes employées à développer les programmes de subvention ne semblent pas avoir de vision, puisqu'il y a tellement peu de capital monétaire à partager entre les organismes qui ont l'AU au cœur de leur mission. Pour trouver du financement pour leurs projets, les organismes doivent souvent prendre des moyens détournés pour trouver des fonds, dans le but de mener à bien leurs programmes en AU (Ibid.). La Ville de Montréal pourrait facilement en faire plus pour les soutenir, notamment par des réglementations, du financement, des rencontres et comités municipaux en AU (Stiff, 2016). Le rôle de la ville est d'un part leur responsabilité de développer une réglementation favorable aux projets et d'autre part, de devenir un facilitateur pour le développement de partenariats autour de projets en AU et du système alimentaire (Chahine, 2016). Sans un financement à court et long terme, les projets en AU ne pourront innover, ni survivre bien longtemps. Dans l'ensemble, le financement dépend des mouvements de capital entre les différents paliers gouvernementaux; le budget de la Ville de Montréal découle du financement accordé par les gouvernements fédéral et provincial, et puis du comment la ville répartit son budget à l'échelle municipale (Ibid.). De plus, il faut prendre en considération le changement de parti politique au pouvoir, notamment aux niveaux de la ville de Montréal et de ses arrondissements. Les priorités du parti au pouvoir changent avec chaque mandat. Les politiciens – le maire et les élus municipaux – sont la figure visible du système qu'est la Ville de Montréal, tandis que les fonctionnaires sont largement invisibles dans ce processus (Stiff, 2016). Ces derniers font le système, puisqu'ils ne disposent pas d'un terme électoral et y restent pour une longue

ont des retombées et une forte valeur ajoutée pour nos collectivités : protection de l'environnement, réinsertion sociale et professionnelle, revitalisation de quartiers, lutte contre la pauvreté. » (CESIM, 2016)

période de temps, des fois à vie; autrement dit, les fonctionnaires vont au-delà des différents mandats d'un parti politique, d'un maire et des élus municipaux (Ibid.).

4.4.2.3 Les arrondissements de la ville de Montréal

L'AU se cloisonnait autrefois dans les jardins communautaires et collectifs. De plus en plus, les initiatives sortent des sentiers traditionnels et s'installent dans des lieux non convenus, notamment pour mettre un potager dans un saillie de trottoir, en face d'une résidence ou devant des automobiles stationnées. D'après Ménard (2016), le désir semble être de multiplier à chaque occasion possible les initiatives en AU, dans le but de la rendre identitaire à Montréal. Pourtant, les projets en AU sont en ce moment plus éclatés que consolidés sur le territoire montréalais (Ibid.). L'AU répond à priori à un courant d'aspiration montréalais. À l'encontre des villes européennes comme la ville de Paris où la culture en sol est rarissime en conséquence de leur cadre bâti densifié, les jardins communautaires de Montréal s'étaient d'abord développés parce qu'il y avait de l'espace (Thiébaut, 2016). De nos jours, l'espace est synonyme de problème dans les quartiers centraux de Montréal, dans le sens où la vision de la ville est d'augmenter leur densification pour éviter l'étalement urbain, et subséquemment de construire plus de projets immobiliers – tels que dans le quartier de Griffintown où la demande en AU est pourtant forte (Ibid.). Les jardins communautaires retiennent des espaces au sol d'une grande valeur; sur une période de 20 à 30 ans, les jardins communautaires pourraient disparaître à cause de la forte pression foncière (Ibid.), pour ainsi dire de la compétition pour l'espace foncier. Le jardin La légumière Rose-de-Lima (Arrondissement Le Sud-Ouest, 2017), situé à côté de la station de métro Lionel-Groulx en est un exemple, puisque sa pérennité dépend

entre autre de la volonté politique à le conserver sur le territoire. La possibilité serait toujours de le déplacer, tout en s'assurant de ne pas enlever 40 jardins pour en refaire 10 à deux pas d'une voie de camionnage (Thiébaut, 2016). Par ailleurs, l'arrondissement Le-Sud-Ouest, comme de nombreux autres arrondissements de la ville, a entrepris un ou deux projets d'agrandissement de jardins communautaires, nommément en reculant la clôture pour y ajouter quelques jardinets; aucun nouveau jardin n'a vu récemment le jour (Thiébaut, 2016) sur le territoire de l'île. En augmentant le nombre de jardinets par jardin communautaire, ces changements requièrent du comité de jardin une gestion plus importante en ressources humaines et financières. Avec un achalandage plus élevé dans les jardins communautaires, les bisbilles entre membres jardiniers s'accroissent, demandant ainsi au comité de jardin et à l'arrondissement un minimum de suivi pour s'assurer du bon fonctionnement de leurs jardins (Ibid.). La population du Sud-Ouest a augmenté dans les dernières années : sur 70 000 résidents, environ 3 000 s'y sont ajoutés. L'enjeu de la terre est donc une priorité dans l'arrondissement; en effet, les terrains coutent progressivement plus cher à travers l'île, mais particulièrement dans les quartiers centraux – Ville-Marie, Le Sud-Ouest, PMR, etc., et la Ville de Montréal a tendance à les vendre à des promoteurs privés au lieu de les investir dans des logements sociaux, ou bien dans des jardins communautaires où les listes d'attente y sont déjà longues (Thiébaut, 2016).

L'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a effectivement remarqué une hausse des demandes pour les jardins communautaires, et y a également autorisé les ruches et les poules (Ménard, 2016); l'arrondissement va ainsi « permettre de garder un maximum de cinq poules dans chacun de ses huit jardins communautaires. » (Mahrady, 2015) Dans l'arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie, un zonage agricole y est permis. Cette nouvelle division municipale signifie que des fermes

pourraient y être construites, ainsi que des potagers sur les toits. Sur les rues commerciales, les commerçants de fruiterie peuvent désormais avoir des potagers sur leur toit pour vendre leur production directement au consommateur (Croteau, 2016), de la vente directe à circuits courts. Cette ouverture de l'arrondissement Rosemont-La-Petite Patrie se campe dans une idée d'un contact primordial de la ville avec la N. En effet, il en émane un aspect fondamental qui amène l'H à avoir une perception différente de son environnement. Un citoyen aura probablement moins de respect et de sentimentalité pour un carré de béton qu'il en aura pour un potager (Ibid.). Par ailleurs, l'AU s'apparente à un moyen économique d'avoir des aliments frais, dans le but de combler un besoin alimentaire, ou bien à un mode de vie plus sain, pour des aliments de meilleure qualité puisque biologiques (Croteau, 2016). Elle peut également être un moyen d'apaisement, de retrouver un peu de calme en soi. Pour le maire de Rosemont-La-Petite-Patrie, ses motivations personnelles sont de se « réapproprier l'espace en ville, de le changer, de le transformer, de l'améliorer, d'avoir [son] petit cocon de vie familiale. » (Ibid.)

Dans les dernières années, on remarque un enthousiasme pour le verdissement, les poules, les abeilles, et les toits verts. Pourtant, les conseillers d'arrondissement cernent difficilement ce dont souhaitent les citoyens en AU (Thiébaut, 2016) : est-ce qu'ils veulent plus de soutien de la part des gouvernements pour produire plus d'agriculture dans les villes? Est-ce qu'ils veulent plus de soutien aux initiatives comme les Fermes Lufa sur les toits ou individuellement plus d'accès à des espaces pour cultiver? (Ibid.) En réalité, le thème de l'AU n'a pas encore été abordée à la Table des maires de Montréal (Ménard, 2016). L'agriculture se heurte ainsi au quotidien à une incompréhension plus qu'à une indifférence. Elle provient de l'incompréhension de son importance, de préjugés à son égard, à l'encontre des citoyens en contact avec des activités agricoles ou vivant à proximité de l'AU n'y

sont guère indifférents (Croteau, 2016). L'incompréhension vient davantage de ne pas avoir de contact avec l'agriculture en ville. Une grande proportion de la population base sa conception de la ville sur une idée « moderne » de la ville aseptisée où la N y est absente; l'aménagement urbain construit en béton, asphalté et métal, ayant pour objectif d'être droit, lisse, propre et hygiénique (Ibid.). Ce préjugé se perçoit également à l'échelle politique; la planification et l'aménagement de la ville ne s'adaptent point aux citoyens voulant cultiver en ville. Dans le cas de la politique régionale, le discours de la Ville de Montréal est publiquement en faveur de l'AU tandis qu'en pratique, sa position est contre puisque qu'elle ne facilite en aucun cas l'AU sur son territoire (Ibid.). La ville centre n'a en effet aucun encadrement réglementaire soutenant son implantation en ville. Pour de nombreux politiciens, l'AU équivaut à une manière d'obtenir du capital politique, d'en parler publiquement, mais sans concrètement faire avancer la cause dans leur arrondissement (Ibid.). L'agriculture reste ainsi restreinte dans des espaces prédéterminés, tels que les jardins communautaires. À l'exception de quelques arrondissements croyant en les potentialités agricoles urbaines, les autres arrondissements ne comprennent absolument pas l'intérêt de l'AU : « Pourquoi faire de l'agriculture en ville? C'est en campagne que cela se fait. » (Croteau, 2016) Le politique est emprunt de nombreux préjugés, particulièrement sur la question des poules ou des moutons en ville : lors d'un conseil de ville, les autres arrondissements avaient trouvé les idées du maire Croteau farfelues, drôles, sans valeur réelle, ni potentielle (Ibid.). Avant que la classe politique montréalaise et québécoise en arrive à comprendre les bienfaits de l'AU, la population aura déjà acceptée le concept (Ibid.). Les politiciens semblent souvent déphasés, « en retard sur les pratiques réelles des citoyens. Ils sont souvent en réaction [...] ils vont rarement être des précurseurs, des innovateurs dans ce genre de pratique. » (Ibid.) Bien qu'une notion soit déjà acquise par la population, les politiciens vont se mettre en retrait et en attente jusqu'au moment où le climat politique est suffisamment favorable, pas seulement anecdotique, pour prendre

position. Bien souvent, le taux de risque augmente à être tourné en dérision par les médias et l'opinion publique à prendre position sur un sujet sans avoir l'appui général de la population. Au niveau politique, il y a une incompréhension envers le rôle et l'importance de la production alimentaire en milieu urbain, peut-être même dans certains cas une indifférence et un jugement hautain. Pourtant, si la ville veut devenir autonome au niveau alimentaire, elle se doit de sortir de cette idée du jardin individuel, et doit se lancer dans la grande production agricole par l'intermédiaire de fermes sur les toits (Croteau, 2016). Si les grands toits de Montréal étaient un jour cultivés à leur maximum, la ville pourrait devenir autosuffisante au point de vue alimentaire. Il y aurait un effet boule de neige supposé que la Ville de Montréal cultivait ses propres aliments, c'est-à-dire que les marchés locaux feraient une économie sur l'importation d'aliments, menant à une diminution du transport, des gaz à effets de serre et un coût réduit sur l'acquisition des aliments. Dans l'arrondissement Saint-Laurent, le marché IGA Duchemin a récemment inauguré un toit potager pour alimenter en fruits et légumes – salades, piments, fines herbes, tomates, etc. – la population locale. Ce projet fait non seulement « de ce IGA le tout premier marchand d'alimentation canadien vendant des légumes biologiques qui poussent sur son toit, mais aussi celui possédant le plus grand potager biologique sur son toit au pays » (IGA, 2017) avec ses 2 323 m². Le projet créé par La ligne verte inclut également la présence de huit ruchers gérés par l'entreprise Alvéole⁷⁴ (Ibid.). Ce type de projet est un générateur d'économie monétaire – par la création d'emploi à temps pleins – en même temps que de développement économique. Au même titre, la serre communautaire multifonctionnelle du Quartier Nourricier⁷⁵ se veut un partenariat financier « entre l'arrondissement de Ville-Marie, la Ville de Montréal, le

⁷⁴ L'entreprise Alvéole, lancée en 2012, désire rapprocher abeilles et citoyens, « le miel n'étant qu'un levier vers une meilleure compréhension des enjeux reliés à l'environnement et au verdissement urbain. » (Alvéole, 2017)

⁷⁵ Le Quartier Nourricier est « un projet rassembleur qui vise à soutenir le développement d'un système alimentaire solidaire, écologique et local à l'échelle du quartier Centre-Sud. » (Quartier Nourricier, 2017)

gouvernement du Québec, Gaz Métro et la Fondation du Grand Montréal » (AU/LAB, 2017) pour :

[B]onifier la qualité de vie d'un quartier non seulement en favorisant une production et une mise en marché locales de fruits et légumes frais, mais aussi en valorisant l'implication citoyenne et la réinsertion socioprofessionnelle, qui en plus d'embellir, pourra nourrir la communauté. (AU/LAB, 2017)

Malgré ces perspectives agricoles, la ville de Montréal est au moins deux décennies en retard sur d'autres villes nord-américaines (Croteau, 2016). L'AU est une manière de se faire du capital politique. Dans son discours, la Ville de Montréal est publiquement pour l'AU, mais en pratique, de par son aménagement de la ville et sa réglementation de reléguer l'AU dans les jardins communautaires, elle est contre (Ibid.). Pour Croteau (2016), la ville de Montréal utilise l'AU pour faire *green*, ce qu'il appelle du *greenwashing*, par l'intermédiaire de quelques plants potagers sur la terrasse de l'hôtel de ville (Ibid.). Si la ville centre était véritablement favorable à l'AU, cette dernière ne mettrait point d'encadrement réglementaire pour ainsi permettre aux citoyens de la pratiquer n'importe où sur le territoire montréalais (Ibid.).

De surcroît, la disponibilité des terrains municipaux et le financement des projets sont des problèmes récurrents dans le domaine de l'agriculture en ville. Pour Thiébaud (2016), les derniers terrains appartenant aux arrondissements sont minuscules d'où l'impossibilité d'y construire ou d'y développer des projets. En 2009, les derniers terrains constructibles ont été vendus par la ville. Si le choix se présentait d'acheter des terrains pour construire du logement social ou d'implanter de l'AU, la priorité irait au logement social (Ibid.), particulièrement dans les arrondissements plus

densément peuplés de Montréal où se fait ressentir une insuffisance en matière de HLM. Avec la construction de la nouvelle autoroute et de l'échangeur Turcot sur une section du territoire de l'arrondissement Le-Sud-Ouest, la ville de Montréal a d'ailleurs proposé d'y installer des jardinets et du logement social à proximité de la voie de camionnage (Thiébaut, 2016). Le fait étant qu'à Montréal, les meilleurs terrains sont offerts à du développement immobilier ou commercial, puisqu'il rapporte de l'argent à la Ville de Montréal (Ibid.), contrairement à l'implantation de jardins. C'est pour cette raison que l'AU est reléguée à des espaces peu désirables ou restreints (Ibid.). L'installation de jardins entraînerait de fortes dépenses, dont la décontamination des sols, la mise en place de l'infrastructure, ainsi que les ressources humaines. De choisir, entre le développement immobilier au privé ou des projets sociaux au public, est « un choix politique de la ville. » (Ibid.) Quant il est question du programme de subventions du gouvernement provincial, la ville « ne les utilise pas pour des projets publics, sociaux, pour du logement ou de l'agriculture urbaine, mais plutôt pour soutenir des développements privés » (Thiébaut, 2016) parce que l'intérêt est dans le retour de taxes à la ville. De ne pas vendre au privé serait ainsi une perte budgétaire pour la ville. De plus, la ville centre a mis les jardins communautaires sous la responsabilité des arrondissements; le problème ici est que la ville n'a point augmenté les subventions aux arrondissements en leur déléguant plus de responsabilités (Ibid.). Malgré l'augmentation des taxes foncières à chaque année, les arrondissements ne reçoivent pas davantage de ressources financières pour le développement de projets sur leur territoire; autrement dit, les taxes foncières vont directement à la ville centre sans ensuite être répartie à travers les arrondissements (Ibid.). Dans le contexte politique du système complexe qu'est la ville, la question reste toujours de la délégation des tâches et de la responsabilité de payer la facture : à qui revient-elle entre la ville et les arrondissements?

CHAPITRE V

ANALYSE DES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE DE CAS EN AGRICULTURE URBAINE SUR LE PLATEAU-MONT-ROYAL

« [...] notre obsession du temps qui passe, qui est gagné ou perdu, nous fait oublier que c'est nous qui passons. » - Pierre Rabhi

5.1 L'agriculture urbaine est-elle un objet de tensions ou de rivalités?

D'après les représentations des acteurs, l'AU se veut un outil multifonctionnel pour l'embellissement et la lutte contre les changements climatiques, pour la production alimentaire, pour la justice sociale, pour l'éducation et la sensibilisation à la provenance des aliments, pour la socialisation de la collectivité locale, etc. Ces différentes représentations ont fait ressortir une multitude d'interactions, de jeux de pouvoir, et même de tensions à certains égards, entre les différents acteurs au sein de la communauté administrative de l'île de Montréal.

Suite au bilan de l'OCPM, la Ville de Montréal avait mis en place des comités de travail/concertation sur différents thèmes – apiculture urbaine, serres urbaines, vente locale – dans le but de mieux encadrer les pratiques en AU. Puis, en 2014, lors d'un évènement en présence des présidents de jardins communautaires et des représentants d'organismes communautaires, le maire Coderre s'était prononcé en faveur du développement de l'AU et de la protection des terres agricoles sur l'île de Montréal. Malgré une ouverture de la ville à l'égard de l'AU, l'administration municipale donne

plus souvent la priorité aux projets immobiliers et commerciaux : par exemple, dans l'arrondissement Ville-Marie, les terrains vacants de Griffintown ont été transformé en un complexe immobilier de condominiums, du fait qu'elles rapportent financièrement à la Ville de Montréal. Pour certains acteurs en AU, la ville centre n'apparaît guère tant en faveur de l'AU. Si l'administration municipale l'était véritablement, « elle ne mettrait pas d'encadrement réglementaire. C'est la base de la pratique. Si on veut être pour l'agriculture urbaine, le message qu'on veut envoyer à tout le monde est de planter des légumes partout. » (Croteau, 2016) L'absence de lignes directrices et la diminution du financement pour les projets en production alimentaire créent des désaccords entre les acteurs politiques, plus spécifiquement entre les arrondissements – notamment avec l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie – et la Ville de Montréal, dans la manière de l'intégrer, la financer et la développer dans le paysage urbain. Des mésententes émergent également entre l'arrondissement du PMR et la ville centre en lien avec les priorités du maire d'arrondissement Ferrandez qui ne sont pas toujours en accord avec celles du maire Coderre. N'étant pas directement associés à l'AU, ces désaccords sont principalement liés à des questions de réfection et d'aménagement de l'arrondissement qui ne correspond pas à l'image de la ville centre. En effet, l'arrondissement du PMR et la Ville de Montréal ont des visions administratives qui divergent en ce qui concerne le mode de vie urbain (Primiani, 2015). La ville n'ayant pas encore développé de politique en AU, les arrondissements peuvent ainsi définir leur propre réglementation, empêchant une uniformisation des actions prises dans les arrondissements. En matière de politique municipale, la production alimentaire n'est pas toujours considérée un élément essentiel. Elle est à peine incluse dans le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal (2015) et le Plan d'urbanisme (2004). Outre cela, l'AU est généralement bien perçue sur le territoire, et souvent apprécié par les citoyens d'un arrondissement où se développe un projet. Le mouvement citoyen pousse ainsi vers un changement de mentalité et une meilleure acceptation de l'AU sur l'île de Montréal.

La Ville de Montréal et ses arrondissements ne s'opposent pas intrinsèquement aux projets en AU. Même si certains arrondissements soutiennent les initiatives en AU, et les encouragent à même leur territoire, de manière générale les administrations municipales ne lui donnent pas la priorité dans leur arrondissement. N'étant pas contre l'AU, ces arrondissements soutiennent plutôt d'autres formes d'aménagement du territoire. En lien avec sa mission de ramener les familles dans les quartiers centraux de Montréal, le maire Ferrandez travaille sur l'amélioration de la qualité de vie des citoyens par des projets de réfection des voies publiques – sens unique, pistes cyclables, piétonisation – et de réaménagement des espaces publics – revitalisation des parcs, nouveaux jeux pour enfants, réaménagement des saillies de trottoir. Les projets en AU se multiplient graduellement, de manière discontinue, à travers l'île de Montréal. Dans les quartiers centraux de Montréal, l'arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie est pionnier en matière de réglementation favorable aux projets en AU; le maire Croteau a autorisé les citoyens à aménager des potagers sur le domaine public et dans les saillies de trottoir, à installer un poulailler à vocation communautaire, et à utiliser des moutons et des chèvres pour tondre les pelouses sur les terrains publics et les parcs (Corriveau, 2015). L'arrondissement Ville-Marie est au cœur de plusieurs initiatives communautaires en AU : la serre communautaire du Quartier Nourricier et le Carrefour alimentaire du Marché Solidaire Frontenac en sont des exemples. Dans l'ouest de Montréal, le maire Housefather a doté la ville de Côte-Saint-Luc de la toute première charte alimentaire et plan d'action en AU de la province du Québec (Ville de Côte-Saint-Luc, 2013). Dans le nord de Montréal, l'arrondissement Saint-Laurent soutient des projets commerciaux en AU : les Fermes Lufa et le jardin-potager du marché IGA. Dans l'est de la ville, l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve promeut les projets en apiculture urbaine et en AU, et permet les poules dans ses jardins communautaires. La réalisation de projets en AU est le résultat des interactions entre multiples acteurs – les arrondissements, les

citoyens, les groupes communautaires, les investisseurs publics et privés, la ville de Montréal, etc. – de l'espace urbain. De manière générale, les citoyens ne sont guère contre l'AU. Leurs réticences proviennent davantage d'une méconnaissance de ce qu'est l'agriculture. Ils la voient comme devant être reléguée en ruralité et dissociée de l'urbanité, c'est-à-dire une agriculture faisant partie du paysage rural sans connexion directe avec le milieu urbain. Pourtant, l'agriculture est une partie intégrante de l'histoire montréalaise; le quadrillage des avenues et rues de la ville de Montréal, les jardins-potagers de l'hôpital de l'Hôtel-Dieu et du Château Ramsay en sont des vestiges.

Depuis la fin des années 90, le thème de l'AU est devenu à la mode avec le programme des jardins communautaires de Montréal, et l'apparition des jardins collectifs. Les organismes communautaires – comme le Santropol Roulant – reçoivent l'assistance d'un bon nombre de bénévoles qui veulent participer aux activités pour apprendre à jardiner et à cuisiner. De bons exemples sont le Santropol Roulant qui attire une majorité d'étudiants due à son jardin comestible situé sur le campus de l'Université McGill, et le Mange-Trottoir qui unifie les résidents du quartier Villeray autour de leur jardin en saillie de trottoir, accessible à tous dans l'espace public. L'AU devient ainsi un pôle d'attraction, un lieu de rencontre pour la communauté locale. Les arrondissements du PMR et Rosemont-La-Petite-Patrie donnent graduellement moins d'importance aux jardins communautaires, puisqu'ils sont souvent considérés comme une extension de la vie privée des membres jardiniers. Même si des discussions se sont tenues pour la création d'un nouveau jardin communautaire, la Direction du PMR ne priorise plus ce type de projet pour diverses raisons : contamination des sols, manque d'espaces, absence de fonds, etc. Pourtant, les longues listes d'attente des jardins communautaires – les jardins Rivard, Mile-End, de Lorimier et Baldwin du PMR – sont la preuve d'une volonté citoyenne

à cultiver une parcelle de terre, ou bien de leur méconnaissance face aux alternatives des jardins communautaires. Pour répondre à cette demande croissante, l'arrondissement a essayé de multiplier les jardinets : en 2011 et 2012, à chaque fois qu'un jardinier ne renouvelait pas son bail, l'arrondissement divisait son jardin en deux pour ainsi augmenter la disponibilité. Ce faisant, le CA du jardin de Lorimier a contesté cette méthode de l'arrondissement, puisqu'elle impliquait un plus fort achalandage pouvant amener à une augmentation des problèmes au sein du jardin.

Les citoyens sont désireux de cultiver un jardin communautaire pour différentes raisons : pour la production alimentaire (se nourrir), pour le plaisir de jardiner, pour la vie de quartier, pour les bienfaits sur la santé mentale et physique à travers la pratique d'une activité extérieure, pour préserver les traditions, etc. Les jardins communautaires montrent la mixité socioéconomique présente sur le Plateau, puisque les citoyens la pratiquant proviennent de tout contexte : retraités, jeunes professionnels, familles avec ou sans enfants, immigrants, etc. Même si l'arrondissement coordonne le programme de jardins communautaires, il préfère soutenir d'ores et déjà les initiatives de type jardin collectif – le jardin Tournesol de la Maison d'Aurore, le jardin Franchère sur l'avenue Mont-Royal Est – puisqu'elles bénéficient collectivement aux résidents du quartier. Cela étant dit, la Direction de l'arrondissement apprécie et encourage les projets en AU sur son territoire; elle estime toutefois que l'AU doit provenir des citoyens. Comme pour le programme des ruelles vertes, les citoyens doivent s'organiser collectivement pour ensuite approcher l'arrondissement avec leur projet en AU. La Direction pourra ainsi les soutenir dans le développement du cadre législatif de leur projet, mais sans nécessairement pouvoir leur fournir du financement. Il revient donc aux organisateurs du projet de trouver leur financement, soit chez les autorités municipales, dans les programmes gouvernementaux (Canada, Québec), chez les entreprises engagées socialement ou les

fondations privées. À plusieurs reprises, les citoyens ont difficilement pérennisé leurs initiatives en AU dans l'espace/temps. Le groupe Les Incroyables Comestibles se voulait une sorte de *guerrilla gardening* de tous les espaces publics cultivables – saillies de trottoir, contenants à fleurs, carrés d'arbres, etc. La pérennité du projet dépendait de la volonté de ses membres bénévoles à la conserver dans l'arrondissement. Sans leur soutien, le projet des Incroyables Comestibles, et le groupe lui-même, se sont dissous après peu de temps d'existence.

Au cours des dernières années, une réappropriation des espaces vacants par différents groupes citoyens s'est observée dans le quartier. Le groupe Vert Duluth avait mobilisé des bénévoles du quartier pour convertir le stationnement bétonné devant la Maison de l'Amitié en un espace vert productif et un lieu de rencontre pour la communauté. Malgré la volonté des organisateurs et la mobilisation citoyenne en 2009, le jardin collectif est aujourd'hui à l'état sauvage, n'ayant plus qu'une fonction de verdissement dans le paysage urbain. Après avoir tenté sans succès de se réapproprier plusieurs autres espaces vacants sur l'avenue Duluth, les organisateurs ont pris la décision de dissoudre le groupe. Dans le parc Jeanne Mance, plusieurs espaces ont été occupés à différentes occasions par des groupes citoyens voulant y pratiquer une AU. Une de ses initiatives a installé des plants dans un ancien composteur du parc Jeanne-Mance où il y avait un accès à l'eau courante et à l'électricité. Elle fut toutefois de courte durée – une saison estivale – due à une désorganisation et un désengagement des jardiniers à officialiser leur action auprès des instances municipales. Une autre initiative a semé aux abords du Couvent des Religieuses Hospitalières de l'Hôtel-Dieu, mais elle fut rapidement expulsée par la Ville de Montréal. Le parc Jeanne-Mance fait parti du site patrimonial du Mont-Royal, et toute modification de ce lieu doit être autorisée à différents paliers

gouvernementaux, c'est-à-dire par la Ville de Montréal ou le gouvernement du Québec.

Pour les citoyens intéressés à cultiver un jardin, avec ou sans connaissances, les démarches à entreprendre sont nécessairement plus aisées avec l'aide d'un groupe communautaire puisqu'il facilite l'acquisition de subventions et le processus auprès des instances publiques. La Coop Bioma, installée dans l'ancienne gare de triage à Outremont, participe à la promotion de l'AU en offrant des services d'entretien et d'aménagement paysager comestible. Le programme *Ça pousse!* du Dépôt Alimentaire NDG démontre bien la capacité d'un organisme communautaire à développer des projets de jardins collectifs dans l'arrondissement du PMR : le jardin Franchère sur l'avenue Mont-Royal Est et le jardin sur le rue Laurier Ouest en sont des exemples. Avec l'aide de bénévoles et le soutien de l'arrondissement, le programme a permis le réaménagement de terrains vacants pour les transformer en des espaces verts et productifs. De nombreuses initiatives se développent ainsi au sein de différents groupes communautaires de l'île de Montréal impliqués en AU : Santropol Roulant, Dépôt Alimentaire NDG, Marché Solidaire Frontenac, Alternatives, etc. Tous ces organismes sont engagés à améliorer l'accès à une alimentation saine et à développer un système alimentaire local et écologique.

Même si un projet en AU est soutenu par la communauté, l'aval de l'arrondissement doit être reçu pour que le projet se maintienne sur le territoire. Dans certains cas – tel que le Mange-Trottoir dans le quartier Villeray, les arrondissements doivent être convaincus de l'utilité d'un tel projet sur leur territoire. Dans d'autres cas – notamment le jardin sur le toit du Santropol Roulant, ce type d'initiatives est déjà reconnue et soutenue par les arrondissements. Cette dualité de la classe politique crée

des incompréhensions entre les représentants des instances politiques à l'échelle du territoire montréalais. Avec un manque de volonté politique, les projets en AU peuvent difficilement se développer dans l'espace urbain. La Ferme Angrignon, fermée en 2008 dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, en est un exemple. Devant être rouvert en 2010, le Conseil des élus de Montréal a seulement adopté en 2015 un règlement d'emprunt pour financer les travaux de réaménagement de la ferme, y incorporant un volet en AU (Desroches, 2015). Pendant près de 7 ans, le projet de redéveloppement de cet espace n'a point progressé dus à des désaccords entre les différents intervenants. À ce jour, la réouverture est prévue pour 2022 après l'achèvement du réaménagement de la Ferme Angrignon (Ibid.). Ce faisant, certains projets en AU arrive seulement à terme après de nombreuses années d'attente, pour cause d'un manque de consensus entre les intervenants du projet. Les décisions prises par la classe politique de type *top-down* ont un impact direct sur le territoire à une échelle locale. Lors de leur mandat politique, chaque maire se dote de lignes directrices et d'actions/objectifs pour leur arrondissement orientant ainsi leur prise de décision durant leur mandat électoral. De manière générale, à l'exception de l'arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie, les élus municipaux préfèrent recevoir l'appui d'une majorité citoyenne avant de voter en faveur d'une réglementation, d'une politique ou d'un plan d'action. Lorsque les administrations municipales travaillent sur le plan d'aménagement et de développement de leur territoire, elles sont plus réticentes à prendre des décisions qui affectent directement les citoyens. En outre, leurs décisions reposent sur l'appui populaire, ou sondage de popularité, pour qu'un projet puisse voir le jour dans une ville/arrondissement. La principale critique émise à l'égard du système politique québécois est qu'il dépend trop souvent d'une vision à court terme, dicté par des mandats d'une durée de quatre années. Les élus municipaux prennent souvent des décisions leur bénéficiant et permettant leur réélection pour un mandat futur. D'après les organismes et groupes citoyens en AU, la ville de Montréal manque d'innovation en matière de politique d'aménagement du territoire. Ils aimeraient voir Montréal se distinguer, en tant que ville avant-gardiste,

par des projets innovateurs de revitalisation et d'aménagement territorial, amalgamant l'AU et le système alimentaire dans le paysage urbain. Cette conception de la ville rivalise avec des acteurs qui ont une vision épurée, hygiénique, de services de la ville visant l'embellissement par du verdissement.

Dans l'arrondissement du PMR, un plan d'action de verdissement a été mis en place au début des années 2010 à travers divers projets, notamment avec l'augmentation de l'indice de canopée – plus de 300 000 arbres en 13 ans – et des ruelles vertes. L'arrondissement a créé un programme de verdissement où il y investit la participation de la communauté pour mettre en œuvre des projets de verdissement de ruelles (Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, 2016a). La réussite d'un tel projet dépend de la résolution du voisinage de soutenir et d'entretenir le verdissement de la ruelle. Cette activité récréative crée un sentiment de communauté et un espace de socialisation entre les résidents, en plus d'avoir des bienfaits sur la santé mentale et physique des jardiniers. Dans le programme de ruelles vertes, l'arrondissement du PMR n'a pas complètement exclus l'AU de ces projets mais une réticence de la Direction de l'arrondissement se dénote pour des raisons de santé publique à l'égard des sols contaminés. Pratiquer une AU en ruelle est possible pour la coordination du programme des ruelles vertes, en employant des contenants hors-sols et en mettant à moins de 50 cm dans le sol des plants à racines peu profondes. L'administration municipale du Plateau a d'ailleurs entamé des discussions pour l'installation du tout premier jardin collectif dans une ruelle du quartier. Outre cela, elle encourage les citoyens à pratiquer le *guerilla gardening* dans les espaces publics de l'arrondissement – carrés d'arbre et façades de bâtiments – afin d'essayer de pallier à l'offre insuffisante de jardins communautaires pour la demande qu'elle reçoit sur son territoire. Dans les dernières années, l'arrondissement intègre très graduellement

l'AU à ses projets de développement économique : le jardin Franchère fait ainsi partie du projet de revitalisation de l'avenue du Mont-Royal Est.

Dans le domaine de l'aménagement et de la politique municipale, la question de la responsabilité financière apparaît comme un objet de tensions entre la ville centre, les arrondissements et les récipiendaires de subventions gouvernementales. La problématique du financement à Montréal ne se limite pas seulement à une responsabilité du gouvernement municipale – la Ville de Montréal et ses arrondissements – mais aussi au gouvernement provincial et au gouvernement fédéral. Au cours des dernières années, le gouvernement du Québec a mis en place des mesures d'austérité dans le but de redresser les finances de la province. Depuis 2014, les compressions budgétaires ont un impact direct d'une part sur les services offerts aux citoyens et d'autre part sur le financement reçu dans les administrations municipales. Les décisions gouvernementales prises à une échelle macro ont un impact à l'échelle micro, c'est-à-dire que les politiques adoptées par les différents paliers gouvernementaux ont un effet sur l'administration municipale des arrondissements. En augmentant les taxes foncières sur tous les immeubles (et les terrains vagues) de la ville, l'entièreté de ses taxes leur revient, permettant le financement de projets régionaux d'envergure. Quant aux arrondissements, ils subissent les compressions budgétaires tout en se faisant délégué plus de responsabilités par la Ville de Montréal. Malgré l'augmentation des taxes foncières de 2,6 % à 4,3 % sur la valeur des propriétés (Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, 2016b) sur le Plateau en 2015 et 2016, l'arrondissement ne reçoit pas davantage de financement de la ville centre. Les fonds budgétaires du PMR ont même diminué depuis les dernières années, en défavorisant le versement de subventions aux organismes communautaires. Cette situation les affecte puisqu'elles dépendent des subventions pour leur fonctionnement et la réalisation de projets à mission sociale.

Autrement dit, l'impact des compressions budgétaires en provenance des paliers gouvernementaux à l'échelle macro afflige essentiellement les groupes communautaires et les services qu'elles offrent aux citoyens.

De manière générale, une hiérarchie existe entre les organismes communautaires – les acteurs d'envergure et les organismes de moindre taille. Dans quelques cas, « [...] des gros acteurs en agriculture urbaine prennent beaucoup de places et s'accaparent beaucoup de ressources, surtout financières, et aussi de ressources des élus » (Archambault, 2015). L'acquisition de subventions dépend principalement de l'offre et de la demande; le nombre de personnes bénéficiant de l'aide d'un regroupement/organisme communautaire – la population cible – affecte l'ampleur des subventions obtenues pour le projet : l'île de Montréal par opposition à l'arrondissement du PMR. Pour le projet Cultiver l'espoir, le Regroupement Partage travaille sur l'ensemble de l'île de Montréal en partenariat avec des investisseurs publics – la Ville de Montréal – et des investisseurs privés – Les œuvres du Cardinal Léger, Metro (Regroupement Partage, 2015). La Maison d'Aurore, quant à elle, travaille sur le territoire du PMR en partenariat avec des investisseurs publics – l'arrondissement du PMR, Desjardins-Les Caisses du Plateau, Commission scolaire de Montréal, Agence de la santé et des services sociaux de Montréal (gouvernement du Québec) – et des investisseurs privés – Fondation Marcelle et Jean Coutu, Centraide (Maison Aurore, « À propos de nous », s.d.). Le Regroupement Partage reçoit des subventions plus importantes (plus de 50 000 \$) que la Maison d'Aurore, puisque sa mission touche une plus grande portion de la population de Montréal, et non exclusivement un arrondissement. Moins de ressources financières sont à leur disposition pour mener à bien leur mission dans la communauté de leur arrondissement : la Maison d'Aurore a vu ses subventions être supprimées en faveur d'organismes jugés prioritaires, mettant en doute la pérennité de certains projets, tels

que le jardin collectif. Les regroupements communautaires se retrouvent d'ailleurs dans une impasse puisqu'ils peuvent difficilement faire une demande auprès d'autres instances publiques sans voir leurs subventions déjà existantes être réduites davantage (Cellier, 2015). Ces compressions budgétaires couplées à un manque de vision des responsables de programmes de financement (Lauzon, 2015) rendent les organismes prônant l'AU difficilement rentables. Par conséquent, les regroupements communautaires se retrouvent fréquemment en compétition entre eux pour l'obtention d'une subvention sur le territoire montréalais.

Lorsque la ville de Montréal a mis sur pied en 2013 le CTAU, pour faire suite au rapport de la consultation de l'OCPM (Montréal, 2015a), seulement quelques groupes communautaires – Santropol Roulant, Marché Solidaire Frontenac – ont été invité à postuler au détriment des plus petits organismes qui se sont vus refuser une place à la table de concertation. Dans ce contexte, le GTAU a reçu un siège pour représenter et faire valoir les préoccupations des acteurs communautaires n'ayant point eu accès au comité de travail. Après 2 ans de rencontres – de 2013 à 2015 – le CTAU transparaît comme une instance de façade⁷⁶. Peu de résultats sont concrètement ressortis de ses rencontres. L'administration municipale du maire Coderre n'a guère développé de politique en matière d'AU sur son territoire, tandis que le MAPAQ a lancé en mai 2016 sa Stratégie de soutien de l'AU avec ses priorités d'action pour 2016-2019. Sous la tutelle des gouvernements du Québec et du Canada, le plan d'action du MAPAQ est doté d'une enveloppe budgétaire de près de deux millions de dollars pour financer des projets en AU. En 2017, le MAPAQ en partenariat avec la Ville de Montréal, l'UQAM et le Palais des congrès a annoncé la création du CRETAU, géré par le AU/LAB; le but de cette collaboration est de consolider les activités agricoles, de favoriser le partage des connaissances et le transfert des expériences entre les

⁷⁶ La dernière rencontre du comité de travail disponible en ligne remonte au 6 octobre 2015.

acteurs aux niveaux national et international. Cette initiative du gouvernement provincial se veut une manière de favoriser l'AU sur l'entièreté du territoire québécois, de la rendre plus accessible aux citoyens, aux entreprises et au monde municipale. Pour la ville de Montréal, la prochaine étape serait de se doter d'une politique ou réglementation pour définir la pratique de l'AU sur l'île de Montréal, et faire suite à la stratégie du gouvernement du Québec. Une ouverture de la ville s'observe : depuis 2015, la ville a investi dans des projets en AU et en AP sur le territoire montréalais – notamment la ferme agricole du Regroupement Partage dans le parc Nature Bois-de-la-Roche et la serre communautaire du Quartier Nourricier dans l'arrondissement Ville-Marie. Des fondations privées s'engagent également au financement de projets verts, tels que la Fondation TD pour les amis de l'environnement.

Sur l'île de Montréal, chaque espace disponible est convoité, et ce particulièrement dans les quartiers centraux de Montréal. Les projets en AU sont en concurrence avec le développement immobilier et commercial des espaces disponibles. Dans l'arrondissement de CDN-NDG, des terrains vacants sont disponibles au développement; par exemple, l'ancien hippodrome *Blue Bonnets* de Montréal⁷⁷ est un espace délaissé, en friche, depuis sa fermeture en 2009. Cet espace vacant constitue un terrain idéal pour accueillir un projet de ferme urbaine (Duchemin, 2016). Or, son développement est un lent processus (Ibid.), dont la mise en œuvre d'un projet dépend non seulement de la Ville de Montréal, mais aussi du gouvernement du Québec à qui appartient le terrain. Pour ainsi reconverter l'espace, de longues négociations doivent être entreprises entre les différents acteurs pour décider de l'usage futur du site : que ce soit pour un usage agricole, ou bien pour un

⁷⁷ Le site de l'hippodrome de Montréal appartient au gouvernement du Québec.

développement immobilier et/ou commercial⁷⁸. Par ailleurs, les probabilités de développer un projet agricole augmentent avec l'importance des acteurs. Des organismes – tels que le Santropol Roulant en partenariat avec l'Université McGill et le Marché Solidaire Frontenac – font en sorte d'établir la production agricole en tant qu'une activité urbaine acceptable. Le réseau du SAM promeut une accessibilité à une alimentaire saine, de proximité et abordable. Ces organismes améliorent l'acceptabilité collective de la production alimentaire, et permettent la reconnaissance des activités agricole sur le territoire montréalais. D'une part, les acteurs d'envergure bénéficient de subventions majeures encadrées par des paramètres de fonctionnement et de développement de projet; le AU/LAB a reçu un don de 25 000 \$ du Groupe Banque TD pour un projet de verdissement. Cet investissement provoque « une petite révolution dans le milieu de l'agriculture urbaine » (Groupe Banque TD, 2015), au même titre qu'elle peut promouvoir une fausse image, de type *greenwashing*, en mettant le logo d'une compagnie sur un mur vert. D'autre part, les groupes de moindre taille sont moins redevables aux arrondissements et/ou aux investisseurs, et peuvent ainsi se permettre d'innover et prendre des risques en matière de production alimentaire en ville. Malgré une concurrence ponctuelle pour l'obtention de subventions, chaque acteurs de la communauté a pour objectif une meilleure intégration de l'AU aux échelles locale ou régionale, quelles que soient leurs motivations : pour la production alimentaire, le loisir, les bienfaits sur la santé, la justice sociale, la lutte aux changements climatiques, etc.

⁷⁸ L'ancien hippodrome *Blue Bonnets* de Montréal va être construit et transformé en un quartier avec des services accessibles à pied, proche d'une station de métro – centres communautaires, écoles, épiceries, etc. – et y incluant 2 500 logements sociaux (Lopez, 2017b).

5.2 Dynamique territoriale des acteurs municipaux et nationaux

Au sein des acteurs du territoire montréalais, la vision de la finalité de l'agriculture est divergente : l'agriculture doit-elle être pratiquée en milieu rural ou a-t-elle sa place en milieu urbain? L'agriculture se voit repousser dans les zones périurbaines de Montréal, dans le secteur de l'Ouest-de-l'Île, sur les dernières terres agricoles de l'île. La pression urbaine se fait graduellement sentir sur le territoire de Montréal : des zones délaissées sont maintenant en train d'être développées par des compagnies immobilières qui entreprennent de grands développements immobiliers à travers l'île de Montréal. L'Ouest-de-l'Île démontre bien la pression foncière que subissent les terres : le développement ne se fait pas directement sur les terres, mais dans les espaces environnants déjà dézonés (Chahine, 2016). Les terres vendues par la ville depuis quelques années sont maintenant aux mains des promoteurs immobiliers qui peuvent ainsi les développer. En 2015, la Ville de Montréal a décidé de mettre en valeur les terres de l'Ouest-de-l'Île par le développement des activités agricoles du secteur. Le problème de l'agriculture périurbaine (AP) se compare à celui ayant déjà lieu en milieu urbain. Les projets de revitalisation et d'aménagement du territoire ne prennent pas en compte les potentialités agricoles des espaces puisque la dynamique territoriale se centre davantage sur le développement économique par l'intermédiaire de grands projets commerciaux de type Quartier Dix30 sur la Rive-Sud de Montréal et/ou de grands projets immobiliers tel le quartier Griffintown. Dans cette perspective, l'AU se perçoit comme une activité temporaire pour combler un espace avant d'être développé. Ces jardins de courte durée surgissent sur les terrains vacants ou les friches industrielles de Montréal : le jardin de l'avenue Laurier Ouest dans l'arrondissement du PMR en est un exemple. Avant d'être développé pour un projet immobilier ou commercial, ces terrains sont souvent laissés à l'abandon, recouvert par du gravier, du béton ou de l'asphalte. Ces espaces peuvent être investis par des collectifs ou groupes citoyens en AU avec l'accord du propriétaire sous la forme de

prêt ou location à faible cout (Archambault, 2015). Ces initiatives consistent en des installations de bacs hors-sol ou *smartpots* cultivables, les rendant éphémères puisqu'elles ne lui permettent guère d'être pérennisées dans l'espace/temps (Chahine, 2016). L'AU disparaîtra le moment où le propriétaire du terrain, qu'il soit public ou privé, décide de le développer. Au cours des 20 dernières années, la majorité des terrains vacants du PMR ont été vendu à des propriétaires privés, mettant l'arrondissement dans une situation où elle doit racheter des terrains pour développer des projets. Ce type d'interactions entre les acteurs privés et publics du quartier crée des inégalités dans les dynamiques territoriales. Pour développer un nouveau projet, l'arrondissement doit ainsi racheter un terrain précédemment privatisé au prix du marché. Par conséquent, l'arrondissement manque d'espaces puisque la majorité des terrains vacants appartiennent à des propriétaires privés qui les utilisent comme stationnements, tour à condominiums, espace commercial, etc. Même si les quartiers centraux sont densément peuplés, le manque d'espace est un problème créé par la classe politique. En effet, les « derniers terrains constructibles ont été vendus par la ville en 2009 » (Thiébaut, 2016). Malgré ces ventes de terrains municipaux, l'espace bâtissable est présent sur l'île de Montréal de par un transfert d'usage de certains terrains appartenant au gouvernement provincial – dont l'hippodrome de Montréal – ou à des compagnies privées. Un groupe citoyen avait notamment occupé une gare de triage abandonnée du Mile-End, maintenant un terrain vacant de la *Canadian Pacific* (CP), dans le but de préserver le site pour un projet communautaire et de l'aménager en un espace vert. La Ville de Montréal avait finalement racheté le terrain en 2009 pour officialiser les actions du Champ des possibles sur le territoire de l'arrondissement du PMR.

Une dynamique territoriale s'est mise en place entre les échelons gouvernementaux, où les décisions en aménagement ne peuvent être prises qu'avec l'autorisation du

gouvernement du Québec et/ou de la ville de Montréal, du fait que l'espace n'appartient pas à l'arrondissement du PMR – pensons ici au parc Lafontaine, au parc Jeanne-Mance, la rue Saint-Denis et le boulevard Saint-Laurent. Le parc Jeanne-Mance appartient à la ville de Montréal et est géré par la Direction des Grands Parcs et du verdissement. L'arrondissement ne peut donc pas mettre en place des projets de revitalisation sur cet espace sans avoir reçu l'approbation de la Ville de Montréal, et dans certains cas du gouvernement du Québec (Giguère, 2015). Cet espace est certifié en tant que « site patrimonial déclaré du Mont-Royal » par le Ministère de la culture et des communications du Québec. Si l'arrondissement ou un résident veulent modifier cet espace – en y plantant un arbre ou en changeant une porte, l'autorisation du projet doit être faite à Québec; c'est une question de formalité (Ibid.). Ce cadre administratif devient contraignant pour les groupes citoyens puisque les projets en AU se heurtent à une bureaucratie où le processus ralentit la mise en œuvre de leurs initiatives. Les organismes communautaires à Montréal se voient ainsi limiter dans l'accomplissement de leur mission et objectifs par les contraintes administratives et les législations gouvernementales (Lauzon, 2015), ce qui accapare une part importante de leurs ressources humaines et temporelles. L'arrondissement du PMR est confronté également à la ville de Montréal qui ralentit ses démarches « avec des normes, avec de la bureaucratie, avec de la réglementation » (Ibid.) et qui retardent au final le développement de nouveaux projets. La réalisation de projets résulte ainsi d'une volonté à collaborer (Côté, 2016) des instances politiques engagées sur un territoire. La concertation entre les acteurs est essentielle dans la création de liens et d'échange de bonnes pratiques en AU. Les différents paliers politiques – le gouvernement du Canada, le gouvernement du Québec, la ville de Montréal et ses arrondissements – n'adhère pas à une vision unifiée de la production alimentaire urbaine. Le gouvernement fédéral a collaboré à l'élaboration de la Stratégie de soutien de l'AU (et du plan d'action 2016-2019) du MAPAQ. Ce travail du gouvernement provincial sur la question agricole urbaine suggère que les acteurs en AU – villes, arrondissements, ONG, citoyens – doivent avoir été questionnées sur le

sujet, et même impliquées dans le processus d'élaboration de la stratégie et du plan d'action.

Hormis à l'échelle associative et citoyenne, peu d'initiatives proviennent de la classe politique. Le réseautage entre les villes québécoises (et les arrondissements), de manière horizontale, semble être un problème récurrent (Duchemin, 2016), et transparaît également de manière transversale, entre les paliers gouvernementaux, de par les incohérences bureaucratiques entre les gouvernements et les instances politiques. Avec la collaboration du gouvernement du Canada, le MAPAQ a entrepris un premier travail intergouvernemental sur la question de l'AU, pour un encadrement et financement des activités agricoles urbaines au Québec. Un travail de concertation entre les acteurs avait été entrepris à une échelle plus locale – Ville de Montréal, MAPAQ, organismes communautaires, etc. – mais sans déboucher à des résultats concrets sur le plan politique.

De surcroît, la démarche du système alimentaire montréalais est en train de permettre un maillage entre les acteurs de l'île de Montréal (Giguère, 2015). Une reconnaissance politique a déjà été obtenue au niveau du système alimentaire par les nombreuses initiatives citoyennes et communautaires en AU (Chahine, 2016). Il se doit maintenant d'être consigné dans le Schéma d'aménagement de Montréal pour qu'il soit inscrit dans la logique de tous les arrondissements de Montréal (Ibid.). La ville centre se situe à l'étape de la création d'un plan d'action où elle doit inclure dans sa politique municipale, ou pas, l'existence d'un système alimentaire urbain et subséquemment la présence de l'AU. Sur le territoire montréalais, une préoccupation des acteurs en AU émerge en rapport avec le système alimentaire, non seulement dans le désir de nourrir les populations locales, mais aussi de les nourrir avec des

aliments frais et de qualité à partir d'une agriculture de proximité – qu'elle soit urbaine, périurbaine ou rurale. Les organismes communautaires et la Direction du PMR s'inquiètent de la pauvreté cachée dans l'arrondissement du fait qu'elle est à prime abord difficilement perceptible. À travers des marchés fermiers, l'agriculture de proximité – AU et AP – devient un moyen abordable pour l'arrondissement de promouvoir une alimentation saine auprès de la collectivité locale. Attendue que l'AU ne remédie point aux problèmes alimentaires des populations en difficulté sur le PMR, mais permet l'apprentissage des bases agricoles : cuisiner, faire des conserves, semer, récolter, bref jardiner au sens général. Dans les arrondissements de Montréal autant qu'en Amérique du Nord, l'AU est un outil de sensibilisation à une variété d'enjeux urbains – la pauvreté, l'isolement social, l'intégration des immigrants, les changements climatiques, les îlots de chaleur, etc. – dont le but est d'améliorer la qualité de vie en zone urbaine.

Concernant les thématiques telles que la gouvernance, le DD, l'innovation, le verdissement, ou l'AU et créer des réseaux entre les villes nord-américaines, le *Urban Sustainability Directors Network* (USDN) rend ce type d'échange accessible en Amérique du Nord mais pas au Canada puisqu'il n'existe point de réseau équivalent dans les grandes villes du pays. Néanmoins, en l'absence de réseau, certains projets canadiens peuvent en inspirer d'autres : le collectif Les fruits défendus de Montréal a suivi l'exemple de *Not Far From The Tree* de Toronto (Stiff, 2016). Un manque de coordination s'observe souvent dans la transmission de l'information sur les différents thèmes en relation avec le système alimentaire et l'AU. Une scission semble exister entre les villes francophone et anglophone. Toutefois, des groupes étudiants de l'*University of Oregon* visitent occasionnellement Montréal pour étudier les initiatives en AU de la ville (Archambault, 2015). Les discussions et échanges sont plus fréquents entre la ville de Montréal et les acteurs de

la Francophonie qu'avec les villes anglophones. Des relations entre Paris et Montréal ont été entamées (Duchemin, 2016); l'invitation à une relation de réciprocité fut d'abord lancée par la mairesse Anne Hidalgo de Paris pour discuter de thèmes, tels que la biodiversité, les toits verts et l'AU. Dans le monde de la Francophonie, les acteurs du monde associatif commencent à discuter et échanger à travers des Écoles d'été en AU, notamment à Bruxelles, Paris et Montréal (Ibid.). Dans le monde associatif, bien plus qu'au niveau des villes, des volontés existent pour établir un réseautage (Ibid.); la ville de Montréal, deuxième francophone du monde, est prédisposée à la création de liens avec la France. Le CRETAU se veut une manière de regrouper des partenaires du domaine de l'AU dans l'ensemble du Québec ainsi qu'à travers le Canada et les États-Unis. L'objectif de cette initiative du MAPAQ, en collaboration avec la Ville de Montréal, le Palais des Congrès et l'UQAM, est de « favoriser le transfert des résultats de recherche aux entreprises commerciales et aux entreprises d'économie sociale et à développer le réseautage entre les différents acteurs de l'agriculture urbaine au Québec, au Canada et à l'étranger. » (Actualités UQAM, 2017); en d'autres termes, cette instance de travail souhaite établir un dialogue entre les acteurs en AU à une échelle nord-américaine voir internationale.

Jusqu'à présent, la ville de Montréal n'avait pas mis la priorité sur les questions du système alimentaire, ni de l'AU au sein de ses objectifs municipaux. Même si la ville centre l'intègre graduellement sur son territoire, la plupart des quartiers montréalais se démarquent toujours par une aire de conformité basée sur des concepts de la ville archaïque. Les groupes citoyens et communautaires sont nombreux à demander un changement de mentalité auprès de l'administration municipale. Le gouvernement provincial, plus spécifiquement le MAPAQ, a énoncé une position favorable en ce qui a trait à l'AU, au même titre que certains arrondissements ont déjà entamé la transition vers l'intégration de l'agriculture dans le paysage urbain. La ville centre a

le choix d'emboîter le pas (Duchemin, 2016) au mouvement nord-américain en AU en fournissant des outils de soutien et de financement pour pérenniser le système alimentaire et l'AU dans l'espace/temps.

Dans l'ensemble du Québec, le dézonage des grandes terres agricoles s'accélère autour des villes québécoises, dans le but d'urbaniser l'espace rural à travers des projets de complexes immobiliers et/ou commerciaux. Compenser la perte des terres agricoles des Basses-terres du Saint-Laurent par des jardins urbains ou quelques bacs sur les toits ne se compare point dans leur rapport à l'échelle, puisque la production alimentaire n'a pas la même valeur : l'agriculture rurale produit en plus grande quantité, avec des techniques adaptées à une production intensive, qui ne peuvent pas être répliquées sur une parcelle de terre ou un toit en milieu urbain. De nombreux acteurs voient la nécessité de protéger les terres rurales dans le but de créer une agriculture de proximité, adaptée aux saisons, en plus de favoriser les liens entre les types d'agriculture – rurale, périurbaine, urbaine – dans le but de nourrir les collectivités locales. La décision revient aux villes québécoises de permettre le dézonage d'une terre pour un projet immobilier et/ou commercial. Les acteurs politiques des villes ne voient pas toujours l'intérêt de densifier leur cadre bâti pour contrecarrer l'urbanisation des terres agricoles, puisque le développement foncier rapporte plus à une ville qu'une terre cultivée, au même titre que les interactions entre le rural et l'urbain leur apparaît incohérent et inutile. Le développement de l'AU diffère entre les villes québécoises et canadiennes, entraînant des dynamiques territoriales qui divergent d'une ville à une autre, bien que les projets peuvent s'inspirer les uns des autres. Certaines villes et arrondissements sur l'île de Montréal ont mis en place des réglementations et politiques favorables au système alimentaire et à l'AU – pensons ici à l'arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie et à la Ville de

Côte-Saint-Luc – tandis que d’autres n’ont point encore pris position sur les thèmes, ou bien mettent l’accent sur d’autres priorités.

À l’opposé de Montréal, Vancouver a déjà élaboré un ensemble de lignes directrices pour encourager les initiatives en AU sur son territoire, pour soutenir leur planification et encadrer les projets agricoles urbains (City of Vancouver, 2016a) – que ce soit le *Sole Food Street Farms* ou le *Green City Acres*⁷⁹. Ces projets agricoles urbains démontrent le potentiel d’un modèle économiquement rentable en AU, qui peut notamment se baser sur « des ententes non marchandes où les gens acceptent de prêter leur terrain » (Galarneau, 2016). Ce modèle urbain fonctionne dans la région de Vancouver en partie au fait que la location de terrains reste faible, faute de quoi le projet serait difficilement rentable (Ibid.). La Ville de Vancouver a aussi développé une stratégie alimentaire; cet outil sert à atteindre leurs objectifs sociaux, environnementaux, économiques et de santé. Le plan d’action de Vancouver se base sur la création d’un système alimentaire durable et juste pour tous les citoyens de la ville (City of Vancouver, 2016b). Ce programme s’est inspiré de nombreuses initiatives en matière de développement communautaire de type *grassroot*, qui tiennent en compte tous les aspects du système alimentaire – de la semence à table au compost (Ibid.).

Dans l’Ouest-de-l’Île, la ferme de Senneville du Santropol Roulant réussit à augmenter sa production alimentaire pour devenir rentable; le prêt d’une valeur symbolique de cette terre agricole de trois acres⁸⁰ par son propriétaire Howard

⁷⁹ Ayant débuté en 2010, cette ferme urbaine à multi-parcelles occupe l’avant et l’arrière-cour de maisons, loués à des propriétaires, sur moins d’un hectare de terre, dans le but de cultiver des aliments frais pour la distribution locale (Green City Acres, s.d.).

⁸⁰ Trois acres équivalent à 1,2 hectares.

Reitman permet au Roulant de la rentabiliser, sans quoi le groupe se trouverait dans l'impossibilité de la cultiver à cause des coûts élevés des terrains à Montréal. Au même titre, le Regroupement Partage, en partenariat avec le D-3-Pierres et la ville de Montréal, arrive à rentabiliser sa production agricole dans le parc nature du Bois-de-la-Roche, puisque le terrain agricole de trois hectares est un prêt de la ville de Montréal. Ces exemples démontrent les potentialités de développer une agriculture de proximité sur l'île de Montréal par une collaboration entre les acteurs politiques, communautaires et agraires. Ces groupes communautaires rendent les produits biologiques accessibles à tous indépendamment du statut socioéconomique, niveau de mobilité ou d'autonomie.

À travers le Canada et le Québec, les toits verts sont désignés comme étant une manière de réduire les îlots de chaleur et de gérer les eaux pluviales, en plus d'être un moyen d'intégrer l'AU en milieu urbain. Les exemples de toits verts ne sont qu'une minorité sur le territoire montréalais – tels que les Fermes Lufa, le toit potager du marché IGA Duchemin, le jardin sur le toit du Santropol Roulant. La réalisation d'un toit vert est complexe et dispendieuse puisqu'elle implique souvent le renforcement de la structure et la mise à niveau de l'édifice avant son installation. Des travaux ont dû être menés au Santropol Roulant pour se conformer aux standards exigés par la Régie du bâtiment du Québec. N'étant pas du ressort de la ville de Montréal, les réglementations, permis et politiques de construction des toits verts sont émises par le gouvernement provincial. La ville de Toronto fut la première ville en Amérique du nord à avoir initié un règlement⁸¹ qui exige et régit la construction de toits verts sur les nouveaux aménagements (City of Toronto, 2016). Il s'applique aux demandes de permis de construction pour le développement résidentiel, commercial et

⁸¹ Le règlement a été adopté par le conseil municipal de Toronto en mai 2009, en vertu de l'article 108 de la Loi sur la ville de Toronto (City of Toronto, 2016).

institutionnel effectuées après le 31 janvier 2010 et aux nouveaux aménagements industriels au 30 avril 2012 (Ibid.). Cette initiative municipale favorise ainsi l'AU puisque « tous les nouveaux bâtiments doivent avoir 20 % de leur toit vert minimum. » (Gomez, 2015) Dans l'arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie, le maire Croteau a autorisé les potagers sur les toits pour leur commercialisation en vente directe. Dans le PMR, les jardins sur les toits sont reconnus par l'arrondissement, bien que le maire Ferrandez reste encore à convaincre de son avantage pour la communauté de l'arrondissement; autrement dit, les toits comme les jardins communautaires deviennent une extension de la vie privée. À l'encontre du jardin de la communauté du Santropol Roulant, la majorité des toits appartiennent à des propriétaires privés – citoyens, compagnies, etc. Pour transformer un toit en jardin collectif et le rendre accessible à tous, des questions de sécurité sont nécessairement soulevées par les arrondissements, notamment concernant le droit d'accès – locataires, propriétaires, voisins, etc., ainsi que la responsabilité financière – le propriétaire, l'arrondissement, la ville, le gouvernement provincial, etc. Même si la perspective d'avoir une ville de Montréal recouverte de toits potagers inspire l'imaginaire collectif, la production alimentaire en zone urbaine se concentre davantage sur la réappropriation et le réaménagement de terrains vacants en les transformant en jardins ou en serres productives.

CONCLUSION

L'objectif de cette recherche consistait d'abord à répondre à la question suivante : En quoi les potentialités, les acteurs et les représentations de la production alimentaire en milieu urbain peuvent être considéré comme enjeu géopolitique? L'hypothèse principale fut élaborée sur la viabilité de l'AU qui est fonction de la prise en compte des spécificités du territoire, des politiques municipales, des représentations socio-territoriales, des différents acteurs, des potentialités et des interactions entre les fonctions économiques, sociales et environnementales d'un territoire urbain. Malgré une forte volonté citoyenne pour l'implantation de projets en AU sur le territoire montréalais, leur viabilité en est toutefois diminuée sans un soutien politique fort, par l'intermédiaire de politiques municipales cohérentes, de programmes de subvention généreux à court et long terme, et d'une accessibilité à des espaces cultivables peu dispendieux et en quantité suffisante. Avec l'appui de la classe politique locale et municipale, les projets en AU augmentent leur probabilité à être pérenniser dans l'espace et le temps; ceci étant dit, certaines exceptions démontrent la capacité à passer outre cette nécessité, tels que les Fermes Lufa. L'objectif principal fut ainsi d'analyser les représentations des acteurs internes et externes de l'arrondissement du PMR, situé dans le secteur centre de la ville de Montréal, puis de déterminer dans quelle mesure la question de l'agriculture urbaine est un objet de tensions entre les acteurs par l'interprétation de leurs représentations sociales et territoriales.

L'originalité de ce travail réside dans le fait qu'il constitue la première tentative de mise en œuvre d'une étude de la une géopolitique locale de l'AU. Cette recherche s'est efforcée de répondre à trois questions secondaires : De quelles façons l'agriculture urbaine, pratiquée à l'échelle d'un arrondissement, est-elle une réponse à

la mondialisation du modèle agro-industriel? Comment est-ce que la dynamique territoriale engendrée par l'agriculture urbaine provoque-t-elle des tensions, des rivalités de pouvoir sur ces territoires? Dans le contexte politique contemporain, est-ce que la pratique de l'agriculture urbaine a des potentialités de se développer sur le territoire montréalais? Ce mémoire s'est attaché à démontrer la pertinence géographique d'un cadre d'analyse et méthodologique géopolitique. En d'autres termes, l'analyse fait preuve ici de sa capacité à être opérationnalisé dans une recherche priorisant la méthode géopolitique. L'application des concepts de potentialités agricoles urbaines, de représentations sociales et territoriales des acteurs, et de dynamiques territoriales à échelle multiscalaire a permis de produire une analyse et de confirmer les hypothèses de recherche, avec quelques modifications mineures : (1) L'AU est une réponse viable à la mondialisation du système agro-industriel puisqu'elle permet une réappropriation territoriale, à la fois des populations et des acteurs municipaux, et une intégration de l'AU dans les politiques d'aménagement d'un arrondissement, par la création de circuits courts basé sur l'achat local, et pour une mise en place d'un système territorial multifonctionnel et durable. Il faut toutefois mentionner que cette réponse n'est que partielle puisqu'elle doit se coupler à une production agricole en zones périurbaines et rurales pour être durable et viable à long terme. En effet, le renforcement des circuits courts entre le milieu urbain et rural permettrait ainsi de pérenniser le système alimentaire. (2) Les représentations de l'AU par les acteurs concernés diffèrent, d'une part, selon leur contexte socioéconomique et physique sur le territoire urbain et, d'autre part, en fonction de leur degré de sensibilisation aux problématiques environnementales et sociales. Elles ne provoquent pas de tensions, mais tout au plus une incompréhension essentiellement due au manque d'intérêt. Si toutefois des tensions apparaissent entre les différents acteurs du territoire, elles sont principalement causées par une incompréhension de l'intérêt soulevé par l'AU. Pour une majorité des intervenants politiques, la ville est détachée de l'agriculture et du milieu rural; cette idéologie s'oppose à une vision contemporaine de la ville qui souhaite intégrer la production

agricole dans ses limites territoriales. Ces deux visions entraînent des désaccords entre les acteurs sur le concept de la ville, principalement entre les arrondissements et la ville centre, mettent en relief une divergence dans les priorités aux cœurs des politiques d'aménagement du territoire, et soulèvent des désaccords sur l'intégration (ou pas) de la production alimentaire en milieu urbain. (3) En combinant des analyses menées à différentes échelles, on peut ainsi faire ressortir des arguments en faveur de l'implantation de l'AU dans l'arrondissement du PMR. Ce dernier ne la priorise toutefois pas dans l'aménagement territorial, seulement en tant qu'un élément complémentaire à des projets de revitalisation du quartier. Même s'il y a une réticence à l'égard de l'AU, et même une certaine incompréhension de la part de certains acteurs politiques, la Ville de Montréal emboîte lentement le pas en développant une politique sur le système alimentaire, première étape vers une meilleure intégration de la production alimentaire en milieu urbain.

Ce mémoire est le résultat d'une recherche ayant nécessité un important travail de réflexion et de terrain. Il convient néanmoins de mentionner deux obstacles difficiles à contourner dans notre démarche : (1) l'adaptation de la méthode géopolitique à l'échelle locale. La géopolitique fut d'abord développée pour expliquer des tensions et conflits entre des États et leurs acteurs nationaux. La littérature scientifique est peu détaillée concernant la méthode géopolitique à une échelle micro. Les références bibliographiques du cadre théorique en sont ainsi restreintes. (2) La représentativité de l'échantillon interrogé. Attendu que les entrevues ont été complétées durant la saison hivernale, certains acteurs furent difficiles à contacter, tels que les citoyens engagés dans les jardins communautaires et collectifs. N'ayant point réussi à contacter des compagnies privées, leurs représentations n'ont pas été incluses dans ce travail. D'autres acteurs ont refusées d'être interviewées sur le sujet de l'AU, dont le MAPAQ, le Centre d'écologie urbaine et le Champ des possibles. Le résultat final

étant qu'une majorité des acteurs interviewés ont une vision favorable, ou tout du moins une compréhension approfondie de la question agricole à Montréal.

Ce mémoire doit en fait se concevoir comme une étape : ce travail étant l'ensemble de toute une recherche, son objet perçu aujourd'hui est périssable dans le temps. Si cette recherche a ainsi permis de débroussailler du champ des tensions et du mode de gestion de la production alimentaire sur le territoire montréalais, nombre de points restent à approfondir. En effet, la Ville de Montréal en collaboration avec le SAM travaille présentement sur l'élaboration d'une politique alimentaire à Montréal. Il serait intéressant de voir comment elle influencera les représentations des acteurs du territoire montréalais : quelles seront les perspectives alimentaires de l'AU dans les prochaines années? Est-ce que les représentations des acteurs du milieu urbain changeront avec cette nouvelle stratégie alimentaire municipale? En reprenant la méthode géopolitique, une analyse comparative des politiques alimentaires pourrait être faite entre la ville de Montréal et une ville canadienne – Toronto, Calgary, ou Vancouver – pour comprendre son rôle dans le développement de chaque ville.

APPENDICE A

CANEVAS D'ENTRETIEN POUR LES ACTEURS INTERNES

1. Présentation de la recherche

- a. Mon nom, étudiante en géographie de l'UQAM, mes intérêts de recherche
- b. Plan de l'entretien : environ 60 minutes, discussion semi-directive

2. Présentation et visions de l'interviewé sur l'agriculture urbaine

- a. Votre nom?
- b. Votre âge?
- c. Votre profession?
- d. Votre domaine d'étude?
- e. Lieu de résidence?
- f. Faites-vous de l'agriculture en ville?
 - i. Si oui, quel genre d'agriculture pratiquez-vous (jardin individuel ou privé, jardin collectif, jardin communautaire, balcon, toit, etc.)?
 - ii. Si non, seriez-vous intéressés à en faire?
 - 1. Si non, pourquoi?
 - 2. Si oui, quel type d'agriculture?
- g. Selon vous, à quoi sert l'agriculture urbaine?
 - i. Vous indiffère-t-elle ?
 - ii. Avez-vous l'impression de ne pas être consulté sur le sujet?
 - iii. Saviez-vous qu'il y avait eu une consultation publique sur l'état de l'agriculture urbaine au printemps 2012?
 - 1. Si oui, avez-vous participé?
 - 2. Si non, pourquoi?
 - iv. Avez-vous remarqué une volonté de ne pas implanter l'agriculture urbaine ou de plus l'implanter sur le territoire?

- v. Trouvez-vous que le débat sur l'agriculture urbaine est utile ou inutile? Devrait-il être plus longuement développé?
- h. Est-ce que l'agriculture urbaine répond à une demande de la population locale?
- i. Quelles sont vos motivations et aspirations envers l'agriculture urbaine?
- j. Selon vous, quel est le profil des personnes qui pratiquent l'agriculture en ville?

3. L'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal

- a. Sur le plan démographique :
 - i. Avez-vous remarqué des déséquilibres structurels? Par exemple, certains quartiers de l'arrondissement sont-ils plus touchés par la pauvreté que d'autres ou peut-on les considérer comme des déserts alimentaires.
 - ii. Avez-vous des problèmes ponctuels? Par exemple, l'émigration est-elle importante dans cet arrondissement.
- b. Avez-vous remarqué un clivage ethnique dans l'arrondissement? Par exemple, quelle ethnie est prédominante dans l'arrondissement.
- c. Avez-vous remarqué un clivage linguistique dans l'arrondissement? Par exemple, est-ce toute la population du quartier est francophone ou y a-t-il une mixité linguistique.
- d. Avez-vous remarqué un clivage religieux dans l'arrondissement? Par exemple, quelle est la religion qui prédomine (islam, judaïsme, christianisme, etc.).
- e. Avez-vous remarqué un clivage socioéconomique dans l'arrondissement?
- f. Quelles sont les différences culturelles du quartier?
 - i. Dans leurs modes de vie? Par exemple, le type métro-boulot-dodo ou le type chômage.

- ii. Dans l'organisation sociale? Par exemple, le sentiment d'appartenance à une communauté est-il fort.
- g. Sur le plan politique, avez-vous remarqué une organisation particulière du pouvoir?
 - i. Avez-vous remarqué des désaccords entre élus et citoyens?
 - ii. Ou des désaccords entre élus et organismes communautaires?
 - iii. Ou des désaccords en général?

4. Les représentations des acteurs

- a. Selon vous, à quoi associe-t-on le territoire de l'arrondissement? En d'autres mots, sa valeur symbolique à vos yeux. Par exemple, en rapport avec son passé industriel, la mise en valeur de certains quartiers de l'arrondissement.
- b. L'héritage patrimonial de l'arrondissement peut-il être mis en valeur par des projets d'agriculture urbaine?
- c. Comment vous représentez-vous le territoire de l'arrondissement?
 - i. Y a-t-il des déserts alimentaires? Par exemple, y a-t-il des espaces où il est difficile d'avoir accès à des aliments frais?
 - ii. Sont-ils propices à l'implantation de l'agriculture urbaine?
- d. Selon vous, quels sont les principaux problèmes liés à l'agriculture urbaine sur le territoire de l'arrondissement?
- e. Ressentez-vous une forte appartenance à ce territoire?
 - i. Est-ce à cause de l'agriculture urbaine?
 - ii. Si oui, pouvez-vous décrire votre appartenance?
 - iii. Si non, pourquoi?
- f. Comment envisagez-vous l'agriculture urbaine dans l'arrondissement?
 - i. Pour vous, quelle serait idéalement l'agriculture urbaine?
 - ii. Quel type de projets devrait être mis de l'avant?
- g. Trouvez-vous que l'arrondissement prend suffisamment d'initiatives en agriculture urbaine?

- i. Pourrait-il en faire plus ou moins ?
- ii. Répond-t-il à la demande en agriculture urbaine?
- iii. Est-ce satisfaisant?

5. Clôture

- a. Souhaitez-vous revenir sur une question en particulier, ou désirez-vous ajouter un commentaire?

Remerciements

APPENDICE B

CANEVAS D'ENTRETIEN POUR LES ACTEURS EXTERNES

1. Présentation de la recherche
 - a. Mon nom, étudiante en géographie de l'UQAM, mes intérêts de recherche
 - b. Plan de l'entretien : environ 60 minutes, discussion semi-directive
2. Présentation et visions de l'interviewé sur l'agriculture urbaine
 - a. Votre nom?
 - b. Votre âge?
 - c. Votre profession?
 - d. Votre domaine d'étude?
 - e. Lieu de résidence?
 - f. Faites-vous de l'agriculture en ville?
 - i. Si oui, quel genre d'agriculture pratiquez-vous (jardin individuel ou privé, jardin collectif, jardin communautaire, balcon, toit, etc.)?
 - ii. Si non, seriez-vous intéressés à en faire?
 1. Si non, pourquoi?
 2. Si oui, quel type d'agriculture?
 - g. Selon vous, à quoi sert l'agriculture urbaine?
 - h. Est-ce que l'agriculture urbaine répond à une demande de la population locale?
 - i. Quelles sont vos motivations et aspirations envers l'agriculture urbaine?
 - j. Selon vous, qui fait généralement de l'agriculture en ville?
3. La ville de Montréal
 - a. Sur le plan économique :
 - i. Est-ce que l'agriculture urbaine est rentable?

- ii. A-t-elle des avantages économiques?
 - 1. Existent-ils?
 - 2. Sous quelle forme
- b. Se crée-t-il des systèmes d'alliance dans le domaine de l'agriculture urbaine?
 - i. Avec d'autres villes?
 - ii. Avec des organismes communautaires?
 - iii. Avec des agriculteurs?
 - iv. Avec des compagnies privées, des investisseurs?
 - v. Entre les arrondissements?
- c. Quelles sont les opportunités en agriculture urbaine?
 - i. Y a-t-il une instrumentalisation de l'agriculture urbaine par des organisations non gouvernementales ou des multinationales?
 - 1. Si oui, pourquoi et comment?
 - 2. Si non, serait-ce possible dans le futur?
- d. Sur le plan politique :
 - i. Est-ce que [insérer le nom de l'acteur] est pour ou contre l'agriculture urbaine?
 - 1. Si oui ou non, pourquoi?
- e. Avez-vous remarqué des territoires urbains qui sont plus convoités que d'autres?
 - i. Par des promoteurs, des investisseurs, des bailleurs de fonds, etc.?
 - ii. Avez-vous des exemples précis à Montréal, et plus particulièrement dans l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal?
- f. Quels sont les principaux problèmes urbains empêchant l'implantation de l'agriculture urbaine?
 - i. Quand est-il de la contamination des sols?

- ii. Les lois et règlements favorisent-elles sont implantation ou non?
- iii. Quand est-il du zonage? Pourrait-il y avoir un zonage « agriculture urbaine »?
 - 1. Si oui, comment?
 - 2. Si non, pourquoi?

4. Les représentations des acteurs

- a. Selon vous, à quoi associe-t-on le territoire montréalais? En d'autres mots, sa valeur symbolique. Par exemple, en rapport avec son passé industriel, la mise en valeur de certains quartiers de l'arrondissement.
- b. L'héritage patrimonial de la ville peut-il être mis en valeur par des projets d'agriculture urbaine?
- c. Comment vous représentez-vous le territoire montréalais?
 - i. Y a-t-il des déserts alimentaires à Montréal?
 - ii. Est-il propice à l'implantation de l'agriculture urbaine?
- d. Selon vous, quels sont les principaux problèmes liés à l'agriculture urbaine sur le territoire montréalais?
- e. Ressentez-vous une forte appartenance à la ville de Montréal?
 - i. Est-ce grâce à de l'agriculture urbaine?
 - ii. Si oui, pouvez-vous expliquer comment l'agriculture urbaine vous permet de ressentir votre appartenance à la ville de Montréal?
- f. Comment vous représentez-vous l'agriculture urbaine?
 - i. Vous indiffère-t-elle?
 - ii. Avez-vous l'impression de ne pas être consulté sur le sujet?
 - iii. Saviez-vous qu'il y avait eu une consultation publique sur l'état de l'agriculture urbaine au printemps 2012?
 - 1. Si oui, avez-vous participé?
 - 2. Si non, pourquoi?

- iv. Avez-vous remarqué une volonté de ne pas implanter l'agriculture urbaine ou de plus l'implanter sur le territoire?
- v. Trouvez-vous que le débat sur l'agriculture urbaine est utile ou inutile? Devrait-il être plus longuement développé?
- g. Comment envisagez-vous l'agriculture urbaine à Montréal?
 - i. Pour vous, quelle serait idéalement l'agriculture urbaine?
 - ii. Quel type de projets devrait être mis de l'avant?
- h. Trouvez-vous que la ville de Montréal prend suffisamment d'initiatives en agriculture urbaine?
 - i. Pourrait-il en faire plus ou moins?
 - ii. Répond-t-il à la demande en agriculture urbaine?
 - iii. Est-ce satisfaisant?

5. Clôture

- a. Souhaitez-vous revenir sur une question en particulier, ou désirez-vous ajouter un commentaire?

Remerciements

APPENDICE C

GRILLE D'ANALYSE DES ENTRETIENS POUR LES ACTEURS INTERNES

			Acteur
Identification sommaire de l'acteur			
<i>L'agriculture urbaine</i>	Pratique (Oui/non)		
	Lesquelles?		
	Motivations et aspirations		
	Acteurs		
L'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal			
<i>Démographie</i>	Déséquilibres structurels		Lesquels?
	Problèmes ponctuels		Lesquels?
<i>Clivage</i>	Ethnique	Lequel?	
	Linguistique	Lequel?	
	Religieux	Lequel?	
	Socioéconomique	Lequel?	
<i>Différences culturelles</i>	Mode de vie		
	Organisation sociale		
<i>Vie politique</i>	Organisation/pouvoir		
	Désaccords (oui/non)		
	Lesquelles?		
Les représentations de l'acteur			
<i>Valeur symbolique</i>	Territoire (oui/non)		
	De quelle manière?		

	Patrimoine (oui/non)	
	De quelle manière?	
<i>Conscience territoriale</i>	Implantation de l'AU (oui/non)	
	Sous quelle forme?	
	Désert alimentaire (oui/non)	
	Appartenance territoriale (oui/non)	
	Comment?	
<i>Représentations</i>	Indifférence (oui/non)	
	Raison	
	Ne pas être consulté (oui/non)	
	Raison	
	Ne pas l'implanter (oui/non)	
	Raison	
	Utile/inutile	
	Raison	
	Idéalisation (oui/non)	
	Comment?	
	Quel genre de projets?	
<i>Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal</i>	Initiatives (oui/non)	
	Satisfaisant/Insatisfaisant	
	Demande locale (oui/non)	
	Comment?	

APPENDICE D

GRILLE D'ANALYSE DES ENTRETIENS POUR LES ACTEURS EXTERNES

			Acteur
Identification sommaire de l'acteur			
<i>L'agriculture urbaine</i>	Pratique (Oui/non)		
	Lesquelles?		
	Motivations et aspirations		
	Acteurs		
La ville de Montréal			
<i>Intérêts économiques</i>	Rentable (oui/non)		
	Sous quelle forme?		
	Avantages économiques		
	Existence (oui/non)		
	Lesquels?		
<i>Systèmes d'alliance</i>	D'autres villes	Lesquels?	
	Des organismes communautaires	Lesquels?	
	Des agriculteurs	Lesquels?	
	Des compagnies privées	Lesquels?	
	Entre les arrondissements	Lesquels?	
<i>Opportunités</i>	Instrumentalisation		
	Sous quelle forme?		

<i>Politiques</i>	Solidarité	
	Hostilité	
<i>Convoitises territoriales</i>	Promoteurs/Investisseurs	
	Exemples	
<i>Problèmes urbains</i>	Contamination des sols	
	Règlementation	
	Zonage	
Les représentations de l'acteur		
<i>Valeur symbolique</i>	Territoire (oui/non)	
	De quelle manière?	
	Patrimoine (oui/non)	
	De quelle manière?	
<i>Conscience territoriale</i>	Implantation de l'AU (oui/non)	
	Sous quelle forme?	
	Désert alimentaire (oui/non)	
	Appartenance territoriale	
	Comment?	
<i>Représentations</i>	Indifférence (oui/non)	
	Raison	
	Ne pas être consulté (oui/non)	
	Raison	
	Ne pas l'implanter (oui/non)	
	Raison	
	Utile/inutile	

	Raison	
	Idéalisation (oui/non)	
	Comment?	
	Quel genre de projets?	
<i>Ville de Montréal</i>	Initiatives (oui/non)	
	Satisfaisant (oui/non)	
	Demande locale (oui/non)	
	Comment?	

BIBLIOGRAPHIE

- Abric, J.-C. (dir.). (1994). *Pratiques sociales et représentations sociales*. Paris : P.U.F.
- Action Communiterre. [s.d.]. *Mission*. Récupéré le 26 décembre 2016 de <http://www.actioncommuniterre.qc.ca/fr/propos-de-nous/mission>
- Action Communiterre. (2012). *Historique*. Récupéré le 26 décembre 2016 de <http://www.actioncommuniterre.qc.ca/fr/propos-de-nous/historique>
- Actualités UQAM. (2017, 5 mai). *Nouveau partenariat en agriculture urbaine*. Récupéré le 4 août 2017 de <http://www.actualites.uqam.ca/2017/nouveau-partenariat-agriculture-urbaine>
- Alvéole. (2017). *L'apiculture pour changer le paysage urbain*. Récupéré le 24 juillet 2017 de <https://www.alveole.buzz/a-propos>
- André, Y. (1998). *Enseigner les représentations spatiales*. Paris : Anthropos.
- Apparicio, P. et al. (2010). *Portrait socioéconomique du quartier Plateau-Mont-Royal. Centre local d'emploi du Plateau-Mont-Royal*. Montréal : INRS-UCS.
- Association québécoise pour le patrimoine industriel. (AQPI). [s.d.]. *Qui sommes-nous?* Récupéré le 14 juillet 2017 de <http://www.aqpi.qc.ca/preacutesentation.html>
- Archambault, R. (2015, 21 décembre). *Entrevue*. (P. Nycz, Intervieweur).
- Archives de Montréal. (1928). *Island of Montreal*. [Carte]. Récupéré le 28 décembre 2016 de http://archivesdemontreal.com/documents/2014/11/007_P500-5_3op_Page_03.jpg
- Armstrong, D. (2000). A Survey of Community Gardes in Upstate New York : Implications for Health Promotion and Community Development. *Health and Place*, 6, 319-327.
- Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal. (2012a). *Agriculture urbaine sur Le Plateau-Mont-Royal. Consultation publique sur l'agriculture urbaine*. Montréal : Ville de Montréal.

Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal. [s.d.]. *Coordonnées des élus*. Récupéré le 22 juillet 2017 de http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7297,74690088&_dad=portal&_schema=PORTAL

Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal. (2016a). *Guide d'aménagement d'une ruelle verte 2016-2017*. Montréal : Ville de Montréal.

Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal. [s.d.]. *Mission et valeurs*. Récupéré le 30 décembre 2016 de http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7297,74739632&_dad=portal&_schema=PORTAL

Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal. (2012b, 9 octobre). *Murale du jardin communautaire Rivard*. [Message sur Facebook]. Récupéré le 29 décembre 2016 de https://www.facebook.com/pg/leplateaumontroyal/photos/?tab=album&album_id=311541092286465

Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal. (2016b). *Taxes foncières 2016 et Le Plateau*. Récupéré le 29 décembre 2016 de http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7297,81427576&_dad=portal&_schema=PORTAL#point_8

Arrondissement Le Sud-Ouest. (2017). *Jardins communautaires*. Récupéré le 24 juillet 2017 de <http://www1.ville.montreal.qc.ca/banque311/content/le-sud-ouest-%E2%80%93-jardins-communautaires>

Arrondissement Le Sud-Ouest. (2016, 7 décembre). *La revitalisation des artères commerciales se poursuit 100 000 \$ en bourses aux nouveaux commerçants*. [Communiqué]. CNW Telbec. Récupéré le 8 janvier 2017 de <http://www.newswire.ca/fr/news-releases/la-revitalisation-des-arteres-commerciales-se-poursuit-100-000--en-bourses-aux-nouveaux-commerçants-605248086.html>

Arrondissement Ville-Marie. (2005). *Le cahier de gestion du programme des jardins communautaires*. Récupéré le 26 décembre 2016 de http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/prt_vdm_fr/media/documents/Cahier_de_gestion.pdf

AU/LAB. [s. d.]. *Carte interactive de l'agriculture urbaine*. Récupéré le 5 décembre 2015 de <http://agriculturemontreal.com/carte>

- AU/LAB. (2016a). *Consultation publique sur l'agriculture urbaine à Montréal*. Récupéré le 28 décembre 2016 de <http://agriculturemontreal.com/nouvelles/Consultation-publique-sur-l-agriculture-urbaine-a->
- AU/LAB. (2016b). *En chiffres*. Récupéré le 26 décembre 2016 de <http://agriculturemontreal.com/>
- AU/LAB. (2016c). *Histoire de l'agriculture à Montréal*. Récupéré le 26 décembre 2016 de <http://agriculturemontreal.com/histoire-de-l-agriculture--montral>
- AU/LAB. (2016d). *Historique récent de l'agriculture urbaine à Montréal*. Récupéré le 26 décembre 2016 de <http://agriculturemontreal.com/historique-recent-agriculture-urbaine-montreal>
- AU/LAB. (2013). *Promenade Plateau Mont-Royal/Mile-End*. [Document PDF]. Récupéré le 29 décembre 2016 de http://agriculturemontreal.com/pdf/promenades/5367e6a0e1af6_PromenadePlateau-MileEnd.pdf
- AU/LAB. (2017). *Une première serre communautaire multifonctionnelle à Montréal*. Récupéré le 24 juillet 2017 de <http://agriculturemontreal.com/nouvelles/une-premiere-serre-communautaire-multifonctionnelle-montreal>
- Augé, M. (1992). *Non-lieux : introduction à une anthropologie de la surmodernité*. Paris : Seuil.
- Ayalon, R. (2016). 12 effets positifs de l'agriculture urbaine sur les collectivités. *Webzine 100°*. Récupéré le 17 juillet 2017 de <https://centdegres.ca/magazine/amenagement/12-effets-positifs-de-l-agriculture-urbaine-sur-les-collectivites/>
- Ayalon, R. (2006). *Making Rooftops Bloom: Strategies for encouraging rooftop greening in Montreal*. (Mémoire de maîtrise non publié). McGill University : School of Urban Planning. Récupéré de *The Rooftop Garden Project Archives* http://archives.rooftopgardens.ca/files/Making_Rooftops_Bloom_Final_Draft.pdf
- Badariotti, D. (2014). *Géopolitique*. Récupéré le 26 décembre 2016 de <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article402>
- Badie, B. (1995). *La fin des territoires*. Paris : Fayard.

- Bailly, A. S. (1995). Les représentations en géographie. Dans A. S. Bailly (dir.), *Encyclopédie de géographie* (p. 369-381). Paris : Economica.
- Bailly, A. S. (1989). L'imaginaire spatial. Plaidoyer pour la géographie des représentations. *Espaces Temps*, 40-41, 53-58.
- Baribeau, C. et Royer, C. (2012). L'entretien individuel en recherche qualitative : usages et modes de présentation. *Revue des sciences de l'éducation*, 38 (1), 23-45.
- Barry, A. O. [s.d.]. *Les bases théoriques en analyse du discours*. Récupéré le 25 juin 2017 de https://www.infoamerica.org/teoria_articulos/discurso01.pdf
- Barthelot, B. (2015). Marketing de niche. Dans *L'encyclopédie illustrée du marketing*. Récupéré le 29 décembre 2016 de <http://www.definitions-marketing.com/definition/marketing-de-niche/>
- Bastie, J. et Dezert, B. (1980). *L'espace urbain*. Paris : Masson.
- Baxter, J. et Eyles, J. (1997). Evaluating Qualitative Research in Social Geography: Establishing 'Rigour' in Interview Analysis. *Transactions of the Institute of British Geographers*, 22 (4), 505-525.
- Beausoleil, M. (2015, 10 décembre). *Entrevue*. (P. Nycz, Intervieweur).
- Beck, U. (2001). *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*. Paris : Flammarion.
- Bédard, M. (2006). La pertinence géographique et sociale d'un projet de paysage : errements et suffisances de notre habiter. *Cahiers de géographie du Québec*, 50 (141), 409-414.
- Bédard, M. (2011). *Méthodologie et méthodes de la recherche en géographie : notes de cours, GEO8011*. Université du Québec à Montréal, Département de Géographie.
- Ben Alaya, D. et Campos, P. H. (2007). La représentation sociale de la mondialisation : contenu, structure et organisation. *Bulletin de psychologie*, 1 (487), 35-47.
- Blondiaux, L. (2008). *Le nouvel esprit de la démocratie*. Paris : Seuil.
- Bohigas, A. (2014). *Les marécages alimentaires*. Récupéré le 29 décembre 2016 de <https://prezi.com/pnoixmmi2wse/les-marecages-alimentaires/>

- Bouffe Action de Rosemont. (2016). *Distinction entre jardins collectifs et jardins communautaires*. Récupéré le 26 décembre 2016 de <http://www.bouffe-action.org/jardins-collectifs/distinction-jardins-collectifs-communautaires/>
- Boulianne, M. (1999). Agriculture urbaine, rapports sociaux et citoyenneté: le cas du jardinage biologique communautaire au Québec et au Mexique. *Cahiers du Crises. Collection Études de cas d'entreprises d'économie sociale*, 1-90.
- Boulianne, M. et Olivier-d'Avignon, G. (2013). « Chapitre 6 : Des espaces revendiqués, des villes repensées : les guérillas jardinières et la transformation des imaginaires urbains ». Dans Éric Duchemin (dir.), *Agriculture urbaine : aménager et nourrir la ville*, (p. 169-186). Montréal : Éditions en environnement VertigO.
- Boulianne, M., Olivier-d'Avignon, G. et Galarneau, V. (2010). Les retombées sociales du jardinage communautaire et collectif dans la conurbation de Québec. *[VertigO] - La revue électronique en sciences de l'environnement*, 10 (2).
- Bourgault-Côté, G. (2007, 10 mai). Huit jardins communautaires sont contaminés. *Le Devoir*. Récupéré le 13 juillet 2017 de <http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/142915/montreal-huit-jardins-communautaires-sont-contamines>
- Bouteilles, B. (2010). *Mutations urbaines : pratiques et perceptions*. (Mémoire de maîtrise). Université de la Réunion. Récupéré de *MemoireOnline* http://www.memoireonline.com/07/13/7225/m_Mutations-urbaines--pratiques-et-perceptions-un-quartier-de-Saint-Denis-de-la-Reunion--La-source0.html
- Bouvier, N. D. (2001). *La dynamique sociale entourant les jardins communautaires : l'individu, le groupe et le jardin. Le cas de Montréal*. (Mémoire de maîtrise). INRS – Urbanisation et UQAM. Récupéré d'*Espace INRS* http://espace.inrs.ca/63/1/Daclin-Bouvier_Nathalie_MA_2001.pdf
- Bresson, A., Bruc, H., Hesters, E., Rebour, J. et Ribot, A. (2012). *Les conditions favorables aux circuits courts destinés à la restauration collective hors domicile*. École nationale supérieure des sciences agronomiques de Bordeaux Aquitaine. Récupéré le 8 janvier 2017 de http://www.proximites-obs.fr/wp-content/uploads/sites/4/2016/01/bsa-RCHD_BRESSON_BRUC_HESTERS_REBOUR_RIBOT.pdf
- Breux, S. (2006). L'apport de la géographie des représentations à la sociologie politique. *Cahiers de géographie du Québec*, 50 (141), 507-513.
- Breux, S. (2008). Représentations territoriales et engagement public individuel : premières explorations. *Politique et Sociétés*, 27 (3), 187-210.

- Bricas, N. et Daviron, B. (2008). De la hausse des prix au retour du « productionnisme » agricole : les enjeux du sommet sur la sécurité alimentaire de juin 2008 à Rome. *Hérodote*, 131 (4), 31-39.
- Brown, K. H. et Jameton, A. L. (2000). Public Health Implications of Urban Agriculture. *Journal of Public Health Policy*, 21 (1), 20-39.
- Brunet, R., Ferras, R. et Théry, H. (1992). *Les mots de la géographie : dictionnaire critique*. Montpellier et Paris : Reclus et La Documentation Française.
- Bruntland, G. (éd.). (1987). *Notre avenir à tous : Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU*. Oxford : Oxford University Press.
- Bryant, C. et Greaves, S. (1978). The importance of regional variations in the analysis of urbanisation-agriculture interactions. *Cahiers de Géographie du Québec*, 22 (57), 329-348.
- Bujold, R. (2001). *Conseil communautaire Notre-Dame-de-Grâce (NDG 2020) : développement des communautés locales : portrait de concertations de quartier à Montréal*. Montréal : Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre, Direction de la santé publique; Ville de Montréal; Centraide du Grand Montréal.
- Bumbaru, D. (2012). *Consultation publique sur l'agriculture urbaine à Montréal*. Héritage Montréal. Récupéré le 13 juillet 2017 de <http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P58/9b49.pdf>
- Buzenot, L. (2007). *Démarche du géographe et raisonnement multiscalaire*. Récupéré le 18 juin 2017 de https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/upload/docs/application/pdf/2011-08/div043_buzenot.pdf
- Cambien, A. (2007). *Une introduction à l'approche systémique. Appréhender la complexité*. Lyon : Certu – Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques.
- Canada. Ministère de l'agriculture et de l'agroalimentaire. (2016). *Vue d'ensemble du système agricole et agroalimentaire canadien 2016*. Récupéré le 3 juin 2017 de <http://www.agr.gc.ca/fra/a-propos-de-nous/publications/publications-economiques/vue-d-ensemble-du-systeme-agricole-et-agroalimentaire-canadien-2016/?id=1462288050282>

- Canadien Pacifique. (2017). *Survol historique*. Récupéré le 10 juin 2017 de <http://www.cpr.ca/fr/about-cp/our-history>
- Carignan, M.-A. (2014, 3 décembre). Le Mange-trottoir/Villeray. *Journal Métro*. Récupéré le 8 janvier 2017 de <http://journalmetro.com/plus/immobilier/678140/le-mange-trottoir-villeray/>
- Carmines, E. G. et Zeller, R. A. (1979). *Reliability and Validity Assessment*. Newbury Park : Sage Publications.
- Carrot City. (2014). *Santropol Roulant*. Récupéré le 16 juillet 2017 de http://www.ryerson.ca/carrotcity/board_pages/rooftops/santropol_roulant.html
- Cary, P. (2003). Les développements ambigus de l'après-développement. *Géographie, Économie, Société*, 5, 421-436.
- Cédras, J. (2012). *Mémoire verbal du Jardin Communautaire De Lorimier*. (Mémoire verbal). Montréal : OCPM. Récupéré le 22 juillet 2017 de <http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P58/9a5.pdf>
- Cellier, C. (2015, 10 décembre). *Entrevue*. (P. Nycz, Intervieweur).
- Centre d'aide à la famille. (CAF). (2017). *À propos*. Récupéré le 17 juillet 2017 de <http://www.centreaidefamille.com/caf/index.php?id=5>
- Centre du Plateau. (2014). *Définitions des camps spécialisés*. Récupéré le 29 décembre 2016 de <http://centreduplateau.qc.ca/enfants/camp-de-jour/camps-specialises-2/>
- City of Toronto. (2016). *Green Roof Bylaw*. Récupéré le 29 décembre 2016 de <https://www1.toronto.ca/wps/portal/contentonly?vgnextoid=83520621f3161410VgnVCM10000071d60f89RCRD&vgnextchannel=3a7a036318061410VgnVCM10000071d60f89RCRD>
- City of Vancouver. (2016a). *Urban agriculture guidelines*. Récupéré le 29 décembre 2016 de <http://vancouver.ca/people-programs/urban-agriculture-guidelines.aspx>
- City of Vancouver. (2016b). *Vancouver Food Strategy: Building just and sustainable food systems*. Récupéré le 29 décembre 2016 de <http://vancouver.ca/people-programs/vancouvers-food-strategy.aspx>
- Claval, P. (2010). *Les espaces de la politique*. Paris : Armand Colin.

Cloutier, M.-E. (2016). Espace public : d'un terrain vague au jardin Franchère. *Le Plateau, journal local Pamplemousse*. Récupéré le 14 juillet 2017 de <http://plateau.pamplemousse.ca/2016/08/espace-public-dun-terrain-vague-au-jardin-franchere/>

Collectivités viables. [s.d.]. *Agriculture urbaine*. Récupéré le 17 juin 2017 de <http://collectivitesviables.org/articles/agriculture-urbaine/>

Communauté Métropolitaine de Montréal. (CMM). (2013). Près de 20 % des immigrants récents du Grand Montréal proviennent de pays du Maghreb. *Perspective Grand Montréal – Sociodémographie*, 24.

Communauté Métropolitaine de Montréal. (CMM). (2012). Une zone agricole dynamique, premier maillon d'un important secteur agroalimentaire. *Perspective Grand Montréal – Aménagement*, 18.

Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois. (2008). *Agriculture et agroalimentaire québécois : assurer et bâtir l'avenir*. [Document PDF]. Rapport déposé le 31 janvier 2008 au Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Québec. Récupéré le 8 janvier 2017 de http://www.caaq.gouv.qc.ca/userfiles/File/Dossiers%2012%20fevrier/RapportFr_haute.pdf

Conseil communautaire de Notre-Dame-de-Grâce. [s.d.]. *Action communiterre*. Récupéré le 10 juin 2017 de <http://www.ndg.ca/fr/qui-nous-sommes/partenaires-ccndg/238-action-communiterre>

Conseil d'économie sociale de l'Île de Montréal. (CESIM). (2016). *L'économie sociale, c'est quoi?* Récupéré le 29 décembre 2016 de <http://www.economiesocialemontreal.net/leconomie-sociale/leconomie-sociale-cest-quoi/>

Coop Bioma. [s.d.]. *La Coopérative Bioma*. Récupéré le 18 juillet 2017 de <http://www.coopbioma.com/>

Corporation de développement communautaire - Action solidarité Grand Plateau. (CDC-ASGP (2012). *Mission*. Récupéré le 29 décembre 2016 de <http://asgp.qc.ca/qui-sommes-nous/mission/>

Corporation de développement économique communautaire - Centre-Sud/Plateau Mont-Royal. (CDEC-CSPMR). (2012). *Portrait économique et de l'emploi du Plateau Mont-Royal*. Montréal : Corporation de développement économique et communautaire.

- Corriveau, J. (2015, 14 mars). Les fermiers des villes veulent une place au soleil. *Le Devoir*. Récupéré le 8 janvier 2017 de <http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/434431/engouement-pour-l-agriculture-urbaine>
- Cosinschi, M. et Racine, J.-B. (1998). Géographie urbaine. Dans A. S. Bailly (dir.), *Les Concepts en géographie humaine*. Paris : Masson.
- Croteau, F. W. (2016, 20 janvier). *Entrevue*. (P. Nycz, Intervieweur).
- Côté, M. (2016, 15 janvier). *Entrevue*. (P. Nycz, Intervieweur).
- Coutié, M. (2011, 7 janvier). Une première serre commerciale sur les toits de Montréal. *Radio-Canada*. Récupéré le 18 janvier 2017 de <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/499617/agriculture-urbaine-ferme-lufa-montreal>
- Da Cunha, A. (dir.). (2005). *Enjeux du développement urbain durable : transformations urbaines, gestion des ressources et gouvernance*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes.
- De Sardan, O. (1995). La politique de terrain. Sur la production des données en anthropologie. *Enquête, anthropologie, histoire, sociologie*, 1, 71-112.
- Dépôt alimentaire NDG. [s.d.]. *Action communiterre a fusionné avec le Dépôt alimentaire NDG!* Récupéré le 10 juin 2016 de <http://www.depotndg.org/fr/ac>
- Dépôt alimentaire NDG. (2017). *Ça pousse! jardin éducatif, thérapeutique, et récréatif*. Récupéré le 14 juillet 2017 de <https://www.capousse.com/>
- Deglise, F. (2006, 11 octobre). Le melon de Montréal ne fait plus le poids. *Le Devoir*. Récupéré le 14 juillet 2017 de <http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/120171/le-melon-de-montreal-ne-fait-plus-le-poids>
- Desjardins, C. (2016, 13 mai). Logements construits sur un ancien dépotoir : la Ville poursuivie pour 4 millions. *La Presse*. Récupéré le 13 juillet 2017 de <http://www.lapresse.ca/actualites/montreal/201605/13/01-4981216-logements-construits-sur-un-ancien-depotoir-la-ville-poursuivie-pour-4-millions.php>
- Desjardins, Y. (2014a). L'identité historique du Plateau. [Billet de blogue]. Récupéré le 13 juillet 2017 de *Mémoire du Mile End* <http://memoire.mile-end.qc.ca/fr/lidentite-historique-du-plateau/>

- Desjardins, Y. (2014b). La renaissance du Mile End et les mouvements citoyens. [Billet de blogue]. Récupéré le 13 juillet 2017 de *Mémoire du Mile End* <http://memoire.mile-end.qc.ca/fr/la-renaissance-du-mile-end-et-les-mouvements-citoyens/>
- Despatie, A.-L. (2017, 20 juillet). Les trottoirs de Montréal plus verts. *Radio-Canada*. Récupéré le 23 juillet 2017 de <http://ici.radio-canada.ca/tele/le-telejournal-18h/2016-2017/segments/reportage/31947/trottoirs-vert-montreal-potagers>
- Desroches, A. (2015, 29 avril). 21 M\$ pour redonner vie à la ferme Angrignon. *Journal Métro*. Récupéré le 8 janvier de <http://journalmetro.com/local/sud-ouest/actualites/766654/21-m-pour-redonner-vie-a-la-ferme-angrignon/>
- Di Méo, G. (1991). De l'espace subjectif à l'espace objectif : l'itinéraire du labyrinthe. *L'espace géographique* (4), 359-373.
- Di Méo, G. (2008). Une géographie sociale entre représentations et action. *Montagnes méditerranéennes et développement territorial*, 23, 13-21.
- Diabagate, S. (2008). *L'espace-monde : Approche géopolitique et géoéconomique*. (Mémoire de maîtrise). Abidjan : Institut de Géographie Tropicale. Récupéré de *MemoireOnline* <http://www.memoireonline.com/08/08/1509/l-espace-monde-approche-geopolitique-et-geoeconomique.html>
- Didier, C. (2007). *Le développement urbain durable : pour une approche différente de la vie urbaine*. (Mémoire de maîtrise). Université Lyon II. Récupéré de *WebDoc, la bibliothèque des Sciences Po Lyon* http://doc.sciencespo-lyon.fr/Ressources/Documents/Etudiants/Memoires/Cyberdocs/MFE2007/didier_c/pdf/didier_c.pdf
- Dobyns, J. (2004). Reconstruction of Urban Space: Urban Agriculture Initiatives in Toronto and Kampala. *Undercurrent*, 1 (1), 36-47.
- Dorst, J. (2012). Les rapports de l'homme et de la nature. Dans *L'encyclopédie de l'agora. Pour un monde durable*. Récupéré le 27 décembre 2016 de <http://agora.qc.ca/documents/nature--les-rapports-de-lhomme-et-de-la-nature-par-jean-dorst>
- Duchemin, É. (2010). *Agriculture + urbanité = viabilité : L'agriculture un outil multidimensionnel au service de la viabilité urbaine*. Récupéré le 15 août 2017 de http://www.forumurba2015.com/2_conferences/2.1_liste_conferences/PowerPoint/2010-12-15_PowerPoint.pdf

- Duchemin, É. (dir.). (2013). *Agriculture urbaine : aménager et nourrir la ville*. Montréal : Éditions en environnement VertigO, 394.
- Duchemin, É. (2012). *Agriculture urbaine : quelle définition?* Récupéré le 27 décembre 2016 de <http://agriurbain.hypotheses.org/2705>
- Duchemin, É. (2016, 14 janvier). *Entrevue*. (P. Nycz, Intervieweur).
- Duchemin, É., Wegmuller, F. et Legault, A.-M. (2008). Urban agriculture: multi-dimensional tools for social development in poor neighbourhoods. *Field Actions Science Reports*, 1, 1-8.
- Dupré, S. (2009). *La navigation dans les eaux arctiques canadiennes. Du concept de risque à la géopolitique*. (Thèse de doctorat). Université Laval. Récupéré d'Archimède – Collection Mémoires et Thèses Électroniques <http://archimede.bibl.ulaval.ca/archimede/fichiers/26043/26043.html>
- Dussouy, G. (2010a). Conceptualiser et (re)problématiser la géopolitique sans faire de théorie. *L'espace politique*, 12 (3).
- Dussouy, G. (2010b). Systemic Geopolitics: A Global Interpretation Method of the World. *Geopolitics*, 15 (1), 133-150.
- Election Montreal. (2012). *Arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Règlements sur les districts électoraux*. [Carte muette]. Échelle : 1 : 17 000. Récupéré le 29 décembre 2016 de http://election-montreal.qc.ca/userfiles/file/fr/cadre-electoral/Cartes_Districts_2013/11_%20PLATEAU-MONT-ROYAL_2012-03.pdf
- Elias, N. (1991). *Qu'est-ce que la sociologie?* La Tour-d'Aigues : Éditions de l'Aube.
- Ellis, F. et Sumberg, J. (1998). Food production, urban areas and policy responses. *World Development*, 26 (2), 213-225.
- Fabre, E. (2004). De la géopolitique. Le point de vue des dictionnaires de géopolitique. *Cybergeog : Revue européenne de géographie*, 259.
- Fairholm, J. (1999). *Urban Agriculture and Food Security Initiatives in Canada: A Survey of Canadian Non-Governmental Organizations*. (Rapport 25). Ottawa : Centre de recherche pour le développement international (CRDI).
- Food and Agriculture Organization. (FAO). (2014). *Les gaspillages alimentaires*. Récupéré le 3 juin 2017 de <http://www.fao.org/platform-food-loss-waste/food-waste/definition/fr/>

- Food and Agriculture Organization. (FAO). (1999). *Urban and Peri-Urban Agriculture*. New York : FAO. Récupéré le 27 décembre 2016 de <http://www.fao.org/unfao/bodies/COag/cOAG15/X0076e.htm>
- Faure, A. (2006). Quelques éléments de réflexion sur la notion de territoire. *Conférence Cap' Com Intercommunalité : une communication à réinventer* (p. 5). Paris : Sénat. Récupéré le 7 janvier 2017 de <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00113259>
- Fleury, A. et Donadieu, P. (1997). De l'agriculture périurbaine à l'agriculture urbaine. *Courrier de l'environnement de l'INRA*, 31, 45-61.
- Fortin, R. (2000). *Comprendre la complexité : Introduction à La Méthode d'Edgard Morin*. Paris et Québec : L'Harmattan et Les Presses de l'Université Laval.
- Fortin-Gauthier, É. (2015, 11 février). La population du Grand Montréal a franchi les 4 millions de personnes. *La Presse*. Récupéré le 7 janvier 2017 de <http://www.lapresse.ca/actualites/montreal/201502/11/01-4843430-la-population-du-grand-montreal-a-franchi-les-4-millions-de-personnes.php>
- Fournier, S. et Touzard, J.-M. (2014). La complexité des systèmes alimentaires : un atout pour la sécurité alimentaire? [*VertigO*] *La revue électronique en sciences de l'environnement*, 14 (1).
- Froment, D. (2012). « Je gère même les insectes sur mon iPad » - Mohamed Hage, président fondateur des Fermes Lufa. *Les Affaires*. Récupéré le 30 décembre 2016 de <http://www.lesaffaires.com/createurs-d-avenir/portraits/-je-gere-meme-les-insectes-sur-mon-ipad---mohamed-hage-president-fondateur-des-fermes-lufa/549493#.WHTzVbbhCHp>
- Fusco, G. (dir.). [s.d.]. *Essentiel méthodologique : Qu'est-ce que l'analyse systémique d'un espace?* Récupéré le 18 juin 2017 de <http://unt.unice.fr/uoh/espaces-publics-places/essentiel-methodologique-quest-ce-que-lanalyse-systemique-dun-espace/>
- Futura Planète. [s.d.]. *Définition Greenwashing - Développement Durable*. Récupéré le 29 décembre 2016 de <http://www.futura-sciences.com/planete/definitions/developpement-durable-greenwashing-6026/>
- Gagnon, C. (dir.). (2016). *Montréal Durable 2016-2020. Ensemble pour une métropole durable*. Montréal : Bureau du développement durable de la Ville de Montréal. Récupéré le 8 janvier 2016 de

https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/d_durable_fr/media/documents/plan_montreal_durable_2016_2020.pdf

- Gagnon, M., Apparicio, P. et Rojas, C. (2015). *Portrait socioéconomique du territoire de l'île de Montréal*. Montréal : INRS-UCS.
- Galarneau, V. (2016, 19 janvier). *Entrevue*. (P. Nycz, Intervieweur).
- Gallais, J. (1984). *Hommes du Sahel*. Paris : Flammarion.
- Garipey, M. et Gauthier, M. (2009). Le débat public en urbanisme à Montréal : un instrument de développement urbain durable? *Canadian Journal of Urban Research*, 18.
- Géoconfluences. (2016). *Vocabulaire et notions générales : Désert alimentaire*. Récupéré le 29 décembre 2016 de <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/desert-alimentaire>
- Géoconfluences. (2012). *Vocabulaire et notions générales : Espace*. Récupéré le 27 décembre 2016 de <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/espace>
- Giguère, M. (2015, 8 janvier). *Entrevue*. (P. Nycz, Intervieweur).
- Ginet, P. (2012). Le territoire, un concept opératoire pour la Géographie appliquée (à l'aménagement). *Documentaliste - Sciences de l'Information*, 49 (3), 26-27.
- Golden, S. (2013). *Urban Agriculture Impacts : Social, Health, and Economic A Literature Review*. University of California : Agriculture and Natural Resources. Récupéré le 11 juin 2017 de <http://asi.ucdavis.edu/programs/sarep/publications/food-and-society/ualitreview-2013.pdf>
- Gomez, L. (2015, 14 décembre). *Entrevue*. (P. Nycz, Intervieweur).
- Google Maps. [s.d.]. *Streetview - Jardin communautaire Baldwin*. Récupéré le 29 décembre 2016.
- Goudreau, S. (2011). Jardins communautaires et collectifs sur l'Île de Montréal, 2010. [Carte]. Dans É. Duchemin. *Pour l'inclusion de l'agriculture urbaine dans le plan d'aménagement territorial de la CMM* (p. 6). Récupéré le 8 janvier 2017 de http://www.lecrapaud.org/wp-content/uploads/2011/10/M%C3%A9moirePMAD_Crapaud_ISE.pdf

Gould, P. et White, R. (1984). *Cartes mentales*. Fribourg : Éditions universitaires de Fribourg.

Green City Acres. [s.d.]. *The Farm*. Récupéré le 29 décembre 2017 de <http://www.greencityacres.com/about/the-farm/>

Groupe Banque TD. (2015, 29 octobre). *Le Groupe Banque TD inaugure son nouveau siège social au Québec et une nouvelle succursale*. [Communiqué]. CNW Telbec. Récupéré le 29 décembre 2016 de <http://www.newswire.ca/fr/news-releases/le-groupe-banque-td-inaugure-son-nouveau-siege-social-au-quebec-et-une-nouvelle-succursale-538408781.html>

Guérin, J.-C. et Gumuchian, H. (1985). Des représentations aux pratiques en matière de paysage. Les représentations en actes. *Actes du Colloque de Lescheraines, Université scientifique et médicale de Grenoble, Institut de géographie Alpine* (p. 352). Grenoble : IRA.

Gumuchian, H., Grasset, E., Lajarge, R. et Roux, E. (2003). *Les acteurs, ces oubliés du territoire*. Paris : Anthropos.

Gumuchian, H., Marois, C. et Fèvre, V. (2000). *Initiation à la recherche en géographie : aménagement, développement territorial, environnement*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.

Guthrie, J. (2011, 21 juillet). Santropol Roulant se dote d'un jardin sur le toit. *Journal métro*. Récupéré le 16 juillet 2017 de <http://journalmetro.com/actualites/montreal/35970/santropol-roulant-se-dote-dun-jardin-sur-le-toit/>

Hayeur, C. [s.d.]. *Jardin communautaire du Mile-End, avenue Henri Julien et rue Maguire, arrondissement le Plateau Mont-Royal, Montréal, Québec*. Récupéré le 29 décembre 2016 de <http://carolinehayeur.photoshelter.com/image/I000044d9Yk2G65Y>

Herbert Hoover Presidential Library and Museum. [s.d.]. *Herbert Hoover : The Humanitarian Years*. Récupéré le 26 décembre 2016 de <https://hoover.archives.gov/exhibits/Hooverstory/gallery02/index.html>

Hodgson, K. (2012). *Planning for Food Access and Community-based Food Systems : A National Scan and Evaluation of Local Comprehensive and Sustainability Plans*. American Planning Association. Récupéré le 11 juin 2017 de <https://planning-org-uploaded->

media.s3.amazonaws.com/legacy_resources/research/foodaccess/pdf/foodaccessreport.pdf

- Houet, T., Hubert-Moy, L., Corgne, S. et Marchand, J.-P. (2008). Approche systémique du fonctionnement d'un territoire agricole bocager. *L'Espace géographique*, 37 (3), 270-286.
- Hynes, H. P. (1996). *A Patch of Eden : America's Inner-City Gardeners*. White River Junction : Chelsea Green.
- IGA. (2017, 19 juillet). *IGA présente le plus grand potager bio sur un toit de supermarché au pays*. [Communiqué]. Cision Canada. Récupéré le 24 juillet 2017 de <http://www.newswire.ca/fr/news-releases/iga-presente-le-plus-grand-potager-bio-sur-un-toit-de-supermarche-au-pays-635404403.html>
- Institut de la statistique du Québec. (2016). *Population du Québec, 1971-2016*. Récupéré le 28 décembre 2016 de http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/structure/qc_1971-20xx.htm
- Jacques, D. (2012). *Évaluation du potentiel de l'agriculture urbaine en contexte montréalais à répondre aux trois sphères du développement durable*. (Mémoire de maîtrise non publié). Centre Universitaire de Formation en Environnement de l'Université de Sherbrooke. Récupéré d'*Office de consultation publique de Montréal* <http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P58/9b22.pdf>
- Jakab, T. (2009). Parking Lot Turned Garden on Duluth. *Spacing MONTREAL*. Récupéré le 29 décembre 2016 de <http://spacing.ca/montreal/2009/06/22/parking-lot-turned-garden-on-duluth/>
- [s.d.]. *Jardin communautaire - rue Rivard*. [Billet de blogue]. Récupéré le 29 décembre 2016 de *Denis au Québec* http://denis-au-quebec.ublog.com/photos/montral_vert/jardin_communautaire_rue_rivard3.html
- Jardin de Lorimier. (2016). *Bienvenue sur le Blog du jardin communautaire de Lorimier de la ville de Montréal*. [Blogue]. Récupéré le 29 décembre 2016 de <http://jardindelorimier.blogspot.com>
- Jean, S. (2012). Les représentations sociales de la ruralité et l'urbanité québécoise contemporaine, une approche par la cartographie conceptuelle. *Recherches sociographiques*, 53 (1), 103-131.

- Jodelet, D. (1984). Représentations sociales : phénomènes, concept et théorie. Dans S. Moscovici (dir.), *Psychologie sociale* (p. 357-378). Paris : Les Presses universitaires de France.
- Jodelet, D. (1989). Représentations sociales : un domaine en expansion. Dans D. Jodelet (dir.), *Les représentations sociales*. Paris : Sociologie d'aujourd'hui, Les Presses universitaires de France.
- Johnson, L. (2010). *City Farmer : Adventures in Urban Food Growing*. Vancouver : Greystone Books.
- Julien-Denis, M.-È. (2013). *Les pratiques autogestionnaires en agriculture urbaine dans le milieu institutionnel universitaire: le cas du collectif de recherche en aménagement paysager et agriculture urbaine durable (CRAPAUD)*. (Mémoire de maîtrise). Université du Québec à Montréal. Récupéré d'*Archipel, l'archive de publications électroniques de l'UQAM*
<http://www.archipel.uqam.ca/5898/1/M13231>
- Katimavik. (2016). *Avantages de devenir volontaire*. Récupéré le 17 juillet 2017 de <https://katimavik.org/fr/devenir-volontaire/>
- Kerbrat-Orecchioni, C. (1980). *L'énonciation de la subjectivité dans le langage*. Paris : Armand Colin.
- Klein, J.-L. (2011). *Épistémologie de la géographie : note de cours, GEO8001*. Université du Québec à Montréal, Département de Géographie.
- Lacoste, Y. (1995). *Dictionnaire de géopolitique*. Paris : Flammarion.
- Lacoste, Y. (1985). *La géographie ça sert d'abord à faire la guerre*. Paris : Éditions La Découverte.
- Lacoste, Y. (2012). La géographie, la géopolitique et le raisonnement géographique. *Hérodote*, 3 (146-147), 14-44.
- Lacoste, Y. (2008). La géopolitique : une histoire contrastée. *La revue pour l'histoire du CNRS*, 22.
- Lacoste, Y. (2002, mars). *Colloque « Apprendre l'histoire et la géographie à l'École » : La question des échelles en géographie*. Actes du colloque, Paris, 12-14 décembre 2002. Paris : Ministère de l'éducation nationale.

- Lacroix, D. (dir.). (2015). *Portrait économique des régions du Québec. Édition 2015*. Québec : Gouvernement du Québec, Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations.
- Laganier, R., Villalba, B. et Zuindeau, B. (2002). Le développement durable face au territoire : éléments pour une recherche pluridisciplinaire. *Développement durable et territoires*, Dossier 1.
- Lapointe, J. (1993). L'approche systémique et la technologie de l'éducation. *La Revue Educatechnologiques*, 1 (1).
- Lapostolle, D. (2010). *L'ingénierie territoriale vue des pays : une bureaucratie professionnelle territoriale en gestation*. (Thèse de doctorat). Institut d'Études Politiques de Lyon, Université Lumière Lyon 2. Récupéré de *Les Portails Lyon 2, le portail étudiant de Université Lumière Lyon 2* http://theses.univ-lyon2.fr/documents/getpart.php?id=lyon2.2010.lapostolle_d&part=367713#Notefn130
- Laperrière, H. (dir.). (2003). *Promenades montréalaises*. Montréal : Éditions Fides.
- Lapresseaffaires.com. (2015). 25 000 \$ pour l'agriculture urbaine. *La Presse*. Récupéré le 8 janvier 2017 de <http://affaires.lapresse.ca/tetes-daffiche/201511/05/01-4917745-25-000-pour-lagriculture-urbaine.php>
- Larousse. (2016a). *Périurbain, périurbaine*. Le Dictionnaire de français. Récupéré le 28 décembre 2016 de http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/p%C3%A9riurbain_p%C3%A9riurbaine/59647
- Larousse. (2016b). *Urbanisation*. Le Dictionnaire de français. Récupéré le 26 décembre 2016 de <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/urbanisation/80665>
- Lasserre, F., Gonon, E. et Mottet, É. (2016). *Manuel de géopolitique. Enjeux de pouvoir sur des territoires*. Paris : Armand colin, Collection U.
- Lauzon, A.-C. (2015, 16 décembre). *Entrevue*. (P. Nycz, Intervieweur).
- Lavoie, H. (2016, 14 juillet). *Entrevue avec Ghalia Chahine sur le soutien et développement des zones agricoles à Montréal*. Récupéré le 8 janvier 2017 de http://ici.radio-canada.ca/emissions/bien_dans_son_assiette/2015-2016/chronique.asp?idChronique=411860

Les Fraîches du Québec. [s.d.]. La saison des fraises. *Coopérateur*, 44 (4). Récupéré le 3 juin 2017 de <http://fraisesetframboisesduquebec.com/les-fraises/saison-fraises/>

L'Écuyer, R. (1987). L'analyse de contenu : notion et étapes. Dans J.-P. Deslauriers (dir.), *Les méthodes de la recherche qualitative*, (p. 49-64). Sillery : Presses de l'Université du Québec.

Leclerc-Marceau, A. (2016, 13 janvier). *Entrevue*. (P. Nycz, Intervieweur).

Lévy, J. (2010). Le développement urbain durable entre consensus et controverse. *L'information géographique*, 74, 39-50. Récupéré le 10 juin 2017 de <http://dx.doi.org/10.3917/lig.743.0039>

Ligne verte. [s.d.] *Santropol Roulant*. Récupéré le 16 juillet 2017 de <http://ligneverte.net/project/santropol-roulant/>

Lopez, C. (2017a, 11 juillet). Du jardinage éducatif, thérapeutique et récréatif avec l'agriculture urbaine. *Journal Métro*. Récupéré le 14 juillet 2017 de <http://journalmetro.com/local/cote-des-neiges-ndg/actualites-cote-des-neiges-ndg/1168035/du-jardinage-educatif-therapeutique-et-recreatif-avec-lagriculture-urbaine/>

Lopez, C. (2017b, 18 avril). L'hippodrome Blue Bonnets : le temps passe et les besoins augmentent. *Huffington Post*. [Vidéo]. Récupéré le 15 août 2017 de http://quebec.huffingtonpost.ca/2017/04/18/hippodrome-montreal-oublie_n_15712130.html

Lopez, C. (2017c, 13 juillet). Un jardin collectif pour les résidents de Laurier Ouest. *Journal Métro*. Récupéré le 14 juillet 2017 de <http://journalmetro.com/local/le-plateau-mont-royal/actualites/1166070/un-jardin-collectif-pour-les-residents-de-laurier-ouest/>

Lorot, P. et Thual, F. (1997). *La géopolitique*. Paris: Montchrestien.

Lourdé, N. (2005). *Méthodes pédagogiques et représentation de la compréhension du développement durable : Application à la formation des élèves ingénieurs*. (Thèse de doctorat). École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne et de l'Université Jean Monnet de Saint-Étienne. Récupéré d'*Agora 21, le site francophone consacré au développement durable* <http://www.v1.agora21.org/entreprise/these-Nlourdé-06.pdf>

Mace, G. (1988). *Guide d'élaboration d'un projet de recherche*. Québec : Presses de l'Université Laval.

- Mace, G. et Pétry, F. (2017). *Guide d'élaboration d'un projet de recherche. 3e édition revue et augmentée*. Québec : Presses de l'Université Laval.
- Maison d'Aurore. [s.d.]. *À propos de nous*. Récupéré le 29 décembre 2016 de <http://maisonaurore.org/a-propos-de-nous/>
- Maison d'Aurore. [s.d.]. *Notre Mission*. Récupéré le 29 décembre 2016 de <http://maisonaurore.org/a-propos-de-nous/mission/>
- Mahrady, S. (2015, 5 juin). Des ruches, des poules et des clics. *Laurier Le Web*. Récupéré le 8 janvier 2017 de <http://laurierleweb.com/des-ruches-des-poules-et-des-clics/>
- Maison de l'Agriculture Urbaine. [s.d.]. *Définition*. Récupéré le 27 décembre 2016 de <https://maisonagricultureurbaine.com/l-agriculture-urbaine/definition/>
- Maison de l'Amitié. [s.d.]. *À propos de nous*. Récupéré le 29 décembre 2016 de <http://www.maisondelamitie.ca/a-propos-de-nous>
- Maison de l'Amitié. (2010, 3 mars). *Forum sur le verdissement du Plateau. Rapport d'évènement*. Montréal : Projet Montréal. Récupéré le 8 janvier 2016 de <http://projetmontreal.org>
- Malassis, L. (1993). *Nourrir les hommes*. Paris : Éditions Flammarion.
- Marchand, J.-P. (1996). Les contraintes naturelles et l'organisation de l'espace. *Géopoint 96 : Espace et nature dans la géographie aujourd'hui*, 9-15.
- Marlan, T. (2016). The Rise, Fall, and Almost Rise of the Caviar of Cantaloupe. *BuzzFeed News*. Récupéré le 14 juillet 2017 de https://www.buzzfeed.com/torimarlan/the-rise-fall-and-almost-rise-of-the-caviar-of-cantaloupe?utm_term=.gmB7L21D0#.yk4PRzKd2
- Marois, C. (2010). Pour une meilleure compréhension de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles. *Développement social (numéro spécial : Villes et campagnes, une complicité à cultiver)*, 11 (2).
- Marois, C., Deslauriers, P. et Bryant, C. (1991). Une revue de la littérature scientifique sur l'étalement urbain et sur les relations urbaines-agricoles dans la frange urbaine : le cas de la région métropolitaine de Montréal, dans le contexte nord-américain. *Espace, populations, sociétés*, 9 (2), 325-334.

- Martin, J.-Y. (2006). Une géographie critique de l'espace du quotidien. L'actualité mondialisée de la pensée spatiale d'Henri Lefebvre. *Articulo - Journal of Urban Research*, (2).
- Martin, L. (2016, 15 janvier). *Entrevue*. (P. Nycz, Intervieweur).
- Maxwell, S. et Slater, R. (2003). Food Policy Old and New. *Development Policy Review*, 21 (5-6), 531-553.
- Ménard, R. (2016, 20 janvier). *Entrevue*. (P. Nycz, Intervieweur).
- Mendes, W. (2006). *Creating a 'just and sustainable' food system in the City of Vancouver: The role of governance, partnerships and policy-making*. (Thèse de doctorat). Vancouver : Simon Fraser University. Récupéré de *Summit – Institutional Repository* <http://summit.sfu.ca/item/2279>
- Mesly, N. (2015). *La fraise californienne, une délinquante?* Récupéré le 10 juillet 2017 de <http://www.lacoop.coop/cooperateur/articles/2009/07/pweb1.asp>
- Métiers Québec. (2015). *L'industrie de la transformation et de la fabrication alimentaire*. Récupéré le 3 juin 2017 de <http://www.metiers-quebec.org/portraits/agriculture2.htm>
- Michigan Urban Farming Initiative. (2016, 30 novembre). *America's First Sustainable Urban Agrihood Debuts in Detroit*. Récupéré le 23 juillet 2017 de <http://www.miufi.org/america-s-first-urban-agrihood>
- Mondada, L. (2000). *Décrire la ville*. Paris : Anthropos, collection Ville.
- Montminy, D. (2010). *La protection du territoire agricole de la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal dans un contexte d'étalement urbain*. (Mémoire de maîtrise). Montréal : Université de Montréal. Récupéré de *Papyrus, le dépôt institutionnel de l'Université de Montréal* https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/4397/Montminy_Dominique_2010_memoire.pdf
- Montréal. Comité de travail permanent de la collectivité montréalaise en agriculture urbaine. (2015a). *Compte rendu de la 7e rencontre*. Récupéré le 29 décembre 2016 de https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/d_durable_fr/media/documents/Compte_rendu_rencontre_2015-04-07.pdf

Montréal. Direction des grands parcs et du verdissement. (2012). *Plan d'action canopée 2012-2021*. [Document PDF]. Rapport déposé en juin 2012. Montréal : Ville de Montréal. Récupéré le 8 janvier 2017 de http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/grands_parcs_fr/media/documents/pac_juin_2012_final.pdf

Montréal. Division de l'environnement. (2016). *Jardins communautaires*. Récupéré le 29 décembre 2016 de http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7237,76569682&_dad=portal&_schema=PORTAL

Montréal. Division du développement durable. (2015b). *L'agriculture urbaine chez les Montréalais*. Récupéré le 29 décembre 2016 de http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7017,111991580&_dad=portal&_schema=PORTAL

Montréal. Division du développement durable. (2015c). *Comité de travail*. Récupéré le 22 juillet 2017 de http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7017,124191665&_dad=portal&_schema=PORTAL

Montréal. Division du développement durable. (2013). *Sondage auprès de la population de l'Île de Montréal sur l'agriculture urbaine (Sommaire exécutif)*. Récupéré le 26 décembre 2016 de https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/CHANTIER_DEMOCRATIE_FR/MEDIA/DOCUMENTS/agriculture_urbaine_sommaire_executif_05092013.pdf

Montréal. Division de l'environnement. [s.d.]. *Qualité des sols et citoyens*. Récupéré le 29 décembre 2016 de http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7237,74643799&_dad=portal&_schema=PORTAL

Morin, E. (2008). *La Méthode*. Paris : Seuil.

Mottet, É. (2014). *Géopolitique des ressources naturelles de la RDP Lao. Appropriation, développement et intégration régionale*. (Thèse de doctorat). Université Laval.

Mottet, É. et Lasserre, F. (2017). Quelle méthode en géopolitique? Récupéré le 15 août 2017 de <https://cqegehiulaval.com/quelle-methode-en-geopolitique/>

- Mougeot, L. J. A. (2006). *Growing Better Cities. Urban Agriculture for Sustainable Development*. Ottawa : Centre de recherche pour le développement international (CRDI).
- Mougeot, L. J. A. (2008) *Urban Agriculture : Definition, Presence Potentials and Risks*. Récupéré le 11 juin 2017 de <https://pdfs.semanticscholar.org/daf8/d61c9aeba84da4c3e23c290992342357a61d.pdf>
- Mougeot, L. J. A. (2000). *Urban Agriculture: Definition, Presence, Potentials and Risks, and Policy Challenges*. (Rapport 31). Ottawa : Centre de recherche pour le développement international (CRDI).
- Moustier, P. et Mbaye, A. (1999). « Introduction générale ». Dans P. Moustier, A. Mbaye, H. de Bon et al. (Eds.), *Agriculture périurbaine en Afrique Subsaharienne*, (p. 7-17). Montpellier : Cirad.
- Musée McCord. (2016). *Du pemmican à la poutine : la culture alimentaire au Canada*. Récupéré le 26 décembre 2016 de http://collections.musee-mccord.qc.ca/scripts/viewobject.php?section=162&Lang=2&tourID=CW_Alimentation_FR&seqNumber=12
- Nahmias, P. et Le Caro, Y. (2012). Pour une définition de l'agriculture urbaine : réciprocity fonctionnelle et diversité des formes spatiales. *Environnement Urbain*, 6. Récupéré le 11 juin 2017 de <http://eue.revues.org/437>
- Negura, L. (2006). L'analyse de contenu dans l'étude des représentations sociales. *SociologieS*, 28.
- Noseda, V. et Racine, J.-B. (2001). Acteurs et agents, points de vue géographiques au sein des sciences sociales. *Revue européenne des sciences sociales*, XXXIX-121.
- NPA. (2014). *Agro-industrie : nourrir l'humanité ou le capital, il faut choisir!* Récupéré le 3 juin 2017 de <https://npa2009.org/idees/agro-industrie-nourrir-lhumanite-ou-le-capital-il-faut-choisir>
- Observatoire estrien du développement des communautés. (OEDC). (2009). *Qu'est-ce que l'indice de défavorisation sociale*. Récupéré le 11 juillet 2017 de <http://www.oedc.qc.ca/info-qu-est-ce-que-l-indice-de-defavorisation-sociale>
- Office de consultation publique de Montréal. (OCPM). [s.d.]. *Consultations publiques*. Récupéré le 29 décembre 2016 de <http://ocpm.qc.ca/consultations-publiques>

Office municipal d'habitation de Montréal. (OMHM). (2016). *Mon immeuble – Arrondissement : Le Plateau-Mont-Royal*. Récupéré le 29 décembre 2016 de <http://www.omhm.qc.ca/node/242/list/344%20345%20346%20347%20348>

Ontario Historical Society. (2010). *Homeland Stories: Helping Hands Across Canada*. Récupéré le 26 décembre 2016 de http://www.readingandremembrance.ca/forms/2010/Helping%20Hands%20Across%20Canada_Homeland%20Stories.pdf

Organisation des Nations Unis. (ONU). (2001). *Urbanisation : des faits et des chiffres*. Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, New York, 6-8 juin 2001. New York : ONU-HABITAT. Récupéré le 26 décembre 2016 de <http://www.un.org/french/ga/istanbul5/kit2.pdf>

Organisation des Nations Unis. (ONU). Département des affaires économiques et sociales. (2014, 10 juillet). *Plus de la moitié de la population mondiale vit désormais dans des villes*. [Communiqué]. Récupéré le 26 décembre 2016 de <http://www.un.org/fr/development/desa/news/population/world-urbanization-prospects.html>

Paillé, P. et Mucchielli, A. (2016). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Paris : Armand Colin.

Palais des congrès de Montréal. (2017). *Laboratoire d'agriculture urbaine du Palais des congrès de Montréal*. Récupéré le 29 juillet 2017 de <http://congresmtl.com/centre-de-congres/developpement-durable/laboratoire-dagriculture-urbaine-palais-congres-de-montreal/>

Pearson, Leonie J., Pearson, Linda et Pearson Craig J. (2010). « Sustainable urban agriculture : stocktake and opportunities ». Dans Craig Pearson (dir.), *Urban Agriculture : Diverse Activities and Benefits for City Society*, (p. 7-19). New York : Earthscan.

Pedneault, A. et Grenier, R. (1996). *Créer un jardin communautaire. L'aménager, le gérer, l'animer*. Québec : Ministère de l'environnement et de la faune; Montréal : Ville de Montréal; MAB metro.

Pinçon, M. et Pinçon-Chariot, M. (1994). De l'espace social à l'espace urbain. Utilité d'une métaphore. *Les Annales de la recherche urbaine*, (64), 51-53.

Planche, É. (2011). Le rapport de l'homme à son environnement et la notion du sujet. *Association Science et Art*. Récupéré le 27 décembre 2016 de http://www.science-et-art.com/IMG/pdf/ENS_Cachan-2.pdf

Planterra. [s.d.]. *Murs intérieurs vivants*. Récupéré le 29 décembre 2016 de <http://www.planterra.ca/francais/mursInterieursVivants.html>

Poulain, J.-P. (2002). *Manger aujourd'hui. Attitudes, normes et pratiques*. Paris : Éditions Privat.

Poulser, M. N. et Spiker, M. L. (2014). *Integrating Urban Farms into the Social Landscape of Cities. Recommendations for Strengthening the Relationship between Urban Farms and Local Communities*. Johns Hopkins Bloomberg School of Public Health.

Primiani, C. (2015, 17 décembre). *Entrevue*. (P. Nycz, Intervieweur).

Quartier Nourricier. (2017). *À propos*. Récupéré le 24 juillet 2017 de <http://quartiernourricier.org/a-propos/>

Québec. Agence de la santé et des services sociaux de Montréal. (2008). *Regard sur la défavorisation à Montréal*. [Document PDF]. Montréal : Direction de la Santé Publique. Récupéré le 11 juillet 2017 de https://publications.santemontreal.qc.ca/uploads/tx_asssmpublications/978-2-89494-695-4.pdf

Québec. Commission de la protection du territoire agricole. (2015a). *Le zonage agricole a 35 ans*. Récupéré le 28 décembre 2016 de <http://www.cptaq.gouv.qc.ca/index.php?id=28>

Québec. Commission de protection du territoire agricole. (2014). *Rapport annuel de gestion 2013-2014*. [Document PDF]. Rapport déposé en septembre 2014 à l'Assemblée nationale du Québec. Québec : Gouvernement du Québec. Récupéré le 28 décembre 2016 de http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap_annuel2013-2014/contenu/pdf/rapport1.pdf

Québec. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. (2017a, 5 mai). *Développement de l'agriculture de proximité – Création d'un partenariat en agriculture urbaine*. [Communiqué]. Cision Canada. Récupéré le 24 juillet 2017 de <http://www.newswire.ca/fr/news-releases/developpement-de-lagriculture-de-proximite---creation-dun-partenariat-en-agriculture-urbaine-621468443.html>

- Québec. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. (2017b). *Guide de l'agriculteur urbain*. Récupéré le 23 juillet 2013 de <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/agricultureurbaine/trucsconseils/Pages/trucsconseils.aspx>
- Québec. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. (2012). *L'agriculture périurbaine et urbaine au Québec*. Récupéré le 28 décembre 2016 de <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Agricultureurbaineetperiurbaine.pdf>
- Québec. Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation Territoriale. (2010a). *Instances municipales*. Récupéré le 28 décembre 2016 de <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/organisation-municipale/organisation-territoriale/instances-municipales/paliers-municipaux/>
- Québec. Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation Territoriale. (2010b). *Répertoire des municipalités*. Récupéré le 28 décembre 2016 de <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/fiche/region/06/>
- Québec. Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques. (1999). *Description des provinces naturelles. Basses-terres du Saint-Laurent*. Récupéré le 28 décembre 2016 de http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/provinces/partie4b.htm
- Québec. Régie du bâtiment. (2015b, 30 mars). *Construction de toits verts : nouveau guide technique*. [Communiqué]. Récupéré le 22 juillet 2017 de <https://www.rbq.gouv.qc.ca/salle-de-presse/les-nouvelles/nouvelles-detail/item/construction-de-toits-verts-nouveau-guide-technique.html>
- Québec. Sources d'information sur les organismes génétiquement modifiés. [s.d.]. *Les OGM approuvés*. Récupéré le 3 juin 2017 de http://www.ogm.gouv.qc.ca/utilisation_actuelle/cultures_ogm.html.
- Québec Solidaire. (2006). *Nos principes*. Récupéré le 22 juillet 2017 de <http://quebecsolidaire.net/propositions/nos-principes>
- Quon, S. (1999). Planning for urban agriculture: A review of tools and strategies for urban planners. *International Development Research Centre, Cities Feeding People Series*, 28.
- Rastoin, J.-L. (2008). Les multinationales dans le système alimentaire. *Revue Projet*, 6 (307), 61-69. <http://dx.doi.org/10.3917/pro.307.0061>

- Rastoin, J.-L. (2006). *Vers des nouveaux modèles d'organisation du système agro-alimentaire? Approches stratégiques*. Montpellier : Maison des Sciences de l'Homme.
- Reid, D. (2006). *Comment favoriser la sécurité alimentaire : offrir l'opportunité de produire un potager*. Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois. Québec : Gouvernement du Québec. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.
- Renard, H. (2009). *Entrevue avec Jean-Robert Pitte sur la géographie, une science pour mieux habiter la planète!* Récupéré le 8 janvier 2017 de <http://www.canalacademie.com/ida3998-La-geographie-une-science-pour-mieux-habiter-la-planete.html>
- Reyburn, S. (2006). *Évaluation de la contribution de l'agriculture urbaine communautaire montréalaise à l'amélioration du cadre de vie*. (Thèse de doctorat). Université du Québec à Montréal. INRS-UCS.
- Rouette-Tétreault, L. (2015, 21 décembre). *Entrevue*. (P. Nycz, Intervieweur).
- Rubin, E. (2013). *Montréal, ville créative et communautaire*. Récupéré le 29 décembre 2016 de <http://www.guide-evasion.fr/ou-partir/villes/montreal-ville-creative-et-communautaire/>
- San Francisco Urban Agriculture Alliance. (SFUAA). (2011). *Overview of San Francisco's Urban Agriculture Zoning Ordinance*. Récupéré le 23 juillet 2017 de http://www.sfuaa.org/uploads/4/8/9/3/4893022/overview_of_sf_urban_ag_zoning_changes_final.pdf
- Santo, R., Palmer, A. et Kim, B. (2016). *Vacant Lots to Vibrant Plots : A Review of the Benefits and Limitations of Urban Agriculture*. [Document non publié]. John Hopkins Center for a Livable Future.
- Santropol Roulant. (2015a). *Apiculture*. Récupéré le 16 juillet 2017 de <https://santropolroulant.org/fr/quest-ce-que-le-roulant/des-collectifs/apiculture-2/#>
- Santropol Roulant. (2015b). *Les fruits défendus*. Récupéré le 29 juillet 2017 de <https://santropolroulant.org/fr/quest-ce-que-le-roulant/des-collectifs/fruits-defendus/>
- Santropol Roulant. (2015c). *Un avant-goût de nos activités*. Récupéré le 29 décembre 2016 de <http://santropolroulant.org/fr/>
- Seers, A. (2016, 11 janvier). *Entrevue*. (P. Nycz, Intervieweur).

- Seignour, A. (2011). Méthode d'analyse des discours. *Revue française de gestion*, 211 (2), 29-45.
- Sen, A. (2003). *Un nouveau modèle économique. Développement, justice, liberté*. Paris : Odile Jacob.
- Sénécal, G. (1996). Champs urbains et développement durable, les approches canadiennes de la ville écologique. *Natures Sciences Sociétés*, 1, 61-74.
- Sénécal, G., Reyburn, S. et Poitras, C. (2011). Métropole et développement durable : regard sur la programmation des villes canadiennes. Dans N. Mathieu, et Y. Guermond (dir.), *La ville durable, du politique au scientifique* (p. 71-88). Versailles : Editions Quæ.
- Simard, G. (2016, 15 janvier). *Entrevue*. (P. Nycz, Intervieweur).
- Singer, M. (2011, 14 juillet). Jardin sur le toit de l'hôtel Fairmont Le Reine Elizabeth : Faites des légumes, pas du bitume. *Voir*. Récupéré le 8 janvier 2017 de <https://voir.ca/voir-la-vie/gastronomie/2011/07/14/jardin-sur-le-toit-de-lhotel-fairmont-le-reine-elizabeth-faites-des-legumes-pas-du-bitume/>
- Smit, J., Ratta, A et Nasr, J. (2001). *Urban Agriculture : Food, Jobs and Sustainable Cities*. Récupéré le 11 juin 2017 de <http://jacsmi.com/book/Chap02.pdf>
- Société d'Histoire et de Généalogie du Plateau Mont-Royal. (2015). *Jardin communautaire de Lorimier*. Récupéré le 13 juillet 2017 de http://histoireplateau.org/toponymie/pp/jardin_de_lorimier/jardin_de_lorimier.html
- Sole Food Street Farms. (2016). *The Story of Sole Food Farms*. Récupéré le 18 juillet 2017 de <http://solefoodfarms.com/our-story/>
- Solidarité rurale du Québec. [s.d.]. *La ruralité*. Récupéré le 26 décembre 2016 de <http://www.ruralite.qc.ca/fr/Ruralite>
- Soulard, C.-T. (2014). *Pratiques, politiques publiques et territoires : construire une géographie agricole des villes*. (Mémoire de maîtrise). Université Michel de Montaigne - Bordeaux III, Département de Géographie - Aménagement. Récupéré d'Archive ouverte HAL <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01016218>
- St. Catharines Heritage Committee. (2013). *Victory Gardens*. Récupéré le 26 décembre 2016 de <http://wartimehouses.com/the-homefront/victory-gardens/>

- Statistique Canada. (2013). *Échantillonnage non probabiliste*. Récupéré le 28 décembre 2016 de <http://www.statcan.gc.ca/edu/power-pouvoir/ch13/nonprob/5214898-fra.htm>
- Statistique Canada. [s.d.]. *Chiffres de population et des logements, Canada, provinces et territoires, et subdivisions de recensement (municipalités). Recensements de 2011 et 2006* (base de données). Version mise à jour le 8 septembre 2016. Récupéré le 28 décembre 2016 de <http://www12.statcan.ca/census-recensement/2011/dp-pd/hltfst/pd-pl/Table-Tableau.cfm?LANG=Fra&T=302&SR=1&S=3&O=D&RPP=9999&CMA=0&PR=35>
- Statistique Canada. (2015a). *Les générations au Canada*. Récupéré le 28 décembre 2016 de https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/as-sa/98-311-x/98-311-x2011003_2-fra.cfm
- Statistique Canada. (2015b). *Les seuils de faible revenu*. Récupéré le 29 décembre 2016 de <http://www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/2013002/lico-sfr-fra.htm>
- Stiegler, B. (2004). *De la misère symbolique, 1. L'époque hyperindustrielle*. Paris : Éditions Galilée.
- Stiegman, M. (dir.). (2004). *Au cœur de notre quartier. Un guide pratique pour le démarrage et l'animation d'un jardin collectif*. Montréal : Action Communiterre; Direction de la Santé Publique de Montréal. Récupéré le 26 décembre 2016 de http://www.ecoumene.com/pdf/Guide_Jardin_collectif.pdf
- Stiff, C. (2016, 22 janvier). *Entrevue*. (P. Nycz, Intervieweur).
- Subra, P. (2012). La géopolitique, une ou plurielle? Place, enjeux et outils d'une géopolitique locale. *Hérodote*, 3 (146-147), 45-70.
- Syndicat des producteurs en serre du Québec. (2013, 13 mai). *La serriculture sur les toits en milieu urbain : Perspectives de développement dans le contexte québécois*. Récupéré le 29 décembre 2016 de https://www.agrireseau.net/Economie-et-Gestion/documents/Rapport%20Serriculture%20Urbaine_Final.pdf
- Regroupement Partage. (2015). *Cultiver l'espoir. Projet d'agriculture périurbaine novateur*. Récupéré le 23 juillet 2017 de <http://xtinehoude.com/regroupementpartage/cultiver-lespoir2/>
- Relf, D. (1991). *The Role of Horticulture in Human Well-Being and Social Development. A National Symposium*. Portland : Timber Press.

- Robert, A. D. et Bouillaguet, A. (1997). *L'analyse de contenu*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Tackabury, G. N. et Walling, H. F. (1875). *City of Montreal and suburbs*. [Carte muette]. Échelle : 1 :14 400. Montréal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Récupéré le 13 juillet 2017 de <http://services.banq.qc.ca/sdx/cep/document.xsp?id=0000065395>
- Taje, M. (2008). *Introduction à la Géopolitique, notes de cours*. Université Virtuelle de Tunis.
- Terrier, E. (2006). *Une démarche systémique et multiscalaire pour une meilleure approche du rôle des acteurs : l'exemple de la mobilité des étudiants étrangers*. Récupéré le 18 juin 2017 de <http://eegeosociale.free.fr/IMG/pdf/TerrierACTEURS.pdf>
- Tesch, R. (1990). *Qualitative research: Analysis Types and Software Tools*. New York : The Falmer Press.
- Thibodeau, J. (1984). Une urbanisation mieux contenue, une agriculture qui se régénère. *Cahiers de l'IAURIF*, 73, 26-39.
- Thiébaut, S. (2016, 11 janvier). *Entrevue*. (P. Nycz, Intervieweur).
- Torre, A. et Bourdeau-Lepage, L. (2013). Quand l'agriculture s'installe en ville... Désir de nature ou contraintes économiques? *Metropolitics*. Récupéré le 8 janvier 2017 de <http://www.metropolitiques.eu/Quand-l-agriculture-s-installe-en.html>
- Touzard, J.-M. et Temple, L. (2012). Sécurisation alimentaire et innovations dans l'agriculture et l'agroalimentaire : vers un nouvel agenda de recherche? *Cahiers Agricultures*, 21 (5), 293-301.
- Trudel, R. et Antonius, R. (1991). *Méthodes quantitatives appliquées aux sciences humaines*. Montréal : CEC.
- (2015). *Tu parles français?* [Billet de Blogue]. Récupéré le 29 décembre 2016 de *Blogue S. Kiki*: <http://skiki.cz/articles/16-tu-parle-francai-01/Maison-de-lamitie.jpg>
- Union des Producteurs Agricoles. (UPA). (2015). *Pour nourrir le Québec : protégeons nos terres, priorisons notre agriculture*. Récupéré le 28 décembre 2016

de <https://www.upa.qc.ca/fr/communiqués/2015/05/pour-nourrir-le-quebec-protegeons-nos-terres-priorisons-notre-agriculture/>

UrbAgri. [s.d.]. *L'agriculture urbaine, les circuits courts et la responsabilité sociétale*. Récupéré le 26 décembre 2016 de <http://www.urbagri.org/index.cfm>
Vermette, J.-P. (2016, 7 janvier). *Entrevue*. (P. Nycz, Intervieweur).

Ville de Côte-Saint-Luc. (2013, 18 avril). *Une première au Québec : Côte Saint-Luc lance une initiative d'agriculture urbaine*. [Communiqué]. Récupéré le 29 décembre 2016 de <http://www.cotesaintluc.org/fr/communiqués/20130418a>

Ville de Montréal. (2014a, 17 juin). *Agriculture urbaine à Montréal - L'hôtel de ville de Montréal prêche par l'exemple : Trois initiatives mettront l'agriculture urbaine à l'honneur à l'hôtel de ville et à proximité*. [Communiqué]. Récupéré le 23 juillet 2017 de http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=5798,42657625&_dad=portal&_schema=PORTAL&id=23144

Ville de Montréal. (2011a). *Bilan et perspectives démographiques - Agglomération de Montréal*. [Document PDF]. Montréal : Montréal en statistiques, Division du soutien au développement économique, Direction du développement économique et urbain. Récupéré le 8 janvier 2017 de http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL_STATS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/%C9VOLUTION_D%C9MOGRAPHIQUE_FINAL.PDF

Ville de Montréal. (2015a). *Budget 2016 : Budget de fonctionnement en bref*. [Document PDF]. Montréal : Ville de Montréal, Services des finances. Récupéré le 8 janvier 2017 de http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/service_fin_fr/media/documents/Budget2017_bref_fr.pdf

Ville de Montréal. [s.d.]. *Caractéristiques géographiques*. Montréal : Ville de Montréal et Statistique Canada. Récupéré le 28 décembre 2016 de http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6897,67859572&_dad=portal&_schema=PORTAL

Ville de Montréal. (2016a). *Consultation publique : État de l'agriculture urbaine à Montréal*. Récupéré le 29 décembre 2016 de http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6578,94851965&_dad=portal&_schema=PORTAL

Ville de Montréal. (2011b). *Densité de population*. [Carte]. Échelle : 1 : 100 000. Montréal : Montréal en statistiques. Soutien aux initiatives stratégiques et

programmes. Direction du développement économique et urbain. Récupéré le 8 janvier 2017 de http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL_STATS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/1.1%20DENSIT%C9_2011_0.PDF

Ville de Montréal. (2016b). *Jardins communautaires. Vie communautaire et éducation*. Récupéré le 28 décembre 2016 de http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=5798,68853571&_dad=portal&_schema=PORTAL

Ville de Montréal. (2014b). *L'Atlas sociodémographique. Arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Recensement 2011. Enquête nationale auprès des ménages de 2011*. Montréal : Montréal en statistiques, Division du soutien au développement économique, Direction du développement économique et urbain. Récupéré le 28 décembre 2016 de http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6897,68087646&_dad=portal&_schema=PORTAL

Ville de Montréal. (2016c). *Le Plateau-Mont-Royal – Jardins communautaires*. Récupéré le 28 décembre 2016 de <http://www1.ville.montreal.qc.ca/banque311/node/1291>

Ville de Montréal. (2016d). *Le Plateau-Mont-Royal – Ruelles vertes*. Récupéré le 30 décembre 2016 de http://www1.ville.montreal.qc.ca/banque311/content/le-plateau-mont-royal-%E2%80%93-ruelles-vertes#3609-field_ds_info_complementaire

Ville de Montréal. (2004a). *Les arrondissements de Montréal – Répertoire socio-démographique et classement par variables*. [Document PDF]. Montréal : Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine. Récupéré le 11 juillet 2017 de http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PES_PUBLICATIONS_FR/PUBLICATIONS/DEPLACEMENTS_DOMICILE_TRAVAIL.PDF

Ville de Montréal. (2015b). *Montréal en statistiques. Indicateurs les plus récents de l'agglomération de Montréal*. Récupéré le 28 décembre 2016 de http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6897,67633583&_dad=portal&_schema=PORTAL

Ville de Montréal. (2004b). *Plan d'urbanisme. 2.5 Un paysage urbain et une architecture de qualité*. Montréal. Récupéré le 28 décembre 2016 de http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/plan_urbanisme_fr/media/documents/150817_2_5.pdf

Ville de Montréal. (2004c). *Plan d'urbanisme. Action 11.4 préserver et mettre en valeur le caractère champêtre et les activités agricoles de certains secteurs de l'ouest de la ville*. Montréal. Récupéré le 28 décembre 2016 de http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_dad=portal&_pageid=2761,3097686&_schema=PORTAL

Ville de Montréal. (2014c). *Profil économique*. [Document PDF]. Montréal : Montréal en statistiques, Division de la planification urbaine. Direction de l'urbanisme, Service de la mise en valeur du territoire. Récupéré le 11 juillet 2017 de http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL_STATS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PE%20PLATEAU%20MONT%20ROYAL%202014.PDF

Ville de Montréal. (2014d). *Profil des ménages et des logements*. [Document PDF]. Montréal : Montréal en statistiques, Division de la planification urbaine. Direction de l'urbanisme, Service de la mise en valeur du territoire. Récupéré le 11 juillet 2017 de http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6897,111351575&_dad=portal&_schema=PORTAL

Ville de Montréal. (2014e). *Profil sociodémographique - Agglomération de Montréal*. [Document PDF]. Montréal : Montréal en statistiques, Division de la planification urbaine. Direction de l'urbanisme, Service de la mise en valeur du territoire. Récupéré le 8 janvier 2017 de http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL_STATS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PROFIL_SOCIODEMO_AGGLOMERATION.PDF

Ville de Montréal. (2014f). *Profil sociodémographique - Arrondissement du Plateau-Mont-Royal*. [Document PDF]. Montréal : Montréal en statistiques, Division de la planification urbaine. Direction de l'urbanisme, Service de la mise en valeur du territoire. Récupéré le 8 janvier 2017 de http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL_STATS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PROFIL_SOCIODEMO_LEPLATEAU_6.PDF

Ville de Montréal. (2016e). *Qualité du sol : liste des terrains contaminés*. Récupéré le 29 décembre 2016 de <http://www1.ville.montreal.qc.ca/banque311/content/qualit%C3%A9-du-sol-liste-des-terrains-contamin%C3%A9s>

Ville de Montréal. (2015c). *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal*. Récupéré le 8 janvier 2017 de http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=9517,133997570&_dad=portal&_schema=PORTAL

- Ville de Montréal. (2011c). *Statistiques. Un bref profil du Plateau-Mont-Royal*. Récupéré le 28 décembre 2016 de Le Plateau-Mont-Royal
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7297,74739592&_dad=portal&_schema=PORTAL
- Ville de Montréal. (2011d). *Une histoire intimement liée aux rapides*. Récupéré le 28 décembre 2016 de Conseil du Patrimoine de Montréal
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6377,83549585&_dad=portal&_schema=PORTAL
- Villeneuve, P. (1992). Les vicissitudes des partis politiques municipaux au Canada. Dans G. Boismenu, P. Hamel, et G. Labica (dir.), *Les formes modernes de la démocratie* (pp. 181-198). Montréal : Presses de l'Université de Montréal.
- Vincent, M. (2015). *Le jardin urbain : une œuvre collective et solidaire*. Récupéré le 29 décembre 2016 de <http://maisonaurore.org/alimentation/jardin-collectif/2015/08/11/le-jardin-urbain-une-oeuvre-collective-et-solidaire/>
- Vivre en Ville. [s.d.]. *Verdissement*. Récupéré le 17 juillet 2017 de <https://vivreenville.org/thematiques/verdissement/>
- Wanlin, P. (2007). *L'analyse de contenu comme méthode d'analyse qualitative d'entretiens : une comparaison entre les traitements manuels et l'utilisation de logiciels*. Actes du colloque, Montpellier, 27-29 juin 2006. Trois-Rivières : Association pour la recherche qualitative (ARQ).
- Wegmuller, F. (2010). *Agriculture urbaine pour un développement durable par les jardins communautaires à Montréal : multifonctionnalité, système organisation et dynamique des acteurs*. (Mémoire de maîtrise). Université du Québec à Montréal. Récupéré d'Archipel, l'archive de publications électroniques de l'UQAM
<http://www.archipel.uqam.ca/3622/1/M11672.pdf>
- Wegmuller, F. et Duchemin, É. (2010). Multifonctionnalité de l'agriculture urbaine à Montréal : étude des discours au sein du programme des jardins communautaires. [Vertigo] *La revue électronique en sciences de l'environnement*, 10 (2). Récupéré le 8 janvier 2017 de <https://vertigo.revues.org/10445>
- Winters, I. (2016, 8 janvier). *Entrevue*. (P. Nycz, Intervieweur).
- Yatchinovsky, A. (1999). *L'approche systémique. Pour gérer l'incertitude et la complexité*. Issy-les-Moulineaux : ESF éditeur.

Zbinden, V. (2014, 26 mars). La ville est-elle l'avenir de l'abeille? *Le Temps*.
Récupéré le 8 janvier 2017 de <https://www.letemps.ch/societe/2014/03/26/ville-avenir-abeille>

Zimmer, L. (2013). *North America's Largest Urban Orchard Transforms an Old Gas Station in Downtown Vancouver*. Récupéré le 29 décembre 2016 de
<http://inhabitat.com/north-americas-largest-urban-orchard-in-vancouver-helps-employees-turn-their-lives-around/>